

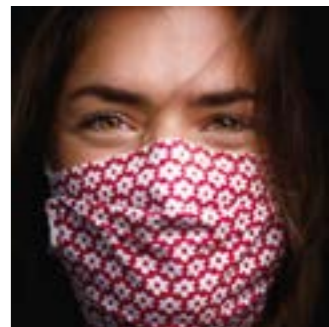


MÉTROPOLE ROUEN NORMANDIE

RAPPORT D'ACTIVITÉ ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2020



métropole
ROUENORMANDIE



SOMMAIRE

ÉDITO DU PRÉSIDENT 8

1

Présentation de
la Métropole Rouen
Normandie 12

L'INSTITUTION 14

LA MAISON COMMUNE
DE NOS 500 000 HABITANTS ... 15

LES 71 COMMUNES 16

LE CONSEIL MÉTROPOLITAIN
EN 2020 18QUELQUES FAITS MARQUANTS
DE L'ANNÉE 2020 22

2

Un territoire dynamique
et attractif 24FAIRE RAYONNER
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET LA RECHERCHE 26

LES CAMPUS MÉTROPOLITAINS 26

SOUTIEN AUX PLATEFORMES
TECHNOLOGIQUES 27CONVENTIONS AVEC LES
ÉTABLISSEMENTS
D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR 28SOUTIEN AUX MANIFESTATIONS
SCIENTIFIQUES ET ÉCONOMIQUES 29

VIE ÉTUDIANTE 29

DEVENIR LE TERRITOIRE
DE RÉFÉRENCE POUR
L'ACCUEIL, LA CRÉATION ET
L'ACCOMPAGNEMENT DES
ENTREPRISES 31DÉVELOPPEMENT
DES ZONES D'ACTIVITÉS 31ACCOMPAGNEMENT FINANCIER DES
ENTREPRISES 34RÉSEAU DES PÉPINIÈRES ET HÔTELS
D'ENTREPRISES 35

DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE 37

PROMOTIONS DES EMPLOIS 39

VALORISER ET CONFORTER
LES FILIÈRES DU TERRITOIRE
ET ACCOMPAGNER LES
MUTATIONS 40ACCOMPAGNER LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE ET DIGITALE DE
L'INDUSTRIE 40

CONFORTER LES ACTIVITÉS TERTIAIRES ... 41

SOUTENIR L'ÉCOSYSTÈME DE L'ÉCONOMIE
SOCIALE ET SOLIDAIRE (ESS) 42

LE MARCHÉ D'INTÉRÊT NATIONAL (MIN) ... 45

CO-CONSTRUIRE LE
DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL
AVEC LES ACTEURS
ÉCONOMIQUES 46

LA MOBILITÉ DU FUTUR 46

LA COP21 LOCALE - COALITION
ÉCONOMIQUE 47MÉCÉNAT / PARTENARIATS :
MOBILISER LES ENTREPRISES
AUTOUR DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL 49FAIRE RAYONNER LE TERRITOIRE
ET VALORISER NOS ATOUTS
ET NOS TALENTS 50

TOURISME 50

CŒUR DE MÉTROPOLE 55

POLITIQUE CULTURELLE 57

ÉQUIPEMENTS EMBLÉMATIQUES
CULTURE ET SPORT 65

SPORTS 72

JEUNESSE 76

PARC DU CHAMP DES BRUYÈRES 78

LA BALADE DU CAILLY 78

3

Vers une Transition
écologique réussie .. 80VALORISER, PRÉSERVER ET
DÉVELOPPER LES PATRIMOINES
ET RICHESSES ÉCOLOGIQUES DU
TERRITOIRE 85GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET
PRÉVENTION DES INONDATIONS 85

BIODIVERSITÉ 86

FORÊTS 88

GESTION DES ZONES HUMIDES 91

SCHEMA DIRECTEUR DES ÉNERGIES 92

EAU ET ASSAINISSEMENT 94

MAÎTRISE DES DÉCHETS 102

DISTRIBUTION PUBLIQUE DE L'ÉNERGIE 106

AGRICULTURE 109

ACCOMPAGNER EFFICACEMENT
LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET
ÉNERGÉTIQUE 111

LES ACCORDS DE ROUEN 111

ACCOMPAGNEMENT
DES PROJETS COMMUNAUX
DE MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE 114RÉSEAU DES COMMUNES
DES PRATIQUES DURABLES 115ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT
ET AUX PRATIQUES DURABLES 116

ESPACE INFO ÉNERGIE 122

DÉVELOPPER LA RÉNOVATION
ÉNERGÉTIQUE DU PARC DE LOGEMENTS
EXISTANTS 123

4

La mobilité pour tous. 124

CONCEVOIR UNE OFFRE DE MOBILITÉ TENANT COMPTE DES DIFFÉRENTS PÔLES DE VIE ET D'ACTIVITÉS	126
POLITIQUE CYCLABLE	126
DÉVELOPPEMENT DE L'ÉLECTROMOBILITÉ	129
ACCOMPAGNEMENT AUX PDE/PDIE	129
ÉVALUATION DU PDU 2014 EN AMONT DU PDM 2022	130
GRATUITÉ DU SAMEDI	130
ÉLABORATION D'UN MODÈLE MULTIMODAL DE DÉPLACEMENTS	130
SEXPÉRIMENTATION DU NAVETTE FLUVIALE	131
FAVORISER UN AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE PUBLIC COHÉRENT AVEC LA POLITIQUE DE MOBILITÉ	132
DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU ASTUCE	132
UN SERVICE PUBLIC DE LA VOIRIE GÉRÉ EN PROXIMITÉ	135
GESTION OPÉRATIONNELLE DES TRANSPORTS ET DÉPLACEMENTS	137
VÉHICULE AUTONOME	139
IMPACT DE LA CRISE SANITAIRE SUR LA MOBILITÉ	140

5

Une cohésion sociale renforcée, un territoire solidaire. 142

FAVORISER LA COHÉSION SOCIALE	144
EMPLOI, ÉCONOMIE ET INNOVATIONS SOCIALES	145
ÉGALITÉ ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS	146
INSERTION DES JEUNES	152
AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE	154
DÉVELOPPER LE SOUTIEN AUX POPULATIONS LES PLUS FRAGILES	157
TARIFICATION SOCIALE ET SOLIDAIRE	157
POLITIQUE DE LA VILLE	158
NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE RENOUVELLEMENT URBAIN	161
L'HABITAT POUR UNE MÉTROPOLE INCLUSIVE : RÉPONDRE AUX BESOINS SPÉCIFIQUES	162
PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI	163
COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE ET RELATIONS INTERNATIONALES	164
ACTIONS MISES EN PLACE DANS LE CADRE DU CONTRAT LOCAL DE SÉCURITÉ DES TRANSPORTS	165

6

Un aménagement cohérent et une répartition territoriale équilibrée 166

PLANIFICATION URBAINE ET URBANISME RÉGLEMENTAIRE 168	
SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (SCOT) ŒUVRE ET ÉVALUATION	168
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI)	170
ÉLABORATION DU RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ INTERCOMMUNAL (RLPI)	172
INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME	173
GESTION DES RISQUES	174
HABITAT	176
MISE EN ŒUVRE PLH 2020-2025	176
RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DU PARC DE LOGEMENT EXISTANT	176
CRÉER UNE OFFRE POUR AMÉLIORER LES ÉQUILIBRES TERRITORIAUX ET SOCIAUX	177
GRANDS PROJETS D'AMÉNAGEMENT	178
STRATÉGIE ET ACTION FONCIÈRES	178
SEINE CITÉ	180
QUARTIERS OUEST DE ROUEN	183

7

Une organisation au service d'une relation privilégiée aux usagers 184

UNE RELATION AUX USAGERS EFFICACE ET DE QUALITÉ	186
MA MÉTROPOLE	186
OUTILS DE COMMUNICATION EXTERNE	187
CONSEIL CONSULTATIF DE DÉVELOPPEMENT	190
SERVICE PARTICIPATION ET CITOYENNETÉ	191
COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX	193
CRÉMATORIUMS	193
UNE ORGANISATION TERRITORIALISÉE ET DES RESSOURCES MAÎTRISÉES	194
ORGANISATION EN PÔLES DE PROXIMITÉ	194
FONDS DE CONCOURS FINANCIERS AUX COMMUNES	194
MUTUALISATION ET SERVICES COMMUNS	195
UNE ALLOCATION DES MOYENS EFFICIENTE	198
UN CONTRÔLE ET UN CONSEIL ORGANISÉ AU MEILLEUR NIVEAU	203
LA DÉMARCHÉ GÉNÉRALE DE PRÉVENTION ET SÉCURITÉ	205
DES DÉMARCHES STRATÉGIQUES STRUCTURANTES	205
SITUATION FINANCIÈRE DE LA MÉTROPOLE	207
RECHERCHER UNE COMPLÉMENTARITÉ DE NOS STRATÉGIES AVEC CELLES DES TERRITOIRES PROCHES	209
LE PÔLE MÉTROPOLITAIN ROUEN SEINE-EURE	209
INTERTERRITORIALITÉ ALLIANCE DES TERRITOIRES	210
POPSU	211
INTERSCOT	212

ÉDITORIAL

Chère Madame,
Cher Monsieur,

L'année 2020 aura été pour chacune et chacun d'entre nous une année particulièrement complexe et bouleversante. À la crise sanitaire mondiale sans précédent liée à l'émergence de la Covid-19 s'est ajoutée une crise économique et sociale profonde. À la suite des mesures de confinement, nos entreprises, nos commerces ont été durement frappés partout en France dans leur activité, nombre de nos concitoyens, à commencer par les jeunes, à la recherche d'un premier emploi ou étudiants, furent empêchés dans leurs projets et confrontés à une précarité aggravée.

L'enjeu décisif de la crise climatique est alors apparu avec encore plus d'acuité tandis qu'à Rouen et dans sa métropole, nous nous relevions à peine du traumatisme créé par l'accident du 26 septembre 2019. Au-delà des difficultés du quotidien, ces événements ont également interrogé l'organisation du travail, celle des mobilités dans les espaces urbains et péri-urbains, les solidarités, dans nos villes, dans nos quartiers, dans nos villages, la place de la nature dans notre environnement immédiat, la solidité de nos réseaux et de nos grands systèmes de distribution, qui rendent les services indispensables du quotidien (eau, électricité, assainissement, gestion des déchets). Toutes ces responsabilités échoient pour la plupart à l'Établissement Métropole.

Confrontée à l'incertitude de ces événements exceptionnels, la Métropole Rouen Normandie, ses élus et ses services, ont fait face pour protéger les habitants, soutenir les secteurs impactés et préparer l'avenir en confortant une politique d'investissement ambitieuse, la plus puissante et de loin, parmi les intercommunalités de Normandie.

Ce fut également une année d'élections, et au moment de revenir sur les grands enjeux de 2020, je veux rendre hommage à l'engagement des 1 776 agents de notre Institution, mais aussi aux élus de la mandature précédente qui, sous l'autorité d'Yvon Robert, ont eu à faire face, jusqu'à l'élection du nouvel exécutif de la Métropole le 15 juillet 2020. Ils ont su démontrer combien notre Métropole était capable d'adaptation et de réactivité.

Pour protéger les habitants, nous avons dû combler l'action déficitaire de l'État, en contribuant à la confection puis à l'achat en très grande quantité de masques et de matériel de protection sanitaire. Nous avons ensuite mis à disposition en urgence nos moyens humains et matériels pour permettre les campagnes de test puis, en 2021, de vaccination. Sans relâche, nous avons porté la voix des personnels de santé, soignants et non soignants, qui ont alerté sur l'urgence de déployer des moyens supplémentaires pour contrer la pandémie.

Pour soutenir les secteurs et les acteurs impactés, nous avons très tôt impulsé des politiques d'accompagnement et de soutien. En octobre, la création d'un Conseil de défense économique local associant autour de la Métropole les représentants des acteurs économiques (industrie, commerce, artisanat, tourisme, hôtellerie, événementiel, culture, sport, agriculture...), les représentants de tous les groupes politiques sans exclusive, ainsi que les représentants des collectivités locales (Région, Département), les parlementaires et l'État a installé dans la durée ce fonctionnement.

Ce Conseil de défense a permis de proposer un Plan Local d'Urgence Solidaire (PLUS) de 10 millions d'euros, pour venir en aide aux entreprises, aux associations et aux jeunes. Pour les TPE/PME nous avons lancé une aide au loyer et un dispositif d'aide au télétravail. Pour les associations de solidarité, sportives et culturelles, de nombreuses subventions ont été octroyées. Pour la jeunesse, nous avons engagé une série de mesures fortes : 270 000 euros au titre de l'urgence alimentaire dès mai 2020, puis une aide aux stages de 1 000 euros par étudiant en octobre 2020. Ces mesures seront complétées par de puissants dispositifs de solidarité en 2021. La jeunesse est le meilleur anticorps d'un pays malade. Soutenons-la !

Pour préparer l'avenir, nous nous sommes engagés puissamment en faveur de la transition social-écologique du territoire. Les scientifiques nous alertent depuis des années : si nous n'agissons pas massivement pour le climat, nous laisserons à nos enfants et nos petits-enfants un monde invivable. Mobilisons-nous !

Nous avons déclaré l'état d'urgence climatique sur notre territoire et signé la Déclaration Universelle des Droits de l'Humanité, ainsi que la déclaration d'Édimbourg en faveur de la biodiversité. La Métropole est ainsi engagée à tenir des objectifs ambitieux pour le climat.

La Métropole a déployé dès septembre 2020 la gratuité des transports en commun le samedi. Cette mesure forte, courageuse, nous hisse au rang des territoires à l'avant-garde de la transition social-écologique et annonce les grandes orientations à venir du mandat qui s'ouvre. Dès notre prise de fonction, nous avons également suspendu l'urbanisation de 60 hectares de forêt au Madrillet et voté contre l'implantation d'un gigantesque entrepôt Amazon à Petit-Couronne.

Des actions ambitieuses ont été engagées dans différents domaines clés de la transition : vaste plan de renaturation, décarbonation de nos transports en commun, développement des mobilités douces, transition énergétique du territoire et des bâtiments par la création d'un service public dédié, lancement d'une stratégie cohérente d'acquisition et de dépollution des friches pour limiter l'artificialisation des sols et freiner l'étalement urbain... Un plan « zéro plastique » a été construit, pour transformer nos habitudes de consommation et de traitement des déchets.

À la suite de la catastrophe du 26 septembre 2019, la Métropole Rouen Normandie a en outre massivement développé son engagement en matière de sécurité industrielle, pour prévenir les accidents et mieux informer les citoyens. Le territoire sera doté dès 2021 d'un système d'alerte SMS sur inscription dans l'attente du 'Cell broadcast' promis par l'État, qui permettra une alerte automatique de nos concitoyens. Une grande concertation a été engagée pour redessiner l'architecture, les équilibres et fonctionnalités du futur quartier Rouen Flaubert, grand projet de reconquête urbaine, à proximité immédiate du centre historique de Rouen, le long de la Seine.

Nous sommes mobilisés pour la culture, l'éducation, la santé, la sécurité, pour la lutte contre les discriminations, pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Nous agissons partout, pour tous, pour le climat et pour l'emploi. Nous souhaitons faire rayonner notre belle Métropole. C'est pourquoi, à la fin de cette année unique et exceptionnelle, nous avons doté notre établissement d'**un budget largement renforcé, de plus de 2 milliards d'Euros d'investissement sur la période 2021-2027, massivement orienté vers la transition social-écologique**. Nous annonçons alors l'engagement de

conforter la dynamique de soutien et d'accompagnement des communes du territoire dans leurs projets (annonce de la création du FACIL – Fonds d'Aide aux Communes pour l'Investissement Local, avec bonification social-écologique, en remplacement de l'ancien fonds de soutien FSIC).

Ces orientations s'appuient sur un exécutif resserré et rigoureusement paritaire. De nouvelles règles de fonctionnement ont été proposées renforçant la transparence : publicité préalable des délibérations, renforcement des concertations, transparence des rémunérations, association des conseillers municipaux aux travaux communautaires, notamment dans le cadre des Commissions préparatoires aux Conseils métropolitains. Elles ont été approuvées à l'unanimité par l'adoption d'un nouveau Pacte de Gouvernance engageant pour cette nouvelle mandature les 125 élus de la Métropole.

En septembre 2020, la Métropole organisait le premier acte d'un nouveau cycle de débats, conférences, animations et ateliers : **'Métropole Rouen Normandie, Capitale du Monde d'Après'**. Étaient associés les acteurs locaux et de nombreuses personnalités qui font autorité en matière de transition social-écologique, parmi lesquels Nicolas Hulot, Jean Jouzel, Dominique Méda, Pascal Canfin, Corinne Lepage et bien d'autres. Parallèlement, la Métropole a tenu un puissant rôle de protection tant des habitants que des acteurs économiques. Ce sont les deux faces d'une même politique, d'un cap solidement campé, qui représente également pour notre territoire un fort enjeu d'attractivité face aux bouleversements du monde et aux enjeux du siècle. La tâche est immense : nous voulons **devenir une référence en matière de mobilités d'avenir, de dépollution des sols, de performance énergétique, de reconstruction de la ville sur la ville et de valorisation des ressources**.

Je vous souhaite une très bonne lecture de ce rapport d'activité.

Chaleureusement,

Nicolas Mayer-Rossignol

Président de la Métropole Rouen Normandie



LE DÉVELOPPEMENT DURABLE À LA MÉTROPOLE ROUEN NORMANDIE

CINQ FINALITÉS SONT DÉFINIES
PAR LA STRATÉGIE NATIONALE
DE DÉVELOPPEMENT DURABLE.

ACTIONS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE



- Tout au long de ce document, des encadrés signalent ainsi les actions significatives de la Métropole en faveur du développement durable.



Lutter contre le changement climatique et pour une protection de l'atmosphère



Préserver la biodiversité, les milieux et les ressources naturelles



Favoriser l'épanouissement de chacun



Développer la cohésion sociale, la solidarité entre les êtres humains et les territoires



Développer des modes de consommation et de production durables

1

PRÉSENTATION GÉNÉRALE



L'INSTITUTION

La loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles - dite loi MAPTAM - du 27 janvier 2014 constitue en métropoles les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, formant un ensemble de plus de 400 000 habitants dans une aire urbaine de plus de 650 000 habitants. Ensuite élargie par la loi du 8 février 2017 à l'ensemble des EPCI de plus de 400 000 habitants, aux EPCI chefs-lieux de région ou au centre d'une zone d'emplois de plus de 500 000 habitants portant ainsi le nombre de métropoles à 22.



Les 22 métropoles françaises

LA MAISON COMMUNE DE NOS 500 000 HABITANTS

Création récente, la Métropole Rouen Normandie parachève une construction communautaire qui s'est accélérée en 2010 à travers la fusion de 4 communautés réalisant à l'époque la plus grande Communauté d'agglomération française (la Communauté d'agglomération Rouen Elbeuf Austreberthe - la CREA, 71 communes, 490 000 habitants).

Cette intégration a été consolidée par la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles (dite loi MAPTAM du 27 janvier 2014) qui institue les Métropoles en transformant les ensembles communautaires de plus de 400 000 habitants compris dans une aire urbaine de 650 000 habitants au moins. C'est ainsi que notre territoire est devenu au 1^{er} janvier 2015 une des quinze Métropoles de France (la 10^e dans un ensemble composé également de Paris, Aix-Marseille, Lyon, Lille, Bordeaux, Toulouse Nantes, Nice, Strasbourg, Grenoble, Montpellier, Rennes et Brest). Le cadre ouvert par la Loi MAPTAM a été ensuite élargi par la loi du 8 février 2017, ouvrant ainsi la faculté à Dijon, Orléans, Saint-Étienne, Toulon, Metz, Clermont-Ferrand, Tours d'être également reconnues.

Les métropoles françaises concentrent près de 20 millions d'habitants et une part significative des enjeux économiques et urbains du pays. Ces villes dynamiques, ouvertes sur le monde, terres d'accueil de populations diverses, sièges de grands centres universitaires ou de recherche, d'équipements structurants et de pôles culturels, sont des lieux d'innovation, de créativité mais aussi un laboratoire du vivre et du faire ensemble à l'échelle du « territoire vécu ». En permettant à notre Communauté d'entrer dès 2015 dans le cercle étroit des Métropoles, grâce au nombre d'habitants qu'elle représente, les élus de la Métropole Rouen Normandie lui ont fait franchir une étape majeure.

Lovée dans les méandres de la Seine et ses somptueux paysages, avec Rouen en son cœur patrimonial, économique et industriel, grand port maritime et fluvial, capitale régionale, la Métropole Rouen Normandie rayonne sur un bassin de vie de 800 000 habitants et représente le 1^{er} pôle d'emploi régional (300 000 emplois, 60 000 entreprises, 40 000 étudiants) aux portes de Paris et à 1 heure de la mer.

4^e Métropole de France par le nombre de communes membres (71), 2^e investisseur public et principale locomotive économique de Normandie avec un budget de près d'un Milliard d'euros, notre territoire occupe une position-clé sur l'axe Seine, corridor de développement qui relie Paris à l'estuaire. Tournée vers l'avenir, la Métropole Rouen Normandie est aujourd'hui au cœur d'une dynamique économique extrêmement forte et se positionne comme territoire pionnier de la transition social-écologique ; elle est à l'initiative de nombreux projets stratégiques.

Avec le statut de Métropole, notre territoire dispose d'un puissant outil d'action publique, à la hauteur de son poten-

tiel, concentrant en un seul niveau des cadres d'intervention majeurs et des mutualisations utiles. La Métropole rend les grands services publics du quotidien (eau, assainissement, collecte des déchets, transport en commun), avec une gestion rigoureuse, en solidarité avec les communes qui la composent. Elle aménage son espace (urbanisme, logement, voirie, mobilité) en travaillant à la grande échelle, protège son environnement en inscrivant le territoire dans la transition écologique, relève les défis d'une économie en mutation (port et industrie, quartiers d'affaire, tourisme, enseignement supérieur) en préparant les emplois de demain. Elle s'engage dans les grands équipements structurants du territoire.

Cette dimension nouvelle favorise la mise en cohérence des actions, la synergie des acteurs, la montée en puissance des propositions, que l'on aborde la question des mobilités du quotidien (Réseau Astuce, Filo'r...) et de demain (dans le cadre notamment du programme Rouen-Normandie, Mobilités intelligentes pour tous), l'offre culturelle (Réunion des Musées Métropolitains, festival Spring, Rush, Aître Saint Maclou...) ou sportive, les grands projets urbains (quartier Rouen Flaubert, Parc Urbain des Bruyères...), la mise en perspective du territoire (semaine « Capitale du monde d'après ») ou les nombreuses actions dont rend compte ce rapport d'activités (politique de la ville et renouvellement urbain, agriculture, patrimoine écologique et forestier du territoire...).

Les richesses de son patrimoine historique, naturel, fluvial et forestier, les ambitions et grands événements nationaux et internationaux qu'elle porte (L'Armada, Normandie Impressionniste, Capitale Européenne de la Culture 2028...) font de notre Métropole une destination touristique d'exception.

Ce que dit la loi : « la métropole est un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre regroupant plusieurs communes d'un seul tenant et sans enclave au sein d'un espace de solidarité pour élaborer et conduire ensemble un projet d'aménagement et de développement économique, écologique, éducatif, culturel et social de leur territoire afin d'en améliorer la cohésion et la compétitivité et de concourir à un développement durable et solidaire du territoire régional. Elle valorise les fonctions économiques métropolitaines, ses réseaux de transport et ses ressources universitaires, de recherche et d'innovation, dans un esprit de coopération régionale et interrégionale et avec le souci d'un développement territorial équilibré ».

LES 71 COMMUNES



COMMUNES DE LA MÉTROPOLE

Le 1^{er} janvier 2020, forte de ses 71 communes qui la composent, la Métropole comptait 489 844 habitants

COMMUNE	NOMBRE D'HABITANTS AU 1 ^{ER} JANVIER 2020
Amfreville-la-Mivoie	3 273
Anneville-Ambourville	1 190
Bardouville	639
Belbeuf	2 201
Berville-sur-Seine	559
Bihorel	8 398
Bois-Guillaume	13 796
Bonsecours	6 462
Boos	3 810
La Bouille	753
Canteleu	14 181
Caudebec-lès-Elbeuf	10 335
Cléon	4 994
Darnétal	9 707
Déville-lès-Rouen	10 492
Duclair	4 198
Elbeuf	16 166
Épinay-sur-Duclair	529
Fontaine-sous-Préaux	508
Franqueville-Saint-Pierre	6 123
Freneuse	932
Gouy	869
Grand-Couronne	9 648
Grand Quevilly	25 698
Hautot-sur-Seine	413
Hénouville	1 302
Houpeville	2 784
Isneauville	3 158
Jumièges	1 719
La Londe	2 334
La Neuville-Chant-d'Oisel	2 240
Le Houlme	4 050
Le Mesnil-Esnard	7 967
Le Mesnil-sous-Jumièges	639
Les Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen	1 265

Le Trait	5 942
Malaunay	6 110
Maromme	10 908
Montmain	1 314
Mont-Saint-Aignan	18 850
Moulineaux	944
Notre-Dame-de-Bondeville	7 015
Oissel	11 895
Orival	913
Petit-Couronne	8 619
Petit-Quevilly	21 995
Quevillon	598
Quévreville-la-Poterie	992
Roncherolles-sur-le-vivier	1 114
Rouen	11 0145
Sahurs	1 226
Saint-Aubin-Celloville	1 057
Saint-Aubin-Épinay	1 033
Saint-Aubin-lès-Elbeuf	8 309
Saint-Étienne-du-Rouvray	28 841
Saint-Jacques-sur-Darnétal	2 835
Saint-Léger-du-Bourg-Denis	3 450
Sainte-Marguerite-sur-Duclair	2 028
Saint-Martin-de-Boscherville	1 521
Saint-Martin-du-Vivier	1 629
Saint-Paër	1 346
Saint-Pierre-de-Manneville	921
Saint-Pierre-de-Varengeville	2 338
Saint-Pierre-lès-Elbeuf	8 202
Sotteville-lès-Rouen	28 965
Sotteville-sous-le-Val	791
Tourville-la-Rivière	2 501
Val-de-la-Haye	710
Yainville	1 050
Ymare	1 154
Yville-sur-Seine	451

Source : Insee
Populations légales en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2020

SON CONSEIL MÉTROPOLITAIN EN JUILLET 2020



Séance du Conseil métropolitain au Zénith de Rouen

LE CONSEIL MÉTROPOLITAIN :

123 conseillers métropolitains dont 16 vice-présidents (8 femmes et 8 hommes) et 14 conseillers délégués.

PRÉSIDENT

Nicolas Mayer-Rossignol, Rouen



VICE-PRÉSIDENTS

1^{er} vice-président :
Djoudé Merabet
ELBEUF



Sylvaine Santo
RONCHEROLLES-
SUR-LE-VIVIER



David Lamiray
MAROMME



Myriam Mulot
NOTRE-DAME-
DE-BONDEVILLE



Cyrille Moreau
ROUEN



Charlotte Goujon
PETIT-QUEVILLY



Nicolas Rouly
GRAND QUEVILLY



Marie Atinault
ROUENJoachim Moyses
SAINT-ÉTIENNE-
DU-ROUVRAYSylvie Nicq-Croizat
MONT-SAINT-AIGNANJean-Pierre Breugnot
GOUYNadia Mezrar
SAINT-PIERRE-
LÈS-ELBEUFThierry Chauvin
SAINT-MARTIN-
DE-BOSCHERVILLEMélanie Boulanger
CANTELEUAbdelkrim Marchani
ROUENLaurence Renou
SOTTEVILLE-LÈS-ROUEN**MEMBRES
DU BUREAU :**Nicolas Amice
SAINT-PIERRE-DE-MANNEVILLEBenoit Anquetin
SAINT-AUBIN-ÉPINAYChloé Argentin
ROUENStéphane Barré
OISSELJoël Bigot
PETIT-COURONNEJuliette Biville
SAINT-ÉTIENNE-DU-ROUVRAYIngrid Bona
YMAREPatrick Callais
LE TRAITChristine De Cintré
ROUENJean Delalandre
DUCLAIRCatherine Flavigny
MONT-SAINT-AIGNANSéverine Groult
DARNÉTALValère His
SAINT-PAËRPascal Houbron
BIHORELAstrid Lamotte
SAINTE-MARGUERITE-SUR-DUCLAIRHugo Langlois
AMFREVILLE-LA-MIVOIEPascal Le Cousin
SAINT-ÉTIENNE-DU-ROUVRAYJean-Guy Lecouteux
BELBEUFJulie Lesage
GRAND-COURONNELouisa Mameri
ROUENStéphane Martot
ROUENRoland Marut
GRAND QUEVILLYLuce Pane
SOTTEVILLE-LÈS-ROUENYves Soret
ROUEN

FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2020

JANVIER

- Inauguration du 2nd crématorium de la Métropole, à Petit-Quevilly



FÉVRIER

- Adoption du PLUi par la Métropole

MARS

- Ouverture de l'Aître Saint-Maclou restauré



MAI

- Lancement d'un dispositif d'aide pour acquisition de vélos spécifiques et d'aide à la réparation



JUILLET

- Installation du nouveau conseil métropolitain, élection des nouveaux bureau et Président de la Métropole, suite aux élections municipales
- Nouvelle édition estivale des projections Cathédrale de lumière, à Rouen



SEPTEMBRE

- Ouverture du parc naturel urbain du Champ des Bruyères, à Saint-Étienne-du-Rouvray et Sotteville-lès-Rouen



- Inauguration de la plaque Déclaration universelle des droits de l'homme, presque île Rollet, à Rouen



- Organisation de la semaine de rencontres Métropole Rouen Normandie, capitale du monde d'après
- Participation aux Journées européennes du patrimoine

- Organisation du week-end Visites d'ateliers d'artistes

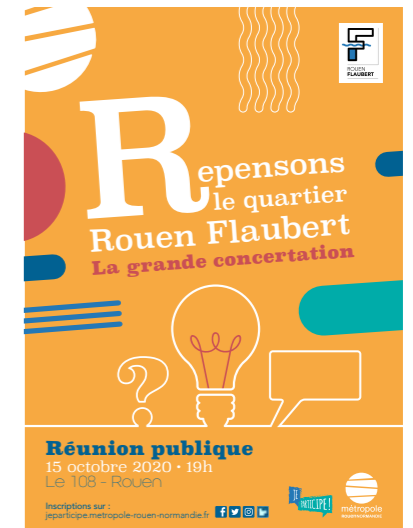


- Mise en place de la gratuité des transports en commun tous les samedis à titre expérimental



OCTOBRE

- Lancement de la concertation sur le quartier Rouen Flaubert



NOVEMBRE

- Adoption du PLUS (Plan local d'urgence sanitaire) par le conseil métropolitain
- Mise en place d'un filet de captage des déchets dans le Cailly à Malaunay, à titre expérimental

DÉCEMBRE

- Mise en service de la chaufferie de la Petite Bouverie, à Rouen

2

Un territoire dynamique et attractif



Un territoire dynamique et attractif

La Seine contribue depuis toujours au développement de Rouen, point de rencontre entre la voie fluviale et la voie maritime. Le positionnement de la Métropole Rouen Normandie, première agglomération normande et centre de gravité de l'axe Seine, porte d'entrée fluvio-maritime de Paris et de la région-capitale, constitue un atout pour développer son attractivité et celle de la Normandie.

2.1

FAIRE RAYONNER L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA RECHERCHE

2.1.1

LES CAMPUS MÉTROPOLITAINS

CAMPUS SCIENCES & INGÉNIERIE ROUEN NORMANDIE

L'association « Campus Sciences et Ingénierie Rouen Normandie » regroupe, les acteurs institutionnels (État, Région Normandie, Métropole Rouen Normandie et Ville de Saint-Étienne-du-Rouvray), la COMUE Normandie Université et les établissements d'enseignement supérieur et de recherche (CESI, ESIGELEC, INSA, Université Rouen Normandie), le CRIANN, les représentants des filières Normandie AeroEspace et Normandie Énergies, ceux du Pôle de Compétitivité à vocation mondiale MOVEO, les représentants des entreprises installées sur Rouen Madrillet Innovation (ARTEMAD), mais également des membres associés (CROUS, CCI Normandie, lycée Le Corbusier, CFA Lanfry, etc.).

Cette association a pour mission d'intensifier les liens entre les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, les entreprises, les centres de ressources technologiques et les filières afin d'identifier les enjeux scientifiques et technologiques stratégiques au développement du site. Elle vise en outre à promouvoir et coordonner des actions communes dans les champs de la formation, de la recherche, de l'innovation et de la vie étudiante afin de développer le dynamisme et la visibilité du campus.

En 2020, les travaux de l'association ont notamment porté sur :

- L'impact des mesures sanitaires et du couvre-feu sur la vie de campus et l'organisation des établissements
- L'identification et la priorisation des projets dans le cadre du prochain CPER (Maison du campus, Maison Normande des Sciences du Numérique etc.)
- L'équipement sportif, projet piloté par la Métropole, à destination des étudiants, des personnels des établissements d'enseignement ainsi que des salariés des entreprises. L'étude finalisée a été présentée aux membres de l'association. L'avancement du projet est subordonné à un engagement des établissements sur la prise en charge des frais de fonctionnement associés.

Une réflexion a par ailleurs débuté concernant la gouvernance de l'association qui doit s'orienter vers une structure juridique adaptée pour porter de grandes opérations telles que celles mentionnées dans le Schéma de développement immobilier et d'aménagement et dans le CPER. Ce travail de refonte de la gouvernance doit aboutir à une proposition de modèle juridique en 2021.

CAMPUS SANTÉ ROUEN NORMANDIE

À l'instar de ce qui a été initié sur le campus Sciences & Ingénierie Rouen Normandie, les acteurs santé du quartier Martainville ont souhaité lancer une dynamique similaire et se structurer afin d'accroître le rayonnement du site.

Cette structuration contribue à la notoriété, la visibilité et l'attractivité de ses pôles d'enseignement et de recherche grâce notamment à une communication unifiée et à une concertation efficiente des réseaux d'acteurs ainsi organisés. Sur la Campus Santé cette dynamique se traduira non seulement par l'optimisation des synergies avec la zone d'activités Rouen Innovation Santé, mais également par la possibilité d'inclure dans le CPER les investissements nécessaires au développement du Campus (Learning Center de l'Université par exemple).

L'association a ainsi défini 4 axes stratégiques :

- la formation : pour développer des liens entre les enseignements et la recherche
- la recherche : pour développer des interactions positives porteuses d'innovation avec le monde économique
- la culture scientifique, technique et l'innovation : pour développer une « culture santé » commune
- la vie sur le campus : pour développer un « vivre ensemble » porteur de dynamisme

Créée en novembre 2019, l'association a limité ses activités en 2020 en raison de la forte mobilisation des acteurs qui la composent sur les problématiques sanitaires. Le recrutement, par l'association, d'un chef de projet dédié par l'association permettra d'établir en 2021 le plan stratégique du campus.

2.1.2

SOUTIEN AUX PLATEFORMES TECHNOLOGIQUES

Le soutien de la Métropole à l'équipement de plateformes technologiques fait l'objet d'un dispositif dédié. Il permet d'accompagner financièrement l'investissement dans des équipements sur des plateformes technologiques dans le cadre d'actions de recherche, de formation ou encore de transferts de technologies et d'innovations vers les entreprises.

Ce soutien vise à faciliter l'accès des entreprises à des équipements de pointe, accompagner les transferts de technologie des laboratoires de recherche vers les entreprises, de diffuser les connaissances des centres d'excellence vers les acteurs économiques et la société civile et ainsi de contribuer à l'attractivité du territoire, tant pour les publics étudiants/chercheurs que pour les acteurs économiques.

Les projets et équipements accompagnés s'inscrivent dans une politique de soutien et de montée en puissance des éta-

blissements, de développement de spécificités techniques différenciantes et de promotion du territoire. Cela s'exprime en particulier sur les parcs d'activités à dominante technologique et/ou sur les campus métropolitains.

2020 RÉALISATIONS

En 2020, la Métropole a accompagné 3 projets dans le domaine de la Santé, pour un montant total de 745000 € ainsi qu'un projet de l'INSA pour 300000 €, soit un soutien global de 1045000 €.

- Soutien au Centre de Lutte Contre Le Cancer Henri Becquerel: 245000€ pour l'acquisition d'un séquenceur génétique de nouvelle génération. L'équipement sera mis à la disposition de l'équipe « Génomique et biomarqueurs des lymphomes et tumeurs solides » de l'unité Inserm 1245. Il permettra de poursuivre le génotypage de grandes cohortes de patients inclus dans des essais cliniques portant sur le lymphome et de continuer le développement des outils moléculaires de la biopsie liquide en diminuant le coût du point d'analyse. Ces nouveaux tests pourront ensuite être valorisés économiquement via la création d'une entreprise.
- Convention avec le CHU: contribution à l'équipement du bâtiment Robec
 - Soutien à l'acquisition d'un système de vidéo-management pour les blocs opératoires (400000 €)
 - 23 salles d'opération seront équipées de murs d'image et du système de vidéo-management. Il s'agit d'un système informatique composé de caméras, d'écrans et de micros. Il permet au chirurgien, via une dalle murale tactile de 46 pouces, d'afficher toutes les sources vidéo connectées au système (microscope, endoscope, robot chirurgical, entre autres), mais également d'avoir accès aux examens du patient réalisés avant l'opération. Ce projet s'inscrit dans la stratégie du CHU visant à déployer les outils de la chirurgie de demain (chirurgie assistée par robot et par l'image).
 - Soutien à l'acquisition de 4 armoires intelligentes de stockage de dispositifs médicaux stériles (100000 €). Le projet « Armoires intelligentes » s'inscrit dans le projet de modernisation logistique du CHU, dans son volet « Logistique de soins ». Le caractère innovant porte sur la sécurisation de la gestion et des flux des dispositifs médicaux coûteux. Les armoires sont fournies par la société rouennaise Promedeo et ont été installées au sein du secteur de la neuro-radiologie interventionnelle. Il s'agit de la 1^{re} implantation commerciale en France, au CHU de Rouen, après une première expérimentation pilote validée, au bloc de cardiologie interventionnelle.
- Soutien à l'Insa Rouen Normandie (300000 €) pour la création d'une plateforme de recherche dans la thématique « Robotique pour la mobilité intelligente ». Il s'agit pour l'Insa de développer ses compétences dans le domaine du véhicule autonome en s'appuyant notamment sur le projet soutenu par la Métropole « Rouen Normandy Autonomous Lab ».

2.1.3

**CONVENTIONS AVEC
LES ÉTABLISSEMENTS
D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR****L'UNIVERSITÉ DE ROUEN :**

Une convention triennale d'objectifs a été conclue entre la Métropole et l'Université sur la période 2017-2019. La reconfiguration de ce partenariat a permis de mobiliser plus largement les directions de la Métropole en interaction ponctuelle ou permanente avec l'Université, mais aussi de valoriser les actions et projets déjà menés en dehors de ce cadre.

Cette convention s'articule autour de quatre axes stratégiques qui ont été définis conformément aux objectifs et priorités de la Métropole en matière d'enseignement supérieur et de recherche :

- Faire des campus des lieux majeurs de la stratégie métropolitaine
- Stimuler le développement économique, l'innovation et l'emploi
- Agir pour la visibilité et l'attractivité de la Métropole
- Dynamiser la vie de campus.

Le montant de la subvention s'élève à 110 000 € par an maximum et se base sur la réalisation d'un programme d'actions défini et négocié. Pour l'année universitaire 2018-2019 la convention opérationnelle portait sur un montant de 69 600 €. La convention 2019-2020, intervenue en octobre 2019, s'élève à 101 132 €.

En raison du contexte sanitaire qui a compromis de nombreuses actions, la convention opérationnelle 2019-2020 a été prolongée jusqu'en décembre 2020 afin de permettre la réalisation de certaines d'entre elles.

Conformément aux échanges avec l'Université et suite à leur demande dans le contexte de renouvellement des exécutifs, le renouvellement de partenariat a été reporté à l'année 2021.

Si, jusqu'à présent, le service Action Économique gérait la coordination avec l'ensemble des services et directions de la Métropole concernés par les actions du partenariat, il a été proposé de recentrer le futur partenariat sur des actions structurantes, visibles et en lien avec les dynamiques de campus et qui répondent directement aux ambitions stratégiques de la Métropole en matière d'Enseignement Supérieur, de transition écologique et sociale et d'attractivité.

NEOMA BUSINESS SCHOOL :

La convention cadre 2018-2021 (en années universitaires), à laquelle est allouée une subvention annuelle de 25 000 €, a défini trois axes de partenariat :

- attractivité du territoire
- territoire innovant
- entrepreneuriat étudiant

Au regard des enjeux de l'entrepreneuriat étudiant, le soutien de la Métropole pour la convention opérationnelle 2019-2020 portait sur :

- la génération d'idées innovantes
- la digitalisation des start-ups
- l'ouverture entrepreneuriale internationale : en raison du contexte sanitaire, cette action n'a pas pu être réalisée. Le budget qui lui était alloué (5 000 €) a été reporté sur la convention 2020-2021.

Au regard de l'importance de la thématique de la transition pour la nouvelle gouvernance, la convention opérationnelle 2020-2021 (dernière année du partenariat) a pour objet la création d'un concours de création d'entreprise « WE CHANGE » par la start-up Lab de NEOMA sur les thématiques de la transition :

- Mobilité et transport
- Enjeux logistiques
- Urbanisme et aménagement
- Économie circulaire

Afin de donner une ampleur nationale à ce hackathon, et compte tenu des incertitudes sur les modalités de tenue d'évènement, il sera programmé en octobre/novembre 2021.

**CONFÉRENCE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR DE L'AGGLOMÉRATION DE
ROUEN (CESAR) :**

La convention triennale avec l'association CESAR (Conférence de l'Enseignement Supérieur de l'Agglomération Rouennaise) s'est achevée en décembre 2019. Dotée d'un montant de subvention maximal de 50 000 €, elle portait sur quatre axes majeurs :

- L'amélioration de la qualité, de l'accueil et de l'animation de la vie étudiante
- La promotion de l'attractivité du territoire métropolitain et de l'enseignement supérieur rouennais

- La promotion du développement durable à l'échelle de l'enseignement supérieur rouennais
- La participation croisée aux dynamiques partenariales engagées sur le territoire par la Métropole ou par CESAR.

L'association CESAR n'a pas été en mesure, sur l'année 2020, de proposer un plan d'actions répondant aux ambitions métropolitaines. Le partenariat n'a donc pas été renouvelé en 2020. Le changement de gouvernance annoncé en 2021 devra permettre de redéfinir les modalités de partenariat avec l'association.

2.1.4

**SOUTIEN AUX MANIFESTATIONS
SCIENTIFIQUES ET ÉCONOMIQUES**

La Métropole s'est dotée de 2 dispositifs d'aide permettant de soutenir les colloques, congrès et manifestations économiques sur son territoire :

**MANIFESTATIONS ET COLLOQUES
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET
RECHERCHE :**

Ce dispositif vise à accompagner et à favoriser l'organisation sur le territoire métropolitain de manifestations et colloques dans un objectif de diffusion du savoir universitaire et scientifique. Il s'inscrit dans la volonté de renforcer l'image et l'attractivité du territoire et des secteurs d'excellence spécifiques qu'il accueille. Ces événements étant souvent assortis d'une offre touristique, ils sont également des vecteurs d'externalités positives pour le développement économique du territoire.

Le contexte sanitaire a empêché le déroulement des manifestations ayant reçu un soutien métropolitain :

- Colloque Les grands défis économiques du XXI^e siècle,
- International Conference on ICT for Health, accessibility and wellbeing,
- Journée de printemps sur la nutrition clinique

Ces événements, ainsi que d'autres manifestations éligibles au dispositif (colloque CCA France notamment), ont été reportées à une date ultérieure.

**MANIFESTATION, COLLOQUES
ET ÉVÉNEMENTS À CARACTÈRE
ÉCONOMIQUE :**

Le dispositif vise à faciliter l'organisation de manifestations orientées vers les entreprises. Il s'inscrit dans l'objectif de promouvoir les partenariats entre les acteurs académiques et le monde socio-économique, l'innovation et les compétences du territoire dans des thématiques d'intérêt métropolitain.

En 2020, l'organisation des manifestations a été fortement impactée par la crise sanitaire. Ainsi la 2^e édition du symposium sur les convergences Automobile/Aéronautique, organisé par le pôle de compétitivité Mov'eo et la filière Normandie AéroEspace, a été annulée, de même que le congrès de la Société française de simulation en santé, organisé par le Medical Training Center du CHU de Rouen et qui devait se dérouler sur le Campus Santé.

En revanche, deux manifestations organisées par le Pôle Céramique Normandie nouvellement installé dans l'aire Sant-Maclou ont pu se dérouler : 4^e Assises du Pôle Céramique Normandie (3 250 €) et AG du collectif national des Céramistes en octobre (1 666 €). Les Assises ont rassemblé 88 participants.

2.1.5

VIE ÉTUDIANTE**ENTREPRENEURIAT ÉTUDIANT**

La Métropole organise et/ou participe à plusieurs événements et dispositifs destinés à favoriser le développement de l'entrepreneuriat étudiant sur son territoire.

Student Start Up Way : une journée conviviale d'ateliers, de tables rondes pour permettre à l'ensemble des étudiants de découvrir le monde de l'entrepreneuriat et les structures d'accompagnement du territoire.

Concours Créatif : propose aux jeunes de 18 à 30 ans un dispositif permettant de soutenir financièrement des projets en lien avec les compétences de la Métropole (financement pouvant atteindre 5 000 € par projet).

Journée jeunes entrepreneurs étudiants en Économie Sociale et Solidaire (JESS) pour informer sur l'entrepreneuriat social et à apporter une expertise aux porteurs de projet (subvention de 3 900 € à la CRESS pour l'organisation de l'évènement).

En raison du contexte sanitaire, ces événements se sont déroulés en distanciel.

SOUTIEN AUX ÉTUDIANTS DANS LE CONTEXTE DE CRISE SANITAIRE

Au regard des difficultés rencontrées par les étudiants en cette période, plusieurs mesures ont vu le jour :

- Un dispositif de soutien aux stages obligatoires dans le cadre d'une formation initiale au travers du plan PLUS – Plan local d'urgence solidaire, et du Fonds d'aide aux jeunes (FAJ). Il s'agit d'un soutien à la réalisation des stages obligatoires supérieurs à deux mois dans le cadre d'une formation initiale de l'enseignement supérieur. Cette aide exceptionnelle est d'un montant forfaitaire de 1 000 € et est versée en une seule fois à la structure d'accueil.
- Lancement d'une concertation réunissant les différents acteurs du territoire mobilisés auprès des étudiants et plus largement des jeunes afin de définir un programme d'activités et d'actions afin de lutter contre l'isolement et la détresse psychologique afin d'aboutir en 2021 à une plateforme « Priorité Jeunes » comprenant :
 - Une orientation vers des structures d'accompagnement psychologique sur le territoire
 - Un dispositif de parrainage mettant en lien des volontaires avec des jeunes
 - Une offre d'activités culturelles, patrimoniales et sportives en petits groupes pour s'aérer et recréer du lien
 - Un volet aides et dispositifs qui recense les aides mobilisables dans le contexte

2.2

DEVENIR LE TERRITOIRE DE RÉFÉRENCE POUR L'ACCUEIL, LA CRÉATION ET L'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES

La politique d'aménagement de zones d'activités à haute qualité de services et attractives par leur exemplarité environnementale, pour accueillir de nouvelles entreprises, est le premier levier d'intervention de la Métropole. Renforcée dans ses compétences avec le transfert de la totalité des zones d'activités économiques communales (au 1^{er} janvier 2015), la Métropole devient l'acteur de référence pour l'accueil et l'hébergement des entreprises.

- Parc d'activités Le Halage à Saint-Étienne-du-Rouvray (Seine Sud)
- Parc d'activités Elisa Lemonnier à Petit-Quevilly

PARC D'ACTIVITÉ DE LA PLAINE DE LA RONCE À ISNEAUVILLE, SAINT-MARTIN-DU-VIVIER, BOIS-GUILLAUME ET FONTAINE-SOUS-PRÉAUX

En 2020 les ventes de terrains sur le Parc d'Activités de la Plaine de la Ronce (phase 1 et tranche Conditionnelle) représentent un total de 1,21 ha de foncier correspondant au développement de 4 500 m² de surface de plancher pour 3 entreprises.

La dynamique de commercialisation est maintenue puisque des prospects se sont manifestés et un engagement sous forme de compromis de vente a été signé pour une opération représentant un programme tertiaire de 4 200 m².

Le secteur d'Isneauville est presque complètement commercialisé et 5 parcelles restent à commercialiser sur le secteur Saint-Martin-du-Vivier avant l'ouverture des tranches 2 et 3 respectivement programmées en 2021/2022 et 2024/2025.

2.2.1

DÉVELOPPEMENT DES ZONES D'ACTIVITÉS

Depuis le 1^{er} janvier 2015, les compétences en matière de développement économique de la Métropole Rouen Normandie sont renforcées puisqu'elle a la charge de la totalité des parcs d'activités économiques, dont ceux auparavant gérés par les communes, soit plus de 70 parcs sur 3 000 ha de surface dédiés à l'emploi. Les principaux parcs d'activités structurants et en développement font l'objet d'une concession à Rouen Normandie Aménagement (RNA) qui est en charge de leur aménagement et de leur commercialisation.

LE SUIVI DES ZONES D'ACTIVITÉ (ZA) CONCÉDÉES À ROUEN NORMANDIE AMÉNAGEMENT

Depuis le 1^{er} janvier 2015, la Métropole a confié à la Société Publique Locale (SPL) Rouen Normandie Aménagement (RNA) l'aménagement, la gestion et la commercialisation des zones d'activités en plus de ceux en projets ou en cours d'aménagement.

La Métropole travaille en étroite collaboration avec RNA pour l'accompagner dans la réalisation de ces missions et suit les concessions d'aménagement des parcs suivants :

- Parc d'activités de la Plaine de la Ronce à Isneauville, Bois-Guillaume, Saint-Martin-du-Vivier et Fontaine-sous-Préaux.
- Rouen Innovation Santé à Rouen - ZAC Aubette Martainville
- Rouen Madrillet Innovation à Saint-Étienne-du-Rouvray et Petit-Couronne
- Parc d'activités Moulin IV à Cléon
- Parc d'activités La Sablonnière à Oissel (Seine Sud)

ZAC AUBETTE MARTAINVILLE – ROUEN INNOVATION SANTÉ À ROUEN

En 2020, ont été enregistrées la vente d'un terrain pour un programme d'activités et de services de 9 491 m² de surface de Plancher et la vente d'une parcelle pour un programme d'activités, de services et une résidence pour étudiants et jeunes actifs de 7 414 m² de Surface de Plancher.

Au total, ce sont plus de 16 900 m² construits en 2020 permettant de relancer la dynamique de commercialisation sur ce parc d'activités.

ROUEN MADRILLET INNOVATION À SAINT-ÉTIENNE-DU-ROUVRAY

L'année 2020 a vu la signature d'une cession de terrain à la société GEPEC en vue de l'implantation de la société CORAME notamment d'une surface de terrain de 3 769 m².

La commercialisation se poursuit également avec 5 promesses de vente qui ont été signées en 2020 représentant plus de 36 000 m² de surface plancher.

Sur la ZAC d'extension Les études sont suspendues en application du moratoire décidé en juillet dernier. Le calendrier d'aménagement est suspendu dans l'attente des résultats d'une concertation devant avoir lieu au 2^e semestre 2021.

PARC D'ACTIVITÉS MOULIN IV À CLÉON

La Zone d'Activités Économiques (ZAE) du Moulin IV à Cléon offre un potentiel d'aménagement de 7 ha (6 ha cessibles) à destination d'activités industrielles et de services à l'industrie. L'obtention du permis d'aménager en 2017 et la maîtrise foncière des terrains permettent la commercialisation de cette ZAE.

La première phase d'aménagement concerne la voirie engagée en 2020.

Ce parc est prioritairement destiné à des activités de production et mixtes. La commercialisation envisage une cible d'activités multiples, plusieurs contacts de qualité sont engagés, cependant la question d'une destination unique type industrie ou logistique reste posée.

PARC D'ACTIVITÉS LA SABLONNIÈRE À OISSEL-SUR-SEINE

En 2020 les négociations foncières ont été menées à leur terme et la maîtrise foncière de l'ensemble du périmètre de la ZAC est assurée. Les travaux de viabilisation ont été engagés en septembre 2020 pour une durée de 18 mois. Les travaux de requalification de la rue Cotoni, accès principal au parc d'activités, commenceront en 2021.

La pré-commercialisation affiche un taux d'occupation prévisionnelle proche de 100 % à fin 2020. Cela démontre la forte demande pour des locaux mixtes et de la petite industrie sans nuisance sur ce secteur de la Métropole.

PARC D'ACTIVITÉS LE HALAGE À SAINT-ÉTIENNE-DU-ROUVRAY

Le terrain d'assiette de la ZAC est localisé dans le champ captant du captage de la Chapelle. Des études ont été nécessaires pour identifier l'impact de la pollution du terrain sur la présence de composés azotés dans le champ captant. Après de longues négociations un accord a été trouvé avec le propriétaire (Saint-Gobain) sur un prix incluant sa participation à la mise en place d'une barrière hydraulique de protection du captage. Les services de l'État ont confirmé leur aval sur l'accord trouvé et l'acte authentique de vente sera signé fin 2021.

La compensation de 5 ha pour la reconstitution de l'habitat d'une espèce protégée sera localisée sur la partie Nord qui

restera propriété (en friches) de la Société Saint-Gobain. L'aménagement et la gestion de cet espace seront assurés par la Métropole.

PARC D'ACTIVITÉS ELISA LEMONNIER À PETIT-QUEVILLY

Les travaux d'aménagement du parc d'activités ont été achevés en 2020. La création d'un parking pour les besoins de la direction de l'eau de la Métropole a été engagée sur le lot 5, et se poursuivra sur l'année 2021. Les travaux de construction sur le lot 4 sont achevés.

Les projets des lots 2 et 3 portés par la CCI et la commercialisation du lot 1 par RNA seront à finaliser en 2021.

ACTIONS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Pour les parcs d'activités La Sablonnière, Le Halage et Elisa Lemonnier

Ces projets de reconversion de friches constituent un enjeu pour le territoire métropolitain: ils évitent la consommation de près de 45 ha de terres agricoles ou naturels. En freinant l'artificialisation ils participent à l'atteinte de l'objectif « zéro artificialisation nette » tout en trouvant un équilibre entre développement économique et préservation des habitats écologiques.

ZAC DES COUTURES À CLÉON

La ZAC des Coutures à Cléon offre un potentiel d'aménagement de 8,9 ha cessibles à destination d'activités mixte-artisanal, tertiaires, de services ou de petite industrie sans nuisances. La réalisation de ZAC approuvée le 28 février 2019 a été concédée à RNA le 1^{er} avril 2019. L'ONF a mis en avant l'existence d'une cinquantaine d'arbres d'intérêt sur le site. Les dernières acquisitions foncières auprès de la SNCF sont prévues en 2021. Les dossiers de compensation forestière et biodiversité pour les 12 ha de boisement supprimés sont en cours avec un site identifié à Malaunay.

ACTIONS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Le fait de couper plus de 10 ha de bois nécessitera une ambition très élevée sur le caractère écologique de l'aménagement des espaces publics et des futures constructions.

PARCS D'ACTIVITÉ DONT L'AMÉNAGEMENT PRÉ-OPÉRATIONNEL EST ASSURÉ EN RÉGIE

LA RECONVERSION DU SECTEUR SEINE SUD À SAINT-ÉTIENNE-DU-ROUVRAY ET OISSEL

Le nouveau Plan Guide du secteur Seine Sud a été finalisé en 2020, en coordination avec les communes concernées. Un Comité de pilotage associant l'État sera relancé en 2021.

Un nouvel équilibre entre espaces à vocation économique et à vocation environnementale a été trouvé dans le nouveau plan guide et est décliné en actions opérationnelles qui prennent en compte la réalisation de la liaison A28/A13. 100 et 130 ha pourront ainsi être dédiés à l'activité économique.

Les procédures de maîtrise foncières sont engagées notamment la démarche de « bien sans maître » pour le site orphelin Orgachim.

Des études ont été poursuivies en 2020 dans le cadre du CPIER en lien avec l'Établissement Foncier de Normandie afin d'affiner la connaissance des pollutions des terrains Yara, Orgachim et Yorkshire et d'approfondir les scénarios de maîtrise foncière du secteur. Une étude sur l'opportunité d'un terminal rail-route sera réalisée en 2021.

PROJET LINOLÉUM À NOTRE-DAME-DE-BONDEVILLE

De nouvelles études de faisabilité ont permis de statuer en 2020 sur la vocation économique de l'aménagement du site en friches partielles du Linoléum). Cet aménagement prendra en compte le besoin de restauration d'une zone humide essentielle au fonctionnement de la biodiversité de la vallée du Cailly. Il intégrera également l'aménagement d'une section de la balade du Cailly. La finalisation de la maîtrise foncière sera poursuivie en 2021 car les partenaires publics sont parvenus à un accord sur le prix des fonciers.

ACTIONS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE



• Zone humide: le bon traitement de la frange ouest permettra de préserver l'écrin écologique de la zone humide existante, de la mettre en valeur. Urbaniser la friche du Linoléum vient contribuer à la politique de non artificialisation du territoire.

2.2.2

ACCOMPAGNEMENT FINANCIER DES ENTREPRISES

La Métropole dispose de deux dispositifs d'aides pour accompagner les projets immobiliers des entreprises sur son territoire :

- Dynamique Immobilier : aide à l'investissement d'entreprise,
- Dynamique Location : Aide à la location de bureaux.

DYNAMIQUE IMMOBILIÈRE

Date délibération	Entreprise bénéficiaire	Taux d'intervention	Montant aide	Création emplois
9 novembre 2020	HAZMAT CONSULTING	6,39 %	115 020 €	5
9 novembre 2020	MECA HP	6,20 %	93 000 €	5
7 décembre 2020	ALMA IMMO - SNT2	2,80 %	87 080 €	20
7 décembre 2020	AMELUX	2,32 %	70 000 €	15

L'objectif de l'aide à la location de bureaux (Dynamique Location) est d'accompagner l'implantation ou l'ancrage des entreprises tertiaires du territoire, prioritairement lorsqu'elles sortent des pépinières ou des hôtels d'entreprises de la Métropole pour leurs besoins de développement.

DYNAMIQUE LOCATION

Date délibération	Entreprise bénéficiaire	Taux d'intervention	Montant aide	Création emplois
28 février 2019	SFI (TPE)	30 %	54 216 €	5
	TOTAL		54 216 €	5

Au total, le dispositif Dynamique Immobilier a été mobilisé auprès de 4 entreprises en 2020 pour un montant total de 365 100 € (taux d'intervention moyen de 4,43 %). Le dispositif Dynamique Location n'a quant à lui pas été sollicité en 2020, le marché tertiaire ayant été particulièrement freiné en raison de la crise sanitaire et de ses impacts sur le marché de bureaux et les usages tertiaires.

La Métropole soutient également l'économie du territoire par une fiscalité des entreprises maîtrisée, notamment grâce à un taux de cotisation foncière des entreprises (CFE) parmi les plus bas des métropoles françaises.

L'AIDE À L'INVESTISSEMENT D'ENTREPRISE

L'objectif de l'aide à l'investissement d'entreprise (Dynamique Immobilier) est d'accompagner le financement des investissements immobiliers afin de permettre aux entreprises qui implantent ou étendent leurs activités sur le territoire de la Métropole de réserver leurs possibilités financières à la création d'emplois ou à l'outil de production tout en préservant leur capacité d'endettement.

L'AIDE À LA LOCATION DE BUREAUX

L'objectif de l'aide à la location de bureaux (Dynamique Location) est de soutenir la tertiarisation de l'économie sur le territoire de la Métropole en concourant au développement de l'immobilier de bureaux et à la prise à bail dans les meilleures conditions des locaux disponibles mis sur le marché.

Cette aide s'inscrit dans la stratégie de tertiarisation de l'économie métropolitaine et le développement d'activités tertiaires supérieures.

2.2.3

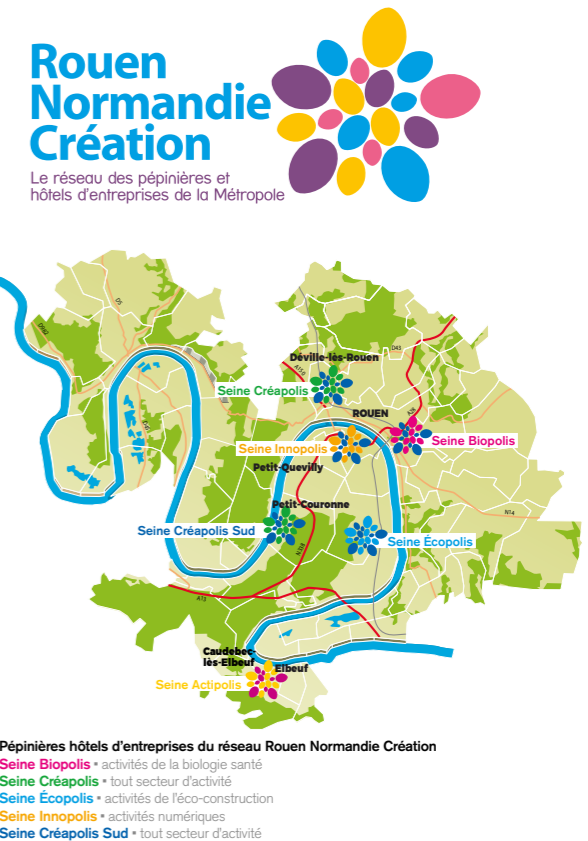
RÉSEAU DES PÉPINIÈRES ET HÔTELS D'ENTREPRISES

Dans le cadre de ses actions de développement économique, la Métropole Rouen Normandie développe un important réseau de pépinières et hôtels d'entreprises sur son territoire, géré et animé par la régie Rouen Normandie Création, la structure d'accueil et d'aide à la création initiée le 3 février 2006.

Ces lieux ont vocation à mettre à disposition des entreprises des locaux adaptés à leurs activités (bureaux, ateliers, laboratoires, espaces de stockage), une logistique et des services partagés (accueil physique et téléphonique, accès internet, service de téléphonie, un espace courrier avec du matériel d'affranchissement, un espace de reprographie, réception et collecte du courrier, salles de réunion, de visio-conférence, espaces de restauration équipés, parking privatif, accès sécurisé 24h/24h...).

Rouen Normandie Création a également pour mission au sein de ses pépinières d'accompagner les créateurs d'entreprise, accompagnement collectif et accompagnement individuel (aide au montage de business plan et de dossiers de financement, suivi et conseils en gestion, finances, marketing, communication, stratégie de l'entreprise...) de les former (formations axées sur les domaines de compétences du chef d'entreprise), de les informer et de les mettre en relation avec les partenaires et acteurs de la création d'entreprises, afin de développer leur réseau professionnel.

133 entreprises étaient hébergées comptabilisant 904 emplois et un taux d'occupation de 75 % au 31 décembre 2020.



Rnc	Type	AU 31/12/2019			AU 31/12/2020			Évolution Année 2020		
		Taux	Entreprises	Emplois	Taux	Entreprises	Emplois	Taux	Entreprises	Emplois
		Occupation	Hébergées	Hébergés	Occupation	Hébergées	Hébergés	Occupation	Hébergées	Hébergés
Seine Creapolis Sud	P	100%	2	5	100%	3	5	0%	50%	0%
Seine Creapolis Sud	H	80 %	28	265	64 %	24	238	-20 %	-14 %	-10 %
Seine Creapolis	P	55%	13	24	62%	17	35	13%	31%	46%
Seine Creapolis	H	81 %	15	34	94 %	14	33	16 %	-7 %	-3 %
Seine Biopolis 2	P	63%	5	21	76%	4	20	21%	-20%	-5%
Seine Biopolis 2	H	100 %	3	9	97 %	3	31	-3 %	0 %	244 %
Seine Innopolis	P	80%	18	85	69%	9	69	-14%	-50%	-19%
Seine Innopolis	H	97 %	31	392	89 %	30	371	-8 %	-3 %	-5 %
Seine Ecopolis	P	66%	13	28	70%	9	17	6%	-31%	-39%
Seine Ecopolis	H	89 %	11	42	100 %	14	47	12 %	27 %	12 %
Seine Actipolis	H	92%	5	13	68%	4	13	-26%	-20%	0%
Seine Biopolis 3	P	70%	1	1	0%	0	0	0%	0%	0%
Seine Biopolis 3	H	27 %	2	25	56 %	2	25	107 %	0 %	0 %
Sous-Total	P	69 %	52	164	71 %	42	146	3 %	-19 %	-11 %
Sous-Total	H	77 %	95	780	76 %	91	758	-1 %	-4 %	-3 %
Total Rnc		75%	147	944	75%	133	904	0%	-10%	-4%

OBSERVATIONS

Une analyse des taux d'occupation fait apparaître entre 2019 et 2020, un maintien du taux d'occupation à 75 %, malgré la baisse du nombre d'entreprises hébergées (14) et une baisse également de 40 emplois.



MESURES D'ACCOMPAGNEMENT COVID

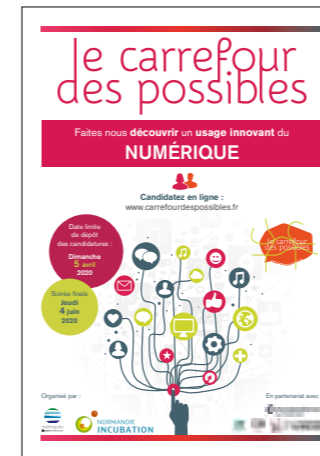
Face à l'épidémie du Coronavirus COVID-19 et à ses conséquences directes sur l'économie et afin de répondre aux difficultés des petites entreprises les plus fragiles, la Métropole Rouen Normandie a décidé de mettre en place dès le début du confinement des mesures de soutien aux entreprises et de poursuivre le plan d'accompagnement d'urgence des entreprises de son territoire, en complément des mesures de l'État, pour soutenir leur trésorerie.

En effet, en qualité de bailleur, la Métropole a mis en place un dispositif d'exonération des loyers et des charges pour les entreprises en pépinière.

L'objectif de cette décision était d'alléger les charges des entreprises les plus fragiles, d'améliorer leur trésorerie et donc d'exonérer des loyers et charges les jeunes entreprises hébergées en pépinière accompagnées par les services de la Métropole au sein du réseau Rouen Normandie Création.

Cette mesure a permis d'exonérer dans un premier temps 39 entreprises des loyers d'avril, mai et juin puis dans un deuxième temps, des loyers de décembre 2020, janvier et février 2021.

Par ailleurs, toujours dans l'objectif de concourir au soutien des entreprises, la Métropole a pris la décision d'ouvrir un dispositif d'exonération des loyers d'avril et mai aux entreprises hébergées en hôtel, les plus impactées par la crise (baisse du chiffre d'affaires)



CHIFFRES CLÉS

- Seulement 6 animations ont été organisées en 2020 au sein du réseau Rouen Normandie Création, compte tenu des mesures de restriction du COVID 19 (16 animations – 377 participants en 2019). Des ateliers d'information sur les thématiques sociale, fiscale, financière animées par des experts : à destination des jeunes entrepreneurs, chefs d'entreprise, avec 65 participants :
 - CREASUD DEJ : aucune action (1^{re} action - 3 participants en 2019)
 - CREADEJ : aucune action (7 actions - 40 participants en 2019)
 - ECODEJ : 6 actions – 65 participants (8 actions - 173 participants en 2019).
- Des actions d'accompagnements :
 - Des ateliers d'ingénierie financière,
 - start-up Student Way (friche LUCIEN - ancienne gare Saint-Sever)
 - Poursuite de l'organisation d'un événement dédié à l'entrepreneuriat étudiant.
 L'objectif de cet événement est de présenter aux étudiants de la Métropole l'ensemble des structures et des dispositifs auxquels ils peuvent avoir accès afin de les aider à affiner leurs idées et à construire leurs projets, en vue de créer leur entreprise.
 - 40 étudiants de l'INSA ont visité le site d'Innopolis.
- Le Carrefour des Possibles : la 10^e édition a malheureusement dû être annulée du fait du COVID.
- PREPA-RNC : Une offre d'accompagnement destinée aux porteurs de projets (ante-crédation) et aux jeunes créateurs d'entreprises dont le business plan nécessite un travail complémentaire avant la présentation au comité d'agrément (programme court d'un maximum de 6 mois).
 - 6 entreprises ont bénéficié de l'offre PREPA-RNC en 2020 (11 entreprises en 2019).
- FORMATIONS

Les formations sont à destination des chefs d'entreprise : 6 modules permettent aux porteurs de projets de maîtriser leur rôle de chef d'entreprise (Lire et interpréter les états financiers, contrôler la montée en régime de votre entreprise, piloter sa stratégie de communication...) avec 38 participants, (7 modules - 94 participants en 2019).

PARTICIPATION AUX ÉVÉNEMENTS ORGANISÉS PAR LES PARTENAIRES DE LA CRÉATION D'ENTREPRISE

- Les Cafés de la Création (le 1^{er} jeudi de chaque mois), 5 participations en 2020
- Les entrepreneuriales : subvention et mentoring,
- Jury de fin de majeure Neoma
- Comité d'agrément du VillagebyCA
- Comité d'agrément de l'incubateur régional Normandie Incubation.

Une enquête de satisfaction qui s'intègre dans une politique Qualité assortie d'indicateurs et d'objectifs chiffrés a été menée auprès des entreprises hébergées en pépinière sur les 5 sites : elle traduit la satisfaction avérée des créatrices et créateurs tant pour la qualité de l'accompagnement que pour les ressources mises à leur disposition. Tous ont mentionné la pertinence des conseils, la proximité de leurs chargés d'accompagnement ainsi que la disponibilité des personnels d'accueil, illustration du soin apporté à la démarche d'accompagnement depuis le premier contact jusqu'à la recherche de solutions lors des sorties de Pépinière.

2.2.4 DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE

Dans le cadre de la compétence Développement Économique (Loi NOTRe de 2015), la Métropole a cherché à positionner son intervention en matière de commerce sur une dimension métropolitaine et en complémentarité/soutien de l'action des communes qui jouent un rôle important de proximité.

La métropole intervient ainsi sur les sujets d'ordre réglementaire tels que le cadrage des dérogations au repos dominical pour les commerces ou encore sur les avis de CDAC qui permettent de réguler les implantations commerciales supérieures à 1 000 m².

Les grands enjeux de l'action de la métropole en matière de commerce reposent sur 4 axes majeurs :

- veiller à l'équilibre commercial et au développement équilibré des polarités commerciales du territoire ;
- Maintenir et étendre le dynamisme commercial du territoire ;
- Accompagner des acteurs du commerce ;
- Promouvoir l'offre commerciale du territoire.

Des rendez-vous bi-mensuels avec les communes du territoire ont permis de disposer des remontées terrain sur la situation commerciale dans les différents territoires de la Métropole et permettent d'envisager la mise en œuvre d'actions concertées entre Métropole et communes sur la thématique du soutien au commerce local.

ÉTUDES STRATÉGIQUES

Une enveloppe de 20 000 € était inscrite en 2020 pour participer au financement d'études commerciales lancées par les communes sur leur territoire. Compte tenu du contexte sanitaire, aucune sollicitation n'est parvenue aujourd'hui à la Métropole.

OBSERVATION DU COMMERCE

Depuis 2017, la Métropole, en partenariat avec la CCI Rouen Métropole, s'est dotée d'un Observatoire du Commerce Métropolitain lui permettant :

- De disposer d'un état des lieux précis de l'offre commerciale du territoire ;
- De connaître l'évolution du dynamisme commercial du territoire lors de chaque mise à jour ;
- D'identifier les fragilités et repérer les secteurs où des mesures seraient nécessaires.

Aujourd'hui, l'observatoire est un outil indispensable pour le service Action Économique. Il permet, entre autres, de fournir aux élus métropolitains et aux communes des données actualisées et fiables en amont des CDAC (commissions départementales délivrant les autorisations d'implantation des commerces de plus de 1 000 m²) ou encore d'accompagner les projets portés par les communes et les autres directions de la Métropole lorsque la dimension commerce est concernée.

C'est également un outil nécessaire dans le déploiement des actions envisagées dans la stratégie commerciale métropolitaine.

Un travail de mise à jour des données de l'observatoire a été mené sur l'année 2020 pour disposer d'éléments à jour sur la composition et les évolutions du tissu commercial depuis 2017. Le travail de recensement terrain et de qualification des commerces réalisé permet de mesurer les évolutions sur les 3 dernières années et d'évaluer l'état de santé du tissu commercial local et métropolitain, d'identifier les zones de fragilité et d'établir les grands équilibres en fonction des natures de commerce.

Cette mise à jour a également été l'occasion de redéfinir la typologie des différentes polarités commerciales inscrites dans le SCOT.

Les résultats définitifs et l'analyse associée seront disponibles sur le 1^{er} trimestre 2021 en raison des retards accumulés sur les différentes périodes de confinement.

ANIMATION COMMERCIALE

Dans la continuité de l'enveloppe des 300 000 € prévue pour accompagner les commerçants rouennais sur la période de travaux Cœur de Métropole entre 2017 et 2019, 50 000 € ont été mobilisés en 2020. Il s'agissait de poursuivre l'accompagnement par la Métropole des animations commerciales majeures qui ont une forte attractivité, au moins à l'échelle régionale, et permettent de dynamiser l'activité économique des commerçants et de faire rayonner les centres-villes et grandes polarités commerciales concernées.

Dans le contexte de crise sanitaire, la plupart des événements et animations commerciales n'ont pu avoir lieu en 2020 et aucune manifestation n'a pu faire l'objet d'un soutien de la Métropole.

En revanche, la Métropole s'est largement mobilisée dans le cadre du soutien aux dispositifs pour traverser la crise sanitaire.

Dès avril 2020, la Région et les intercommunalités volontaires dont la Métropole se sont associées pour mettre en place un dispositif de soutien « Impulsion Relance Normandie » complémentaire du fonds national de solidarité de l'État pour apporter un soutien financier aux entreprises non éligibles aux dispositifs de l'État. Dotées de 1 387 000 € seules 74 entreprises ont sollicité le dispositif pour un montant d'aide total de 87 000 € dont 60 % financés par la Métropole (52 200 €) en raison de l'allègement des conditions d'accès au dispositif par l'État.

En réponse aux conséquences économiques des nouvelles mesures sanitaires en novembre 2020, ce fonds a été relancé sous le nom d'Impulsion Résistance. Ouvert sur une période très courte de quelques jours en raison de la clôture budgétaire de la Région le fonds aura permis d'apporter au total 169 000 € d'aides à 78 entreprises (dont 101 400 € financés par la Métropole).

En parallèle de ces dispositifs, la Métropole a lancé un vaste plan de soutien aux acteurs économiques dans le cadre du plan PLUS (Plan d'Urgence Local Solidaire) comprenant notamment :

- Le dispositif d'aide au loyer qui a permis d'accompagner 459 entreprises de moins de 50 salariés des secteurs les plus touchés par les restrictions de la crise sanitaire pour un montant de 707 639 € en prenant en charge une partie des loyers sur la période octobre à décembre 2020.
- Le kit télétravail pour accompagner les entreprises de 3 à 99 salariés dans la mise en place de ce mode de travail permettant d'assurer le maintien d'une activité dans les meilleures conditions de performance et de contribuer à la limitation de l'épidémie en milieu professionnel.

Entre octobre 2020 et décembre 2020, 52 entreprises ont bénéficié de cette aide pour un montant total de subvention de 81 000 €.

Par ailleurs, la Métropole a lancé, dès juin 2020 la Plateforme Métropole Position pour accompagner les commerçants dans l'usage des outils numériques dans le double objectif de :

- Permettre aux commerçants de développer des solutions numériques pour la poursuite d'activité malgré les restrictions sanitaires.
- Engager de façon durable leur transition numérique pour anticiper la reprise dans les meilleures conditions et travailler à la pérennisation long terme des activités.

Métropole Position se veut une plateforme d'e-learning permettant de former et d'informer les commerçants sur les principales thématiques à appréhender pour intégrer des outils numériques dans leur activité (présence et vente sur internet, fidélisation des clients, réseaux sociaux, gestion des données, cybersécurité...).

Au total, 5 118 sessions ont été créées et près de 14 000 pages ont été visitées attestant du succès de fréquentation du site.

2.2.5

PROMOTIONS DES EMPLOIS

L'ensemble des actions de développement économique portées par la Métropole trouve une finalité globale dans la préservation et le développement des emplois et des compétences.

Dans le cadre de ses partenariats avec les pôles de compétitivité et filières présents sur le territoire, la Métropole inscrit systématiquement des actions en liens avec la thématique des ressources humaines, de la formation et de l'emploi.

Plus précisément, les conventions opérationnelles prévoient des actions spécifiques demandant aux pôles et filières de s'impliquer dans le développement de l'emploi sur le territoire et notamment d'assurer la promotion des métiers auprès de tous les publics (étudiants, jeunes diplômés, demandeurs d'emploi ou actifs en reconversion).

Cette promotion des métiers est essentielle pour répondre à la demande d'embauche des entreprises, notamment dans le secteur industriel et pour permettre aux jeunes diplômés de trouver, sur le territoire, des débouchés professionnels permettant de les maintenir sur la métropole à l'issue de leur formation.

Concrètement, cela passe par le développement d'outils numériques, la participation à des forums ou l'organisation d'événements dédiés comme le salon Les Emplois en Seine par exemple.

2.3

VALORISER ET CONFORTER LES FILIÈRES DU
TERRITOIRE ET ACCOMPAGNER LES MUTATIONS

2.3.1

ACCOMPAGNER LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE ET DIGITALE DE
L'INDUSTRIE

Dans le cadre de ses actions en faveur du maintien, du développement et du renforcement de l'attractivité du territoire, la Métropole s'implique dans les grands enjeux de transition de son tissu économique.

Cela comprend des actions de sensibilisation et la mobilisation des différents acteurs dans le cadre de la COP 21 et des actions liées à l'industrie 4.0.

Enfin la Métropole s'implique dans le développement de son écosystème numérique dans le cadre de partenariats avec les pôles et filières numériques.

Le contexte sanitaire a également été l'opportunité de développer un outil en faveur de la transition digitale (Métropole Position) adressé dans un 1er temps aux commerçants mais construit et pensé dans une logique de diffusion, à plus long terme auprès des TPE et PME du territoire sur des thématiques telles que la présence et la vente sur internet, la gestion des données ou encore la cybersécurité.

Le recrutement d'une chargée de développement économique sur la transition écologique a permis de contribuer activement à la mobilisation des acteurs économiques lors de la semaine événement « Rouen Capitale du Monde d'Après » en septembre.

La reprise de contact avec les entreprises engagées dans la COP 21 sur le dernier trimestre a permis poursuivre la mobilisation des acteurs économiques et de construire les bases d'une offre de services qui sera déployée dans le courant de l'année 2021.

LE PROJET TERRITOIRE D'INDUSTRIE

La Métropole Rouen Normandie est l'une des 7 intercommunalités qui composent le territoire d'industrie de l'Axe Seine, labellisé par l'État lors du conseil national de l'industrie du 22 novembre 2019. Les moyens de l'État y sont prioritairement fléchés, en coordination avec les moyens de la Région, pour y soutenir la dynamique industrielle.

C'est dans ce cadre que la Métropole partage avec les autres territoires de l'axe Seine l'ambition d'accompagner la mutation des écosystèmes industriels territoriaux pour répondre aux enjeux de transformations sectorielles, de transition énergétique, écologique et numérique avec la priorité donnée à

l'échelle rouennaise, d'accompagner la mutation de l'écosystème automobile dans sa transition vers les mobilités durables.

La déclinaison du projet métropolitain s'inscrit dans la continuité et en complémentarité du projet TIGA et en cohérence avec le projet COP 21 territoriale. Il porte principalement sur 3 objectifs :

- ▶ La création d'une filière batterie pour véhicules électriques à l'échelle de l'axe Seine et l'accueil sur le territoire d'une gigafactory de l'écosystème de la production de batteries.
- ▶ L'évolution de l'offre de formation pour accompagner la mutation des métiers de l'industrie nécessitant la construction de nouveaux programmes immobiliers et la réalisation d'investissements en équipements spécifiques
- ▶ Le développement d'une offre foncière dédiée à l'accueil d'activités industrielles par la reconversion de friches (sur Seine Sud notamment).

En 2020, le projet a pris une dimension toute particulière autour des enjeux de réduction du risque industriel après l'accident de Lubrizol : déploiement d'une plateforme industrielle de type PACTE pour une meilleure gestion des plans de sauvegarde au sein des ZIP existantes (5 PPRT), inscription dans les réflexions nationales (Amaris, Rendez-Vous Majeurs) ou encore le partenariat au projet Risk Log porté par le CUREJ, l'IDIT, le CEREMA, LSN au titre de l'appel à projet solutions Innovantes et Opérationnelles dans le domaine de la Maîtrise des Risques Industriels au sein d'un environnement urbain et dense (ANR). L'objectif du projet est d'assurer la continuité des processus de gestion des risques industriels par les différents acteurs de la supply chain (client, fournisseurs, prestataires, partenaires).

Plus récemment, avec la crise sanitaire et ses impacts économiques, territoire d'industrie place l'axe Seine au cœur des stratégies nationales de relance axée sur la transition écologique et énergétique autour des questions de décarbonation, d'efficacité énergétique, d'économie circulaire / écologie industrielle territoriale, développement de nouvelles filières industrielles (chimie biosourcée, nouvelles énergies, ...), gestion des ressources (friches, biodiversité, eau, ...) et volet compétences & formation.

LES FILIÈRES ET LES PÔLES

Dans le cadre de ses missions d'animation de l'écosystème économique métropolitain, la Métropole a engagé une série de partenariats avec les acteurs constitués des principaux secteurs d'activités présents sur le territoire. Ces partenariats permettent à la fois de contribuer, en complément de la Région, à l'animation de ces filières et pôles de compétitivité, au renforcement de l'attractivité et au rayonnement du territoire ainsi que la dynamique de projets. Ils permettent également de donner une meilleure connaissance des acteurs économiques du territoire et d'améliorer la prise en compte des problématiques communes ou spécifiques à certains secteurs.

Cela permet enfin d'apporter une expertise fine sur les différents projets portés par la Métropole (TIGA, Territoire d'Industries, logistique urbaine...).

Ce soutien aux filières et pôles de compétitivité est mis en place à l'échelle du pôle métropolitain sous la forme d'adhésion ou de conventionnement pour les acteurs suivants pour un total de 90 500 € au budget de la Métropole :

- ▶ Mov'eo : 12 138 €
- ▶ Cosmetic Valley : 15 000 €
- ▶ Polepharma : 37 500 €
- ▶ LSN : 6 360 €
- ▶ TES : 12 000 €

La Métropole a également noué des partenariats en direct avec d'autres acteurs constitués afin de travailler sur les axes spécifiques en lien avec ses priorités d'actions auprès des acteurs économiques

Dans le cadre de la COP 21, la Métropole avait confié au cluster Normandie Énergies l'animation de 2 coalitions portant sur le développement de l'énergie solaire et la récupération d'énergie/chaleur. Cette convention de partenariat conclue sur la période de septembre 2018 à décembre 2019 n'a pu être reconduite sur 2020. Cette dernière devrait cependant être poursuivie et intensifiée sur le 1^{er} semestre 2021

Dans le cadre du déploiement de sa stratégie numérique, un partenariat triennal a été signé avec l'association Normandie Web Expert (NWX) au 1^{er} trimestre 2020. Les axes prioritaires de cette convention portent sur :

- ▶ Le développement de l'entrepreneuriat : des actions de sensibilisation (start'up weekend) à l'incubation de projet (Start'Hub) qui pourrait permettre à terme à des projets d'intégrer la pépinière d'Innopolis.
- ▶ Le numérique responsable au travers des thématiques développement durable et de la COP 21, de l'égalité femmes/hommes et de la protection des données.

- ▶ La Transition numérique : mise en réseau des acteurs économiques, participation aux dispositifs de transition digitale des entreprises (Conecto).

- ▶ L'attractivité du territoire pour les acteurs du numérique : événementiels (Summer Festival), action de communication et de promotion de l'écosystème.

Un montant de 35 000 € supplémentaire avait été fléché pour l'organisation et la coordination du salon Vivatech qui ne s'est finalement pas tenu en juin 2020 en raison des restrictions liées à la crise sanitaire.

2.3.2

CONFORTER LES ACTIVITÉS
TERTIAIRES

Le renforcement des activités tertiaires et plus spécifiquement des activités tertiaires supérieures apparaît comme une priorité en matière de développement économique pour la Métropole.

Afin de favoriser le maintien, le développement et l'implantation de ces activités stratégiques, la Métropole travaille en étroite collaboration avec Rouen Normandy Invest (RNI), Rouen Normandie Aménagement (RNA) pour accompagner efficacement les entreprises dans la réalisation de leurs projets.

Comme évoqué précédemment, RNA intervient en qualité d'aménageur et de commercialisateur des parcs d'activités concédés et plus particulièrement sur les parcs dédiés aux activités tertiaires que ce soit sur des logiques d'implantation sur des offres de bureaux parcs (Plaine de la Ronce, Rouen Madrillet Innovation) ou de centralité (Seine Cité).

Cette action de commercialisation est renforcée par l'action de Rouen Normandy Invest qui a en charge la promotion du territoire et qui mène les actions de prospection nécessaires à l'accueil d'activités exogènes venant renforcer le tissu économique tertiaire.

La complémentarité des actions conjointes des services de la Métropole, de RNI et de RNA permet ainsi de proposer un accompagnement complet aux porteurs de projet pour répondre avec précisions aux besoins exprimés par les porteurs de projet sur l'ensemble de territoire.

Depuis 2018, ces actions sont complétées par le travail d'observation et d'analyse de l'OBAN (Observatoire du bureau et de l'activité en Normandie) qui rassemble les différents acteurs privés et publics de l'industrie immobilière.

Les études menées par l'OBAN présentant les caractéristiques, évolutions et tendances du marché de l'immobilier (état du parc, détail de l'offre, transactions...) sont des informations nécessaires à la Métropole pour la prise de décision en matière d'aménagement du territoire et de développement économique.

La Métropole compte aujourd'hui un parc tertiaire évalué à 1 190 000 m² comprenant un stock immédiat de 49 730 m²

prêt à accueillir des projets dont près de 3 300 m² (7 %) sur des offres neuves ou restructurées récemment concentrée essentiellement sur les plateaux nord et la rive gauche de Rouen. Le taux de vacance est de 4,2 %. Le marché est équilibré.

Sur l'année 2020, le marché de l'immobilier d'entreprises rouennais n'enregistre que 22 000 m² commercialisés, soit un recul de -43 % sur 1 an (-45 % en Ile de France et -35 % sur les métropoles régionales, en moyenne). Au ralentissement imposé par la crise sanitaire ont succédé l'attentisme puis la rationalisation, la réorganisation et libération des surfaces de bureaux. Le marché va très probablement continuer de muter y compris dans la structure des demandes (télétravail, coworking, etc.).

S'ils se confirmaient, les projets de restructuration d'immeubles obsolètes, sur Saint-Sever tout particulièrement pourraient compléter l'offre disponible à court et moyen terme.

Inscrits dans la rénovation du quartier Saint-Sever Nouvelle Gare, ils constituent par ailleurs une opportunité pour affirmer la polarité tertiaire du centre de la Métropole en bénéficiant d'un excellent niveau de desserte et participant du renouvellement de la ville sur elle-même pour lutter contre l'étalement urbain.

En bureau parc comme en bureau centre, la disponibilité de locaux neufs immédiatement disponibles est un atout pour accueillir des projets exogènes qui recherchent des sites d'implantation sur des périodes courtes et certaines mais aussi pour répondre aux mutations du marché tertiaire accéléré par la crise sanitaire.

2.3.3

SOUTENIR L'ÉCOSYSTÈME DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (ESS)

La Métropole Rouen Normandie compte 1 698 établissements de l'ESS employant 21 258 salariés, ce qui représente 10,3 % de l'emploi salarié et 12,4 % de l'emploi privé.

Force économique à part entière, la Métropole souhaite encourager son développement en appuyant l'action des entrepreneurs sociaux et des réseaux d'accompagnement.

RÉSEAUX DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE ET DES ENTREPRISES SOCIALEMENT RESPONSABLES

En 2020 la Métropole Rouen Normandie a renouvelé son adhésion et son soutien à deux réseaux pouvant relayer et appuyer son action :

- Le réseau RTES (Réseau des Collectivités Territoriales pour une Économie Solidaire), le réseau qui compte plus de 140 collectivités adhérentes, vise à valoriser les initiatives de ses membres et à les outiller en matière de développement de l'ESS. La MRN est identifiée dans le réseau et peut bénéficier de son soutien technique (formation, échange, supports techniques, ...).
- L'ADDRESS (Agence pour le Développement Régional de l'Économie Sociale et Solidaire). Créée en 2005, l'ADDRESS est une association qui compte 82 adhérents et dont le but est d'accompagner la création et le développement d'entreprises sociales en Normandie. La Métropole adhère à l'association depuis 2016.

SOUTIEN AUX PROJETS DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

La Métropole Rouen Normandie dispose de deux dispositifs permettant d'accompagner les projets immobiliers des acteurs économiques sociaux et solidaires :

- une subvention à la location (Dynamique Location ESS)
- une subvention à l'investissement immobilier (Dynamique Investissement ESS)

DYNAMIQUE LOCATION ESS

Date délibération ou décision Président	Entreprise sociale	Taux d'intervention	Montant aide	Projet immobilier
13 février 2020	Le XXI	20 %	8 760,00 €	Location d'un local sur la commune de Rouen
9 juin 2020	Terra Leo	20 %	4 200,00 €	Location d'un local sur la commune d'Elbeuf
5 octobre 2020	Amicalement Vôtre	20 %	8 640,00 €	Location d'un local sur la commune d'Elbeuf
5 octobre 2020	Au Pré du Bois	20 %	2 736,00 €	Location d'un local sur la commune d'Amfreville-la-Mivoie

DYNAMIQUE IMMOBILIER ESS

Date délibération ou décision Président	Entreprise sociale	Taux d'intervention	Montant aide	Projet immobilier
9 novembre 2020	ADIR	4,60 %	82 340,00 €	Implantation de l'entreprise sur la commune de Rouen dans la ZAC Aubette Martainville

SOUTIEN À L'ENTREPRENEURIAT SOCIAL ET SOLIDAIRE

La Métropole accompagne les initiatives permettant le développement de l'entrepreneuriat social sur son territoire.

La Métropole et la CRESS, un partenariat visant à soutenir le développement de l'ESS sur le territoire de la Métropole, ont conventionné sur 3 axes :

- l'appui financier de la Métropole à la mise en œuvre d'opérations dans le cadre du mois de l'ESS : La JESS et le Start Ess Day ;
- une revue de projets régulière afin de repérer les projets en émergence, en création ou en développement sur le territoire métropolitain ;
- l'animation et la structuration d'un réseau d'acteurs ESS sur le territoire elbeuvien sur la période 2019-2020. Il s'agit de repérer des acteurs de l'ESS implantés sur Elbeuf et les alentours, et d'identifier leurs besoins et de leur apporter un accompagnement spécifique dans le cadre d'une dynamique collective territoriale.

- La Jess – Journée de l'entrepreneuriat étudiant en ESS : il s'agit d'un temps spécifique de mobilisation de jeunes et étudiants sur l'entrepreneuriat en ESS à l'occasion du Mois de l'ESS... L'après-midi s'est déroulée en distanciel le 19 novembre 2020. Les 43 participants ont pu confronter leur projet de création d'entreprises sociales et solidaires à des professionnels, bénéficier d'expertises au cours d'ateliers coaching et de rencontres d'experts. Pour ceux qui n'avaient pas de projet formalisé, ils ont pu participer à un atelier créativité organisé par Enactus dans l'objectif de répondre à des besoins sociaux non satisfaits sur le territoire sur les thématiques mobilité et l'alimentation.

- Le Start'ESS Day : la 5^e édition s'est déroulée le 3 décembre 2020 en distanciel et a permis d'accueillir et d'échanger avec les 38 porteurs de projet présents. Le « Start'ESS Day » a pour objectifs de favoriser l'émulation entre porteurs de projet et entreprises ESS du territoire, d'apporter une expertise qualifiée aux participants pour la structuration de leurs projets, les mettre en lien avec les professionnels de l'accompagnement en entrepreneuriat en ESS.

La Métropole, adhérente de l'ADRESS soutient spécifiquement l'une de ces actions et ainsi apporte un appui financier à hauteur de 10 000 € à l'incubateur social KATAPULT.

- Soutien à l'incubateur social KATAPULT : L'incubateur vise à accompagner les projets ESS à fort potentiel de développement. Il s'agit de proposer une offre complémentaire à l'existant et adaptée aux projets d'innovation sociale qui ne présentent pas nécessairement d'innovation technologique, numérique ou technique. La plus-value de l'incubateur se situe sur l'accompagnement à la modélisation économique, la gouvernance partagée et la finalité sociale ou environnementale du projet.

15 porteurs de projets ont été sélectionnés à la suite d'un appel à projets et ont démarré leur parcours d'un an à partir d'avril 2020. 5 comptaient développer un projet sur le territoire (accompagnement dans les transports, épicerie collaborative, mise en relation pour du mécénat de compétences, radeau visant la dépollution de l'eau, animation d'ateliers cuisine pour des personnes âgées).

Sur l'année 2020, les services de la Métropole ont rencontré 30 porteurs de projet ESS.

ACTIONS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Toutes les actions développées en matière d'économie sociale et solidaire contribuent aussi bien à améliorer la cohésion sociale et la solidarité, mais également favorisent les modes de consommation et de production responsables.

ACTIONS ACCOMPAGNANT LE DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI

La Métropole relaie et appuie des actions visant le développement de l'emploi. Outre les liens développés avec les filières et les entreprises, elle accompagne spécifiquement des actions visant à faire rayonner l'emploi local.

SOUTIEN À L'ORGANISATION DU FORUM RÉGIONAL LES EMPLOIS EN SEINE

La Métropole a renouvelé son soutien à l'association Carrefours pour l'emploi, association loi 1901 reconnue d'utilité publique, en lui accordant une subvention pour l'organisation des Emplois en Seine les 5 et 6 mars 2020 :

- 7 500 visiteurs jeunes (33 %) de niveau bac ou inférieur (57 % des visiteurs), le visiteur « type » est en recherche d'emploi depuis moins de 6 mois (61 %) dans le tertiaire (fonction support entreprises et commerce : 50 %)
- 220 exposants

La Métropole était présente sur le forum et a accueilli sur son stand 208 visiteurs.

Le contexte sanitaire a freiné la consolidation de l'évènement, le premier confinement étant intervenu 12 jours après l'évènement.

PARTENARIAT AVEC POLE EMPLOI

Pôle Emploi et la Métropole de Rouen qui ont mené une première action commune en faveur de la promotion des offres d'emploi du territoire de la Métropole, ont décidé de consolider leur partenariat en structurant un cadre conventionnel prévoyant la mise en œuvre de projets concrets sur les 3 ans à venir. Les objectifs de ce partenariat sont notamment de créer les conditions favorables au développement de l'emploi sur le territoire de la Métropole et de mieux identifier et partager les offres d'emploi sur ce territoire.

2.3.4

LE MARCHÉ D'INTÉRÊT NATIONAL (MIN)



Parmi les dix-neuf autres marchés nationaux, le MIN de Rouen est le marché de gros de produits alimentaires le plus important du quart nord-ouest de la France.

Avec vingt hectares et 60 000 m² de locaux au service des acteurs de toutes les filières alimentaires, plus de 800 emplois sur le site et 80 000 tonnes de produits commercialisés par an, le MIN est un acteur économique majeur du territoire de la Métropole.

ACTIONS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Le MIN a pris des engagements dans le cadre de la COP21 qui s'ajoutent à un ensemble d'actions déjà mises en œuvre. Ses engagements portent sur l'efficacité énergétique (changement des éclairages publics), la production d'énergie photovoltaïque, la valorisation de 100 % des déchets, l'implantation de services logistiques mutualisés et l'installation de bornes de recharge pour les véhicules électriques sur le site.

La création d'un Box fermier qui favorise la commercialisation en circuits courts, auprès des restaurateurs et artisans de bouche, de produits locaux normands (produits laitiers notamment) en complément des produits vendus sur le carreau des producteurs (fruits et légumes essentiellement) contribue elle aussi au développement durable.

2.4

CO-CONSTRUIRE LE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL
AVEC LES ACTEURS ÉCONOMIQUES

2.4.1

LA MOBILITÉ DU FUTUR

Les technologies d'aide à la conduite progressent à grand pas. Hier utopiques, les véhicules à conduite totalement autonome sont dorénavant une réalité. Ils s'annoncent déjà comme la grande rupture des prochaines années dans les usages et les modèles économiques de la mobilité. La Métropole constitue un territoire aux multiples atouts pour devenir un des plus grands sites français de recherche appliquée en matière de développement des véhicules autonomes électriques.

Lauréate de l'appel à manifestation d'intérêt « Territoire d'Innovation » du Programme d'Investissement d'Avenir (PIA3), la Métropole porte le projet « Rouen Mobilités Intelligentes pour tous » qui fait appel à un partenariat public/privé inédit, intégrant des grandes entreprises, des collectivités, des associations, des chercheurs et des grandes écoles toutes reconnues pour leur implication locale forte et leur excellence dans le domaine de la mobilité.

ROUEN NORMANDIE MOBILITÉ
INTELLIGENTE POUR TOUS – POUR
UN SYSTÈME INTÉGRÉ DE MOBILITÉ
MULTIMODALE ET DÉCARBONÉE.

Le projet Normandie Mobilité Intelligente pour Tous porte une ambition de transformation profonde de la façon de se déplacer. Alors que la mobilité est un levier essentiel et structurant de l'organisation du territoire, le projet poursuit dans cette perspective deux grandes finalités :

- Assurer une continuité totale des déplacements et diminuer significativement l'usage de la voiture individuelle en développant de nouveaux outils opérationnels pour l'intermodalité et la mobilité multimodale, cette dernière incarnant une mobilité active dans laquelle chacun agit de manière plus autonome ;
- Réduire l'impact environnemental et physique de la mobilité, en maîtrisant les consommations d'énergie et les émissions de polluant grâce à la réduction de la congestion et à la mise en place d'indicateurs adaptés à destination des différentes catégories de décideurs (y compris les usagers finaux) sur les effets de leurs actions, grâce à l'exploitation réactive. La finalité est également de réinvestir l'espace public pour d'autres usages que ceux de la mobilité.

Il s'agit donc pour la Métropole, ses partenaires industriels issus de son éco-système (CITEOS Rouen, Transdev, Cisco, Renault, La Poste), les pôles, filières et acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche, experts du développement

de solutions innovantes pour le transport, du traitement de la donnée et de l'électronique embarquée, de développer un système intégré de mobilité multimodale et décarbonée à grande échelle. Le projet comprend 3 grands axes :

- Le développement du véhicule autonome et des Smart Grids Mobilités, avec une 2^e phase du Rouen Normandy Autonomous Lab (dont la première phase a été lancée en octobre 2017),
- La reconquête de l'espace public et la logistique urbaine du futur, avec l'expérimentation de solutions logistiques intelligentes au dernier kilomètre, de manzanas (cellule urbaine à l'intérieur desquelles les rues seront transformées en « rues-places » prohibant véhicules en transit et stationnement) et de super-connecteurs vélos entre Rouen et les communes de la première couronne ;
- La mobilité servicielle, avec la création de nouveaux outils et l'utilisation du big data pour proposer de nouveaux services intégrés aux usagers.

Le projet présente au total une démarche inédite en mixant expérimentations et adaptation des infrastructures, approche scientifique et technologique (véhicule autonome, réseau Smart Grids, émergence de l'hydrogène), approche servicielle, réappropriation forte de l'espace public, interopérabilité des systèmes de mobilité, information prédictive à l'échelle métropolitaine, espace logistique urbain afin de centraliser la livraison des marchandises (notamment pour le dernier kilomètre).

La crise sanitaire liée à la COVID-19 a ralenti l'exécution de certaines actions qui pouvaient nécessiter une association du public. D'autres partenaires ont connu des séquences de chômage partiel. Enfin la mise en place tardive de l'exécutif métropolitain, du fait du report des élections municipales, a retardé la prise de certaines décisions.

L'année 2020 aura cependant vu la signature :

- de la convention de financement entre la Métropole et la Caisse des Dépôts et Consignations, permettant l'octroi d'une subvention de 5 198 512 € à la Métropole et ses partenaires ;
- de l'accord de consortium entre la Métropole et ses partenaires, formalisant les modalités de gouvernance du projet entre les 29 signataires.

Un premier comité de suivi s'est déroulé le 20 octobre 2020. Le premier comité régional Territoires d'innovation s'est quant à lui déroulé le 17 novembre 2020 en présence du Préfet de Région et du Président de la Métropole Rouen Normandie.

ACTIONS POUR
LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

En agissant simultanément sur l'ensemble des leviers de la mobilité à l'échelle du territoire, en écoutant les attentes des citoyens tout en réduisant l'impact environnemental et physique de la mobilité, la Métropole ambitionne de devenir le 1^{er} grand territoire apaisé de France.

MOTORISATION PROPRE DES BUS

L'année 2020 est une nouvelle étape dans l'élaboration d'une stratégie de renouvellement du parc bus par des véhicules à motorisation propre. Ainsi, 3 bus électriques ont été livrés pour poursuivre l'expérimentation de leur exploitation sur le réseau Astuce des TAE. En parallèle, 15 bus au diesel végétal ont été mis en service. Ils ont fait l'objet d'une étude comparative des rejets avec les bus diesel. Il s'avère que les valeurs sont peu différentes.

L'année 2020 a confirmé la volonté de décarbonation des transports en commun avec la commande de 17 nouveaux bus électriques et l'engagement de commander dès 2021 11 bus hydrogène. La Métropole Rouen Normandie a d'ailleurs répondu, en partenariat avec la société Valorem, à l'appel à projets d'écosystème territorial hydrogène de l'Ademe. L'objectif est de disposer d'une installation d'électrolyse au dépôt bus des Deux Rivières alimentée par un champ photovoltaïque.

La stratégie de renouvellement des bus sur les 5 prochaines années sera définie dans le courant de l'année 2021.

FILIÈRE HYDROGÈNE

La Métropole Rouen Normandie continue de disposer d'une station hydrogène place du Boulingrin à Rouen. Elle est destinée aux véhicules légers. La collectivité dispose de deux kangoo électriques à prolongateur d'autonomie hydrogène.

Dans le cadre de l'appel à projets d'écosystème territorial hydrogène de l'Ademe, il est programmé d'installer une station de plus forte production et distribution sur le site du dépôt bus des Deux Rivières à Rouen pour alimenter les 11 bus électriques qui seront exploités sur la ligne 6 du réseau Astuce.

Afin de couvrir au mieux le territoire, la petite station du Boulingrin sera donc déplacée sur la rive gauche. Des études sont en cours pour envisager son implantation sur le dépôt Métro de Petit Quevilly.

La prochaine étape de la filière hydrogène sur le territoire sera de pouvoir proposer de l'hydrogène vert aux industriels utilisant actuellement de l'hydrogène carboné.

2.4.2

LA COP21 LOCALE - COALITION
ÉCONOMIQUE

Dans le cadre de la COP21 Rouen Normandie, la Métropole s'attache à mobiliser les acteurs économiques pour être acteurs de la transition sur le territoire, dans leurs domaines de compétence et de responsabilité sociétale. Une démarche collective est notamment proposée aux acteurs économiques, animée par la Métropole : les coalitions d'action.

18 coalitions d'action ont été constituées sur le territoire de la Métropole. Elles regroupent des acteurs privés et publics autour d'objectifs opérationnels, en vue de :

- Mettre en place des actions collectives qui produisent un effet de masse
- Mettre en place des actions collectives rendues possibles par une mutualisation des moyens
- Mettre en place des actions collectives nécessitant un partenariat nouveau, de l'innovation partagée...

Les coalitions sont pilotées par un acteur du monde économique et accompagnées par la Métropole, en termes d'animation, de suivi, de communication. Au moment de leur création, les coalitions formalisent un engagement qui définit les membres et les objectifs. Leurs actions vont de la sensibilisation ou information à la mise en place de projets collectifs ou à la formation de filières en lien avec la transition.

Trois types de coalitions existent :

Des coalitions qui regroupent des acteurs d'une même profession :

- Salles de spectacle vivant (pilote Opéra de Rouen)
- Organisateurs de festivals (pilote Festival du Livre Jeunesse de Rouen)
- Commerçants des Vitrites de Rouen (pilote Vitrites de Rouen)
- Eco-défis des Artisans et Commerçants (pilote Chambre des Métiers et de l'Artisanat)
- Établissements d'enseignement supérieur CESAR (Conférence de l'Enseignement Supérieur de l'Agglomération de Rouen) (pilote CESAR)
- Carriers (pilote UNICEM)
- Clubs de sport (pilote Rouen Normandie Rugby)

L'objectif de ces coalitions est de porter des projets collectifs et de s'épauler dans la mise en place d'actions par le partage des bonnes pratiques.

En 2020, les principales actions de ces coalitions ont été les suivantes :

Les salles de spectacle vivant ont organisé avec l'Université de Rouen une conférence sur la transition dans le monde du spectacle vivant (5 mars 2020), et contribué à l'atelier organisé dans le cadre de la semaine Capitale du Monde d'Après « Faire de Rouen une capitale européenne de la culture résiliente » : Quelle est l'empreinte écologique du secteur culturel ? Quels rôles la culture et l'art ont-ils à jouer dans le monde qui vient ? Et surtout à quoi ressemblerait une Capitale européenne de la culture résiliente, qui aurait réussi à opérer sa transition ?

Les commerçants des Vitrines ont préparé l'événement Earth Hour avec un focus sur l'extinction des vitrines. Un courrier a été envoyé aux commerçants pour leur demander d'éteindre leur vitrine lors de l'événement et rappeler la réglementation générale. L'événement a finalement été annulé du fait du confinement.

31 commerçants ou artisans se sont engagés dans une démarche éco-défis. La Chambre des Métiers et de l'Artisanat a produit un bilan de l'action éco-défis menée sur la période 2019-2020 et organisé un événement dans le cadre de la Semaine Capitale du Monde d'Après qui a rassemblé plus de 50 personnes.

Des coalitions qui regroupent des acteurs d'un même espace géographique :

- Entreprises du club de la Vatine (pilote Club de la Vatine)
- Entreprises du club de la Ronce (pilote Club de la Ronce)
- Port Vert (pilote Union Portuaire Rouennaise)

L'objectif de ces coalitions est de porter des actions collectives de sensibilisation ou de solutions techniques qui sont rendues pertinentes à l'échelle d'un groupe d'entreprises dans un même secteur géographique. Ces actions n'auraient bien souvent pas été possibles à l'échelle d'une entreprise seule.

En 2020, les principales actions de ces coalitions ont été les suivantes :

La coalition Port Vert a préparé l'organisation d'un atelier « offreurs de solutions pour les déchets de bureau » destiné à l'ensemble des entreprises de la zone industrielle portuaire. Cet atelier a été annulé du fait du confinement.

Des coalitions porteuses de projets de filières :

- Méthanisation (pilote GRDF)
- Solaire photovoltaïque (pilote Normandie Énergie)
- Chaleur fatale industrielle (pilote Normandie Énergie)
- Eco-matériaux de construction et de rénovation (pilote UniLasalle)

- CUBE 2020 - réduction de consommation dans les bâtiments tertiaires (pilote MRN)
- Numérique responsable (pilotes NWX et Pôle Emploi Normandie)
- Offreurs de solutions de transition via l'économie sociale et solidaire (pilotes CRESS et ADRESS)
- Mobilité intelligente pour tous (pilote MRN)

L'objectif de ces coalitions est de faire émerger des projets concourant à la mise en place de filières de transition écologique. Cette émergence passe notamment par une phase de sensibilisation et d'animation, de mise en relation des acteurs et de projets expérimentaux.

En 2020, les principales actions de ces coalitions ont été les suivantes :

La coalition chaleur fatale a conduit une étude de faisabilité technique pour la mise en place d'un réseau de chaleur fatale industrielle sur la zone industrielle portuaire.

La coalition numérique responsable a construit un parcours de formation des entreprises au numérique responsable, adossé sur la labellisation numérique responsable créée en juin 2019 par l'Institut du Numérique Responsable. La promotion de ce programme a été lancée fin 2020. Une newsletter d'information sur les bons gestes en matière de numérique responsable a été diffusée auprès des organisations engagées dans la COP21 à partir de juillet 2020. Par ailleurs, la coalition a travaillé sur l'opportunité de faire émerger une filière de réemploi de matériel informatique.

La coalition des offreurs de solution a travaillé sur la définition de sa feuille de route. La mise en œuvre n'a pas été possible du fait de la crise sanitaire

L'ensemble des animateurs et accompagnateurs de coalitions ont été réunis une fois en 2020 pour échanger sur leurs méthodes de travail et leurs résultats.

2.4.3

MÉCÉNAT/PARTENARIAT : MOBILISER LES ENTREPRISES AUTOUR DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL

La Métropole souhaite associer le tissu économique aux projets d'intérêt général du territoire dans les domaines de la Solidarité, de la Culture et de l'Environnement. En 2020, 26 entreprises (TPE/PME/GE/Fondations) ont été mobilisées pour 264 000 € et une trentaine d'associations accompagnées et/ou aidées.

Pour promouvoir plus globalement le don et la générosité, la Métropole a participé au mouvement mondial « Giving Tuesday » via la mise en valeur de 8 donateurs pour inciter à s'investir de différentes manières (donner du temps, un soutien financier, des objets, de la nourriture, des compétences...) dans le tissu associatif du territoire.

SOLIDARITÉ – ZOOM COVID-19 :

Le contexte sanitaire a conduit à soutenir particulièrement les acteurs associatifs du champ de la solidarité en les accompagnant à mobiliser des fonds privés.



- L'aide alimentaire : sollicitation de la filière agroalimentaire pour aider 4 associations structurantes (Restos du cœur, Secours populaire 76, Banque alimentaire et Secours catholique), soit 173 000 € - dont 55 000 € de denrées - et mise en relation avec 10 entreprises mécènes. Le suivi a été assuré sous la forme d'un groupe de travail pluridisciplinaire et le lien maintenu de façon continue avec les associations.

- Les violences faites aux femmes, via le Comité action et promotion sociales (CAPS), dans le cadre d'un appel à projet d'une Fondation pour équiper de matériels informatiques les logements de transition ainsi qu'une formation aux outils pour les bénéficiaires.

- La mobilisation de matériels informatiques pour la Ligue des Droits de l'Homme (ordinateurs, tablettes, imprimantes...) valorisé à hauteur de 20 000 €.

CULTURE

Dans le cadre de la réhabilitation de l'Aître Saint-Maclou, qui a ouvert au public en septembre 2020, les projets hébergés en son sein se sont concrétisés à l'accompagnement de mécènes :

- L'ouverture de la galerie et du centre scientifique et technique du Pôle Céramique Normandie, accompagnés par 2 mécènes à hauteur de 20 000 €.
- La création du Club des Mécènes du Patrimoine de la Régie des Équipements Culturels (REC) (8 entreprises pour 21 000 €) qui a permis de financer intégralement l'animation audiovisuelle « Feux follets », réalisée par des artistes locaux, ainsi que des actions culturelles pour le lancement.

Le service partenariats et mécénat a été mobilisé sur la participation au groupe de travail pour la préparation de la Candidature « Rouen Capitale Européenne de la Culture 2 028 ».



ENVIRONNEMENT

Dans le cadre de l'ouverture du Parc naturel Urbain du champ des Bruyères, un accompagnement de l'installation de la Ferme Urbaine de l'association Le Champs des Possibles a été mis en œuvre : consolidation des 3 premières années d'activités par un mécénat de 18 000 € par an pendant 3 ans et participation au dispositif « je participe ».

Lors de l'événement « métropole Rouen Normandie : Capitale du monde d'après » : une présentation pour sensibiliser les entreprises aux différents acteurs et projets du territoire de protection de la Forêt a été réalisée.

2.5

FAIRE RAYONNER LE TERRITOIRE ET VALORISER
NOS ATOUTS ET NOS TALENTS

La culture, le patrimoine, le tourisme et le sport sont des vecteurs d'attractivité importants pour un territoire. La stratégie de la Métropole, en la matière, est de s'appuyer sur les atouts et les talents du territoire grâce à une politique audacieuse.

2.5.1 TOURISME

Les objectifs de la politique touristique de la Métropole visent à renforcer la fréquentation touristique du territoire, que ce soit par des visiteurs individuels ou en groupe, nationaux et internationaux, et à conforter l'attractivité et le rayonnement de la destination.

Or, en cette année 2020, les déplacements touristiques ont été fortement contraints, voire totalement interdits pendant plusieurs mois. Dans ce contexte, le travail de la Métropole et de son office de tourisme (Rouen Normandie Tourisme et Congrès), s'est réorienté vers deux axes prioritaires :

- Le soutien aux acteurs du tourisme
- Le développement du tourisme de proximité.

SOUTIEN AUX ACTEURS
TOURISTIQUES

Les acteurs de l'hôtellerie, de la restauration et des loisirs ont pu bénéficier des aides mises en place par la Métropole (Impulsion Relance et Impulsion Résistance en partenariat avec la Région, aide aux loyers et kit télétravail, Métropole Position...). La Métropole a également proposé des reports de paiement de taxe de séjour pour les hôteliers. L'Office de Tourisme de son côté a déployé des chèques cadeaux pour soutenir les restaurateurs et une opération hôtelière promotionnelle dans le cadre de la Fête du Commerce.

TOURISME DE PROXIMITÉ

Partant du constat que les clientèles lointaines ne pourraient pas fréquenter le territoire cette année, et qu'à contrario les métropolitains seraient plus nombreux à rester chez eux, les services ont construit une opération destinée à promouvoir le tourisme de proximité. Intitulée *À deux pas d'ici*, elle a mis en valeur 30 propositions de balades à vélo, randonnées pédestres, visites patrimoniales, rallyes ludiques, jeux d'enquête, etc., à réaliser en autonomie pendant tout l'été, réparties sur 31 communes de la Métropole.

OFFICE DE TOURISME
INTERCOMMUNAL

La Métropole a renouvelé sa convention d'objectifs avec Rouen Normandie Tourisme et Congrès, en augmentant sa subvention de 390 000 € (2 000 000 € au total).

La Directrice Générale, arrivée en mai 2019, a finalisé la réorganisation des équipes de RNTC afin de répondre aux nouvelles orientations qu'elle a souhaité mettre en œuvre.

De manière générale, la subvention versée par la Métropole en 2020 a été utilisée par l'Office de Tourisme pour mener à bien ses missions prioritaires, dans un contexte très compliqué pour l'ensemble des activités touristiques :

- répondre aux demandes des visiteurs tout au long de l'année : renseignements sur les activités touristiques, création d'offres de visites, recherche d'un hébergement, préparation de séjour ou de vacances, achats de produits locaux, de places de concerts, spectacles..., échange de devises, organisation d'événements professionnels ou privés dans l'Atelier Claude Monet... et bien d'autres encore
- éditer les supports de promotion de la destination et les diffuser largement : plans de Rouen en 10 langues, plan touristique des transports en commun en français/anglais, guide des bonnes adresses, Rendez-vous de la Métropole, Magazine, Partez Naviguez, Destination Nature, brochures professionnelles, manuel des ventes pour groupe
- assurer la valorisation du territoire sur internet (site disponible en 3 langues, 1 230 000 visiteurs) et les réseaux sociaux : Facebook (48 000 fans), Twitter auprès de la cible des journalistes (6 500 abonnés), Instagram (25 000 fans) et désormais LinkedIn (2 200 abonnés)...
- être présent sur des salons grand public, sur des workshops professionnels, réaliser des accueils de presse, pour capter une audience de plus en plus large.

En 2020, les activités de RNTC ont été fortement impactées par le confinement décrété pour lutter contre la pandémie de Covid-19, obligeant l'association à recourir au dispositif de chômage partiel pour une grande majorité des agents. Pendant cette période, pour pallier la fermeture des bureaux d'accueil et une perte importante de fréquentation au global (- 74 %), l'Office de Tourisme a maintenu le lien avec sa communauté de visiteurs à travers les réseaux sociaux et la diffusion d'informations pratiques et en temps réel sur les

INDICATEURS ROUEN NORMANDIE TOURISME & CONGRÈS ANNUEL 2020			
	2020	2019	2018
Accueil des publics			
Nombre de visiteurs à Rouen	68 789	267 229	278 110*
Nombre de visiteurs à Jumièges	6 363	9 668	12008*
Nombre audio guides loués	667	1 778	2 144
Répartition français/étrangers			
Nombre de visiteurs français	66 133	171 111	163 997
Nombre de visiteurs étrangers	9 019	96 118	114 113
Part français	88 %	64 %	59 %
Part étrangers	12 %	36 %	41 %
Bilan annuel 2019 Fréquentation Rouen Métropole (Flux Vision)			
Nombre global Touristes		7 780 000	
Nombre de Touristes Français		5 400 000	
Nombre de Touristes Étrangers		2 400 000	
Total Nuitées Touristes sur le territoire		5 460 000	
Site Internet			
Visiteurs du site internet	1 232 242	2 327 255	1 312 259
Commercial et loisirs (groupes)			
Nombre de personnes pour les journées et séjours	906	4 825	5 945*
Nombre de journées et séjours	29	129	173
Nombre de participants aux visites guidées	5 958	54 875	56 808
Nombre de visites en groupe en visite guidée	226	2 268	2 315*
Centrale de réservation (individuels)			
Nombre de réservations pour rdv métropole	1 678	3 745	3 708
Nombre de rdv métropole planifiés		872	855
Nombre de rdv métropole réalisés		605	594
Nombre de personnes rdv métropole	5 063	8 471	8 638
Croisières			
Nombre d'escales fluviales	50	711	725
Nombre d'escales maritimes	0	26	26
Nombre de passagers fluviaux	?	85 912	87602*
Nombre de passagers maritimes	0	21 867	19 748
Nombre de nuitées fluviales	0	109 609	111 255
Nombre de nuitées maritimes	0	26 476	22 494
Bureau des conventions			
Nombre de demandes		371	
Nombre de confirmations	9	206 (dont 174 Armada)	
Taux de concrétisation		55 %	
Location de salle (OT)		21	
Congrès	0	3	

pages dédiées de son site internet. RNTC a également installé une live cam permettant de filmer et de diffuser 24 h / 24 sur son site internet les variations de lumière et de couleurs sur la façade de la Cathédrale Notre-Dame, en écho à la démarche de Claude Monet. Dans le prolongement de l'expérience numérique, les visiteurs ont pu découvrir l'atelier Claude Monet, habituellement fermé au public, grâce à quelques journées d'ouverture exceptionnelle pendant l'été. Des visites impressionnistes ont été proposées dans le programme des rendez-vous de la Métropole.

L'Office de Tourisme est également resté proche de ses adhérents, notamment en administrant un questionnaire destiné à mesurer leurs attentes et en leur adressant régulièrement une newsletter pro, notamment pour relayer les informations sur les dispositifs d'aides. Il a aussi accompagné la Fête du Commerce et ses partenaires, avec l'opération Une nuit achetée, une nuit offerte. En l'absence de clientèles étrangères, l'Office de Tourisme s'est tourné vers une clientèle nationale et de proximité, en participant à plusieurs initiatives : Le jeu En Quête de Normandie, la campagne de promotion du CRT (Normandie, Ailleurs c'est Ici) et le programme *À deux pas d'ici*, conçu par l'équipe en charge du tourisme à la Métropole. Une nouvelle édition estivale, intitulée « Les incontournables de Rouen », est parue.

De très nombreux médias se sont intéressés à la destination cette année, l'Office de Tourisme s'est mobilisé pour répondre à toutes les demandes d'accueil de presse (Le Monde notamment) et de tournage (en particulier Échappées belles et la Maison France 5).

STATION DE TOURISME

La ville de Rouen porte un dossier de classement en « station de tourisme ». La Métropole a contribué à la constitution du dossier, par l'apport d'informations sur la stratégie touristique, le projet Cœur de Métropole, la signalétique, les croisières, les transports en commun du Réseau Astuce et les parkings relais, les hébergements touristiques, la Réunion Métropolitaine des Musées.

Le décret de classement a été publié le 22 janvier 2020.

PORT DE PLAISANCE

Le port de plaisance est géré par le biais d'une Délégation de Service Public depuis le 26 octobre 2018. La stratégie du délégataire SODEPORTS doit permettre d'affirmer le port de plaisance comme un véritable équipement touristique. Après une année « Armada » qui a permis de développer la notoriété du site auprès des plaisanciers comme des camping-caristes, l'année 2020 a été fortement contrainte par les interdictions de navigation. Avec des escales de bateaux beaucoup moins nombreuses que les années précédentes, c'est l'activité camping-cars qui a sauvé la saison.

En 2020, 105 bateaux ont fait escale au port de plaisance (contre 177 en 2019), représentant 246 nuitées (contre 544 en 2019), soit une moyenne de 2,3 nuitées par bateau.

La tendance est en revanche largement à la hausse pour les camping-cars : le port a accueilli 502 véhicules (contre 283 en 2019), représentant 832 nuitées (contre 773 en 2019), soit une moyenne de séjour assez courte (1,66 nuitée)



AÎTRE SAINT-MACLOU ET MÉTIERS D'ART



Le chantier de restauration de l'Aître Saint-Maclou a été entamé en mai 2018, pour un montant de 14 millions d'euros.

L'appel à projets pour un espace de restauration et d'exposition au sein de la galerie sud a été attribué en mai 2018 à Média Restauration. Le concept mêle l'histoire de l'Aître Saint-Maclou et celle de la Normandie, avec ses racines scandinaves et anglaises. Au cours de l'année 2019, le projet initial a dû être légèrement réorienté suite à une contrainte liée à l'architecture intérieure du bâtiment. L'espace dédié à Média Restauration comprendra donc un restaurant, une pâtisserie et une galerie d'art contemporain. L'ouverture des espaces prévue en début d'année 2020 a été totalement chamboulée par la crise sanitaire. La Galerie d'Art Telmah a pu ouvrir en septembre 2020, pour les Journées du Patrimoine. Le restaurant et la pâtisserie n'ont pas pu démarrer leur activité. La convention d'occupation temporaire a donc fait l'objet d'un avenant.

La Galerie des Arts du Feu, quant à elle, aurait dû ouvrir au mois de mars, mais a finalement été inaugurée le 8 août 2020. Le Centre Scientifique et Technique a ouvert courant octobre, avant de refermer ses portes 15 jours plus tard du fait du 2^e confinement. Le Printemps de l'Aître Saint-Maclou a été annulé. Les services ont accompagné l'association dans l'identification des dispositifs d'aide les plus adaptés à sa situation.



RANDONNÉE



Le territoire compte 22 boucles de randonnée pédestre balisées, représentant 175 km d'itinéraires. À cela s'ajoutent cinq circuits pédagogiques (15 km), le Chemin de Compostelle (33 km), le chemin de Saint-Michel, la Chevauchée en Vallée de Seine composée de deux boucles équestres (35 km) et deux circuits dédiés aux VTT (35 km) ; soit au total presque 300 km aménagés, répartis essentiellement en Vallée de Seine et dans les massifs forestiers.

À cette offre s'ajoute des propositions de balades au format numérique, développées dans le cadre du programme *À deux pas d'ici*.

Le travail d'expertise sur le « Tour de Rouen à VTT », itinéraire d'environ 115 km proposé par le Comité Départemental de Cyclotourisme, a été poursuivi en 2020 et les principaux points noirs ont été levés. Une expertise a démarré pour créer un nouvel itinéraire de randonnée pédestre au départ de la commune de Roncherolles-sur-le-Vivier.

Un marché a été passé avec le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre pour entretenir le balisage des itinéraires.

Des randonnées nordiques et rallyes ludiques famille ont été organisés en partenariat avec le Département de Seine-Maritime.

BASE DE LOISIRS DE BÉDANNE

La gestion de la base de loisirs de Bédanne est confiée au Club de Voile de Saint-Aubin-lès-Elbeuf (CVSAE) dans le cadre d'une délégation de service public renouvelée en juin 2016, pour une durée de cinq ans jusqu'à fin 2021.



Nombre de personnes ayant pratiqué une activité				
Public	2019		2020	
	Nb de personnes	Séances/personne	Nb de personnes	Séances/personne
Voile scolaire	1 009	6 734	256	2 048
UNSS	408	408	0	0
Voile collège	432	1 536	388	1 180
Voile lycée	236	1 106	178	428
Étudiant	31	129	217	676
Voile public adapté	358	2 042	157	1 328
CLSH (voile - kayak - arc - cirque)	677	2 031	391	1 457
Mini-camps	374	1 870	37	104
Stages particuliers	59	295	108	411
Locations	1 922	1 922	1 075	1 075
Entreprises/associations	56	56	160	160
Licenciés sportifs	261	10440	208	8 320
Régates	433	866	238	476
Manifestations	250	250	48	48
Total	6 506	29685	3 461	17711

Tableau récapitulatif de la clientèle annuelle de la base de loisirs de Bédanne

TAXE DE SÉJOUR

Le service Tourisme administre une plateforme qui permet aux hébergeurs du territoire de télédéclarer leur taxe de séjour. La taxe de séjour a fait l'objet en 2018, 2019 et 2020 de nombreuses modifications législatives et réglementaires auxquelles la Métropole a dû s'adapter, en particulier en adoptant une nouvelle grille tarifaire. Le service tourisme accompagne l'ensemble des hébergeurs dans leurs télédéclarations.

Pour tenir compte de la situation économique difficile des hébergeurs touristiques, la Métropole a offert la possibilité de reporter les versements de taxe de séjour de 6 mois, afin de préserver la trésorerie des établissements.

Par ailleurs, le Conseil Métropolitain du 22 juillet 2020 a décidé de ne pas augmenter les tarifs de taxe de séjour pour l'année 2021.

Le nombre des nuitées totales de 2020 n'est pas encore totalement stabilisé car déclaré au premier semestre de l'année N+1. À ce jour, il est de 485 000 nuitées, ce qui représente une recette fiscale de 501 250 € pour la Métropole.

En comparaison, nous avons enregistré 941 591 nuitées et 921 500 € de recettes en 2019. La baisse de fréquentation, et la baisse de recettes qui en découle, sont particulièrement marquées.

Les meilleurs mois ont été ceux de janvier et d'août, avec environ 55 000 nuitées déclarées par les hôteliers. Le mois le moins bon est celui d'avril, avec 5 200 nuitées hôtelières réservées.

Les plateformes de réservation sont désormais dans l'obligation de collecter la taxe de séjour pour le compte des hébergeurs non professionnels et la reverser aux collectivités concernées. À ce titre, les principales plateformes (Airbnb, Booking, Abritel et les Gîtes de France) ont reversé à la Métropole 165 000 € pour l'année 2020, contre 80 000 € en 2019. Cette évolution s'explique par une augmentation du tarif de taxe de séjour appliqué aux hébergements non classés au 1^{er} janvier 2020 (3,5 % du coût de la nuitée pour une personne, contre 1 % auparavant).



TOURISME DE NATURE

Dans ce domaine en particulier, la Métropole intervient au titre de sa compétence propre, mais aussi dans le cadre de la compétence « Tourisme » du pôle métropolitain Rouen Seine Eure, constitué depuis 2012 avec la Communauté d'Agglomération Seine Eure (CASE). Les actions portent sur la création et la gestion de produits, services ou équipements touristiques d'intérêt métropolitain, valorisant le patrimoine naturel, historique et culturel autour de la Seine et de ses affluents, en lien notamment avec les offices de tourisme.

SEINE À VÉLO



La Métropole participe aux groupes de travail « inauguration » et « communication » animés par le Comité d'itinéraire de la Seine à Vélo. Un groupe de travail interne à la métropole rassemblant les services tourisme, communication, infrastructures et mobilité durable a été créé afin d'assurer une coordination optimale du projet.

Le lancement de La Seine à Vélo, prévue en juin 2020, a mobilisé les services pour la préparation du programme et du plan de communication, mais a été annulé du fait de la limitation des rassemblements dans l'espace public.

Dans le cadre de la mise en tourisme de la Seine à Vélo, le service tourisme, en lien avec les partenaires du Pôle Métropolitain, a piloté une mission d'expertise réalisée par le Cabinet Semelles au Vent. L'étude a permis de réaliser :

- un inventaire des équipements présents et un diagnostic touristique à proximité du linéaire,
- un listing des équipements absents le long du linéaire, à partir de données cartographiques et de terrain,
- un schéma d'organisation des aires d'arrêt et des préconisations d'actions en faveur de la mise en tourisme, pour construire une offre en accord avec la demande des usagers cyclotouristes.

CÔTE SAINTE-CATHERINE

Offrant l'un des plus beaux panoramas sur la ville de Rouen, la Vallée de Seine et les forêts alentour, la Côte Sainte Catherine dispose de potentiels atouts touristiques indéniables, mais actuellement sous-exploités. Afin de la faire rayonner davantage et lui offrir une visibilité touristique, dans le respect des écosystèmes, les services ont travaillé un cahier des charges pour une étude de valorisation du site, proposant une montée en puissance progressive qui permettra de conforter et d'améliorer l'accueil du public dans une logique de développement durable. Du fait d'un résultat de consultation infructueux, la démarche sera relancée en 2021.

2.5.2

CŒUR DE MÉTROPOLE



Les aménagements du projet Cœur de Métropole changent durablement le cadre de vie Rouennais.

Offrir un meilleur cadre de vie aux usagers, renforcer l'attractivité et le rayonnement du territoire, aménager des espaces publics de qualité, faciliter la marche plaisir, renforcer la liaison entre la Seine et la ville patrimoniale, dynamiser le commerce, augmenter la place du végétal..

Tels sont les objectifs de ce projet d'envergure. Du Quartier des Musées aux bords de la Seine, en passant par le vieux marché et la Cathédrale, Cœur de Métropole vient révéler toute la richesse du centre historique de Rouen.

Le centre historique de Rouen devient plus moderne, plus actuel pour répondre aux enjeux environnementaux, sociaux et économiques d'aujourd'hui, tout en faisant la fierté de tous les métropolitains.

CŒUR DE MÉTROPOLE, C'EST QUOI ?

- 6,80 M€ HT
- 8,5 hectares d'espaces publics rénovés
- Des fouilles archéologiques d'envergure
- Des espaces publics embellis qui favorisent les modes de déplacements doux, la promenade et la détente
- Des matériaux de qualité, de la végétalisation, un éclairage public renouvelé et de nouveaux mobiliers
- Des commerces plus accessibles pour tous
- Une signalétique piétonne avec les temps de parcours et des données historiques sur la ville
- Des voiries partagées entre piétons, 2 roues, voitures
- Des aides pour les ravalements de façades de sites emblématiques



Les premiers aménagements du projet Cœur de Métropole ont abouti en 2019 à l'occasion de l'Armada. En 2020, se sont poursuivis les travaux sur la place du Vieux Marché, la rue Grand Pont ainsi que les abords de l'Aître Saint Maclou et de la Halle aux toiles.

L'ensemble des nouveaux espaces a été pensé pour développer la marche plaisir en centre-ville, pouvoir se promener, flâner et favoriser les arrêts pour se reposer mais aussi découvrir la ville avec un autre regard. Un nouveau lien à la ville se tisse, la convivialité réapparaît grâce à la proximité. La nature en ville prend sa place progressivement, les riverains s'approprient les lieux et s'installent dans l'espace public pour lire, écouter de la musique, discuter, pique-niquer...

Les aménagements de Cœur de Métropole ont impacté la ville favorablement. Le virage est pris pour une ville vivante et rayonnante.



Les travaux de réseaux sur le nord de la Place du Vieux-Marché



La rue Guillaume le Conquérant



Les abords de l'Aître Saint Maclou



Place de la Haute Vieille Tour

ACTIONS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Le projet Cœur de Métropole augmente la présence végétale, favorise les modes de déplacement doux, améliore la marchabilité et l'attractivité commerciale du centre-ville de Rouen.

2.5.3 POLITIQUE CULTURELLE

À travers son concours aux équipements, aux manifestations, aux actions artistiques, culturelles et patrimoniales du territoire, la Métropole Rouen Normandie développe une politique culturelle visant l'accessibilité et la participation des populations à des pratiques artistiques et culturelles dans leur diversité, dans un objectif de cohésion sociale, d'émancipation et de mieux vivre ensemble. Elle contribue à la promotion et à la structuration des opérateurs culturels par son soutien à la création et à la diffusion. Elle participe également au développement, à l'identité et à l'attractivité de son territoire.

Par ailleurs le projet global de la Réunion des Musées Métropolitains (RMM) vise une culture favorisant l'épanouissement de tous les êtres humains accessibles au plus grand nombre.

ACTIONS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Dans le cadre de la COP 21 locale, la Métropole a mis en œuvre des actions pour développer les projets culturels et artistiques intégrant des principes de développement durable.

Des réunions spécifiques aux équipements culturels d'une part, et aux festivals d'autre part, permettent de mettre en place des réflexions et actions concrètes sur de nombreuses thématiques (éco-gestes, mobilité, communication, bâti, ...) dans une démarche d'amélioration continue, à destination des salariés, des artistes et des publics. Par ailleurs, ces équipements culturels s'engagent à mettre en place dans leur programmation des actions de sensibilisation sur la transition écologique.

Fréquentation 2020	
Manifestations portées par la MRN	Nombre de spectateurs
Projections monumentales	104 000
SPRING Normandie	NC
dont SPRING Métropole	NC
Programmation estivale	3 150
dont Robert le Diable été	annulé
Visites d'ateliers d'artistes	1 900
Journées Européennes du Patrimoine	40 000
dont Robert le Diable JEP	2 860
Manifestations soutenues par la MRN	Nombre de spectateurs
RUSH (Le 106)	annulé
Viva Cité (Sotteville-lès-Rouen)	annulé
Festival du livre Jeunesse	annulé
Festival BD (Darnétal)	annulé
Équipements MRN	Nombre de visiteurs / spectateurs
Panorama XXL	30750
Historial Jeanne d'Arc	27342
Donjon Tour Jeanne d'Arc	972
Le 106	17149
Cirque-Théâtre d'Elbeuf	10562
Opéra de Rouen Normandie	31475
Zénith	55300
Parc des expositions	201 200
ESADHaR	456

La pandémie a touché de plein fouet le monde de la culture, soumis aux fermetures des équipements et à la suppression des festivals, aux reports et annulation de spectacles, aux confinements et aux couvre-feux. C'est pourquoi la Métropole a souhaité apporter son soutien à tout un éco-système en assurant :

- Pour les compagnies artistiques : le paiement des contrats et frais engagés malgré l'annulation de leur venue (Festival Spring, Programmation estivale, Graines de jardin)
- Pour les techniciens intermittents et vacataires : le paiement des contrats de travail et embauches planifiées, même pour les manifestations annulées
- Le maintien du versement de toutes les subventions (équipement, association)
- Le versement des subventions sur la base des dépenses engagées pour les manifestations annulées (Vivacité, ...)
- Commande de masques et gel aux équipements culturels

La Métropole a également créé un fonds d'aides aux associations, notamment culturelles, de 800 000 € répartis entre les 71 communes selon leur population. Les communes qui ont fixé les critères d'éligibilité, ont été invitées à compléter l'aide de la Métropole.

Par ailleurs, la Métropole a accordé un soutien financier et un accompagnement à des collectifs artistiques dans le cadre de programmations exceptionnelles pendant l'été et au moment des fêtes de fin d'année.

RÉUNION DES MUSÉES MÉTROPOLITAINS

Depuis le 1^{er} janvier 2016, une seule et même institution rassemble les huit musées du territoire de la Métropole Rouen Normandie : à Rouen, le musée des Beaux-Arts, le musée d'Histoire naturelle, le musée de la Céramique, le musée de la ferronnerie Le-Secq-des-Tournelles, le musée des Antiquités, la Fabrique des savoirs à Elbeuf, le musée Pierre Corneille à Petit-Couronne et le musée industriel de la Corderie Vallois à Notre-Dame-de-Bondeville.

Cette réunion inédite, riche d'un million d'objets, décline l'éventail complet des savoirs et des arts, géologie, zoologie, archéologie, numismatique, archives, photographie, histoire industrielle, des sciences et des techniques, mais aussi chefs-d'œuvre de peinture, sculpture, dessin, arts décoratifs, sans oublier la littérature avec l'ancienne ferme de la famille Corneille.

L'activité des musées a été particulièrement impactée par la crise sanitaire, avec deux périodes de fermeture du 17 mars au 3 juillet 2020 et du 31 octobre au 31 décembre 2020 soit 5,5 mois d'ouverture en 2020.

Parallèlement, et de façon significative l'activité des musées s'est déroulée à un rythme soutenu pour : organiser l'accueil des publics dans des conditions contraintes, replanifier les expositions, développer des actions numériques en direction des publics, réaliser des travaux de maintenance et d'amélioration des parcours permanents, et mettre en œuvre des actions de professionnalisation des agents qui sont habituellement face au public. Ces actions ont permis de conduire des opérations de chantiers des collections.

	BEAUVOISINE	FABRIQUE DES SAVOIRS	CORDERIE VALLOIS	BEAUX-ARTS	CÉRAMIQUE	SECQ DES TOURNELLES	CORNEILLE	S/S TOTAL RMM
Nbre classes	255	74	39	225	0	14	10	617
Nbre élèves (1)	6 162	1 810	899	4 866	0	323	242	14 302
Nbre classes	4	25	17	151	2	10	0	209
Nbre adultes (2)	94	383	307	2 102	54	172	0	3 112
Nbre classes	2	38	15	29	0	1	0	85
Nbre participants (3)	16	428	154	490	0	7	0	1 095
total (1+2+3)	6 272	2 621	1 360	7 458	54	502	242	18 509

ACTIONS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Renforcement de la cohésion sociale et territoriale: Développement de la citoyenneté et incitation aux changements de comportement (autour du projet Beauvoisine: démarche de concertation des citoyens).

Gestion performante et sécurisée des ressources de la Métropole: Projet scientifique et culturel, avec les orientations de la Métropole, tout en favorisant la modernisation des services et en s'adaptant aux besoins des usagers et des habitants (mise en œuvre d'un plan de formation, mise en œuvre de groupes de travail spécifiques procédures, organisation et plannings...).

Rapprochement des communautés possédant un musée pour définir une programmation des actions culturelles en lien avec la programmation de la RMM.

RMM œuvre à l'épanouissement des êtres humains: travail sur le parcours des collections permanentes, faire du musée un lieu d'accueil, de vie et d'échange.

Gratuité: culture accessible à tous.

Actions culturelles participatives: accès et participation à une production culturelle (MICV, FdS...).

Chambre des visiteurs: participation des citoyens locaux, nationaux, internationaux aux choix d'œuvres à exposer dans le musée.

Réalisation des audits énergétiques de l'ensemble des Musées afin de pouvoir élaborer un schéma Directeur de rénovation énergétique.

L'ensemble de ces orientations démontre l'inscription de la politique culturelle dans une démarche globale de développement durable.

L'ACCUEIL DES PUBLICS

Une baisse, corollaire au nombre de jours de fermeture, de la fréquentation des collections permanentes et des expositions gratuites a été enregistrée, avec toutefois, 159 668 entrées pour l'ensemble des musées en 2020.

Pour les expositions temporaires payantes, et sur les périodes concernées en 2020, 65 730 billets ont été vendus - Arts et cinéma, Normandie Impressionniste : François Depeaux, l'homme aux 600 tableaux / Camille Moreau Nélaton, une femme céramiste au temps des impressionnistes / L'Herbier secret de Giverny, Monet et Hoschédé botanistes / Crinolines et chapeaux : la mode au temps des impressionnistes, Wildlife Photographer of the Year.

L'accueil des groupes en 2020, dans un contexte sanitaire contraint, a fortement diminué soit environ - 75 % par rapport à l'année de référence 2018, ce qui représente près de 60 000 scolaires et adultes en moins.

Pendant cette année de nouvelles orientations ont conduit à développer de nouveaux types de rendez-vous numériques – notamment des visites immersives et la première Nuit

des musées numérique ainsi qu'un renforcement des propositions de visites éducatives pour permettre aux groupes scolaires de visiter les musées en toute autonomie avec la mise à disposition de matériel éducatif.

LES ACTIVITÉS CULTURELLES

La crise sanitaire a évidemment particulièrement impacté l'organisation des activités culturelles en entraînant l'annulation de très nombreuses actions (Nuit étudiante, Nuit des musées, nombreuses actions prévues dans le cadre de l'Été au musée...) d'ateliers annuels (ateliers adultes ou enfants, cours de nu, cours de dessin...) ou la limitation des jauges de participation. Pour autant, la part des visites commentées a augmenté de façon significative en raison notamment de l'offre maintenue pendant la période du festival Normandie Impressionniste (NI). Une part importante de la fréquentation s'observe sur les rendez-vous nationaux (Journées du Patrimoine) et les événements.

LA COMMUNICATION ET LES ACTIONS DIGITALES

Au cours de l'année 2020, 500 articles à portée locale, nationale ou internationale sont parus en lien avec l'activité des musées.

Des propositions nouvelles sur le site internet et sur les réseaux sociaux.

Plus de cent publications numériques ont été diffusées durant les cinquante-cinq jours de confinement.

Un large éventail de propositions sur nos sites internet : Intégration de dossiers pédagogiques, ajout des dossiers de presse, développement de jeux en ligne, Artothèque, « Œuvres à la loupe » offrant désormais des parcours thématiques aux visiteurs. Le « Roman photo » invitant par ailleurs les visiteurs à imaginer un récit à partir des collections - 3 500 personnes se sont connectées à ce premier événement numérique - plus de 125 000 visiteurs sur le site du musée des Beaux-arts avec une augmentation notable du temps passé sur les sites.

Une exposition virtuelle : Ports d'exil, ports d'attaches avec le soutien de FRAME (FRench American Museum Exchange) et en collaboration avec des musées nationaux et internationaux a été proposée. Cette exposition a attiré plus de 10 000 visiteurs et des articles parus outre-Atlantique ainsi qu'en Israël. Huit autres visites virtuelles ont été proposées.

Un projet de création d'un nouveau site est en cours afin de répondre aux standards attendus dans le domaine pour les structures muséales d'envergure.

Parallèlement, une nouvelle stratégie de communication sur les réseaux sociaux est déployée afin de faire connaître les musées métropolitains au plus grand nombre en diversifiant les publics.

MÉCÉNATS ET PARTENARIATS

Les mécènes ont continué à soutenir les musées grâce à une programmation initiale riche sur l'année 2020 (Le Temps des Collections VIII, Normandie Impressionniste 2020, La Ronde 5, Wildlife, Photographe of the Year, Briga), avec un mécénat financier en augmentation + 4 % entre 2019 et 2020 et cependant un mécénat global -nature et financier- en baisse de 29 % entre 2019 et 2020. Le montant total des mécénats et partenariats s'élevant à 282 726,78 €.

LES COLLECTIONS

Elles se sont enrichies tout au long de l'année 2020 grâce à la générosité de donateurs au premier rang desquels les associations des amis des musées (19 dons en 2020) et des acquisitions réalisées par les musées eux-mêmes.

Pour faire face à l'urgence sociale et éducative, les processus de numérisation des collections ont été accélérés.

Par ailleurs, au cours de l'année 2020 a été préparée l'arrivée au 1^{er} janvier 2021, de trois nouveaux musées : le Musée Flaubert & de la médecine (à Rouen), le Musée maison natale de Pierre Corneille (à Rouen) et le Pavillon Flaubert (à Canteleu) complétant l'offre muséale existante avec le Musée de Pierre Corneille situé à Petit-Couronne et la création d'un pôle littéraire.

DES MUSÉES ENGAGÉS

Placés au cœur des paradoxes de notre temps, les musées sont à la croisée des chemins et sont engagés sur : l'égalité femmes – hommes par des actions éducatives, des entrées dans les musées d'œuvres de femmes (Lise Deharme, André Breton, Gant de femme, Bronze), des interventions d'artistes femmes, mais également sur la diversité par des actions vers des publics éloignés, ou encore Argument de Rouen sur le thème Le musée et ses contestations, les Arts populaires, les cultures alternatives, quelle place dans les institutions. Le travail en réseau avec les acteurs du territoire demeure un axe majeur de leur projet.

MANIFESTATIONS CULTURELLES

2020 a été marquée par un contexte sanitaire inédit qui a impacté toutes les manifestations et projets, et nécessité d'adapter les actions selon l'évolution de la pandémie.

FESTIVAL SPRING

La Métropole accompagne depuis 2017 le développement de Spring, premier festival européen de cirque contemporain, organisé à l'échelle de la région par la plateforme deux pôles

cirque en Normandie – regroupant le Cirque Théâtre d'Elbeuf et la Brèche à Cherbourg – en créant une déclinaison de ce festival sur la métropole.

Ce festival, attentif aux spécificités du territoire et à la diversité des habitants, propose des spectacles et actions dans les équipements culturels identifiés, mais aussi dans les lieux moins conventionnels, voire insolites, avec une attention particulière pour les petites communes, favorisant ainsi la découverte et l'irrigation culturelle du territoire.

Alors que l'édition de Spring 2020 (6 mars – 5 avril) s'annonçait particulièrement intense avec plus de 100 manifestations dans 45 communes, le festival a été annulé après une semaine de représentations, du fait du confinement.

PROGRAMMATION ESTIVALE

La Métropole organise depuis l'été 2017 une série de manifestations, destinées à renforcer la programmation culturelle existante, en juillet et août. Il s'agit à cette occasion de contribuer à la vitalité du territoire en proposant aux habitants et aux touristes au moins une activité, une visite, un spectacle par jour et en y associant des compagnies et artistes régionaux.

En 2020, le projet a été construit en collaboration avec l'Atelier 231, le Centre des arts de la rue et de l'espace public, et s'est déroulé à l'âtre Saint Maclou afin d'accompagner la réouverture du site après d'importants travaux de restauration. En raison du contexte sanitaire, les représentations prévues en juillet ont été annulées et reportées au mois d'août avec un protocole adapté.

EN CHIFFRES :

- ▶ 11 propositions artistiques
- ▶ 14 représentations
- ▶ 3510 spectateurs

CHÂTEAU DE ROBERT LE DIABLE À MOULINEAUX

Cette année, la manifestation a été annulée en raison de l'interdiction de rassemblement imposée par la pandémie. Toutefois certains spectacles ont bénéficié d'un report à l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine 2020 organisées au sein du même site.

VISITES D'ATELIERS D'ARTISTES



Ce rendez-vous est l'occasion privilégiée d'aller à la rencontre d'artistes plasticiens désireux d'ouvrir leurs ateliers le temps d'un week-end.

En 2020, les Visites d'Ateliers fêtaient leurs 10 ans. En marge d'une manifestation impactée par les protocoles sanitaires, une exposition sur la Femme organisée pour l'occasion à l'Historial Jeanne d'Arc a permis de réunir des œuvres de 6 artistes, fidèles de la première heure.

EN CHIFFRES :

- ▶ 60 ateliers
- ▶ 120 artistes
- ▶ et 1900 visites.

CATHÉDRALE DE LUMIÈRE



La 8^e édition de « Cathédrale de lumière », projections monumentales sur la façade de la Cathédrale de Rouen a enfin démarré le 4 juillet, soit 15 jours plus tard que les années précédentes, jusqu'au 27 septembre 2020.

Ont été diffusées « Première Impression » sur le thème de l'impressionnisme, pour faire écho à la 4^e édition du festival Normandie Impressionniste qui s'est également déroulée durant l'été 2020, et « Jeanne(s) » sur l'épopée de Jeanne d'Arc, 2 créations fortement appréciées des spectateurs.

Malgré un dispositif sanitaire contraignant (jauge limitée à 1 500 personnes, distribution de masques et gel hydroalcoolique), la manifestation a néanmoins rassemblé près de 104 000 spectateurs.

AUTRES MANIFESTATIONS

En soutien à la Culture, d'autres projets métropolitains, ont également été organisés :

Ouverture du Champ des Bruyères

7 propositions artistiques ont été présentées au public lors de l'inauguration du parc des Bruyères, nouveau lieu emblématique de la Métropole, le week-end des 19 et 20 septembre.

Semaine du développement durable

À l'occasion de la Semaine Européenne et Internationale du Développement Durable « Rouen Capitale du monde d'après » qui s'est déroulée du 18 septembre au 8 octobre 2020, la Métropole a proposé le samedi 26 septembre une programmation de spectacles pour tous les âges, destinée à nous sensibiliser aux enjeux de la transition écologique.

EN CHIFFRES :

- ▶ 5 compagnies
- ▶ 250 spectateurs

ACTIONS CULTURELLES ET MÉDIATION

Dans le cadre des manifestations organisées par la Métropole, en lien avec des partenaires culturels ou du champ social (Plan local d'insertion par l'emploi (PLIE), protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), structures de prévention, MJC, centres sociaux, CCAS...), dans un contexte particulier inhérent à la crise sanitaire, 200 jeunes ont néanmoins pu bénéficier d'ateliers de pratique artistique. Ces actions à destination des quartiers prioritaires mais aussi des petites communes visent à mobiliser des enfants et de jeunes adolescents autour de projets de création de bandes dessinées, de scénographie, de captations vidéos...

CANDIDATURE DE ROUEN AU TITRE DE CAPITALE EUROPÉENNE DE LA CULTURE EN 2028

La Métropole s'est fortement engagée avec la Ville de Rouen pour lancer la candidature de la Ville au titre de capitale européenne de la Culture en 2028, associant également dans la démarche la Région Normandie, les départements de Seine-Maritime et de l'Eure, et la Communauté d'agglomération Seine-Eure, aujourd'hui dénommée Agglomération Seine-Eure.

Lancée en 1985, l'action Capitale Européenne de la Culture est devenue l'une des initiatives culturelles les plus appréciées par les citoyens et les plus ambitieuses de l'Union Européenne. Compte tenu de l'importance de la participation citoyenne et de son impact territorial en termes culturels, citoyen, social et économique, un nombre croissant de villes candidate chaque année à l'échelle européenne.

Chaque année, le titre est décerné à une ville, dans deux pays de l'Union Européenne, selon une liste chronologique préétablie. En 2028, il s'agira de la France et de la République tchèque.

C'est ainsi qu'en 2020, la Métropole a apporté son soutien financier à l'association « Rouen Normandie 2028 » créée pour porter la candidature. Des conférences à destination du grand public mais aussi des groupes de travail pour les acteurs du territoire ont été initiés autour de différentes thématiques (égalité femme-homme, transition écologique, ...). Ils vont permettre de structurer le dossier à déposer en 2022 devant le jury de la Commission Européenne.



PATRIMOINE



La Métropole détient le label Villes et Pays d'art et d'histoire (VPAH) pour l'ensemble de ses 71 communes.

Malgré les deux vagues de confinement et les protocoles sanitaires, les actions mises en œuvre au titre du label villes et pays d'art et d'histoire (LVP AH) ont pu se dérouler de façon adaptée autour de 3 axes :

- Le développement touristique (en lien avec l'Office de tourisme et l'Université de Rouen Normandie pour la formation des guides conférenciers)
- La transmission d'une identité de territoire (à destination des habitants et des publics scolaires, en lien avec les musées métropolitains, les communes, les institutions et associations)
- L'aménagement du territoire (en lien avec les acteurs de l'urbanisme de la Métropole et des communes, le CAUE, la Maison de l'architecture, le Parc Naturel des boucles de la Seine).

DÉVELOPPEMENT DU TOURISME CULTUREL

Certaines actions ont été menées dans la continuité des années précédentes, d'autres plus innovantes ont été créées

pour répondre à l'impossibilité de se rassembler dans l'espace public et permettre ainsi aux habitants de découvrir le patrimoine autrement.

À deux pas d'ici

Des visites touristiques ont été organisées tous les jours en juillet et août, avec de nouvelles propositions à suivre et vivre de façon libre et autonome, comme des rallyes sur Duclair, Elbeuf, Sotteville lès Rouen, un circuit Rouen rock'n'roll, un jeu à vélo du Trait à Caudebec-en-Caux, mais aussi via des applications Rouen impressionnée, des brochures vélo-patrimoine à Jumièges et Yainville et des livrets à destination des familles.

Les vidéos Facebook

En réponse au confinement, une série de petites vidéos « dans ma vie de guide conférencier confiné » a pu être réalisée. Ces vidéos s'attachent à présenter en 3 à 5 min un fait marquant de l'histoire locale (Bardouville, Petit-Quevilly, Elbeuf...).

Un total de plus de 150 000 vues qui traduit l'appétence des abonnés des réseaux sociaux à « sortir » à la découverte de la métropole malgré tout !

Le programme Rendez-Vous : un programme de visites guidées pour « visiter autrement »

Ce programme élaboré avec l'Office de Tourisme (Rouen Normandie Tourisme et Congrès) permet une grande visibilité de l'offre patrimoniale et des animations proposées, avec de nouvelles propositions ludiques, artistiques voire sportives. Il s'adresse aux habitants et aux touristes.

Afin de garantir la qualité des visites et de leur contenu, l'ensemble des visites est assuré par des guides conférenciers labellisés. C'est pourquoi la Métropole continue d'accompagner la formation initiale et la formation continue des guides conférenciers en intervenant sur les Masters dispensés à l'Université de Rouen, et ainsi constituer une filière professionnelle locale.

En raison du contexte sanitaire, les visites ont été stoppées entre mars et juin 2020 puis à partir de novembre et ont donc comptabilisé environ 1 000 visiteurs, soit deux fois moins qu'en 2019.



TRANSMISSION D'UNE IDENTITÉ DE TERRITOIRE : LES JOURNÉES DU PATRIMOINE DU MATRIMOINE ET LES ENFANTS DU PATRIMOINE



Des actions de médiation sont menées tout au long de l'année auprès des scolaires, avec cette année une baisse de 60 % d'élèves bénéficiant de ces activités par rapport à 2019.

Les enfants du patrimoine

Depuis 2019, cet événement, intégré dans le cadre d'un dispositif du Ministère de la Culture et de l'Éducation Nationale, met en avant des actions à destination des scolaires la veille des Journées Européennes du Patrimoine et des Journées Nationales de l'Architecture. Il se nomme « levez les yeux ! ».

En 2020, une première édition intégrant le rectorat et l'inspection académique a été proposée en partenariat avec le CAUE 76 (Conseil Architecture, Urbanisme et Environnement de Seine Maritime).

Cette action a réuni 16 animations sur 7 lieux différents (Saint Aubin Epinay, Petit Quevilly, Le Trait...) et a accueilli 381 élèves.

Les Journées Européennes du Patrimoine et les Journées du Matrimoine

Malgré la crise sanitaire, cette manifestation très prisée des habitants partout en France, a accueilli environ 40 000 visiteurs cumulés les 19 et 20 septembre 2020, soit 28 % de moins qu'en 2019.

Les propositions en visite libre dans les communes rurales ont été particulièrement mises en avant pour répondre aux conditions sanitaires. Ainsi 42 communes ont participé à l'événement (Rappel 2019 : 32 communes).

ACCOMPAGNEMENT DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**Urbanisme**

La compréhension historique de l'urbanisme et de l'évolution de la ville permet d'accompagner les projets d'aménagement du territoire.

En amont des projets d'aménagements du territoire, sont organisées des actions de concertation et de sensibilisation avec les habitants autour de différents thèmes (les Cités Jardins, la Reconstruction, le patrimoine industriel...), mais aussi des actions d'identification de certains patrimoines visant à abonder le PLUI ou de caractérisations architecturales permettant d'élaborer un cadastre énergétique.

Plus largement des actions artistiques et culturelles sont menées avec les habitants dans les quartiers concernés par le Nouveau Plan National de Renouveau Urbain.

Le rayonnement au-delà du territoire métropolitain

Les liens avec les intercommunalités voisines sont d'autant plus importants que les réflexions d'attractivité se portent plus globalement sur la vallée de la Seine.

Dans ce cadre, un jeu d'enquête à vélo a été proposé avec le Pôle Métropolitain Rouen Seine Eure dans le cadre du festival Zig Zag organisé par la Maison de l'Architecture de Normandie.

AUTRES SOUTIENS

En 2020, la Métropole a soutenu des équipements et festivals majeurs de son territoire :

- ▶ La Régie des équipements culturels regroupant le Panorama XXL, l'Historial Jeanne d'Arc, le Donjon Jeanne d'Arc et l'âtre Saint Maclou : 1 450 000 €
- ▶ Le Cirque-théâtre d'Elbeuf : 1 611 350 €
- ▶ Le 106 : 1 160 000 €
- ▶ L'Opéra de Rouen Normandie : 1 300 000 €
- ▶ L'ESADHaR : 1 423 105 €
- ▶ Le Shed, centre d'art contemporain : 45 000 €
- ▶ Le festival Normandie impressionniste : 300 000 €
- ▶ Le festival des arts de la rue Viva Cité à Sotteville-lès-Rouen : 39 682 €
- ▶ La Maison de l'architecture : 30 000 €
- ▶ Le festival de Rouen du Livre Jeunesse : 27 000 €
- ▶ Les projets culturels du CHU (centre hospitalier universitaire) : 15 000 €
- ▶ Le festival Terres de Paroles : 11 000 €
- ▶ Le festival de bandes dessinées NormandieBulle à Darnétal : 4 000 €
- ▶ L'association Amistorial : 1 000 €
- ▶ Le collectif Et maintenant : 58 000 €

Afin de soutenir l'enseignement artistique, la Métropole mobilise depuis 2017 une dotation destinée aux communes apportant une aide financière aux structures d'enseignement artistique dotées d'un projet d'établissement, pour une période de trois ans. Ce dispositif, d'un montant de 1 280 000 € par an, a été reconduit en 2020 pour les 3 prochaines années.

2.5.4**ÉQUIPEMENTS EMBLÉMATIQUES – CULTURE ET SPORT****ACTIONS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Les équipements culturels métropolitains, d'ores et déjà engagés dans une démarche de développement durable, mettent en œuvre leur projet artistique, culturel voire scientifique, en tenant compte des volets environnementaux: adoption d'éco-gestes (utilisation d'objets recyclables et réutilisables, tri des déchets, dématérialisation etc.), actions de sensibilisation (au Panorama: création d'une jungle comestible, jardin éphémère visant à promouvoir les pratiques éco-responsables dans un cadre urbain, organisation d'opérations de nettoyage des abords de l'équipement...), pratique des circuits courts pour la restauration des spectateurs et des artistes.

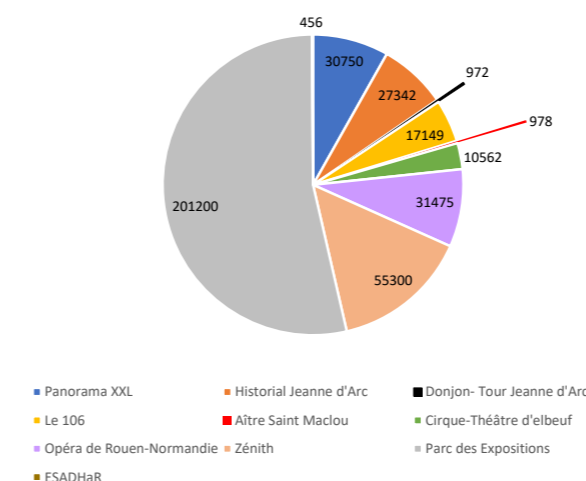
LES ÉQUIPEMENTS CULTURELS

L'épidémie de Covid-19 et les mesures gouvernementales mises en place pour y faire face ont fortement impacté l'activité des équipements culturels métropolitains, qui ont dû fermer leurs portes au public dès le mois de mars, avec pour certains une très courte réouverture à la rentrée, jusqu'à la mise en place du second confinement.

Dans ce contexte, les équipements métropolitains ont su faire preuve d'une forte capacité de rebond et d'adaptation, pour garder le lien avec les populations, en recomposant les programmations et les outils de communication et en développant l'usage du numérique.

L'activité 2020 est ainsi totalement atypique.

Fréquentation des équipements culturels MRN

**LE ZÉNITH**

Le Zénith est l'équipement culturel le plus durement touché par la crise sanitaire.

Entre janvier et mars 2020, le Zénith a accueilli 55 300 spectateurs et spectatrices, lors de concerts, de comédies musicales et de spectacles pour enfants.

L'ensemble des activités s'est arrêté le 8 mars 2020. Depuis, les salles réunissant plus de 1 000 personnes n'ont pu rouvrir leurs portes.

Lors du second semestre 2020, le Zénith a néanmoins accueilli grâce à sa grande capacité, plusieurs conseils métropolitains et des conférences dans le cadre de la semaine du développement durable, en appliquant un protocole sanitaire strict.



LE PARC DES EXPOSITIONS



Équipement structurant et incontournable au service du développement économique de la métropole, le Parc des Expositions organise et accueille des manifestations grand public et professionnelles, telles que les foires et salons, des événements et congrès d'entreprises, des conventions et séminaires, des examens et concours.

La gestion de l'équipement est assurée par l'association Rouen Expo Événements, dans le cadre d'une délégation de service public.

Le parc des expositions a fermé ses portes le 13 mars 2020. Les manifestations grand public programmées ont été reportées ou annulées.

Dans le cadre d'un protocole sanitaire très strict, 6 grands événements ont ainsi pu avoir lieu entre septembre et octobre notamment la Foire Internationale consacrée à Tokyo, Auto Moto Rétro et la première édition de Beerdays, nouveau salon dédié aux amateurs et aux professionnels de la bière.

Au total, ce sont 30 manifestations qui ont été programmées en 2020 totalisant plus de 201 200 visiteurs.

LE 106



Ouverte en 2010, la scène des musiques actuelles (SMAC) de la Métropole s'est rapidement imposée dans le paysage régional et national comme équipement référent et structurant en matière de culture musicale contemporaine, tant pour les publics, que les artistes et les acteurs du secteur, mais aussi en termes de rayonnement et d'attractivité par la qualité de son offre contemporaine et ambitieuse.

En termes de diffusion, la programmation éclectique d'artistes nationaux et internationaux attire en moyenne 56 000 spectateurs et spectatrices, par an, autour d'une centaine de concerts.

En 2020, cette activité a, de fait, été fortement perturbée par la pandémie : seuls 43 concerts ont pu avoir lieu réunissant 17 149 spectateurs et spectatrices.

Les abonnements 2019-2020 ont été prolongés pour la saison 2020-2021.

De même, l'édition 2020 du festival RUSH programmée en juin, avec pour artiste associé Femi Kuti, a dû être annulée.

L'accompagnement des pratiques musicales - de la répétition en studio aux parrainages et filages d'artistes régionaux - vise à encourager la pratique amateur et susciter les développements professionnels.

Après dix années d'activité, le pari sur la compétence artistique locale et régionale produit ses résultats avec l'éclosion d'une scène régionale riche dont le rayonnement est en augmentation.

Malheureusement la pandémie de Covid-19 a affecté la plupart des dispositifs d'accompagnements locaux, régionaux et nationaux et les développements souhaités n'ont pu être menés à bien en 2020.

Dans le domaine de l'action culturelle, l'activité - bien que réduite - a pu être en partie menée. Retenons la nouvelle action « En scène rue de joyeuse ! », mise en place depuis octobre 2020, avec Yannick Marais du groupe La Maison Tellier et l'artiste plasticienne Lison de Ridder à l'EHPAD Résidence Sainte Anne et à la Résidence Les Faienciers de Rouen.

Pendant plusieurs mois, des ateliers d'écriture, de chant, de musique et d'arts plastiques ont été proposés dans les deux établissements.

À travers son pôle numérique, le 106 s'inscrit dans les usages de son temps et fait rayonner ses activités à l'échelle internationale. Ces actions se traduisent à la fois par une production de contenus audiovisuels, destinée au grand public et par la production de singles d'artistes locaux et régionaux, sur le e-label du 106, alt-dsl.com, ciblant professionnels du disque et de l'édition.

En 2020, la production de contenus en ligne a permis d'entretenir une relation avec le public. Un magazine Télé Lomax « spécial confinement » a été mis au point et a donné lieu à 7 émissions valorisant des artistes et certains membres de l'équipe du 106, à la manière d'une chronique de crise. Une édition spéciale « Fête de la musique en ligne » a été organisée et a rencontré un réel succès (44 500 vues). Un concert-performance en live stream de We Hate You Please Die a obtenu 21 251 vues à l'automne.

Lors du second confinement, un autre type de programme intitulé Lomax Expérience a permis de filmer et diffuser 11 artistes en concert et interview dans des conditions optimales.

Enfin, lors de la fermeture de l'équipement durant le premier confinement, le 106 a accueilli une permanence de soins assurée par des médecins généralistes, ouverte au grand public sur rendez-vous.

LE PANORAMA XXL, L'HISTORIAL
JEANNE D'ARC, L'AÎTRE SAINT-MACLOU
ET LE DONJON DE ROUEN

Gérés au sein d'un même établissement public, la Régie des Équipements Culturels (REC), ces quatre lieux culturels et touristiques mettent en œuvre une stratégie commune de développement et d'actions de médiation, à destination du grand public.



Situé sur les quais de Seine à Rouen, dans une rotonde de 35 mètres de hauteur pour 34 mètres de diamètre dotée de trois plateformes d'observation, le Panorama XXL expose des fresques géantes à 360° de l'artiste Yadegar Asisi, spécialiste des panoramas.

Jusqu'à sa fermeture, due à la Covid-19, le 13 mars 2020, le site exposait le panorama « Titanic, les promesses de la modernité », qui a rencontré un franc succès avec plus 11 350 visiteurs sur le premier trimestre soit 94 350 visiteurs au total pour cette toile.

Puis, à sa réouverture le 4 juillet jusqu'au confinement de l'automne, le public a pu découvrir une nouvelle toile « La Cathédrale de Monet, l'espoir de la modernité », événement du festival Normandie Impressionniste 2020. Ce panorama inédit de Y. Asisi emmène, en effet, le public à Rouen à l'époque de l'impressionnisme. Au pied de la majestueuse cathédrale de Rouen, le visiteur découvre la place avec son tramway, ses boutiques, son architecture. Chaque élément de cette immense fresque est un voyage dans les années 1890.

L'inspiration de ce panorama est la série des cathédrales de Rouen de Claude Monet, peinte entre 1892 et 1894 à Rouen, considérée comme majeure dans le développement de la peinture impressionniste.

Pour 2020, la fréquentation totale de l'équipement s'élève à 30 750 visiteurs, répartis sur 7 mois (janvier à mars puis de juillet à octobre) avec une réduction de la jauge pour cette seconde période.

Les activités de médiation ont pu être menées en jauge réduite. Ainsi, le Panorama XXL affiche une fréquentation relativement bonne sur cette deuxième période d'ouverture. Pour compenser l'absence de week-end gratuit au lancement de son nouveau panorama, il a été décidé de participer aux Journées Européennes du patrimoine. Les jauges réduites obligeant à mettre en place un système de réservation ont affiché complet (2 917 personnes) et n'auront donc pas permis de satisfaire la forte demande.



Ouvert en 2015, l'Historial Jeanne d'Arc n'est ni un mémorial, ni un musée de collections. Il s'agit d'un espace muséographique d'un genre nouveau, qui grâce à un parcours multimédia moderne et innovant, fait (re) découvrir l'histoire et la légende de Jeanne d'Arc, ainsi que le lieu qui l'abrite, le palais archiépiscopal, monument historique auparavant fermé au public et témoin du riche patrimoine rouennais.

Fermé le 13 mars en raison de l'épidémie, le site a pu rouvrir ses portes à l'été, avec une jauge réduite à 10 visiteurs par créneau.

Pour 2020, la fréquentation s'élève à 27 342 visiteurs répartis sur 7 mois (janvier à mars puis de juillet à octobre) soit une moyenne mensuelle de 3 906 visiteurs.

Chaque année, l'Historial Jeanne d'Arc propose un large choix d'activités pour le public individuel. Rattachés à des événements (Fête de la musique, Zazimuts, Nuit des musées ou encore Journées Européennes du Patrimoine) ou organisés en interne (Cycle de conférences, Halloween, Carnaval etc.), ils rassemblent un public local qui (re) découvre l'Historial sous un angle nouveau. La pandémie de Covid-19 a fortement freiné l'organisation de ces événements en 2020 en rendant obligatoire la réservation ou encore en limitant les jauges à un petit nombre de personnes, allant parfois jusqu'à leur annulation.



Le Donjon de Rouen, dit « Tour Jeanne d'Arc », est le seul vestige encore visible du château de Philippe Auguste, roi de France après sa conquête de la Normandie.

Depuis 2017, il s'est transformé en « escape game », un jeu d'énigmes grandeur nature à vocation culturelle et éducative favorisant la découverte de l'édifice et un apprentissage de l'histoire de la Ville de Rouen de façon originale et immersive, tout en renouvelant le concept de visite-guidée dans lequel le public est acteur de sa propre visite.

En 2019, afin de proposer une expérience inédite tout en gardant l'aspect culturel et patrimonial, le Donjon de Rouen lançait son nouveau concept : « l'Hyper Escape Game ».

Plus qu'un escape game traditionnel, les joueurs sont invités à naviguer entre le présent et le passé et à plonger au cœur de la guerre de Cent Ans grâce à des casques de VR Oculus Quest (casques de réalité virtuelle entièrement autonomes et sans fil).

Du 2 janvier 2020 au 12 mars 2020, le Donjon a accueilli 659 joueurs au total, soit un taux de remplissage de 60 %.

Du 5 septembre 2020 au 29 octobre 2020, ce sont 313 joueurs qui ont participé à l'Hyper Escape Game, soit un taux de remplissage de 40 %. Ce taux plus faible s'explique logiquement

par le contexte épidémique et l'appréhension d'aller jouer en intérieur malgré un protocole sanitaire strict. Certains créneaux de jeu (dont certains en soirée très prisés) ont aussi été supprimés notamment pour procéder au nettoyage de la salle.

Au total en 2020, l'Hyper Escape Game du Donjon de Rouen a rassemblé 972 joueurs pour un taux de remplissage de 58 % sur l'année.

En dehors des périodes de confinement, le Donjon de Rouen a continué d'accueillir en visite libre et gratuite les week-ends, les visiteurs. Au total, ce sont 1 018 personnes qui ont découvert ce vestige du Moyen-Âge.



Après une opération de restauration sans précédent menée par la Métropole Rouen Normandie, l'Aître Saint-Maclou a réouvert en juillet 2020.

Ce site patrimonial exceptionnel est un lieu public et accessible gratuitement tous les jours.

Une programmation événementielle a été mise en place : visites guidées en journée ou nocturnes, spectacles, concerts etc.

C'est ainsi qu'au mois d'août, la cour de l'Aître a accueilli, chaque week-end, une série de spectacles d'art de rue, programmée en partenariat avec la Métropole et l'Atelier 231.

Concernant les visites guidées, sur les 4 mois d'ouverture, 625 personnes sont venues découvrir le site, soit une moyenne de 20 personnes par créneau.

La visite nocturne a trouvé très rapidement son public puisque les 10 créneaux ont affiché complet. Au total, ce sont 353 personnes qui ont assisté à cette visite.

« Ne perdons pas le fil »

Depuis le confinement de l'automne, l'équipe a mis en place, pour ses quatre sites, un programme numérique d'animations et événements « ne perdons pas le fil », pour garder le lien avec son public.

Ce programme, diffusé sur Facebook et sur la chaîne Youtube des équipements, se compose de rendez-vous à la fois patrimoniaux, historiques et musicaux : des visites guidées décalées et insolites durant des « midis calés » et des « apéros perchés » ; ainsi que des ateliers pour le jeune public. Au total, 27 vidéos ont été réalisées en deux mois, visionnées entre 5 000 et 20 000 fois en moyenne.

LE CIRQUE THÉÂTRE D'ELBEUF



Labellisé « Pôle national du cirque » et géré sous la forme d'un Établissement Public de Coopération Culturelle (EPCC), le Cirque Théâtre d'Elbeuf est investi de trois missions majeures, à la fois lieu de création, lieu de production et diffusion de spectacles et lieu d'éducation artistique à la vocation internationale.

Son action contribue à la reconnaissance et à la qualification des arts du cirque et participe au renouvellement de ses formes artistiques et de ses esthétiques en portant une attention particulière à la diversité, notamment au travers des œuvres présentées, des artistes accompagnés et des publics.

Habituellement, le Cirque-Théâtre réunit en moyenne 22000 spectateurs et spectatrices autour d'une trentaine de propositions artistiques.

La programmation 2020, très riche, s'est figée le 13 mars au soir : l'édition du festival SPRING, à peine lancée en mars, a dû être entièrement annulée, ainsi que la suite de la saison, dont le spectacle d'adieu à la scène du Cirque Plume – qui devait jouer ses ultimes dates à Elbeuf en mai et juin.

Le Cirque-Théâtre a pu donner le coup d'envoi de la nouvelle saison 2020 / 2021, avant un nouvel arrêt en octobre.

En 2020, le Cirque-Théâtre a ainsi accueilli 14 spectacles et 10 562 spectateurs et spectatrices.

Cette période sans précédent a permis de réaliser à quel point le public était attaché au Cirque-Théâtre et à sa programmation.

Invités à choisir entre le remboursement ou le don au moment de l'annulation des places, les spectateurs du Cirque-Théâtre ont été de généreux donateurs, en faisant pour une grande partie d'entre eux, le choix du don à la structure.

En matière d'accompagnement et de soutien à la création, le Cirque Théâtre a pu accueillir une partie des compagnies et artistes programmés en résidence (6).

Enfin concernant l'action culturelle, les projets ont été contraints par les confinements. Outre ceux qui ont été annulés, 18 projets ont été menés pour 350 heures d'interventions artistiques touchant 1 550 participants.

L'ESADHAR



©Esadhar communication

L'ESADHAR (École Supérieure d'Art et de Design Le Havre-Rouen) est une école territoriale d'art, consacrée à l'enseignement supérieur, la recherche et la sensibilisation dans les domaines de l'art, du design graphique et de la création littéraire.

Elle dispense une formation initiale et continue dans ces domaines (Diplôme National d'Art, Diplôme Nationale Supérieur d'Expression Plastique, Master de création littéraire, Doctorat en Art et autres formations complémentaires) et participe à l'orientation et l'insertion professionnelle des étudiants.

À Rouen, les enseignements dispensés au sein du département Art visent l'expérimentation la plus large possible des moyens d'expression contemporains par l'acquisition de méthodes propres à la recherche en art.

Au Havre, le département Design graphique a pour but de former de jeunes designers qui investiront les champs du design graphique, du multimédia et de l'art contemporain.

Le master de création littéraire est également organisé sur le campus havrais en partenariat avec l'Université du Havre. Cette année, 2 étudiants issus de ce master ont remporté un prix littéraire (les second et troisième prix du Concours de Nouvelles).

L'offre pédagogique est complétée par un cycle d'art mis en place à Margate en Angleterre et une classe préparatoire à Évreux.

Pour la rentrée universitaire 2019/2020, l'ESADHaR a accueilli ainsi près de 290 étudiants, dont 166 à Rouen.

L'école, fermée dès mars, a su s'adapter très rapidement pour assurer la continuité pédagogique pour tous les étudiants en distanciel.

Le passage des diplômes a été reporté début juillet et en septembre.

Le concours d'entrée – qui habituellement a lieu sur site – a dû être repensé. Une plateforme spécifique a été créée permettant à chaque candidat de déposer son projet. Cette forme particulière n'a pas eu d'impact sur le nombre d'inscrits.

La plateforme sera par ailleurs pérennisée.

Cette période a été différemment vécue selon les étudiants et les équipes pédagogiques ont veillé à les accompagner.

Les Ateliers des Beaux-Arts - cours de pratiques artistiques amateurs, ouverts aux enfants dès 6 ans, aux adolescents et aux adultes - ont été interrompus un mois pendant le premier confinement et reportés en juin, puis de nouveau stoppés à l'automne.

Les actions de sensibilisation à la culture artistique contemporaine par le biais de programmes culturels d'expositions au sein des écoles du Havre et de Rouen et hors les murs (habituellement plus d'une vingtaine par an) ainsi que les partenariats nombreux avec les associations et structures publiques et privées du territoire ont été reportés.

L'OPÉRA DE ROUEN NORMANDIE

Installé depuis 1962 au sein du Théâtre des Arts, l'Opéra de Rouen Normandie, l'un des trois « Théâtres lyriques d'intérêt national » de France, est un lieu de création, de production et diffusion de spectacles principalement lyriques, symphoniques, chorégraphiques et de sensibilisation des publics. Il est géré sous la forme d'un Établissement Public de Coopération Culturelle (EPCC), qui réunit l'État, la Région Normandie et la Métropole Rouen Normandie.

Comme les autres structures, l'Opéra a fermé ses portes dès le 13 mars.

En moyenne, l'Opéra programme annuellement 70 spectacles différents, au Théâtre des Arts, à la Chapelle Corneille et hors les murs. Ces représentations attirent environ 94 000 spectateurs.

En 2020, il a accueilli 50 représentations entre janvier et mars puis 2 représentations en juin et 11 en octobre, pour un total de 31 475 spectateurs et spectatrices.

Parmi les 39 spectacles en tournées, notons 4 représentations en milieu scolaire et 19 concerts dans les EHPAD.

Très investi pour maintenir la création artistique et le lien avec le public, l'Opéra a lancé, dès novembre chaque ven-

dredi, une série de 11 spectacles inédits et gratuits, donnés par l'Orchestre et dirigés par son nouveau directeur musical Ben Glassberg.

Intitulé « L'opéra en vie, vivez l'opéra ! », ce programme numérique diffusé sur sa chaîne Youtube et sa page Facebook a réuni 337 000 spectateurs et spectatrices.

Soulignons également sa participation à la soirée spéciale « Le spectacle continue », lundi 21 décembre sur France 3 Normandie.

L'Opéra a, dans ce cadre, été distingué « Institution lyrique la plus remarquable en temps de crise » par les lecteurs du magazine francophone dédié à l'art lyrique, Forumopera.com.

LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

LE KINDARENA



L'activité du Kindarena durant l'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire COVID-19.

Les clubs utilisateurs de l'équipement, l'équipe de Rouen Métropole Basket évoluant en Championnat de France PRO B, l'équipe masculine de Oissel Rouen Métropole Handball évoluant en Championnat de France de Nationale 2, l'équipe féminine de Rouen Handball évoluant en Championnat de France de Nationale 2 et le SPO Rouen tennis de table évoluant en Championnat de France de PRO A, ont vu le calendrier de leurs matchs officiels perturbé. Les championnats ont longtemps été suspendus et seuls ont pu se dérouler quelques matchs à huis clos.

En dehors de l'activité de ces clubs utilisateurs du Kindarena, l'équipement n'a pas accueilli d'autres événements contrairement aux précédentes années.

Les rendez-vous sports de la Métropole ont été maintenus mais compte tenu du contexte de crise sanitaire ces animations ont été proposées en ligne sur la page Facebook et la chaîne You Tube de la Métropole.

Rendez-vous Sports à la maison tous les mois



4 rendez-vous sports de la Métropole ont été organisés en janvier et février 2020 au Kindarena : deux rendez-vous Zumba et deux rendez-vous cardio boxe qui ont réuni au total 1 500 participants.

À partir de mars, compte-tenu des contraintes liées à la crise sanitaire, les rendez-vous sports ont été proposés à raison de deux séances différentes en début de chaque mois (parmi les thèmes suivants : danse à la maison, yoga, renforcement musculaire, afro style,...) et sous format vidéo mis en ligne sur la page Facebook et la chaîne You Tube de la Métropole. C'est vidéos ont rencontré un fort succès avec un record de 729 000 vues pour l'une de ces vidéos.

LE STADE ROBERT DIOCHON



Par délibération du 29 juin 2015 ont été reconnus d'intérêt métropolitain la réhabilitation, l'aménagement, l'entretien et le fonctionnement de l'enceinte sportive du stade Robert Diochon situé à Petit-Quevilly.

Cet équipement, d'une jauge de 8 372 spectateurs, accueille prioritairement les rencontres de l'équipe première de football de la SAS US Quevilly Rouen Métropole (QRM) qui évolue dans le championnat de Nationale 1 et l'équipe première du Football Club de Rouen évoluant en nationale 2.

Depuis une délibération du 25 juin 2018 fixant des tarifs pour chacun des équipements sportifs métropolitains, les installations du stade Robert Diochon peuvent accueillir tout type de manifestations sportives publiques et/ou privées.

En termes d'activité sportive en 2020, les rencontres de Nationale 1 de QRM ont été maintenues à huis clos dans la mesure où il s'agit d'une équipe professionnelle. Les rencontres de Championnat de Nationale 2 du FC Rouen ont en revanche été suspendues.

LA PATINOIRE DE ROUEN



© Ville de Rouen

Par délibération en date du 12 mars 2018, le Conseil de la Métropole a décidé de déclarer d'intérêt métropolitain à compter du 16 mai 2018, la Patinoire Olympique Guy Boissière située sur l'Île Lacroix à Rouen.

Cet équipement comprend une patinoire loisirs accessible au grand public, aux écoles primaires et aux collèges de la Métropole et une patinoire olympique qui accueille les rencontres du Rouen Hockey Elite, club phare du hockey Français mais également les activités du Club de Hockey Amateur de Rouen, de l'ESPAR et du ROC, clubs de patinage artistique. Cet équipement concentre près de 8 000 heures d'utilisation chaque année.

Avec une jauge de 2 747 places assises, la patinoire olympique de Rouen reçoit en complément des rencontres de hockey du club phare, des compétitions de patinage artistique telle que la French Cup, l'une des premières compétitions mondiales de patinage synchronisé qui rassemble plus de 700 athlètes internationaux.

En 2020, l'équipement a été fermé au public pendant plusieurs mois en raison de la crise sanitaire.

2.5.5

SPORTS

Comptant près de 500 000 habitants et plus de 70 000 licenciés s'adonnant régulièrement à un sport dans l'un des 700 clubs de la Métropole, ce territoire constitue un bassin de vie où la pratique du sport, en particulier chez les jeunes se développe d'années en années.

Gestion d'équipements emblématiques, accompagnement des clubs de haut niveau, soutien aux manifestations nationales et internationales mais aussi organisation de manifestations d'accès aux différentes pratiques sportives, support d'activités en direction des personnes en situation de handicap..., la Métropole est au côté du monde sportif pour défendre et partager ses valeurs.

La Métropole exerce sa compétence « politique sportive » par :

- la gestion du palais des sports « le Kindarena »,
- la gestion du stade Robert Diochon en lien avec les clubs utilisateurs,
- la promotion des manifestations dont la dimension métropolitaine est incontestable et notamment celles décidées et organisées par la Métropole,
- le soutien aux clubs sportifs dont l'équipe première évolue dans un championnat amateur et/ou professionnel de niveau national en catégorie senior,
- l'accompagnement des clubs amateurs et professionnels dans le cadre de mission d'intérêt général,
- la gestion du dispositif d'aide à l'achat d'équipements spécifiques en faveur de la pratique sportive des personnes en situation de handicap,
- la gestion des dossiers concernant les politiques menées par la Métropole, les grandes collectivités et l'État (lutte contre les discriminations dans le sport, les politiques de sport-santé, la promotion du sport féminin, l'éducation à l'environnement et aux pratiques durables, l'accès aux activités sportives pour les personnes en situation de handicap...).

ACTIONS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Le soutien de la Métropole aux clubs sportifs et à leurs activités contribue à assurer la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et générations ainsi qu'à l'épanouissement des personnes.

SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES

En 2020 la Métropole a apporté un soutien financier à 47 clubs sportifs.

Les excellents résultats qu'obtiennent les équipes de haut niveau des clubs de la Métropole dans les compétitions nationales mais aussi internationales participent au rayonnement du territoire.

La situation particulière liée à la crise sanitaire COVID-19 a justifié la mise en place par la Métropole d'un Plan Local d'Urgence Sanitaire (PLUS). Parmi les différents volets du PLUS a été proposé un dispositif de soutien exceptionnel aux associations du territoire métropolitain. Ce fonds de soutien s'élève à 800 000 € et ce montant a été réparti entre les communes en fonction de leur nombre d'habitants. Chaque commune décide des modalités d'attribution de son enveloppe en direction des associations de son territoire. Toutes les associations peuvent bénéficier d'un soutien dans le cadre de ce dispositif parmi lesquelles les associations sportives.

Des mesures spécifiques ont également été prises en faveur des clubs professionnels résidant dans des équipements sportifs de la Métropole : Quevilly Rouen Métropole au Stade Diochon, Rouen Métropole Basket au Kindarena et Rouen Hockey Elite à la patinoire de l'Île Lacroix. Pour ces clubs, une exonération exceptionnelle de redevance a été consentie pour une durée d'un trimestre correspondant à la première période de confinement.

SOUTIEN AUX MANIFESTATIONS SPORTIVES

En raison de la période de confinement liée au COVID-19, l'activité des clubs sportifs du territoire a été fortement perturbée. Ce contexte particulier a eu des conséquences directes sur le calendrier des manifestations sportives prévues pour l'année 2020, certaines ayant pu avoir lieu, d'autres ayant été reportées, mises en œuvre partiellement ou encore tout simplement annulées. Les modalités de versement des subventions ont été prises en compte selon les situations suivantes :

- les manifestations ayant eu lieu,
- l'événement n'a eu lieu que de façon partielle,
- la manifestation est reportée à une date ultérieure en 2020,
- la manifestation n'a pas eu lieu.

ASSOCIATIONS SUBVENTIONNÉES EN 2020

Club	Commune	Subvention 2020 en €
SASP SPO Rouen basket-ball	Rouen	397 000
SAS USQRM	Petit Quevilly	390 000
Rouen Normandie Rugby	Rouen	240 000
RHE	Rouen	90 000
Rouen Handball	Rouen	95 500
CMSO Handball	Oissel	60 000
ASRUC	Mont-Saint-Aignan	42 000
CVSAE	Tourville la Rivière	35 000
Entente Saint Pierrais Tennis de Table	St Pierre Les Elbeuf	30 000
ALCL tennis de table	Grand Quevilly	20 000
EGR	Rouen	18 000
La Sottevillaise	Sotteville lès Rouen	18 000
Rouen baseball	Rouen	18 000
Stade Sottevillais 76	Sotteville lès Rouen	18 000
MDMSA badminton	Maromme-Déville-Mont-Saint-Aignan	13 000
CMSO football	Oissel	12 000
CNAR	Rouen	12 000
Véloce club de Rouen	Rouen	12 000
Yacht club Rouen 76	Rouen	12 000
Club des Vikings	Rouen	10 500
Canoë Club Normand	Rouen	10 000
Roller Hockey Club des Spiders de Rouen	Rouen	9 000
N.R. Gym	Elbeuf	9 000
Roller Sport Saint Pierrais	St Pierre les Elbeuf	9 000
Stade Sottevillais lutte	Sotteville lès Rouen	7 000
USQRM Association	Petit Quevilly	6 000
ROC	Rouen	6 000
Les Léopards de Rouen	Rouen	5 500
Golf Club de Mont Saint Aignan	Mont-Saint-Aignan	5 000
Billard Club Osselien	Oissel	4 000
ASVB 76	Sotteville lès Rouen	4 000
GCOB basket	Bihorel	4 000
MSA Triathlon	Mont-Saint-Aignan	4 000
ASPTT Rouen MSA volley ball	Rouen-Mt Saint Aignan	3 500
Espadon de Grand Quevilly	Grand Quevilly	3 500
ASPTT lutte	Rouen	3 000
CHAR	Rouen	3 000
Club Nautique de Belbeuf	Belbeuf	3 000
Club pongiste de Petit Quevilly	Petit Quevilly	3 000
ASRUC tir à l'arc	Mont-Saint-Aignan	3 000
La Persévérante de Maromme	Maromme-Déville-Mont-Saint-Aignan	3 000
R2MA Athlétisme	Maromme-Mont-Saint-Aignan	3 000
Rouen Tennis Club	Rouen	3 000
ALCL Handball	Grand Quevilly	3 000
Foyer rural d'Isneauville	Isneauville	2 000
Judo Club Amfrevillais	Amfreville la Mivoie	2 000
Montville Houpeville Basket	Houpeville	1 500
Les Veuves Noires Roller Derby	Darnétal	1 000
Montant total 2020 : 1 666 000 €		

MANIFESTATIONS SUBVENTIONNÉES EN 2020

Clubs	Nom de la Manifestation	Subvention attribuée lors du BP	Montant versé suite COVID
ALCL Tennis de table	Coupe d'Europe ETTU	5 000 €	5 000 €
ASPTT Rouen	Le Sport donne des "Elles"	2 000 €	1 195 €
ASPTT Rouen	Seine-marathon	15 000 €	1 726 €
Association club des 3	Concours équitation 3 étoiles	25 000 €	23 663 €
Association P Vas	Challenge P Vas	2 500 €	0 €
Club des Vikings	La Drakkar	2 000 €	0 €
CNAR Aviron	Championnat Aviron en salle	1 000 €	0 €
CNAR Aviron	Défi Seine	2 000 €	0 €
Tennis Club Ymare les Authieux	La semaine du tennis adapté	13 500 €	13 500 €
EGR	Adapta Gym	4 500 €	0 €
EGR	1/2 finale du Champ. De France Gym féminin	5 000 €	0 €
Foyer rural d'Isneauville	demi-finale championnat de France de hockey en salle	1 000 €	0 €
La Persévérante de Maromme	Organisation d'une demi-finale nationale	1 000 €	0 €
La Sottevillaise	Organisation d'un championnat Top 12	2 000 €	2 000 €
Quevilly Rouen Métropole Association	Tournoi U17	24 000 €	6 858 €
Rouen Baseball 76	Championnat d'Europe des Nations	5 000 €	0 €
Rouen Olympic Club	French Cup	8 000 €	8 000 €
Rouen Sapins Pétanque	National de Pétanque	3 500 €	3 500 €
Stade Sottevillais 76	Semi-marathon des Boucles de Seine	6 000 €	6 000 €
Stade Sottevillais 76	Meeting d'athlétisme	75 000 €	8 273 €
Stade Sottevillais 76	Révélation sports	20 000 €	20 000 €
Stade Sottevillais Lutte	Open International de lutte	5 000 €	0 €
Maromme Tennis Club	Tournoi de Maromme	1 500 €	0 €
Equi Seine Organisation	CSI 4 étoiles	25 000 €	1 079 €
R2MA	Organisation d'une soirée de demi-fonds à Maromme	500 €	0 €
ANIA	ANIA	450 €	0 €
Roller Sport Saint Pierrais	Championnat de France de Roller	1 000 €	1 000 €
CVSAE	Régate de la Métropole	3 000 €	2 038 €
CVSAE	Mani Prestige	10 000 €	0 €
Comité de Seine Maritime pétanque	Championnat d'Europe de pétanque	8 000 €	0 €
Comité Régional Normandie de Pétanque	4è édition National Boulodrome 276	3 000 €	0 €
Normandie Foot	Opérations de solidarité autour du foot	1 500 €	1 500 €
St Aubin Tennis club	Open Séniors	2 200 €	0 €
			105 332 €

DISPOSITIF D'AIDE À L'ACHAT D'ÉQUIPEMENTS SPÉCIFIQUES EN FAVEUR DE LA PRATIQUE SPORTIVE DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Par délibération du 29 juin 2016, la Métropole a décidé de porter une pratique sportive diversifiée et concertée en aidant les clubs de la Métropole à se doter du matériel spécifique nécessaire au soutien d'une pratique licenciée et ainsi, de répondre au besoin induit par la situation de handicap. En 2020, quatre associations ont pu bénéficier de ce dispositif :

Club	Commune	Acquisition	Montant de l'aide
Tennis Club Ymare	Rouen	Fauteuil	6 208 €
Équilibre 76	Saint-Etienne-du-Rouvray	Elévateur permettant la mise à cheval de personnes à mobilité réduite	6 055 €
La Persévérante de Maromme	Maromme	Matériel de gymnastique	650 €
Élan Boesien pour la maîtrise du tennis de table	Boos	Tables de tennis de tables agréées handisport	3 500 €
			Montant total : 16 413 €

2.5.6

JEUNESSE

Soucieuse de l'émancipation des jeunes de son territoire, la Métropole propose des actions concourant au soutien de leurs initiatives et contribuant à leur insertion sociale et professionnelle. La Métropole soutient également des associations du territoire qui participent à leur insertion.

La Métropole intervient directement en appui aux initiatives des jeunes à travers le concours Créactifs et en soutien financier aux actions portées par des associations « jeunesse éducation populaire » du territoire.

CONCOURS CRÉACTIFS



Dans le cadre de sa politique jeunesse, la Métropole continue de soutenir les initiatives des jeunes par la douzième édition du concours Créactifs.

Véritable coup de pouce aux jeunes, le concours Créactifs, lancé pour la première fois en 2009, soutient des initiatives éco-citoyennes en finançant des projets :

- présentés par des jeunes de 18 à 30 ans, seuls ou en groupe,
- qui habitent la Métropole ou dont le projet concerne notre territoire,
- et qui portent un projet novateur, prenant pleinement en compte le développement durable et s'inscrivant dans l'un des domaines de compétences de la Métropole.

En 2020, 9 projets ont été récompensés pour leur pertinence, leur originalité et leur caractère innovant. Les lauréats primés ont décroché un financement allant de 3 000 € à 5 500 €, dont trois projets ayant reçu la prime complémentaire « politique de la ville » pour un montant de 500 € chacun.

ACTIONS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Cet appel à projets mise sur l'inventivité et la perspicacité des jeunes. Les projets soutenus visent à dessiner un territoire encore plus respectueux des principes du développement durable, critère de sélection des projets soutenus. Dans cette démarche, les lauréats s'engagent à effectuer une journée de bénévolat citoyen dans un organisme ou une association en lien avec le sujet de leur projet.

LES CHIFFRES CLÉS :

- 34 candidats dont 11 femmes (32.5 %) et 23 hommes (67.5 %)
- 9 lauréats dont 4 femmes et 5 hommes
- Budget total alloué par la Métropole : 40 000 € dont 1500 € de prime complémentaire QPV.

PARTENARIAT AVEC LES ASSOCIATIONS JEUNESSE

La Métropole poursuit son partenariat avec les associations jeunesse et d'éducation populaire de son territoire.

Dans le cadre du Contrat de Ville, la Métropole et les associations partenaires dans la thématique jeunesse travaillent davantage vers les publics des Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV) afin que les dispositifs de droit commun financés par la Métropole touchent davantage ces publics.

La Métropole continue de soutenir le Centre Régional d'Information Jeunesse (CRIJ) pour son action service jobs et son corollaire le « forum jobs d'été ». L'année 2020 marquée par la crise sanitaire liée au COVID-19, a nécessité des adaptations et un forum virtuel a été organisé sur les réseaux sociaux et le site internet du CRIJ en avril 2020 et une opération Job

d'été a été réalisée en ligne en juin 2020. Les différentes actions en ligne ont généré 57 507 visites pour 83 856 vues. Le financement métropolitain a aussi permis de poursuivre l'animation du collectif PIJ / BIJ Métropole. Ce collectif se rencontre tous les trimestres et travaille sur plusieurs thématiques telles que l'accès aux droits, l'égalité femme/homme dans l'accès à l'emploi, l'éducation aux médias ou encore la préparation des jeunes au forum « Trouver un job d'été ». Les réunions se sont tenues en distanciel et elles ont permis de maintenir le lien entre les animateurs et de mettre en commun les différentes approches mises en œuvre pour poursuivre le contact avec les jeunes.

Les ateliers « Créer son premier CV » ont pu être maintenus en distanciel et des accompagnements individualisés sur la réalisation d'outils de candidatures ont été proposés aux jeunes. 48 y ont participé.

Dans le cadre du Contrat de Ville, la Métropole soutient des actions intercommunales dans le but d'œuvrer pour la cohésion du territoire. Dans ce cadre, l'AFEV propose une action de mobilisation des étudiants bénévoles qui accompagnent tout au long de l'année des enfants et des jeunes fragilisés et trouvant des difficultés dans leurs parcours scolaires.

L'AFEV intervient en partenariat avec les communes ou les CCAS ou encore les collèges sur le territoire des communes de Rouen, Petit-Quevilly, Saint-Étienne-du-Rouvray, Elbeuf, Maromme, Canteleu, Sotteville-lès-Rouen et Notre-Dame-de-Bondeville.

2.5.7

PARC DU CHAMP DES BRUYÈRES



Le Parc développe sur 28 ha une mosaïque d'ambiances et de paysages dédiés à la détente, à la pratique sportive, au lien social et à la transmission de savoirs notamment en matière d'agriculture urbaine. La mémoire hippique, l'agriculture urbaine, la création artistique sont les lignes de fond des aménagements du parc.

Après plus de 2 années de travaux, l'ouverture de la partie paysagère du Parc est intervenue en 2020 alors que les travaux de construction des bâtiments du Parc ont été poursuivis et seront finalisés en 2021.

Le projet d'implantation de la ferme urbaine a été précisé en 2020. Elle accueillera différents publics autour d'un jardin comestible en permaculture et de parcelles de céréales de pays, cultivées selon les principes de l'agroforesterie. De la terre à l'assiette, de la graine au pain, les associations « Le Champ des Possibles » et « Triticum » initieront le public aux savoir-faire et aux enjeux de l'agriculture de demain.

L'appropriation des « jardins des Bruyères » a été engagée avec les jardiniers sélectionnés en 2019. Tout en s'adaptant au contexte sanitaire l'accompagnement des jardiniers et les ateliers de plantation ont été assurés.

On dénombre 10 femmes sur les 20 jardiniers attributaires des jardins individuels et 21 femmes sur les 54 membres du collectif gérant les 20 jardins partagés.

Les travaux d'aménagement du parc et de construction des bâtiments ont été interrompus le 17 mars 2020 en raison de la crise sanitaire. La reprise des travaux a été progressive à compter du 11 mai 2020. Pour respecter la sécurité des salariés (jusqu'à 100 compagnons en pic d'activité), la reprise et le déroulement des travaux ont été lissés. Le chantier a eu près de 3 mois de retard et son rythme a été ralenti.

Malgré ces conditions de travail dégradées l'ouverture au public de la quasi-totalité du site est intervenue en septembre 2020. Cette dernière a été accompagnée par la programmation de 10 jours d'événements artistiques et sportifs, autour de la nature et de l'agriculture urbaine.

ACTIONS POUR
LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

La réalisation d'un parc sur 30 ha en cœur d'agglomération permet de conserver sur certaines parties du projet une biodiversité propre aux milieux silicicoles et de développer une mosaïque d'habitats pour la faune et la flore. La localisation au cœur des zones urbaines de la rive gauche offre aux habitants de la Métropole des espaces de nature proches des lieux d'habitations et de travail et contribue à limiter les déplacements. Par ailleurs, son couvert végétal a un rôle essentiel dans la lutte contre le réchauffement climatique.

L'implantation d'une ferme pédagogique dans le Parc démontrera la possibilité de cultiver des fruits et légumes en zone urbaine et en agriculture biologique. Le Parc est doté de plusieurs outils (cuisine pédagogique, boutiques de producteurs bio et locaux, espace de petite restauration) dans l'objectif de concrétiser le concept: « de la ferme à l'assiette ».

2.5.8

LA BALADE DU CAILLY

Le projet de « Balade du Cailly » est un projet de territoire de Malaunay à Rouen traversant sur un linéaire de 14 km les communes du Houleme, Notre-Dame-de-Bondeville, Maromme, Déville-lès-Rouen, et Canteleu.

Le projet d'aménagement d'une promenade répond à un triple objectif :

- Objectif écologique, par la conception d'une balade dans le respect de l'environnement sous toutes ses composantes (faune, flore, air, bruit, sols...) et répondant aux enjeux du changement climatique,
- Objectif d'aménagement qualitatif par la conception d'espaces public de qualité lieux de passage mais également lieux de destination (détente, loisirs...),
- Objectif de mobilité, par la conception d'un itinéraire alternatif et sécurisé pour les modes actifs (piétons et cyclistes notamment) dans les déplacements de proximité et de promenade.

En 2020 l'étude de faisabilité a été finalisée. L'autorité environnementale, consultée par la Métropole, a dispensé d'étude d'impact le projet. La structuration de la concertation avec le public a été définie, les négociations foncières entamées avec certains propriétaires et les relevés topographiques en partie réalisés.

ACTIONS POUR
LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet de balade du Cailly s'inscrit dans la démarche développement durable. Par le développement de modes de déplacements alternatifs aux modes motorisés il contribue à lutter contre le changement climatique. Il vise le moindre impact possible sur les milieux avec la mise en œuvre des moyens de protection de la biodiversité, des milieux et ressources, l'amélioration de la qualité de l'air avec moins de modes motorisés. Il développe l'épanouissement et la santé de tous par l'amélioration de la pratique des modes de déplacement actifs. Il assure la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et générations par l'amélioration de la liaison entre les communes de la vallée du Cailly, par l'aménagement d'un espace public qualitatif propice au lien social, notamment chez les jeunes et les seniors.

Vers une transition
écologique réussie



Vers une transition écologique réussie

Avec la volonté de contenir le réchauffement climatique en dessous de 2 °C, la Métropole Rouen Normandie s'est engagée dans une démarche ambitieuse en matière de transition énergétique et écologique à travers l'élaboration de son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET).

Le diagnostic « climat air énergie » de la Métropole a mis en évidence le rôle des différents acteurs du territoire dans les émissions de gaz à effet de serre et dans les consommations d'énergie : 35 % des émissions sont issues du secteur industriel et 22 % des transports routiers.

Atteindre les objectifs fixés par la politique « climat air énergie » de la Métropole supposait donc l'implication coordonnée de l'ensemble des acteurs du territoire, et ce à différents niveaux :

- dans la bonne déclinaison de la stratégie territoriale en objectifs opérationnels,
- afin d'opérer les changements de pratiques de l'ensemble des acteurs,
- en rendant possible la collaboration entre les acteurs.

COP 21 locale et le Plan Climat Air Énergie Territorial



C'est le sens du projet de COP21 Rouen Normandie. Large processus de mobilisation et d'animation territoriale, le PCAET a été co-construit avec deux partenaires : le WWF et l'ADEME, qui ont fixé pour objectif de faire émerger des engagements concrets de l'ensemble des acteurs du territoire : communes, citoyens, entreprises, administrations, associations...



2020 RÉALISATIONS

L'APPROBATION À L'UNANIMITÉ DU PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL

La Métropole a développé au travers de son PCAET ses orientations stratégiques « climat air énergie » et élaboré un plan d'actions exemplaire et innovant. Les objectifs définis sont ambitieux, et la mise en place des 40 fiches actions constitue à présent l'enjeu pour l'atteinte effective des objectifs :

- Un territoire 100 % énergie renouvelable à l'horizon 2050
- Réduction par des consommations d'énergie
- Multiplication par 2,5 de la production d'énergie renouvelable
- 100 % de logements rénovés BBC Reno
- 50 % des déplacements individuels en modes alternatifs à la voiture d'ici 2030
- 50 % des terres agricoles exploitées en bio d'ici 2050
- 100 % des exploitations agricoles engagées dans des circuits courts
- Réduction du volume de déchets

LA LABELLISATION CIT'ERGIE DE LA MÉTROPOLE



La Métropole s'est engagée dans une démarche de labellisation CIT'ERGIE dès 2016. Ces 4 ans ont permis à la Métropole de développer une politique climat air énergie ambitieuse et d'être labellisée CIT'ERGIE en décembre 2018. La Métropole fait ainsi partie des 8 Métropoles labellisée avec Lyon, Nantes, Rennes, Brest, Grand Nancy, Lille et Nice.

La Métropole souhaite renforcer cette dynamique en accompagnant les communes dans leur engagement dans cette démarche. Déjà trois communes de la Métropole sont labellisées : Malaunay, Petit-Quevilly et Rouen, et douze nouvelles communes sont engagées dans le processus de labellisation.



LE GIEC LOCAL: CONSTITUTION D'UN GROUPE D'EXPERTS SUR LE CLIMAT

À l'instar du « Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat » (GIEC) chargé de fournir des évaluations détaillées de l'état de connaissances scientifiques sur le changement climatique, un groupe d'experts scientifiques intitulé « GIEC local » a été constitué. Sous la présidence de Benoît LAIGNEL, 15 experts ont été sollicités pour composer ce GIEC local et apporter une approche scientifique et neutre autour de dix thématiques : climat, psychologie sociale, ressources en eau, agriculture, biodiversité, qualité de l'air et santé publique, urbanisme et architecture, mobilité et aménagement, énergie, économie et sciences politiques. L'ambition est de fournir une expertise approfondie au niveau local du changement climatique et de ses conséquences, afin d'aller vers des solutions d'adaptation appropriées à notre territoire.

Les premiers travaux du GIEC local ont permis de mettre en commun les données locales et de présenter plusieurs synthèses : sur l'évolution du climat, les représentations et les attitudes des populations locales face à ces changements et les ressources en eau. En 2020, le GIEC local a publié trois nouvelles fiches sur l'impact du changement climatique sur les milieux forestiers, les impacts sur la santé et la qualité de l'air. Deux autres fiches sont en cours de rédaction : l'agriculture et l'urbanisme. L'ambition est de proposer à terme des premières mesures d'adaptation et lancer des études ou programmes de recherche spécifiques dans les années à venir.



DÉMARCHE COP21: 2020, MOBILISER ET ACCOMPAGNER

La COP21 qui mobilise les acteurs pour atteindre les objectifs constitue le complément indispensable du PCAET : d'une part elle complète les actions de la collectivité par les actions des acteurs qui sont directement responsables d'une grande part des émissions, et d'autre part elle permet d'activer des réseaux d'acteurs pour mettre en œuvre les actions mises en place par la Métropole.

Après une année de lancement et de mise en place d'outils de mobilisation en 2017-2018, la mobilisation s'est poursuivie en 2019 et en 2020, tout en travaillant à la structuration de l'organisation interne afin de pérenniser et démultiplier la mobilisation des acteurs.

On compte ainsi :

- 170 acteurs économiques ayant formulé un engagement COP21 (80 PME ou grandes entreprises et 90 commerçants ou artisans, et 18 coalitions d'acteurs économiques qui travaillent sur des actions communes ;
- 70 communes de la Métropole sont engagées et 15 d'entre elles formalisent leur engagement dans le cadre du label CIT'ERGIE ;
- 9 coalitions stratégiques réunissant les acteurs clés sur chaque domaine de la transition ;
- Les citoyens de la Métropole mobilisés et mobilisables au travers de différents moyens: Mon Petit Atelier dans les communes, le site www.notrecop21.fr, le Club de la COP21, la labellisation des clubs sportifs et des événements, l'application smartphone WAG ou encore différents événements médiatisés (Earth hour...).

En 2020, la mobilisation des acteurs a toutefois été ralentie par les effets de la crise sanitaire :

- Pour les citoyens, les animations et ateliers ayant lieu habituellement ont dû en grande partie être reportés.
- Pour les entreprises, le démarchage d'entreprises rencontrant des difficultés économiques, conséquences de la crise sanitaire, a souvent dû être reporté, et le rythme des rencontres au sein des coalitions a été ralenti.

2020 a par ailleurs marqué une étape nouvelle dans la mobilisation, par la mise en place d'un accompagnement des actions des acteurs du territoire. Les services de la Métropole ont engagé un travail de structuration de l'offre d'accompagnement des entreprises, des communes et des citoyens.

Quelques petits cours d'eau latéraux à la Seine sont gérés par la Métropole sur la partie en domaine public, représentant un linéaire de 3,5 km environ (Oison, Moulineaux, le Becquet).

ACTIONS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Pour s'adapter au changement climatique et notamment aux évolutions des ressources en eau potable, il est nécessaire d'évaluer localement les impacts probables de l'évolution du climat, en réalisant des modélisations. Dans ce cadre, la Métropole a passé une convention de recherche et développement partagés relative au modèle mathématique de gestion des ressources en eau de l'hydro-système Seine-Craie-Alluvion sur les territoires de la Métropole Rouen Normandie et du Syndicat des Bassins-Versants Cailly-Aubette-Robec afin de protéger la qualité de la ressource en agissant sur les usagers des sols sur les aires d'alimentation de captage: animation agricole, acquisition foncière, gestion des milieux aquatiques en lien avec les politiques agricoles et protection de la biodiversité.

Ce besoin en termes de modélisation s'ajoute à ceux pré-existants sur le territoire :

- Connaître les interactions nappe – rivières afin de gérer durablement les prélèvements et préserver les rivières et milieux humides associés,
- Préciser les circulations d'eau et les transferts de polluants pour définir les actions de protections de la ressource pertinentes (pesticides...),
- Estimer les risques de dégradation de l'ensemble des ressources actuelles et futures pour éclairer les choix stratégiques d'implantation de nouveaux champs captant dans le contexte d'adaptation au changement climatique.

ENTRETIEN DES RIVIÈRES

Les travaux d'entretien courant sur les cours d'eau gérés par la Métropole sont planifiés de manière périodique en adéquation avec le calendrier biologique relatif à ce type de milieu.

Ainsi, la période hivernale concerne des travaux d'aménagement de génie végétal et des débroussaillages et élagages des berges permettant de conserver un maximum d'accès aux rivières ; et tout cela afin de ne pas déranger le cycle de reproduction des populations piscicoles.

Au printemps et en été, l'activité concerne principalement des faucardages et curages localisés ainsi que des débroussaillages d'entretien. Une campagne de faucardage est réalisée chaque année, le retrait des embâcles est effectué autant que nécessaire.

En 2020, 9 tonnes de déchets verts et 2 tonnes de déchets divers ont été évacués sur l'Oison par les agents en régie.

2020 RÉALISATIONS

- Mise en œuvre du PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondations) d'intention Rouen-Louviers-Austreberthe — En partenariat avec les collectivités concernées, dix-sept actions ont été définies notamment pour l'amélioration de la connaissance du risque, la gestion de crise et réduire la vulnérabilité des personnes et des biens (ces actions pourront être mises en œuvre sur une période de trois ans avec des financements de l'État à la suite de la labellisation du projet) :
 - poursuite du partenariat avec la ville de Duclair et le Département de Seine Maritime sur la pose d'une œuvre de repère de crue (poursuite des études d'exécution)
 - poursuite de l'étude de modélisation des débordements de Seine en collaboration avec le GIP Seine Aval
 - lancement d'une étude sur les repères de crues et d'une étude sur les outils de surveillance et de prévention des inondations
 - lancement des groupes de travail pour la mise à jour et la réalisation des plans communaux de sauvegarde
 - démarrage de la cartographie des enjeux en zone inondable
- Lancement des études d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des études de danger et classement en systèmes d'endiguement sur la Seine à l'amont de Rouen
- Démarrage de l'étude hydraulique du bassin-versant Val barré à Sainte Marguerite sur Duclair

3.1.2 BIODIVERSITÉ

La Métropole Rouen Normandie a engagé depuis 2015 un plan d'actions articulé autour de plusieurs axes et programmes ambitieux en faveur de la biodiversité.

ACTIONS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE



La maîtrise de l'étalement urbain par la protection et la préservation de toutes les composantes des milieux naturels: forêts, zones humides, pelouses des coteaux calcicoles, landes et pelouses silicicoles agissent favorablement en matière de développement durable;

Adapter le territoire aux évolutions liées aux changements climatiques en conservant les fonctionnalités de la Trame Verte et Bleue du Territoire et la capacité des espèces à se déplacer aujourd'hui et demain;

Participer aux dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables, en introduisant le soutien des filières courtes agricoles au travers de l'écopâturage, mode de gestion écologique, sociale et économique.

PROGRAMME DE RESTAURATION DES PELOUSES CALCICOLES

Ce programme de restauration est animé et mis en œuvre par la Métropole, avec l'appui technique et scientifique du Conservatoire d'Espaces Naturels Normandie (CENN). Il s'appuie sur une amélioration des connaissances écologiques des sites à enjeux patrimoniaux élevés, une stratégie de conventionnement ou d'acquisition foncière pour les sites actuellement à l'abandon, l'élaboration de plans de gestion et des travaux de restauration ou d'aménagement en vue d'une remise en pâturage des sites sous une forme extensive, propice au maintien de la biodiversité remarquable de ces milieux naturels très riches.

2020 RÉALISATIONS

En 2020, le travail engagé s'est poursuivi:

- coteaux autour de la Réserve Biologique Domaniale à Orival: travaux de restauration écologique et pose de clôtures en vue d'une gestion par pâturage extensif;
- coteaux de Closet à Amfreville-la-Mivoie: travaux de restauration écologique et pose de clôtures en vue d'une gestion par pâturage extensif;
- coteaux de Mallefranches et Buissonnets à Amfreville-la-Mivoie: travaux de restauration par gyrobroyage et abattage sélectif d'arbres;
- coteaux de Saint-Pierre-de-Varengeville: restauration du site (gyrobroyage partiel) et pose de clôture en vue de sa mise en pâturage par un exploitant agricole avec des moutons et des ânes;
- engagement d'un partenariat avec la SAFER pour démarcher les propriétaires des coteaux à l'abandon qui nécessitent des travaux de restauration.

PROGRAMMES MESSICOLES



Afin d'améliorer les connaissances sur le comportement des espèces messicoles dans les champs, et plus précisément dans les cultures de la boucle d'Anneville-Ambourville (secteur à enjeu fort pour les messicoles pour la Métropole), un protocole de suivi de ces espèces a été mis en place en 2015. Les parcelles suivies ont été définies selon les accords obtenus avec les exploitants locaux.

Parallèlement à ce travail de prospection, un travail de sensibilisation des acteurs a été mené notamment auprès des agriculteurs. L'objectif était d'étudier avec eux leurs pratiques agricoles et de les sensibiliser sur l'enjeu de la préservation du patrimoine éco-logique des plantes messicoles.

Enfin, une parcelle de conservation « in situ » de quatre espèces messicoles menacées, a été mise en place sur un site appartenant à la commune du Trait. Les quatre espèces y ont été semées en utilisant la banque de graine du Conservatoire Botanique National de Bailleul (CBNBI).

2020 RÉALISATIONS

En 2020, le travail de sensibilisation des acteurs s'est poursuivi, notamment sur la boucle d'Anneville, dans le cadre du suivi des parcelles à enjeux messicoles. La Métropole travaille en partenariat avec le Conservatoire d'Espaces Naturels de Normandie afin d'inciter les agriculteurs à engager des pratiques agricoles en faveur des messicoles. Le suivi écologique par le Conservatoire Botanique de Bailleul s'est poursuivi sur la parcelle de conservation au Trait.

GESTION DU SITE NATUREL DES TERRES DU MOULIN À VENT

En 2016, la Métropole a acquis 102 ha de terres silicicoles situées sur les communes d'Anneville-Ambourville et de Bardouville. Cette acquisition s'intègre dans un ensemble plus vaste de maîtrise foncière publique s'étendant sur près de 240 ha, à la suite de la rétrocession progressive aux communes concernées de terrains actuellement exploités par un carrier. Ces terrains, acquis ou gérés via des conventionnements par la Métropole, visent à protéger le captage en eau potable de Bardouville, assurer le développement d'une agriculture durable en faveur des circuits courts, et enfin créer un grand réservoir de biodiversité sur les terrasses alluviales favorables aux espèces des milieux silicicoles. Ils constituent également un réservoir foncier, par anticipation, en tant que mesures compensatoires de grands projets qui pourraient potentiellement impacter des zones naturelles silicicoles à enjeux écologiques ailleurs sur le territoire.

2020
RÉALISATIONS

En 2020, la gestion du site par pâturage extensif s'est poursuivie, au travers de cinq conventions passées avec des agriculteurs, lesquels sont tenus de respecter un cahier des charges strict au niveau des mesures environnementales.

En parallèle, l'année 2020 a été consacrée aux suivis naturalistes du site, concernant notamment la flore et les habitats patrimoniaux, ainsi que l'avifaune et l'entomofaune.

En termes de travaux, un parc de contention a été créé pour faciliter et améliorer le pâturage sur une parcelle. Un nouvel enclos d'agrandissement de parcelle a été créé pour gérer un nouvel espace par pâturage.

En 2020, 4 portails ont été remplacés suite à un vol.

GESTION DIFFÉRENCIÉE
DES ESPACES VERTS

La Métropole a mis en place un programme d'actions complet en faveur de la gestion différenciée des espaces verts, visant notamment l'arrêt de l'usage des produits phytosanitaires dans les pratiques de gestion. Ce programme est construit principalement autour d'une modification de gestion de l'ensemble des sites gérés par la Métropole (principe d'exemplarité) et l'engagement en faveur du « zéro phyto », ainsi qu'une mission d'accompagnement et d'assistance auprès des communes pour le passage en « zéro phyto » et la gestion différenciée de leurs espaces verts.

2020
RÉALISATIONS

En 2020, cette mission s'est poursuivie en interne avec la prise en compte et la poursuite de l'évolution des pratiques de gestion pour les « nouveaux » sites métropolitains avec notamment la voie verte Duclair / Yainville / Le Trait. Les communes déjà accompagnées pour la mise en place de la gestion différenciée, ont été suivies pour échanger sur l'avancement de leurs pratiques.

3.1.3
FORÊTS

Avec leurs 22 500 hectares de surfaces boisées, les forêts représentent un tiers de la surface du territoire de la Métropole. Les forêts périurbaines de Rouen ont été labellisées « Forêts d'exception® » par l'Office National des Forêts (ONF) en 2015. Il s'agissait alors du quatrième site labellisé en France.



Forêts de la Métropole

Le programme d'actions de la Métropole dans ce domaine est décliné dans une charte forestière de territoire dont le plan d'actions s'étend sur 2015-2020.

Une réflexion a été initiée dès 2003 sur le territoire de l'agglomération rouennaise afin de mettre en place une Charte Forestière de Territoire, s'appuyant notamment sur la loi d'orientation sur la forêt et certaines modifications apportées par le législateur dans le code forestier à cette époque (loi forêt de 2001).

Depuis, trois plans d'actions ont été rédigés sous l'animation de la Métropole Rouen Normandie.

Le 1^{er} plan d'actions portait uniquement sur la fonction sociale de la forêt. Il a été mis en œuvre entre 2004 et 2008 avec succès puisque sur les 53 actions qu'il contenait, seulement 9 n'ont pas été mises en œuvre (soit 17 %).

Le second plan d'actions portait sur la période 2010/2014. L'objectif de celui-ci était de poursuivre les actions engagées depuis 2004 mais également d'aller plus loin notamment en élargissant les thématiques afin de mieux tenir compte de la multifonctionnalité de la forêt, et notamment les fonctions économiques et environnementales. Ce second plan contenait 111 actions. Parmi elles, 35 n'ont pas été mises en œuvre (soit 32 %) et 4 ont été abandonnées pour diverses raisons.

Le troisième plan d'actions porte sur la période 2015-2020.

L'année 2020 a permis de faire le bilan de ce 3^e plan d'actions de la Charte et de travailler sur le 4^e plan d'actions. Plusieurs réunions de préparation ont eu lieu avec les membres du comité technique et les élus. Une concertation a également été lancée auprès du grand public via des questionnaires en ligne et une visite de forêt. Le nouveau plan d'actions sera approuvé en juillet 2021.

LE RÉSEAU DES TROIS MAISONS
DES FORÊTS

Maison des forêts de Saint-Étienne-du-Rouvray



Maison des forêts d'Orival



Maison des forêts de Darnétal



Les trois Maisons des forêts de la Métropole sont des espaces d'information et d'animation autour des forêts du territoire. Elles valorisent le patrimoine forestier exceptionnel de la Métropole au travers d'expositions, d'une mise à disposition de documentation et d'espaces mais aussi et surtout par un programme d'animations à destination du grand public ou des scolaires et périscolaires. Des animations et évènementiels y sont régulièrement organisés. Les chiffres de fréquentation scolaires et grand public pour l'année 2020 sont en baisse du fait du contexte sanitaire qui a engendré la fermeture des Maisons des forêts pendant plusieurs mois en 2020.

Bilan 2020 (Chiffres 2019)	Maison des forêts de Saint- Étienne-du- Rouvray	Maison des forêts de Darnétal	Maison des forêts d'Orival	Autres sites Forêt Verte ou Roumare	Total
Nombre de visiteurs grand public (hors scolaire / périscolaire)	1 951 (4 316)	1 114 (1 371)	450 (1 304)	290 (2 420)	3 805 (9 411)
Nombre d'animations ou d'ateliers proposés	61 (118)	35 (31)	14 (20)	18 (21)	128 (190)
Nombre « d'anniversaires nature »	28 (64)	12 (17)	0 (0)	0 (0)	40 (81)
Nombre de classes + groupes de centres de loisirs (dont classes)	88 dont 71 classes (193 dont 182 classes)	35 dont 24 classes (139 dont 129 classes)	12 dont 1 classe (32 dont 4 classes)	0 (0)	135 dont 96 classes (343 dont 315 classes)
Nombre d'enfants (scolaire / périscolaire)	2 301 (5 885)	909 (4 213)	1 299 (3 230)	0 (0)	4 509 (13 328)
Nombre total de visiteurs	4 252 (10 201)	2 023 (5 584)	1 749 (4 534)	290 (2 420)	8 314 (22 739)

CHARTRE FORESTIÈRE DU TERRITOIRE

Le programme d'actions de la Métropole dans ce domaine est décliné dans une charte forestière de territoire dont le plan d'action s'étend sur 2015-2020.

ACTIONS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE



- Les actions inscrites dans la charte forestière du territoire permettent :
- la prise en compte des impacts du changement climatique dans la gestion forestière,
- la préservation des milieux naturels forestiers, composante principale de la Trame Verte et Bleue du Territoire de la Métropole,
- la sensibilisation du grand public sur les effets du changement climatique dans les forêts.

2020 RÉALISATIONS

- Une fiche de synthèse traitant des impacts du changement climatique sur les milieux forestiers a été rédigée par le GIEC local de la Métropole en partenariat avec plusieurs partenaires de la charte dont l'ONF et le CRPF.
- Comme tous les ans, la Métropole a participé financièrement à l'entretien des aménagements pour l'accueil du public présent dans les forêts domaniales. 163135,81 € ont été versés en 2020 par la Métropole sur les 217514,41 € de dépenses d'entretien réalisées par l'ONF.
- La sensibilisation à l'utilisation du bois dans la construction a perduré grâce au maintien de la convention avec l'Union Régionale des Collectivités Forestières (URCOFOR) de

Normandie ainsi qu'à une prestation de Conseil portée par la Métropole et réalisée par Façades Bois. Un important travail a notamment été mené sur les projets ANPNRU du territoire avec notamment une visite de petits collectifs en accession à la propriété en structure bois.

- La Métropole Rouen Normandie a acquis des parcelles forestières sur les communes de Malaunay et de Montmain. L'objectif est d'améliorer la qualité des peuplements en place mais aussi de mutualiser la gestion de ses parcelles avec celles des propriétés voisines (notamment les propriétés communales). Sur Malaunay, des terrains agricoles ont également fait l'objet d'une acquisition afin d'être reboisé dans une logique de continuité pour les espèces forestières mais aussi en lien avec les axes de ruissellements présents. La création d'un promontoire offrant une vue sur une boucle de Seine en forêt du Trait Maulévrier a été lancée via une convention avec l'ENSAN Normandie portant sur un travail de design du promontoire dans le cadre d'un dispositif pédagogique avec les étudiants et une convention avec l'ONF pour la création du parcours permettant l'accès au site et la réalisation du promontoire une fois sa forme choisie. Les travaux devraient être finalisés en 2021.
- Un parcours connecté est actuellement en cours d'étude sur le site du parc animalier. Porté par l'ONF et financé par la Métropole, celui-ci permettra de faire découvrir le site de façon ludique mais également d'apporter des messages sur la gestion forestière, les habitants des mares, les insectes ou oiseaux présents en forêts...



Plusieurs manifestations ont malheureusement dû être annulées du fait du contexte sanitaire comme le Bivouac sous la lune qui rassemble généralement plus de 300 amoureux de la nature autour d'un riche programme d'animations, mais aussi l'opération « Forêt Propre » co-organisée par l'ONF.

3.1.4

GESTION DES ZONES HUMIDES

La Métropole Rouen Normandie a engagé depuis 2015 un plan d'actions articulé autour de plusieurs axes et programmes ambitieux en faveur de la biodiversité. Cette partie constitue la partie « Trame bleue » du plan d'actions.

PROGRAMME MARES

Le programme MARES vise à mieux connaître, protéger et développer le réseau de mares présent sur le territoire. Il se déroule en plusieurs étapes dont la première est le recensement et la caractérisation de l'ensemble des mares du territoire. Des inventaires écologiques sont également menés sur les mares communales ainsi que sur les mares privées jugées les plus riches écologiquement. Des travaux de restauration, protection ou de création de mares sont aussi prévus afin d'améliorer le fonctionnement du réseau existant.



ACTIONS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE



- La préservation de la diversité des habitats écologiques (notamment des mares) et des paysages est une composante à part entière du développement durable.

2020 RÉALISATIONS

PHASE DE CARACTÉRISATION

La campagne de caractérisation s'inscrit dans le projet de suivi d'un réseau de mesure permanente de 79 mares sur 4 secteurs (marais, forestier, périurbain et urbain).

PHASE D'INVENTAIRES

24 mares ont été inventoriées uniquement pour les amphibiens sur les communes de Franqueville-Saint-Pierre, Montmain, Saint-Jacques-sur-Darnétal, Quévreville-la-Poterie, Isneauville, les Authieux-sur-le-port-Saint-Ouen, Le Trait, Notre-Dame-de-Bondeville et la Neuville-Chant-d'Oisel.

ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNES

L'accompagnement des communes s'est poursuivi avec la mise en place d'animations pédagogiques avec les écoles (Duclair et Jumièges), le conseil aux habitants et la mise en œuvre de travaux (Anneville-Ambourville, Canteleu, Caudebec-les-Elbeuf, Elbeuf, Grand-Quevilly, La Londe, Le Mesnil-Esnard, Le Trait, Mont-Saint-Aignan, Roncherolles-sur-le-Vivier, Saint-Étienne-du-Rouvray, Sotteville-lès-Rouen, Saint-Aubin-Epinay, Saint-Aubin-lès-Elbeuf, Saint-Jacques-sur-Darnétal, Saint-Pierre-de-Varengeville).

ZONE HUMIDE DU MARAIS DU TRAIT

Cette zone de près de 170 hectares est en grande partie classée Natura 2000. Un plan de gestion est mené en partenariat avec le Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande.

2020 RÉALISATIONS



La gestion du site du Marais du Trait s'est poursuivie en 2020. La gestion du cheptel d'animaux (vaches Highland Cattle, chevaux camarguais) en régie s'est poursuivie.

Des suivis faunistiques et floristiques ont également été menés dans le cadre du suivi des habitats du plan de gestion.

ZONE HUMIDE DU LINOLÉUM À NOTRE-DAME-DE-BONDEVILLE

En 2019, la restauration écologique de la zone humide du Linoléum s'est poursuivie, avec le suivi écologique du milieu naturel, en partenariat avec le CEN Normandie. La gestion du site se fait en régie principalement grâce au pâturage extensif de 2 vaches Highland Cattle. Des opérations ponctuelles de débroussaillage ont également été menées.

3.1.5

SCHÉMA DIRECTEUR DES ÉNERGIES

Depuis le 1^{er} janvier 2015, la Métropole Rouen Normandie a étendu ses compétences dans le domaine de l'énergie : distribution d'électricité et de gaz, création, aménagement, entretien et gestion des réseaux publics de chaleur ou de froid urbains et contribution à la transition énergétique. Ces compétences complètent la compétence antérieure de « soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie » pour laquelle des actions ont déjà été engagées : Espace info énergie, Conseil en énergie partagé, Plan climat air énergie territorial...

Le Schéma Directeur Métropolitain des Énergies (SDME) est une démarche de planification énergétique territoriale qui se décompose en trois phases

PHASE 1

DIAGNOSTIC

Année référence 2010

Objectif : connaître le profil énergétique du territoire (acteurs, consommation, production, réseaux) en profondeur afin de disposer d'une vision territoriale stratégique

- Modélisation des consommations grâce à l'outil Prosper
- Recensement de tous les moyens et projets d'EnR
- Diagnostic des réseaux d'énergie : chaleur, gaz, électricité

PHASE 2

PERSPECTIVE ÉNERGÉTIQUE TERRITORIALE :

Objectif : connaître toutes les potentialités du territoire sur toutes les actions énergie et climat (maîtrise de l'énergie développement EnR, gestion des réseaux)

- Quantification des potentiels d'économie d'énergie
- Analyse filière par filière des productions EnR possibles
- Contraintes et opportunités sur les réseaux
- Scénarisations de la trajectoire énergétique en 2020, 2030, 2050.

PHASE 3

STRATÉGIE TERRITORIALE

Objectif : finaliser une stratégie cohérente (urbanisme, réseaux, EnR, maîtrise de l'énergie) pour l'ensemble de l'action énergie-climat de la Métropole Rouen Normandie

- Schéma directeur des réseaux de chaleur, de gaz et d'électricité
- Plan d'investissements
- Plan d'affaire pour l'efficacité énergétique
- Panel de projets EnR

Les deux premières phases du SDME ont été finalisées en 2017 et ont permis de définir la stratégie énergétique métropolitaine à l'horizon 2030 et 2050. Cette étude a ainsi permis de construire les objectifs annoncés lors du lancement de la COP21 en décembre 2017, notamment celui du devenir.

Au regard des gisements d'économie d'énergie et de production d'énergie renouvelable sur le territoire de la Métropole, les enjeux de cette transition sont de deux ordres :

- Réduire de 50 % la consommation énergétique de son territoire par rapport à la situation actuelle (2014), qui représente un axe prioritaire avec un gisement d'économie d'énergie évalué à 7 000 GWh,
- Développer les énergies renouvelables et de récupération (ENR & R) :
 - en multipliant par 2,5 les productions d'énergie renouvelable sur son territoire (soit une augmentation de la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique local de 9 % à 43 %),
 - en participant à une stratégie de développement des EnR au niveau régional en partenariat avec la Région Normandie et les territoires volontaires.

Pour cela, il est important pour la Métropole de se fixer des objectifs volontaristes et de les décliner par secteur d'activité. L'analyse des différents scénarii permet de proposer une stratégie efficace et réaliste pour l'atteinte de ces objectifs. Elle concerne l'ensemble des secteurs d'activité.

La troisième phase de cette étude s'est finalisée fin 2018 et a permis de fournir les derniers rendus :

- Plans d'affaire de la rénovation énergétique des secteurs résidentiels et tertiaires. Les éléments relatifs au secteur résidentiel permettront de définir des orientations énergétiques à inscrire dans le Programme local de l'habitat (PLH),
- Analyse énergétique des secteurs Programme national pour la rénovation urbaine (PNRU),
- Planification des réseaux de distribution d'énergie : chaleur, gaz et électricité,
- Schéma directeur des énergies renouvelables et de récupération.

Cette étude a enfin permis de construire un Système informatique géolocalisé (SIG) rassemblant l'ensemble des données énergétiques du territoire.

ACTIONS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE



- Élaborer, piloter et mettre en œuvre des documents de planification et de programmation stratégiques
- Développer une coopération et une culture commune nécessaire à une action publique cohérente et efficace
- Définir une stratégie énergétique métropolitaine cohérente vis-à-vis des objectifs nationaux et régionaux
- Fournir des orientations au PCAET, PLUi et PLH
- Mettre en place une planification des réseaux de distribution d'énergie
- Définir des feuilles de route opérationnelles sur la rénovation thermique et sur le développement des énergies renouvelables sont autant d'objectifs du schéma participant du développement durable du territoire métropolitain.

3.1.6

EAU ET ASSAINISSEMENT



EAU

La Métropole a pour mission d'assurer la production, la distribution d'eau potable ainsi que la gestion clientèle-abonné, sur les 71 communes qui la composent.

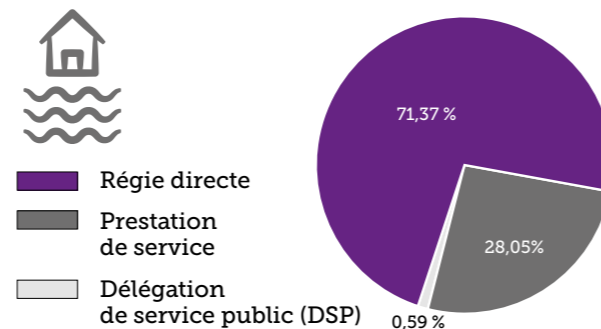


Unités d'ultrafiltration – Usine de la Jatte ROUEN

La production d'eau potable est assurée par 27 ressources (champ captant) avec sept usines de traitements et 92 réservoirs. La distribution compte 2 989 km de réseau (hors branchements). Le service relation aux usagers (clientèle) gère 204 470 usagers (abonnés).

Le service est assuré soit en Régie Directe (71.37 %), soit en Prestation de Service (28.05 %) et dans une moindre mesure (contrats historiques) en Délégation de service Public (0.59 %).

Répartition du nombre d'abonnés



Le service eau potable fait l'objet d'un budget annexe distinct du budget principal de la Métropole.

2020
RÉALISATIONS

- Maintien de l'activité et de la continuité du service public durant la crise sanitaire « COVID 19 » - mise en œuvre d'un plan de continuité d'activité, dès le 17 mars 2020 (1^{er} confinement), et adaptation des services et activités au cours de l'année en fonction des directives gouvernementales.
 - La crise a impacté :
 - L'activité « relation aux usagers », particulièrement avec la fermeture des accueils, et la relève de compteur réalisée uniquement pour les compteurs en radio, avec son corollaire établissement d'une facturation sur la base d'une consommation estimée ayant entraîné un « surnombre » de réclamations orales via Ma Métropole.
 - Les opérations de renouvellement de compteurs et branchement, ainsi que le renouvellement des réseaux.
 - Les indicateurs réglementaires : rendement de réseaux, indice linéaire de perte, taux de renouvellement de réseaux.
- Appel d'offre et attribution d'un nouveau marché de prestation de service regroupant les contrats externalisés (PS Nord-Ouest + PS Ouest + DSP Jumièges).
 - Phase préparatoire au cours du dernier trimestre 2020 – changement de prestataires
 - Démarrage de la prestation le 1^{er} janvier 2021.
- Poursuite de l'étude de recensement des conduites en PVC et établissement d'un programme de contrôle CVM (chlorure de vinyle monomère) pour priorisation des renouvellements canalisation PVC (Polychlorure de vinyle). Réalisation de 17 opérations en 2020, soit 6,8 km de réseaux renouvelés.
- Démarrage de l'interconnexion Yainville – Duclair (pose de canalisations 5,75 km, et réalisation d'une station de surpression).
- Interconnexion Canteleu-Quevillon, dans le cadre de la dérogation sur le captage de Quevillon (Triazines) – Marché de travaux attribué en 2020 (4,5 km de canalisation) – Démarrage des travaux en 2021 et mise en service en 2022.

- Préparation des travaux d'extension TEOR, préparation et coordination en 2020. Chantier démarré en janvier 2021.
- Action sur le renouvellement de réseaux: avec rationalisation : 0.83 % et avec rationalisation: 0.95 % (y compris grands projets métropole et Défense Extérieur Contre l'Incendie (DECI)).
- Usine de la JATTE – Renouvellement du procédé d'ultrafiltration – Études AVP et PRO pour traitement des pesticides – Attribution marché de conception-réalisation – 3000000,00 € HT – Démarrage phase PREPA en décembre 2020.
- Réhabilitation des étanchéités des réservoirs Sente Sainte Venise à Bois Guillaume, et Saint Cyr à Elbeuf.
- Poursuite de la mise en œuvre de l'organisation des compétences eau-assainissement aux enjeux actuels et futurs de la Métropole (adéquation avec la loi Maptam et la loi NOTRe), avec une Direction Cycle de l'Eau (entité organisatrice - Création du service Grand cycle) et une Direction Régies Eau-Assainissement (Opérateur).
- Poursuite des conventions de partenariat technico financière avec le syndicat des bassins-versants Cailly Aubette Robec.
- Mise en place d'un suivi complémentaire de la qualité des eaux brutes captées à Quevillon et Oissel (Les Cateliers), préalablement au démarrage des études des Bassins d'Alimentation de ces Captages.
- Élaboration du programme d'actions agricoles suite à la délimitation de la Zone de Protection de l'Aire d'Alimentation du Captage de Jumièges (ZPAAC) par arrêté préfectoral du 20/12/2019.
- Délibération du Conseil Communautaire pour l'instauration d'un droit de préemption urbain au sein des Périmètres de protection Rapprochée des captages exploités par la MRN sur le territoire métropolitain.
- Poursuite de la mise en œuvre du programme d'action de protection du captage de Moulineaux, dans le cadre d'une convention avec le Syndicat d'Eau du Roumois et du Plateau Neubourg (67000 €TTC), dont aménagement de la bétairie de la Louveterie.
- Convention de recherche et développement partagés relative au modèle mathématique de gestion des ressources en eau de l'hydro-système Seine-Craie-Alluvion sur les territoires de la Métropole Rouen Normandie et du Syndicat des Bassins-Versants Cailly-Aubette-Robec
 - Phase terminée (collecte de données et d'investigations géologiques)
 - Phase 2 – signature juillet 2019 – démarrage au 15 février 2020
 - La phase 2 couvre les volets construction d'un modèle géologique 3D, construction et calage du modèle hydrodynamique et simulations de scénarii.
- Convention de recherche et développement partagés relative à la recherche de ressources alternatives en EAU potable pour l'alimentation de la Métropole Rouen Normandie.
 - PHASE 2 – signature juillet 2019 – démarrage au 15 février 2020 - La durée prévisionnelle de réalisation: 3 ans

CHIFFRES CLÉS

Chiffres clés (rem. données 2019 – chiffres provisoires)
Chiffres provisoires et non consolidés.

- Nombre d'usagers (abonnés) : 204 470, en hausse de 3.1 %
- Volumes consommés autorisés : 25 546 568 m³/an, soit 69 800 m³/jour en baisse de 0.6 %
 - On observe une baisse marquée des volumes non domestiques (-10,5 % sur la Régie). Celle-ci peut être corrélée à la chute d'activité liée à la crise sanitaire COVID 19. En comparaison, les volumes domestiques sont stables (-0.1 % sur la Régie).
- Volumes distribués : 32 023 198 m³/an soit 87 495 m³/jour en hausse de 0.4 %
- 27 ressources (champ captant) pour une capacité totale théorique de production de 215 520 m³/jour dont 7 usines de traitement
- 92 réservoirs pour une capacité globale de 124 660 m³, et 6 bâches eau traitée pour 11 720 m³
- 2 989 km de réseau (hors branchements)
- Rendement du réseau 80,10 % en baisse de 0.79 points-
 - La baisse des volumes consommés non domestique impacte directement le rendement.
- Qualité des eaux distribuées en 2020 :
 - Paramètres bactériologiques : 99,71 % des prélèvements conformes
 - Paramètres physico-chimiques : 98,81 % des prélèvements conformes

ACTIONS POUR
LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

- Préserver les ressources en eau, en limitant les pertes par la recherche et la réparation des fuites d'eau et par le renouvellement des conduites de distribution d'eau.
- Protéger la qualité de la ressource en agissant sur les usagers des sols sur les aires d'alimentation de captage: animation agricole, acquisition foncière, gestion des milieux aquatiques en lien avec les politiques agricoles et protection de la biodiversité.

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

GESTION DE L'EAU au 1er Janvier 2020



- REGIE ROUEN-ELBEUF EXPLOITEE DIRECTEMENT PAR LA METROPOLE
- REGIE - PRESTATION DE SERVICE EXPLOITATION EAUX DE NORMANDIE - PS Nord Ouest - Fin de contrat le 31/12/2020
- REGIE AVEC MARCHÉ DE PRESTATION STGS - PS Ouest - Fin de contrat le 31/12/2020
- DSP EXPLOITATION EAUX DE NORMANDIE - Jumièges - Fin de contrat le 31/12/2020

ASSAINISSEMENT

ACTIONS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Maîtriser le niveau de pollution des rejets d'eaux usées dans le milieu naturel contribue à la préservation des ressources.

La régie d'assainissement gérée sous forme d'une régie directe à autonomie financière assure l'ensemble des compétences en matière d'assainissement collectif, non-collectif, pluvial et ruissellement, telles que :

- ▶ La collecte et le transport des eaux usées comprenant l'entretien préventif et curatif des réseaux et des postes de relevage,
- ▶ La dépollution des eaux usées comprenant l'exploitation des stations d'épuration,
- ▶ La collecte et le transport des eaux pluviales comprenant l'entretien préventif et curatif des réseaux,
- ▶ La maîtrise du ruissellement,
- ▶ La gestion du service d'assainissement non-collectif.

Le service est assuré soit en Régie Directe ou en Prestation de Service et comporte un budget annexe distinct du budget principal de la Métropole.

La Métropole Rouen Normandie s'est engagée dans un projet en faveur du développement durable, dont un des enjeux est de prendre en compte la préservation de l'Environnement dans l'ensemble de ses politiques. Cet enjeu s'est traduit au niveau de l'activité Assainissement par une démarche environnementale volontariste, consolidée par une certification ISO 14 001 obtenue depuis 2000.

Dans le cadre des schémas directeurs d'assainissement, des programmes de travaux de lutte contre la pollution des milieux naturels (Seine, Cailly, Robec, Aubette), de lutte contre les inondations ainsi que les travaux d'extension de la station d'épuration Émeraude ont été élaborés.

CHIFFRES CLÉS DU PATRIMOINE ASSAINISSEMENT

- ▶ 2769 km de réseau dont
 - ▶ 1293 km de réseau d'eaux usées (EU)
 - ▶ 683 km de réseau Unitaire (UN)
 - ▶ 781 km de réseau d'eaux pluviales (EP)
- ▶ 540 postes de refoulement
- ▶ 20 stations d'épuration + 2 lagunes
- ▶ 781 883 eq Hab
- ▶ 296 bassins dont
 - ▶ 270 bassins pluviaux à ciel ouvert > Environ 630 000 m³
 - ▶ 26 bassins enterrés > Environ 44 000 m³
- ▶ Environ 4 325 dispositifs d'assainissement non collectif (ANC).



Station d'épuration de Grand Quevilly



METROPOLE ROUEN NORMANDIE

MODE DE GESTION DE L'ASSAINISSEMENT au 1er Janvier 2020



- Réseau + STEP en Régie METROPOLE ROUEN NORMANDIE
- Réseau en Régie METROPOLE ROUEN NORMANDIE
- Réseau EP - REGIE METROPOLE ROUEN NORMANDIE STEP + Réseau
- Réseau EU - Marché public de service - VEOLIA EAU - (échéance au 31/12/2020)
- Réseau + STEP en marché de prestation de service - EAUX DE NORMANDIE - (échéance au 31/12/2025)
- Réseau en affermage - VEOLIA EAU - (échéance au 06/03/2020) - A partir du 07/03/2020 Réseau en Régie METROPOLE ROUEN NORMANDIE
- STEP en affermage - VEOLIA EAU - (échéance au 06/03/2020) - A partir du 07/03/2020 STEP en Régie METROPOLE ROUEN NORMANDIE
- STEP en marché de prestation de service - SUEZ (MEROPUR) - (échéance au 31/01/2025)
- Commune exclusivement en ANC



FAITS MARQUANTS 2020

- ▶ Contexte « COVID » :
 - Arrêt de toutes les opérations de travaux neufs pendant 2 mois
 - Assurance des missions de service public liées à la collecte et au traitement des eaux usées ainsi qu'à la collecte des eaux pluviales avec des périodes de baisse d'activité, notamment pendant le premier confinement au printemps 2020. Pendant cette période, certaines missions ont par ailleurs été suspendues comme les Visites d'Inspection Domiciliaire du service Maîtrise des Entrants/branchements ou certaines opérations de renouvellement et d'amélioration d'équipements notamment au service STEP.
 - Modification en matière de valorisation agricole des boues: Il s'agit de l'interdiction de l'épandage des boues non hygiénisée à titre de précaution et ce, afin d'éliminer un vecteur potentiel de transmission de la maladie. Cette interdiction concerne 15 stations d'épuration de la Métropole. Les boues liquides de ces installations sont ainsi acheminées vers la STEP d'Émeraude afin d'y être déshydratées puis incinérées. Pour ce faire, la Métropole Rouen Normandie a été contrainte de passer des avenants avec les prestataires de services concernés afin d'acter cette modification de filière.
- ▶ Reprise en régie de l'exploitation du système d'assainissement de Grand Couronne (STEP et réseaux) depuis le mois de mars 2020,
- ▶ Réception définitive (levée des réserves) de l'extension de la STEP Émeraude,
- ▶ Redémarrage du four d'incinération de la STEP de Saint-Aubin-les-Elbeuf,
- ▶ Le problème structurel du siphon traversant la Seine (galerie souterraine) impacte le fonctionnement du réseau et provoque une augmentation des déversements par temps de pluie,
- ▶ La réparation, suite à son effondrement, d'un collecteur eaux usées en diamètre 500 mm sur la commune de Oissel,
- ▶ La casse d'un collecteur situé sous un immeuble à Moulineaux qui a nécessité le dévoiement de ce dernier sur 70 ml,
- ▶ Le projet « test » d'installation de pièges à déchets plastiques à l'exutoire de 3 émissaires pluviaux débouchant dans le Cailly sur la commune de Malaunay,
- ▶ Les inondations par débordement de Seine en février et mars 2020 pendant lesquelles la Direction assainissement a mobilisé des moyens de pompage à la demande de la Préfecture,
- ▶ La déconnexion de la station d'épuration de Saint-Paër et le raccordement des communes de Saint-Paër et Sainte Marguerite sur Duclair sur le système d'assainissement de Villers Ecalles,
- ▶ Renouvellement du marché accord-cadre de renouvellement, réhabilitation et extension des réseaux d'assainissement - 3 lots - Rouen - Rive Sud - Rive Nord,
- ▶ Le marché de prestation de service en assainissement des 16 communes de l'ouest de la Métropole a pris effet au 1er janvier 2020.

2020 RÉALISATIONS

Au total, 12 chantiers ont été réceptionnés en 2020, représentant un montant de près de 3,2 millions d'euros. Parmi ceux-ci, les principaux travaux réceptionnés en 2020 concernent :

- ▶ La déconnexion de la station d'épuration de Saint-Paër avec raccordement sur celle de Villers-Ecalles (2,6 km de réseaux créés + un poste de refoulement),
- ▶ L'extension du réseau d'eaux usées sur la commune de Sainte Marguerite sur Duclair, route du Trait et rue de la Corderie (près de 2,7 km de réseau créé),

Les principaux travaux réalisés en 2020 ou encore en cours, non réceptionnés sont les suivants :

- ▶ La première tranche de travaux consistant à déconnecter de la station d'épuration Émeraude, les eaux de source provenant de l'usine de la Jatte (pose d'un collecteur DN1000 boulevard de Verdun, entre la place Beauvoisine et la place Saint Hilaire et ouvrages associés),
- ▶ Les travaux de réhabilitation du réseau d'eaux usées rue de l'industrie à Grand-Quevilly (1 km),
- ▶ Les travaux de déconnexion de la station d'épuration Bd du Midi à Rouen.



Passage en encorbellement au-dessus de l'Austreberthe



Chantier rue de l'industrie au Grand-Quevilly

Commune	Adresse	Opération 2020	Montant
DEVILLE-LES-ROUEN	Quartier Fresnel	Réhabilitation du réseau Eaux Usées	170 967,00 €
BOOS	Rue du Colombier	Réhabilitation du réseau Eaux Usées	181 792,00 €
MAROMME	Rue Pican	Déconnexion de la Tour de Bretagne	92 180,00 €
SAINT-PAER	STEP - RD	Déconnexion de la STEP de Saint Paër vers celle de Villers Ecalles	1 073 165,50 €
DEVILLE-LES-ROUEN	Rue Jules Ferry	Réhabilitation du réseau Eaux Usées	85 697,90 €
YMARE	Les Chéneaux	Construction d'un ouvrage de régulation	133 586,00 €
BOIS-GUILLAUME	Hameau des Champs	Réhabilitation du réseau unitaire + quelques raccordements d'avaloirs	305 239,32 €
BOIS-GUILLAUME	Chemin de la Bretèque	Branchement Particulier n° 2116 Chemin de la Bretèque en refoulement -	13 236,50 €
ROUEN	Rue Annie de Pène	Extension du réseau EU + branchement particulier n°142b R. Annie de Pène	13 905,26 €
PETIT-COURONNE	Impasse Berthet	Extension du réseau EU + 4 branchements particuliers	25 821,32 €
MAROMME	Rue de Verdun	Renouvellement Réseau EU et EP + Renouvellement Branchement	135 600,69 €
SAINTE-MARGUERITE SUR DUCLAIR	Route du Trait / chemin de la Corderie	Extension du réseau d'eaux usées	952 898,51 €

RÉHABILITATION DES RÉSEAUX

5 chantiers ont concerné des travaux de renouvellement des réseaux d'assainissement, représentant plus de 2,1 km :

- à 42 % par des techniques sans tranchées (chemisage)
- à 58 % par remplacement.

Réhabilitation ou remplacement de réseaux par système d'assainissement en mètres			
	EP	EU	UN
Émeraude	166	859	616
Saint-Aubin-lès-Elbeuf	0	476	0

CRÉATION DES RÉSEAUX

Environ 5,6 km de réseau ont été créés, principalement sur le bassin de collecte de la STEP de Villers-Ecalles, afin de déconnecter l'ancienne STEP de Saint-Paër de capacité insuffisante et réaliser l'extension du réseau d'eaux usées sur Sainte-Marguerite sur Duclair.

Linéaire de réseau créé en mètres		
	EP	EU
Grand Quevilly	0	85,92
Villers Écalle	0	5 283
Émeraude	110	99

EP = eaux pluviales
EU = eaux usées
UN = réseau unitaire

LUTTE CONTRE LA POLLUTION

Les travaux de déconnexion de la STEP de Saint Paër qui connaissait d'importants dysfonctionnements du fait de son insuffisance capacitaire ainsi que les travaux de réhabilitation concourent à la lutte contre la pollution.

Les travaux en cours pour déconnecter les eaux de source en excès en entrée de l'usine de traitement d'eau potable de la Jatte, permettront, lorsque les deux tranches de travaux seront réalisées, de limiter fortement les apports en eaux claires parasites et donc les déversements vers le milieu naturel.

LUTTE CONTRE LES INONDATIONS

Un ouvrage de régulation de 1 000 m³ sous la forme d'un talus en terre a été construit sur la commune d'Ymare.

PROJETS 2021

Notamment :

- Extension des réseaux Presqu'île Saint Gervais
- Déconnexion des eaux de source depuis l'usine de la Jatte (Fin de la tranche 1 – DO au rond-point Saint Hilaire + Tranche 2 rue Métayer)
- Travaux de réhabilitation des réseaux, notamment rue de l'industrie située sur les communes de Sotteville les Rouen, Saint-Etienne-du-Rouvray et le Grand-Quevilly.



Chantier Boulevard de Verdun à Rouen



Chantier Boulevard de Verdun à Rouen



Chantier Boulevard de Verdun à Rouen

3.1.7 MAÎTRISE DES DÉCHETS

COLLECTE ET VALORISATION



L'année 2020 a été fortement marquée par la crise sanitaire. Les aménagements entrepris par la direction des déchets ont permis de maintenir la continuité de la collecte des déchets. Cependant, l'épidémie a provoqué la fermeture temporaire du centre de tri ainsi que celle des déchetteries. Ces fermetures ont occasionné des transferts entre les flux de déchets.

En 2020, les tonnages collectés en porte à porte, en apport volontaire ou par le réseau de déchetteries sont stables. Cependant, d'importantes variations par flux sont à noter :

- 3 073 tonnes de déchets ménagers recyclables ont été incinérées, au lieu d'être triés, du fait de la fermeture du centre de tri.
- Les tonnages collectés via le réseau de déchetteries et les filières REP ont diminué de 4,4 % soit une baisse de 3 783 tonnes. Ces tonnes ont en partie été reportées vers la collecte en porte à porte des déchets végétaux (+ 3 228 tonnes), vers les encombrants et dépôts sauvages (+ 621 tonnes).
- Les refus de tri ont également connu une progression significative au cours de l'année 2020 (+ 399 tonnes soit + 117 %).



La tendance observée d'augmentation des tonnages collectés via le réseau de déchetteries se poursuit en 2019 (2 275 tonnes).

Répartition des tonnages 2020				
	Tonnages		Évolution	
	2019	2020	valeur (en tonnes)	
Ordures Ménagères	137 739	140 420	2 681	1,95 %
Refus	225	624	399	177,33 %
Déchets Recyclables	22 661	19 052	-3 609	-15,93 %
Verre	10 711	11 183	472	4,41 %
Déchets Végétaux	23 466	26 694	3 228	13,75 %
Encombrants	6 102	6 723	621	10,18 %
Déchetteries et filières REP	85 928	82 145	-3 783	-4,40 %
	286 832	286 840	8	0,00 %

ACTIONS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE



La Métropole, par la nature même de son activité concernant la maîtrise des déchets, réalise ses objectifs, en recherchant les conditions d'un développement durable. La réduction et le tri des déchets mais également les actions d'optimisation des collectes visent à réduire l'empreinte carbone et répondent aux enjeux de sécurisation des métiers, d'économie d'énergie, de lutte contre le changement climatique et la pollution atmosphérique.

En 2020, les démarches sur la carburation des bennes à ordures ménagères se sont poursuivies avec l'acquisition de bennes équipées de lève conteneur électriques et la mise en œuvre d'un test de biocarburant sur 3 véhicules de la flotte.

RÉSEAU DES DÉCHETTERIES

FRÉQUENTATION DES DÉCHETTERIES

En 2020, les seize déchetteries du réseau de la Métropole ont accueilli 667 551 visites, soit une baisse de 16,8 % provoquée par les fermetures de sites liées à la pandémie.

- Amélioration de l'information :

En 2020, il était prévu l'installation d'une nouvelle signalétique dans 8 déchetteries. En raison de la crise sanitaire, elle sera réalisée début 2021. Cette signalétique permettra d'accompagner le travail des gardiens et facilitera le dépôt des usagers.

- Crise sanitaire :

L'ensemble des mesures liées à la Covid19 a nécessité une communication spécifique dans les déchetteries, pour la distribution des sacs et l'organisation des collectes. Ainsi des panneaux, des affiches, des flyers et des supports pour le web ont été réalisés pour informer le plus rapidement et efficacement possible les usagers.



LES PRINCIPALES ÉVOLUTIONS DU SERVICE DE COLLECTE DES DÉCHETS

La Métropole a poursuivi son programme de modernisation du service de collecte. Sur la période 2015-2020, de multiples actions sont menées afin d'harmoniser les pratiques sur l'ensemble du territoire de la Métropole et de répondre aux enjeux nationaux (notamment économiques et environnementaux).

Sur l'année 2020, plusieurs projets ont été mis en œuvre :

- La densification des points de collecte en apport volontaire du verre dans le cadre d'un appel à projets CITEO qui vise l'implantation de 71 points supplémentaires à l'horizon de l'été 2021. L'objectif est d'améliorer la proximité du service afin d'augmenter le taux de captage de ce flux.
- La refonte du système de facturation des professionnels en déchetterie qui doit simplifier et sécuriser le service de collecte en déchetterie.
- La rationalisation et l'optimisation des tournées de collecte pour 13 communes pour une mise en œuvre au 4 janvier 2021 afin de limiter les kilomètres parcourus.

PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (PLPDMA)

La prévention de la production des déchets est un axe prioritaire des politiques publiques de l'environnement depuis les lois « Grenelle I et II » de 2009 et 2010.

En 2015, la loi de transition énergétique pour la croissance verte, dans ses enjeux de lutte contre les gaspillages et de promotion de l'économie circulaire, a encore renforcé le rôle de la prévention en fixant des objectifs de réduction des déchets et en définissant de nombreux leviers d'actions.

La Métropole Rouen Normandie s'est organisée pour répondre à cette exigence à la fois légale, environnementale et économique de réduction du déchet en élaborant un Programme Local de Prévention des Déchets ménagers et assimilés (PLPDMA). La prévention du déchet consiste à réduire la quantité et la nocivité des déchets produits en intervenant à la fois sur le mode de production et sur la consommation jusqu'à la collecte. L'objectif du PLPDMA est de réduire de 10 % ces DMA d'ici 2020.

La construction de ce plan demande le respect de multiples étapes consolidatrices du projet. Aussi l'année 2020 a été consacrée à la construction du programme.

Afin de coordonner les ambitions métropolitaines et la vision des différents acteurs du territoire en matière de réduction et de prévention des déchets, un world café, réunion de concertation, a été mené en février 2020. Cet événement a réuni 50 acteurs du tissu économique, associatif, et institutionnel. Ce dialogue constructif a permis de faire émerger les idées les plus probantes, les besoins les plus saillants, les réussites les plus emblématiques. In fine, le PLPDMA s'articule autour de 6 thématiques qui sont :

- Réduire les déchets verts et encourager la gestion des biodéchets
- Réduire les déchets des professionnels
- Étudier les instruments économiques
- Lutter contre le gaspillage alimentaire
- Tendre vers une consommation responsable
- Améliorer les performances de tri.

En parallèle, la Métropole réalise des caractérisations qui consistent à prélever un échantillon de déchets résiduels pour en déterminer la répartition et ainsi connaître le gisement et la composition des déchets ménagers. Le contenu des poubelles de Sotteville-lès-Rouen et le Trait ont bénéficié d'une analyse poussée. Ainsi, dans une poubelle d'ordures ménagères, il est constaté que seulement 26 % sont réellement des ordures ménagères résiduelles et 74 % sont valorisables. En effet, 31 % sont à trier dans la filière des déchets ménagers recyclables

(papier, emballages, ...), 28 % des déchets sont compostables, 11 % peuvent être intégrés aux filières de réemploi et 3 % sont à mettre dans le conteneur pour le verre. L'ensemble de ces informations permettent d'affiner les choix menés tout au long du programme de prévention des déchets.

La Métropole a également initié des démarches éco-exemplaires : mise en place et suivi d'une give-box à titre expérimental, déploiement du tri dans les bâtiments sans équipement et sensibilisation sur la réduction du déchet au sein de deux sites pour les fêtes emblématiques (Noël, Pâques, Saint-Valentin...), afin d'encourager les réflexes durables.

Par ailleurs, pour répondre à une problématique de dépôts sauvages de cartons présents en grande quantité dans la ville de Rouen, les services ont conduit une réflexion afin de réguler ce flux indésirable : organisation de la collecte, nouveaux types de mobiliers urbains, démarches de collecte préservante, filières de récupérations et meilleure communication.

À l'occasion de « La Métropole Rouen Normandie Capitale du monde d'Après » durant la semaine du développement durable en septembre 2020, la Métropole a organisé et animé un atelier « Réduction des déchets : des solutions pour les professionnels ». Durant cette animation, des professionnels ont partagé leur expérience, à travers les actions mises en situation de réduction des déchets, ou pour initier des boucles de l'économie sociale et solidaire.

DES FILIÈRES À RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DES PRODUCTEURS (REP) PLUS PERFORMANTES

LES FILIÈRES DE RECYCLAGE ET LES ÉCO-ORGANISMES AGRÉÉS

Les filières REP (Responsabilité Élargie du Producteur) permettent de développer la collecte sélective et le recyclage de certains déchets. C'est dans ce cadre que la Métropole, en partenariat avec des éco-organismes agréés, travaille à la promotion et au développement de filières spécifiques. L'ensemble de ces collectes est réalisé au sein du réseau de déchetteries, à l'exception de la collecte des Textiles, Linges et Chaussures (TLC), qui s'effectue au moyen de bornes implantées sur la voie publique.



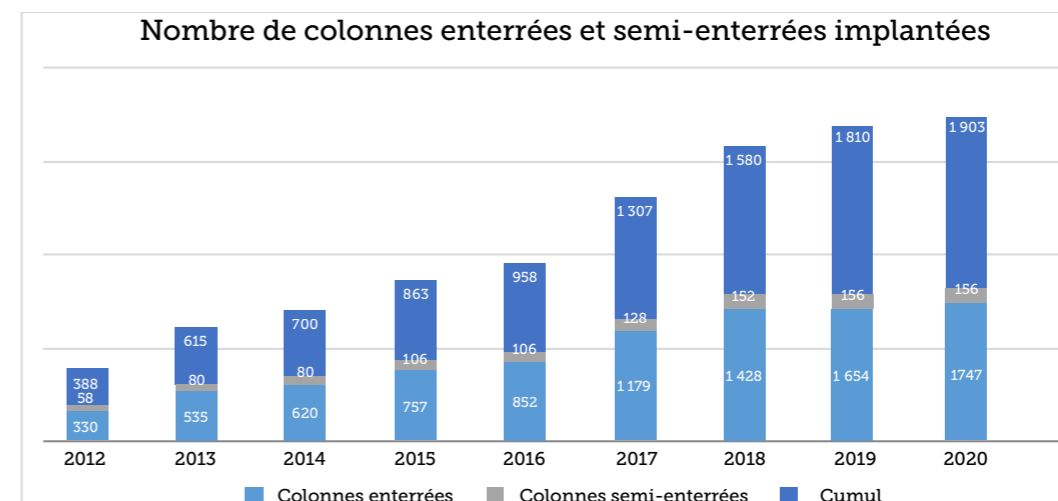
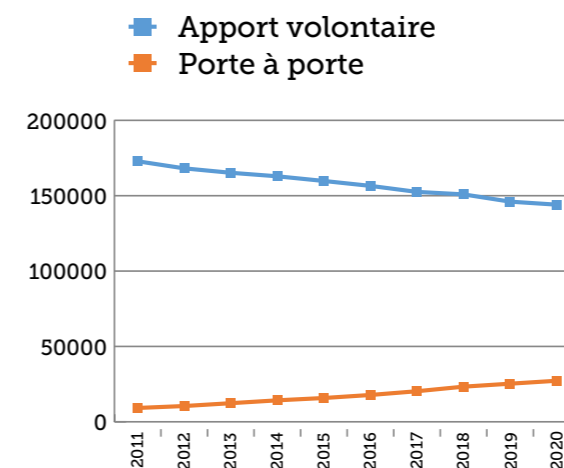
- La collecte des Textiles, Linges et Chaussures (TLC) représente 1 226 tonnes en 2020, soit une diminution de 11,9 % par rapport à l'année précédente.
- Les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE) ont connu une diminution de 5,4 % pour 2 264 tonnes collectées.
- La collecte des Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA) est mise en place sur huit déchetteries. Cela a permis de détourner 3 395 tonnes, soit une baisse de 5,2 % par rapport à 2019.
- Les Déchets Diffus Spécifiques (DDS) font également l'objet d'une filière REP. 254 tonnes ont été collectées par ce biais en 2020, soit une diminution de 10,5 % par rapport à l'année 2019.
- La collecte des pneus mise en place sur 6 déchetteries, qui représente 102 tonnes, soit une baisse de 3,4 % par rapport à l'année précédente.

Au total, 7 240 tonnes de déchets ont été détournées par le biais des filières REP sur l'année 2020 soit 6,7 % de moins que l'année précédente. La performance de ces différentes filières a été pénalisée par le contexte sanitaire et la fermeture temporaire des déchetteries. Cette action de séparation des flux valorisables produit des recettes et réduit les tonnages, qui iraient sinon dans des centres d'élimination à des coûts élevés.

DÉVELOPPEMENT DE LA COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE

La Métropole Rouen Normandie poursuit l'implantation de colonnes enterrées (CE) et semi-enterrées (CSE), qui sont plus adaptées à certaines typologies d'habitat, particulièrement au pied des immeubles permettant ainsi la réduction des fréquences de collecte et de la pénibilité du travail. La part des Ordures Ménagères et Assimilées (OMA constitué des OMR, DMR, verre et refus) collectée en apport volontaire est de 15,9 % en 2020 contre 14,8 % en 2019.

Le programme d'implantation a été ralenti par la crise sanitaire mais 93 colonnes supplémentaires ont été implantées en 2020 par les services de la Métropole, portant le nombre total cumulé à 1 903 colonnes.



3.1.8

DISTRIBUTION PUBLIQUE DE
L'ÉNERGIE

chaleur
métropole
ROUEN NORMANDIE

DISTRIBUTION PUBLIQUE DE LA CHALEUR

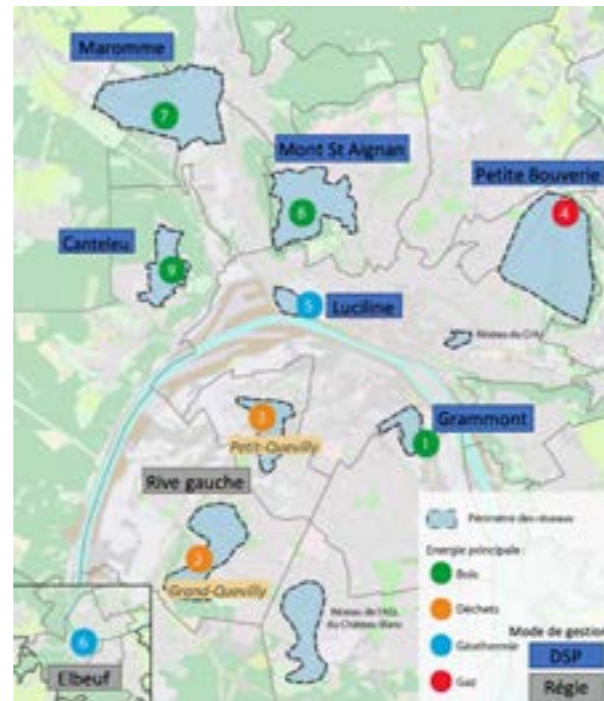
À l'origine, les services publics de distribution de chaleur étaient gérés par les communes. Depuis le 1er janvier 2015, la Métropole Rouen Normandie exerce cette compétence. Elle a aujourd'hui en charge huit réseaux de chaleur publics, dont 6 sont gérés sous la forme de délégations de service public (3 délégataires : CORIANCE, DALKIA et ENGIE Solutions) et 2 sont gérés par la Régie publique de l'énergie calorifique (« régie chaleur »), créée le 1er janvier 2018.

Les sources énergétiques principales de ces réseaux sont diverses :

- ▶ Quatre réseaux sont alimentés par des chaufferies biomasse : Canteleu, Maromme, Mont-Saint-Aignan et Rouen Grammont.
- ▶ Un réseau est alimenté par la chaleur fatale issue de l'UVE VESTA : réseau rive gauche (avec une branche Petit-Quevilly et une branche Grand-Quevilly).
- ▶ Deux réseaux sont alimentés par la géothermie : quartier Franklin à Elbeuf et Rouen Luciline qui est classé.
- ▶ Le réseau Petite Bouverie est en cours de conversion au bois et la nouvelle chaufferie biomasse a été mise en service en décembre 2020.

Il existe également deux réseaux privés, qui ne sont pas gérés par la Métropole :

- ▶ Le réseau Martainville, géré par le CHU (100 % gaz naturel).
- ▶ Le réseau de Saint-Étienne-du-Rouvray, géré par l'ASL du Château-Blanc (biomasse).

ACTIONS POUR
LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pour répondre aux enjeux de développement durable du territoire la Métropole Rouen Normandie :

- ▶ élabore une politique globale en matière de choix énergétique impliquant aussi de valoriser les ressources du territoire;
- ▶ assure une qualité de service public adaptée aux besoins des usagers et aux réalités territoriales de la Métropole;
- ▶ coordonne la programmation et la réalisation des travaux en lien avec les gestionnaires et les concessionnaires;
- ▶ suit et contrôle les services publics de distribution d'énergie.

2020
RÉALISATIONS

RÉGIE CHALEUR

Le Conseil métropolitain du 6 novembre 2017 a validé la création de la Régie publique de l'énergie calorifique (régie autonome, dotée de la seule autonomie financière) à compter du 1er janvier 2018.

Elle a pour objet, en qualité d'opérateur de la Métropole, la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des réseaux de chaleur ou de froid urbain.

Tous les réseaux publics de chaleur ou de froid distribuant de l'énergie à des abonnés multiples et ne relevant pas d'une délégation de service public, d'une association syndicale libre ou d'une association foncière urbaine libre entrent donc dans l'objet statutaire de la régie.

Le réseau de chaleur d'Elbeuf a été transféré à la Régie Publique au 1er janvier 2018 et ceux de Petit-Quevilly et VESUVE, au 1er juillet 2018. Par ailleurs, ces deux derniers réseaux ont été renommés : réseau de la Rive Gauche.

Aucune modification n'est à signaler sur le réseau Vésuve (Branche commune et alimentation Grand Quevilly).

Sur le réseau de Petit-Quevilly on note, en 2020 :

- ▶ La mise en service de 4 nouvelles sous-stations (Constructions neuves),
- ▶ L'arrêt de 2 sous-stations et la poursuite de la baisse progressive de d'une troisième qui devrait s'arrêter mi 2021 (bâtiments voués à la démolition),
- ▶ La réalisation des premiers travaux liés au projet NPNRU du quartier de la piscine (modification de l'alimentation de 2 sous-stations) et le lancement du marché de Maîtrise d'œuvre pour le dévoiement d'un tronçon de 300 m.
- ▶ Le lancement de l'appel d'offres pour la Maîtrise d'œuvre de l'extension de réseau vers le quartier St-Julien/jardin des plantes à Rouen.

RÉSEAU DU CURB, REBAPTISÉ « RÉSEAU DE LA PETITE
BOUVERIE »

Le nouveau contrat de concession, attribué à DALKIA, a pris effet le 1er juillet 2018 pour une durée de 24 ans.

Il prévoit :

- ▶ une extension du périmètre sur les communes de Bois-Guillaume et de Darnétal (doublement de la quantité de chaleur vendue et triplement du linéaire de réseau);
- ▶ le verdissement du réseau, grâce à la construction de 2 chaufferies biomasse : une sur le site de la Petite Bouverie à Rouen (mise en service prévue en 2020) et une sur le site de la chaufferie actuelle (mise en service prévue en 2021).
- ▶ le raccordement de 450 particuliers situés à proximité du tracé du réseau.

Le projet a fait l'objet d'une collecte de financement participatif (via la société Lendosphère), qui a permis de lever 1 million d'euros (dont 850000 € auprès des habitants de la Métropole).

Les nouvelles conditions tarifaires ont entraîné une baisse du coût moyen de la chaleur d'environ 15 à 20 %.

En 2020, les travaux d'extension du réseau vers Darnétal/Rouen et vers Bihorel/Bois-Guillaume se sont poursuivis avec la mise en service des premiers tronçons à l'automne et la chaufferie bois du site de la Petite Bouverie a été mise en service début décembre.

RÉSEAU DE CHALEUR DE CANTELEU

Situation stable sur 2020.

RÉSEAU DE CHALEUR DE ROUEN GRAMMONT

Situation stable sur 2020.

RÉSEAU DE CHALEUR DE MONT-SAINT-AIGNAN

Le fonctionnement de la chaufferie biomasse a été très perturbé en 2020 avec l'obligation d'arrêter les 2 chaufferies pour expertise en début d'année.

La mixité EnR en a été très affectée, sans que cela n'ait d'impact pour les usagers qui sont protégés par des dispositions contractuelles.

Des travaux de réfections de réseaux anciens ont été réalisés durant l'été.

RÉSEAU DE CHALEUR DE MAROMME

Le Clos des Roses (36 nouveaux pavillons des impasses Saint-Martin et Trotteux) et 4 immeubles du quartier de la Clérette ont été raccordés.

Les premiers travaux d'extension du réseau vers la piscine et la ZAC de la Clairette à Déville-lès-Rouen ont été réalisés durant l'été. Les raccordements de ces bâtiments devraient avoir lieu entre fin 2021 et fin 2022.

RÉSEAU DE CHALEUR DE ROUEN LUCILINE

Ce réseau continue de se développer au rythme de la construction de nouveaux bâtiments de cet éco-quartier. Cependant, aucun raccordement n'est à noter en 2020.

Les réseaux de Rouen Grammont, Canteleu et Mont-Saint-Aignan ont été lauréats 2019 au label Éco-Réseau de chaleur initié par l'association AMORCE. Au travers de ce label, AMORCE souhaite distinguer et mettre en avant les performances environnementale, économique et sociale des meilleurs réseaux au niveau national.

RÉSEAU DE CHALEUR DE GRAND-COURONNE

Un appel d'offres pour un marché global de performance a été lancé début 2020 pour la réalisation d'un nouveau réseau de chaleur alimenté par de la chaleur fatale à Grand-Couronne.

Le résultat de cet appel d'offres n'a pas permis de dégager un équilibre économique suffisant pour lancer le marché et le projet de réseau de chaleur à Grand-Couronne a été ajourné. En fonction des évolutions futures, notamment pour ce qui concerne le patrimoine raccordable, le projet pourra être relancé.

RÉALISATION D'ÉTUDES PROSPECTIVES

Dans le cadre du Schéma directeur des réseaux de chaleur réalisé en 2017, il a été décidé de mener des études de faisabilité sur les secteurs de Cléon/Saint-Aubin-lès-Elbeuf et Elbeuf.

Ces études seront réalisées en 2021.

DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ÉLECTRICITÉ

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la Métropole gère directement les deux contrats de concession de distribution publique d'électricité sur :

- « Métropole Périphérie » : 40 communes issues de l'ancien périmètre du SDE76,
- « Métropole Centre » : 30 communes.

Depuis cette date, l'ensemble des communes sous gestion d'Enedis, sont sous le régime d'électrification dit « urbain ». Il est à noter que la distribution publique d'électricité sur la commune d'Elbeuf-sur-Seine est gérée par la Régie d'Électricité d'Elbeuf (REE).

CHIFFRES 2020

Données 2020 non-disponibles au moment de la publication du document

En 2020, la Métropole en qualité d'autorité organisatrice de la distribution d'électricité a poursuivi la renégociation des deux contrats de concession la liant conjointement à EDF et ENEDIS, contrat "Métropole Périphérie" et "Métropole Centre" dont l'échéance était respectivement le 25 février 2019 et le 20 avril 2020.

Conformément à la législation en vigueur EDF et ENEDIS possède un monopole sur le territoire National pour la fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente (EDF) et la distribution publique d'électricité (ENEDIS).

Néanmoins, les négociations n'ont pu aboutir à la signature d'un nouveau contrat équilibré en 2020. Afin de tenir compte de cette situation les deux contrats de concession ont été prolongés jusqu'au 1^{er} juillet 2021 afin de laisser le temps

suffisant à l'élaboration du futur contrat de concession unifié sur le territoire de la Métropole.

En sa qualité de collectivité en charge de l'Urbanisme, la Métropole a instruit 35 dossiers d'extension du réseau de distribution d'électricité suite à la délivrance d'une autorisation d'urbanisme en 2019. L'ensemble de ces 35 dossiers ont fait l'objet de demandes de modification technique ou financière auprès d'Enedis. Le contrôle des extensions a permis une économie d'environ 60 000 € au profit de la Métropole sur cette année, les économies faites par les usagers n'étant pas prises en compte.

DISTRIBUTION PUBLIQUE DE GAZ

La Métropole Rouen Normandie est autorité concédante, chargée de l'organisation de la distribution publique de gaz naturel sur 59 communes.

Contractuellement, l'exploitation du service de distribution publique sur ce périmètre est organisée comme suit :

- Un contrat, regroupant 57 communes, sur le périmètre en desserte exclusive de l'opérateur GRDF issue de la loi de nationalisation du gaz et de l'électricité du 8 avril 1946 (périmètre dit « historique »)
- Deux contrats relatifs à l'exploitation du service attribués à la suite de procédures de mise en concurrence encadrées par les dispositions de la loi du 29 janvier 1993 (Loi Sapin) codifiées aux articles L1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) :
 - L'un sur la commune de Saint-Aubin-Celloville est attribué à GRDF,
 - Le second sur la commune d'Yville-sur-Seine est attribué à Primagaz

CHIFFRES 2020

Données 2020 non-disponibles au moment de la publication du document.

3.1.9 AGRICULTURE

Le territoire de la Métropole Rouen Normandie est caractérisé par l'importance de sa surface dédiée aux activités agricoles. Si cette spécificité constitue un atout, l'agriculture est par ailleurs au centre de plusieurs enjeux à la croisée de trois axes majeurs du développement durable du territoire métropolitain :

- **Axe environnemental**, à travers la protection des sols, de la biodiversité, de la gestion des espaces et surtout de la qualité de la ressource en eau ;
- **Axe économique** car 243 exploitations ont leur siège sur la Métropole avec 950 emplois directs concernés, le développement d'une économie de proximité étant garant de la résilience du territoire ;
- **Axe social**, à travers le lien entre le monde rural et l'espace urbain, gage de cohésion territoriale et à travers l'enjeu de l'accès pour tous à des produits locaux de qualité.

Ces enjeux rejoignent les priorités déjà poursuivies par la Métropole au titre de ses compétences comme la protection de la ressource en eau et de la qualité de l'air, la lutte contre les inondations, le développement de l'économie locale à travers la promotion des filières courtes.

ACTIONS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

La stratégie agricole développée par la Métropole permet :

- d'Encourager le changement de pratiques agricoles,
- d'Améliorer la performance écologique et énergétique des exploitations,
- de Développer l'offre en produits agricoles alimentaires de qualité, ainsi que leur accessibilité aux habitants.

Les subventions accordées ont ainsi pour objectif de :

- Soutenir le développement de l'agriculture biologique sur le territoire : aujourd'hui la surface en agriculture biologique occupe 2,9 % de la surface agricole utile à l'échelle du territoire de la Métropole,
- Maintenir l'agriculture locale : la Métropole soutient également l'économie locale par des projets d'installation ou de diversification en filières courtes alimentaires, par l'appui aux réseaux de producteurs commercialisant leurs produits sur le territoire et la préservation du foncier agricole.

2020 RÉALISATIONS

Compte tenu de la crise sanitaire rencontrée en 2020, la 1^{re} session de l'AAP, initialement clôturée le 2 mai 2020, a été prolongée jusqu'au 31 août 2020.

Malgré cette prolongation, plusieurs porteurs de projets ont pris du retard dans l'élaboration de leur projet et ont informé de leur intention de déposer leur dossier en 2021. De ce fait, un seul dossier de candidature à l'appel à projets pour le développement des filières agricoles courtes et durables a été reçu et validé en 2020, pour un montant de 23834,24 € HT.



La Métropole a élaboré et approuvé le 6 novembre 2017, son programme d'actions en matière d'agriculture. Ce dernier a pris la forme d'une Charte Agricole de Territoire qui est mise en œuvre sur la période 2018-2021. Cette Charte a pour but de :

- Renforcer le rôle de l'agriculture comme vecteur d'attractivité du territoire,
- Accompagner l'évolution des pratiques agricoles vers un meilleur respect des ressources notamment en eau,
- Proposer aux habitants une alimentation locale de qualité.

Pour cela, elle est organisée en quatre grands chantiers :

- Élaborer une stratégie foncière agricole,
- Concilier les enjeux environnementaux du territoire et le développement d'une agriculture performante,
- Développer les circuits courts et structurer les filières locales,
- Établir la gouvernance de la Charte Agricole de Territoire.

La Métropole, accompagnée de ses partenaires que sont la Chambre d'agriculture, le Réseau des CIVAM Normands, Bio En Normandie (BEN) et Terre de Liens Normandie, a poursuivi le travail engagé les années précédentes. Pour ce faire, la Métropole a accordé en 2020 une subvention de 32 k€ à la Chambre d'agriculture et de 38 k€ au collectif d'associations composé du Réseau des CIVAM Normands, Terre de Liens et BEN.

Au-delà de sa Charte agricole de territoire, la Métropole a travaillé sur la période 2018-2019 à l'élaboration de son projet alimentaire territorial (PAT) qui a pour objectif de renforcer l'axe "alimentaire" de la Charte Agricole. Ce travail collectif a rassemblé plus de 200 participants et 400 citoyens à travers différents temps de concertation autour des changements de pratiques agricoles, de la logistique, de la restauration collective de qualité, de la sensibilisation citoyenne et bien d'autres sujets.

Cette dernière a permis d'aboutir à l'approbation de la stratégie alimentaire territoriale par le Conseil Métropolitain du 16 décembre 2019. Cette stratégie a pour ambition première de garantir l'accès à une alimentation de qualité, saine et durable pour tous et se décline en 9 objectifs stratégiques :

- faire de la restauration collective publique un modèle de transition alimentaire,
- réduire le gaspillage alimentaire et la production de déchets alimentaires du producteur au consommateur,
- progresser vers une agriculture performante, durable et de proximité,
- développer, valoriser et protéger les espaces nourriciers,
- réduire l'insécurité alimentaire,
- développer l'information et la formation sur les liens entre alimentation, santé, environnement et l'accès aux produits locaux,
- structurer les filières alimentaires répondant aux attentes des habitants (production et transformation),
- développer les outils logistiques nécessaires aux circuits

courts de proximité,

- animer la stratégie alimentaire du territoire de la Métropole

Le PAT positionne ainsi la Métropole comme animatrice de son territoire en matière de transition agricole et alimentaire et a vocation à emmener l'ensemble des acteurs des producteurs aux citoyens dans cette démarche.

Plusieurs actions structurantes ont notamment été engagées :

- Le développement d'un partenariat avec la Communauté d'agglomération Seine Eure dans le cadre du Pôle Métropolitain pour travailler à la structuration et le développement d'une filière légumes de plein champ dont les phases d'animation et d'identification de l'offre et la demande seront initiées en 2021
- La structuration d'une nouvelle offre d'accompagnement des communes pour leurs approvisionnements en circuits courts de proximité et de qualité et la valorisation de leurs parcelles agricoles
- L'élaboration d'une stratégie foncière agricole avec la structuration d'un observatoire foncier dont les objectifs sont de favoriser l'installation agricole sur des productions insuffisamment présentes sur le territoire pour répondre aux attentes des habitants du territoire (légumes, fruits, œufs, volaille).
- Le développement de nouvelles coopérations territoriales afin de co-construire les actions à mener à une échelle plus large et les orientations à prendre pour assurer la transition sociale écologique et alimentaire.



3.2

ACCOMPAGNER EFFICACEMENT LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE

3.2.1

LES ACCORDS DE ROUEN



29 novembre 2018

UNE COP21 LOCALE

La démarche de COP21 a été lancée en 2017 aux côtés du WWF France et de l'ADEME afin de fédérer les acteurs économiques et institutionnels, les communes et les citoyens pour construire leur propre engagement pour le climat.

Adossée sur les objectifs stratégiques de transition du Plan Climat Air Énergie Territorial, la COP21 Rouen Normandie est une démarche innovante, qui vise à compléter l'action publique par l'action des acteurs du territoire. Responsables d'une part majeure des émissions de gaz à effet de serre et des consommations d'énergie, ceux-ci ont en effet la responsabilité de faire évoluer leurs modes d'organisation, de production ou de vie pour faire face à l'enjeu collectif de lutte contre le réchauffement climatique.

L'année 2018 a été consacrée à la mobilisation des acteurs. Elle a été conclue par l'Accord de Rouen pour le Climat le 29 novembre 2018, qui a constitué un point d'étape formel important.

La démarche s'est poursuivie en 2019 et 2020 dans une logique de consolidation, d'expansion et d'exportation au-delà du territoire de la Métropole.

SENSIBILISER, ÉDUCUER, METTRE EN SITUATION

Cette mission a été effectuée dans le cadre de Mon Ptit Atelier dans les communes de la Métropole, et dans le cadre du programme de sensibilisation à l'éducation à l'environnement. En 2020, un club des citoyens de la COP21, fonctionnant via Facebook, a été créé.

SUSCITER ET RASSEMBLER LES ENGAGEMENTS D'ACTEURS

L'engagement d'un acteur correspond à une démarche de progrès. L'esprit qui a guidé la démarche est de considérer chacun au stade où il se trouve et de favoriser une progression qui engage à mettre en œuvre des actions nouvelles.

Communes

En 2018, 70 communes de la Métropole se sont engagées dans la COP21. Cela représente plus de 1 000 engagements adoptés par délibération des conseils municipaux.

En 2020, la Métropole a travaillé à la structuration de l'accompagnement des communes dans leurs engagements.

Ainsi, à l'occasion de l'événement Earth Hour le 27 mars 2020, la mobilisation par la Métropole des communes a permis une extinction nocturne de l'éclairage public dans 58 communes.

Par ailleurs, la Métropole a animé un groupe de travail avec les 14 communes impliquées dans le dispositif Cit'Ergie. L'objectif est un partage de retour d'expérience et de méthodes, visant à faciliter la démarche pour les communes. Une commune supplémentaire s'est engagée dans le dispositif.

Entreprises

En 2018, plus d'une centaine d'entreprises et administrations avaient été rencontrées dans un rendez-vous individuel ou collectif afin de leur proposer un engagement dans la COP21. Ce démarchage avait permis de recueillir 71 engagements individuels d'entreprises et administrations, correspondant à plus de 30 000 employés, et 18 engagements collectifs de coalitions d'entreprises correspondant à près de 1 000 entreprises, commerçants, artisans.

En 2019 et 2020, le démarchage des entreprises s'est poursuivi au travers de la démarche « Eco-défis des Artisans et Commerçants » menée en partenariat avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat. En 2020, 31 commerçants ou artisans ont signé un engagement.

Pour les entreprises ayant déjà pris un engagement, il leur a été proposé tout au long de l'année 2020 des possibilités de formation, ateliers... sur les différents thèmes de leur engagement (rénovation énergétique, énergies renouvelables, déchets, mobilité, biodiversité, alimentation...), et ce afin de les aider dans la mise en œuvre de leur engagement.

En 2020, deux collaborathons, séances de travail collaboratifs permettant la rencontre entre des porteurs de projets et des offreurs de solution, ont notamment été organisés par WWF France dans le cadre du partenariat avec la Métropole. L'un en janvier a porté sur les énergies renouvelables, et l'autre en décembre a porté sur la rénovation énergétique des bâtiments tertiaires.

La structuration de l'accompagnement des entreprises dans la transition est actuellement en cours avec le développement de dispositifs permettant l'accompagnement des entreprises.

Citoyens

En 2018, à l'occasion de l'accord de Rouen pour le climat, la Métropole avait pu recueillir l'engagement de plus de 550 citoyens, soit plus de 6 000 engagements thématiques.

En 2020, la Métropole a poursuivi son accompagnement des citoyens. (cf partie sur l'éducation à l'environnement).

CRÉER UNE DYNAMIQUE COLLECTIVE ET L'ENVIE D'AGIR ENSEMBLE POUR TROUVER DES SOLUTIONS

Des coalitions d'actions, regroupant des acteurs privés et publics autour d'objectifs opérationnels, ont été constituées en vue de :

- ▶ Mettre en place des actions collectives qui produisent un effet de masse
- ▶ Mettre en place des actions collectives rendues possibles par une mutualisation des moyens
- ▶ Mettre en place des actions collectives nécessitant un partenariat nouveau, de l'innovation partagée...

18 coalitions d'actions sont en place en 2020 autour de :

- ▶ Salles du spectacle vivant
- ▶ Organismes de festival
- ▶ Commerçants des Vitrites de Rouen
- ▶ Établissements supérieurs de l'association CESAR
- ▶ Carriers
- ▶ Entreprises du club de la Vatine
- ▶ Entreprises du club de la Ronce
- ▶ Projets de méthanisation
- ▶ Projets de solaire photovoltaïque
- ▶ Projets d'énergie de récupération
- ▶ Écomatériaux de construction et rénovation
- ▶ Réductions de consommation dans les bâtiments tertiaires grâce au concours CUBE 2020
- ▶ Numérique responsable
- ▶ Offreurs de solutions de transition via l'économie sociale et solidaire
- ▶ Place portuaire verte
- ▶ Éco-défis des artisans et commerçants
- ▶ Clubs sportifs.

La Métropole a accompagné l'animation d'une partie de ces coalitions.

Le groupe des animateurs et accompagnateurs de coalitions s'est réuni une fois en 2020 pour travailler sur les méthodes et résultats des coalitions d'action.

L'ACCORD DE ROUEN POUR LE CLIMAT : ET APRÈS...



Le 29 novembre 2018, le forum de « l'Accord de Rouen pour le Climat » a réuni plus de 450 participants. À cette occasion, « l'Accord de Rouen pour le Climat » a été conclu en présence d'Emmanuelle WARGON, secrétaire d'État auprès du ministre de la transition écologique et solidaire, de Laurent FABIUS, ancien Président de la Conférence de Paris sur le climat (COP21) et de Manuel PULGAR-VIDAL, directeur de la Practice climat et énergie au WWF international et ancien Président de la COP20.

Cet accord formalise l'engagement collectif et rassemble les engagements individuels des acteurs. Il présente la démarche et synthétise les avancées individuelles et collectives du territoire.

Loin d'être un commencement ou un aboutissement, l'accord de Rouen pour le Climat conclu le 29 novembre 2018 est une étape dans la mobilisation du territoire pour la transition écologique.

LA SEMAINE CAPITALE DU MONDE D'APRÈS

Organisée du 21 au 26 septembre 2020, la Semaine Capitale du Monde d'Après a marqué le lancement d'une nouvelle étape de la COP21. En réaffirmant l'urgence à agir grâce aux témoignages des membres du GIEC local et de personnalités invitées, mais aussi en présentant l'ambition renouvelée de la Métropole à agir, la Semaine a été l'occasion d'un temps fort d'échange et de rencontres autour des enjeux, des actions possibles et des leviers à actionner. De nombreux acteurs du territoire ont pu présenter leurs actions déjà engagées, leurs projets et rencontrer des pairs pour échanger des bonnes pratiques.

Sur l'ensemble de la semaine, le programme a été riche et s'est adressé à tous types d'acteurs :

- ▶ 6 grandes conférences
- ▶ 20 visites d'entreprises
- ▶ 12 visites communales
- ▶ 22 ateliers ou conférences pour professionnels ou citoyens
- ▶ 10 ateliers de co-construction
- ▶ Démonstrations ou stands : le 21/9 et le 24/9
- ▶ 46 animations citoyennes
- ▶ 6 spectacles ou manifestations culturelles

Près de 2 000 participants ont été comptabilisés.

L'EXPORTATION DE LA DÉMARCHÉ

Après plus d'un an d'expérience sur la démarche innovante de COP21, la Métropole a cherché à faire connaître sa politique. Elle a inspiré le territoire de la Région Centre Val de Loire qui a mis en place une COP régionale à partir d'avril 2019, basée sur la méthode rouennaise. Des échanges de bonnes pratiques ont eu lieu en 2020 avec cette COP. La COP21 a également été présentée en 2020 dans le cadre du projet européen Tomorrow à la Métropole de Brest qui s'en inspire pour mettre en place une démarche similaire sur son territoire.

La COP21 Rouen Normandie a également été mise en valeur par le réseau de villes européen Energy Cities dans le cadre d'une publication à paraître sur les bonnes pratiques en matière de gouvernance de la transition au niveau des territoires.

En 2019, la Métropole a été retenue dans le cadre d'un partenariat européen Urbact dans le domaine de la transition énergétique. Le réseau Urbanpact ainsi constitué rassemble 8 villes ou régions européennes qui travaillent sur l'objectif « net zero energy » ou « 100 % énergie renouvelable » à l'horizon 2050 :

- ▶ Tampere (Finlande)
- ▶ Bialystok (Pologne)
- ▶ Galati (Roumanie)
- ▶ Elefsina (Grèce)
- ▶ Palma di Montechiaro (Italie)
- ▶ Alto Minho (Portugal)
- ▶ Clermont-Ferrand Auvergne Métropole (France)
- ▶ Métropole Rouen Normandie

L'implication de la Métropole dans ce réseau lui permet d'affiner son plan d'action opérationnel pour atteindre l'objectif 100 % énergie renouvelable, en bénéficiant d'un soutien méthodologique et d'échanges de bonnes pratiques dans le cadre du réseau.

En 2020, la Métropole a organisé et accueilli virtuellement le 3^e meeting transnational organisé pour la phase 2 de travail du réseau. Consacré à l'implication citoyenne dans la transition écologique, il a été l'occasion pour la Métropole de présenter

l'ensemble de sa politique d'accompagnement des citoyens mise en place dans le cadre de la COP21.

En décembre 2020, la Métropole a produit sa feuille de route méthodologique définissant méthode et calendrier pour rédiger son plan d'action opérationnel.

LA TRADUCTION OPÉRATIONNELLE DE LA COP21 DANS UN CONTRAT DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

La Métropole s'est engagée en 2019 dans un Contrat de Transition Écologique (CTE) avec l'État et la Région Normandie pour certaines de ces actions/dispositifs :

- ▶ Transition industrielle et écologique : accompagnement des entreprises
- ▶ Transition énergétique : rénovation et développement des énergies renouvelables
- ▶ Politique alimentaire de territoire
- ▶ Évaluation des politiques publiques

Le contrat de transition écologique a été signé en février 2020. Un premier bilan de la mise en œuvre des actions après 6 mois a été établi, permettant d'identifier les points de blocage à lever.

3.2.2 ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS COMMUNAUX DE MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE

La Métropole accompagne les communes dans toutes les démarches touchant à la maîtrise de l'énergie à travers le service de Conseil en Énergie Partagé (CEP), qui intervient généralement en amont des bureaux d'études.

Les objectifs de ce dispositif sont de :

- ▶ sensibiliser les maîtres d'ouvrage sur les enjeux énergétiques de leur patrimoine,
- ▶ conseiller les communes, les entreprises et les bailleurs sociaux, afin de leur permettre d'optimiser l'efficacité de leurs investissements en matière d'économies d'énergie,
- ▶ faire évoluer les mentalités vers un comportement économe pour tous les usages énergétiques,
- ▶ faire le lien entre énergie et impact environnemental,
- ▶ s'intégrer dans un réseau régional et national, et animer un réseau de référents communaux, propice à l'échange d'informations et d'expériences.

Ce service se décline en deux axes principaux :

AXE 1. ACCOMPAGNEMENT STRATÉGIQUE SUR LA GESTION ÉNERGÉTIQUE DU PATRIMOINE BÂTI (PETITES COMMUNES DE MOINS DE 4 500 HABITANTS)

Il s'agit de proposer aux communes la réalisation d'une étude énergétique de leur patrimoine.

10 bâtiments ont fait l'objet d'un pré-diagnostic en 2020 :

- ▶ Isneauville (Gymnase du Cheval Rouge, et salle de fête)
- ▶ Le Houlme (Ensemble Fernand Léger)
- ▶ Montmain (Gymnase, École élémentaire, et Salle polyvalente George Brassens)
- ▶ Saint Pierre de Manneville (Mairie, École et Foyer Rural Henri Joly)
- ▶ Yainville (La Maison Bleu)

4 sites ont fait l'objet d'une étude d'opportunité photovoltaïque en 2020, sur les communes de :

- ▶ Le Houlme
- ▶ Montmain
- ▶ Yainville.

En 2019 le service CEP a réalisé un total de 19 études (3 pré-diagnostics, 15 études d'opportunité PV, 1 étude multi-énergie). En 2020, malgré les circonstances ayant limitées les possibilités de visite de site, le service a réalisé 14 études (10 pré-diagnostics, 4 études d'opportunité photovoltaïque). De plus on peut remarquer que les communes ont réorienté leurs réflexions sur la rénovation du patrimoine alors que l'année 2019 avait été marquée par de fortes réflexions sur le développement du solaire photovoltaïque.

Le début de l'année 2021 s'inscrit dans la continuité de 2020 avec un nombre important de demande d'étude sur le premier trimestre. 10 pré-diagnostics (1 bâtiment public et 9 logements communaux) et 2 études d'opportunité photovoltaïque ont été planifiés sur le premier trimestre.

En parallèle, le service CEP pilote un marché de prestation pour la réalisation d'audits énergétiques, mis à disposition des communes du territoire. Courant 2018, le bureau d'études Speen a souhaité ne pas prolonger le marché sur 2019. Suite à la demande d'arrêt du marché, l'année 2019 a été consacrée au lancement d'une consultation pour renouveler le marché. Pour le lot pouvant être sollicité par les communes, le bureau d'études Itherm Conseil a été sélectionné à l'issue de la procédure.

Une série d'audits a été lancée sur la commune de Cléon en fin d'année 2019. La programmation des audits énergétiques a été complexe en 2020 compte tenu de la situation sanitaire. Cependant 18 bâtiments ont pu être audités sur 5 communes (Darnétal, Déville les Rouen, Mouligneaux, Petit Couronne, Le Petit Quevilly).

Les fortes attentes des communes sur le dispositif de réalisation d'audit énergétique se manifestent par la programmation

2021 qui est complète en termes de projection budgétaire. En effet 30 audits de bâtiments ont été programmés pour les 3 premiers trimestres de 2021.

AXE 2. ASSISTANCE ET CONSEIL (TOUTES LES COMMUNES)

Ce volet de la mission CEP consiste à sensibiliser et à conseiller les gestionnaires à la maîtrise de l'énergie (comptabilité énergétique, explication ou aide au renouvellement d'un contrat d'exploitation des installations thermiques, partage d'expériences...), et à assister les maîtres d'ouvrage dans les phases clés d'un projet de rénovation ou de construction.

COMPTABILITÉ ÉNERGÉTIQUE

Suite au travail de collecte de données de consommation énergétique réalisé en 2018, l'année 2020 a été partiellement consacrée au traitement des données. Ainsi, 9 communes ont fait l'objet d'une analyse de leur consommation énergétique :

- ▶ Berville sur Seine
- ▶ Mouligneaux
- ▶ Orival
- ▶ Quevillon
- ▶ Sahurs
- ▶ St Martin de Boscherville
- ▶ St Pierre de Manneville
- ▶ Ste Marguerite sur Duclair
- ▶ Val de La Haye

À noter que des analyses n'ont pas pu aboutir par manque de retour de données des communes afin de finaliser les rendus.

CERTIFICAT D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE (CEE)

Le partenariat avec la société Économie d'Énergie a permis de déposer 1 dossier en 2020, pour un volume total de 3 664 510 kWh Cumac ; soit une prime de 15 757,40 euros à répartir sur les 2 acteurs ayant constitué les dossiers (Rouen et Le Trait).

SUIVI ET ADMINISTRATION DU PROGRAMME CONTRACTUALISÉ DE MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE (PCME) :

Dans le cadre du Contrat de Métropole, avec la Région Normandie, les CEP de la Métropole ont été chargés d'animer le PCME (programme contractualisé de maîtrise de l'énergie dans les bâtiments publics), en accompagnant notamment les communes dans la définition de leurs projets (études énergétiques, conseils sur les critères d'éligibilité...) et le montage de leur dossier de demande de subvention régionale.

En 2020, une session d'instruction a été initiée en fin d'année et devrait être finalisée sur le premier trimestre 2021.

4 projets communaux ont été déposés et devraient consommer le reliquat de l'enveloppe financière ayant été attribuée initialement au dispositif.

Sur la période 2015-2020, l'ensemble des 60 projets suivis représentent :

- ▶ 44 395 927 € de travaux de rénovations,
- ▶ dont 17 647 128 € de travaux directement dédiés aux économies d'énergie (dépenses subventionnables),
- ▶ soit 6 408 134 € d'aide financière attribuée par la Région

Les 4 projets devant être instruits en 2021 devraient consommer les 392 000 euros restant dans le dispositif.

ACTIONS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE



En matière de maîtrise de l'énergie, la Métropole Rouen Normandie s'organise pour :

- ▶ Développer le conseil, l'assistance technique auprès des communes du territoire pour les accompagner dans leurs projets de maîtrise de l'énergie et de développement des énergies renouvelables,
- ▶ Assurer une animation territoriale,
- ▶ Développer l'approche en coût global,
- ▶ Développer les activités de la transition énergétique,
- ▶ Organiser la mutualisation et favoriser la mise en commun des moyens.

3.2.3 RÉSEAU DES COMMUNES DES PRATIQUES DURABLES

Le réseau des pratiques durables a été créé en 2011 avec pour objectif de mutualiser les pratiques professionnelles œuvrant au développement durable sur le territoire de la Métropole, de contribuer à l'acquisition d'une culture commune sur différentes thématiques et de faire se rencontrer les services de chacune des communes qui souhaitent se mobiliser dans une action vers un développement durable.

Il vise également à renforcer l'exemplarité des collectivités territoriales en permettant à chacune, à son niveau, d'engager des actions concrètes pour le développement durable, encourageant chaque habitant à prendre part aux efforts réalisés en ce sens.

LES OBJECTIFS DU RÉSEAU DES PRATIQUES DURABLES

- Favoriser l'échange des expériences et des « bonnes pratiques » entre les agents des communes, en leur donnant l'occasion de se rencontrer
- Favoriser l'émergence d'une « culture commune » par l'apport de connaissances (intervenants spécialistes de thématiques données), par le partage de témoignages (présentation des actions menées par des communes volontaires)
- Amorcer la notion de mutualisation dans les pratiques professionnelles (moyens de communication, marchés publics, matériel, productions...)
- Favoriser la circulation de l'information au sein du réseau ainsi constitué : évolutions réglementaires, journées d'études ou colloques, initiatives innovantes...

Plusieurs thématiques ont semblé pouvoir intégrer ce dispositif, notamment la gestion durable des espaces verts, la maîtrise de l'énergie et la mobilité durable.

2020 RÉALISATIONS

- Depuis la création du groupe de travail « gestion durable des espaces verts », 18 réunions « plénières » (en salle) et 6 réunions de terrain ont été organisées.
- En 2020, l'organisation du réseau a été fortement perturbée par la crise du COVID-19: la réunion prévue le 31 mars n'a pas pu être maintenue, elle a finalement eu lieu sous forme de visio le 3 novembre. De même, la conférence sur les abeilles sauvages, initialement prévue en 2019 et déjà repoussée du fait de l'accident de Lubrizol n'a pu avoir lieu qu'en visioconférence en juillet.

ACTIONS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Le réseau de mutualisation des bonnes pratiques de développement durable répond aux objectifs de cohésion territoriale, et permet la diffusion d'une culture commune sur les enjeux du développement durable (biodiversité, efficacité énergétique).

3.2.4

ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT ET AUX PRATIQUES DURABLES

Depuis 2012, la Métropole s'est engagée dans la mise en œuvre d'une politique d'éducation à l'environnement, au travers d'un Plan Local d'Éducation à l'Environnement et aux pratiques durables, afin d'accompagner les changements comportementaux nécessaires à la transition écologique. Le plan d'action se décline autour de plusieurs thèmes : le jardinage durable, l'eau et l'assainissement, la réduction des déchets, la mobilité durable.

Dans la continuité de la démarche de COP21 et de la mobilisation d'un public plus large, le Plan Local d'Éducation à l'Environnement évolue en Plan d'Accompagnement des Changements de la Transition Écologique, qui a été adopté par le Conseil Métropolitain le 16 décembre 2019. Ce P.A.C.T.E s'articule autour de l'accompagnement des communes dans la mise en place de leurs engagements à l'Accord de Rouen pour le Climat.

LE PLAN D'ACCOMPAGNEMENT DES CHANGEMENTS DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

La décision de fermeture de l'Atelier de la COP21 à Rouen en juin 2019 a été l'occasion de redéployer les moyens de l'Atelier dans le projet « Mon P'tit Atelier » qui propose de décliner les animations au plus près des habitants, dans l'ensemble des communes volontaires. Ce projet sert alors de socle à la construction de partenariats avec les communes dans un premier temps et les acteurs notamment associatifs et structures d'animation, dans un second temps, dans la perspective de constituer un réseau de lieux Relais Cop21 (accueil d'animations / expositions, lieux de ressource et d'expérimentation etc.).

La concertation du PACTE prévue en 2020 a été retardée du fait de la crise sanitaire.

Le PACTE comporte à la fois ;

- Un volet d'animation territoriale s'appuyant sur des partenariats avec les communes membres, les associations et les relais COP21
- Un volet d'actions de sensibilisation et d'accompagnement des publics mis en œuvre par la Métropole directement, dans le prolongement des dispositifs existants (programmes visant les scolaires et les jeunes, formations des acteurs sociaux, éco-manifestations, clubs éco-sportifs, club des jardiniers, accompagnement des jardins partagés et compostage collectif etc.) et des outils issus du cadre de la COP21 (Mon P'tit Atelier / Club COP21, WAG).

LA SENSIBILISATION AU JARDINAGE DURABLE

L'ANIMATION DU CLUB DES JARDINIERS DE LA MÉTROPOLE



Au travers du Club, la Métropole cherche à pérenniser les bonnes pratiques de jardinage existantes, inciter à de nouvelles, mais aussi donner un élan à la mobilisation citoyenne.

Ce club est accessible à tous les habitants de la Métropole possédant un jardin ou ayant des pratiques de jardinage (cultures en pot, jardin familial, jardin partagé...) et s'engageant à y mettre en œuvre des pratiques durables. L'adhésion est gratuite et la participation aux événements se fait sur la base du volontariat.

Au 31 décembre 2020 le club comptait 1 341 adhérents, dont 91 ayant adhéré en 2020.

Le planning des animations a là aussi été fortement perturbé par le contexte sanitaire, puisque sur les 31 animations et rencontres prévues, seules 8 ont pu être maintenues.

LA PROMOTION DES PRATIQUES DURABLES AU JARDIN

Les changements de modalités de collecte des déchets végétaux opérés sur deux communes en 2019 ont permis de formaliser l'offre de conseil jardin à domicile « vers une gestion à la parcelle ». Une dizaine de conseils ont été réalisés sur la commune de Saint-Jacques-sur-Darnétal, permettant d'engager les foyers vers une prise en compte du cycle de la matière organique et de la biodiversité dans leurs pratiques de jardinage.

Un guide pratique a également été réalisé en interne pour une diffusion large sur le territoire.

Le programme de soutien à l'achat de broyeurs pour les par-

ticuliers sera lancé en 2021, le contexte n'ayant pas permis le lancement en 2020, de même qu'une nouvelle offre liant la dotation de composteurs individuels et la formation des particuliers aux principes de la gestion à la parcelle (« vers un jardin zéro déchet »).

LA PROMOTION DU COMPOSTAGE COLLECTIF ET LA CRÉATION DE JARDINS PARTAGÉS :

La Métropole est à l'initiative d'un appel à projet « compostage et jardinage durable » qui vise les habitants d'immeubles privés et les bailleurs sociaux. Il leur est proposé un soutien à la création d'un jardin partagé ou d'un espace de plantations collectif, simultanément à l'installation d'un composteur.

Trente-cinq opérations sont actuellement en fonctionnement sur le territoire.

Cinq nouvelles installations de compostage collectif ont été réalisées en 2020, plusieurs demandes en cours ayant été reportées (elles sont mises en œuvre progressivement depuis début 2021).

LA PRÉSERVATION DE LA RESSOURCE EN EAU

PUBLIC SCOLAIRE

► **Jardiner autrement** : ce programme pédagogique permet d'accompagner six écoles (trois classes maximums par école) chaque année dans le développement d'un jardin pédagogique écoresponsable. À cette occasion, les enseignants volontaires sont formés aux pratiques de jardinage durable, des fiches pédagogiques leur sont fournies pour leur permettre de pérenniser leur projet. En complément, un animateur suit le projet et organise des animations avec les élèves. Pour l'année scolaire 2020-2021, 6 écoles ont été retenues pour l'organisation de 17 animations sensibilisant 411 élèves, ainsi que 6 formations pour 14 enseignants.

► **Parcours « Nos consommations d'eau »** : 22 animations pour 542 élèves sensibilisés et 25 visites de l'usine de la jatte pour 621 élèves sensibilisés.

► **L'eau dans l'école** : Ce programme pédagogique, lorsqu'il a été mis en œuvre en Afrique a rencontré un franc succès. Il s'appuyait alors sur les projets de solidarité internationale dans le domaine de l'eau et l'assainissement soutenus par la Métropole Rouen Normandie. L'appel à projet n'ayant pas été reconduit, aucun projet d'adduction d'eau et d'assainissement n'a été financé par la Métropole Rouen Normandie en 2019. Afin de poursuivre la coopération pédagogique, la Métropole souhaite mettre à disposition ce programme pédagogique auprès d'un plus grand nombre d'ONG, notamment celles qui mènent des projets soutenus par l'AESN sous forme numérique avec une formation des membres des ONG pour l'utilisation des outils pédagogiques. Du fait de la crise, ce projet a pris du retard en 2020.

- **Parcours « parcours d'une goutte d'eau sale » lié à l'assainissement** : le service de l'éducation à l'environnement propose un parcours pédagogique (animation en classe et visite de la station d'épuration Émeraude) aux écoles du territoire de la Métropole. Étant donné le contexte sanitaire, seules 2 animations pour 61 élèves ont été réalisées en 2020.

PUBLICS FRAGILES, EN DIFFICULTÉS SOCIALES (VIA LES STRUCTURES SOCIALES)

- 10 visites d'usine de la jatte pour 124 personnes sensibilisées
- 1 animation eau, 17 personnes sensibilisées

LA RÉDUCTION DES DÉCHETS

DEUX APPELS À PROJETS

- **Éco-manifestations / Cop21** : La Métropole accompagne les organisateurs d'événements du territoire pour qu'ils mettent en place des éco-manifestations, afin de réduire la production de déchets et d'augmenter le tri sélectif. D'autres gestes peuvent être mis en place sur d'autres enjeux (mobilité, eau, énergie...) selon les demandes.

En 2020 la labellisation, malgré le contexte sanitaire, a concerné :

- 24 animations labélisées
- 14 120 participants
- 210 gourdes distribuées
- 2 610 gobelets 33 cl distribués
- 550 gobelets 15 cl distribués

En 2019, 182 éco-manifestations, regroupant plus de 280 000 participants, ont été accompagnées. Depuis 2014, ce sont 436 manifestations qui ont été labélisées dans 44 communes, pour plus de 700 000 personnes touchées.

► Appel à projet éco-sportif

Chaque année, un appel à projets à destination des clubs sportifs du territoire est lancé afin de réduire et valoriser leur production de déchets. Les clubs s'engagent sur une période de trois ans.

Étant donné le contexte sanitaire, l'appel à projets 2020 a été reporté.

Pour rappel, en 2019, 18 clubs, regroupant plus de 5 673 licenciés et 168 éducateurs, ont été retenus, soit un total de 62 clubs accompagnés depuis 2014 sur 24 communes.

Pour l'année 2018-2019, l'action des clubs retenus en 2018 a permis de réduire de 48 % la quantité de déchets et d'augmenter de 27 % les déchets recyclables. Le volume global de déchets a diminué de 12 % en six mois.

PUBLIC SCOLAIRE

- Animation « Compostage » 24 animations pour 560 élèves sensibilisés.
- Animation « ma poubelle au régime » 5 animations pour 300 élèves sensibilisés.
- Fêtes d'écoles écoresponsables : sur le modèle des éco-manifestations, ce nouveau dispositif a permis d'accompagner 35 écoles. 9 590 personnes ont participé à ces fêtes scolaires. Aucune labellisation en 2020 en raison de la crise sanitaire.

PUBLIC JEUNE ET PÉRISCOLAIRE

- Animation « deviens éco-sportif » 3 animations pour 198 enfants sensibilisés.
- Animation « compostage » 1 animation pour 90 enfants sensibilisés.

PUBLICS FRAGILES, EN DIFFICULTÉS SOCIALES (VIA LES STRUCTURES SOCIALES)

- 2 visites de déchetterie pour 14 personnes sensibilisées

LE PUBLIC SCOLAIRE, JEUNE ET PÉRISCOLAIRE

Malgré le contexte sanitaire, les interventions en milieu scolaire étant toujours autorisées, les actions à destination du public ont pu avoir lieu en grande majorité.

ÉNERGIE : EXPÉRIMENTATION DU PROGRAMME PÉDAGOGIQUE SCOLAIRE « WATTY À L'ÉCOLE »

Suite à l'expérimentation en 2017, le programme pédagogique « Watty à l'école » prévu pour 3 ans, s'est étendu depuis 2018 à 76 classes (1 441 élèves) pour 14 écoles engagées dans 12 communes. La Métropole participe financièrement la première année.

Sur l'année 2020, 108 actions et 2 704 élèves sensibilisés. Toutes les actions prévues sur l'année scolaire 2019-2020 non pas pu être réalisées en présentiel pour raison sanitaire (des outils pédagogiques ont été mis en ligne). Le dispositif va être relancé pour l'année scolaire 2021-2020.

LES CHORALES CHANTENT POUR LE CLIMAT

Les chorales chantent pour le climat : ce programme pédagogique, composé d'un livret d'apprentissage et de 7 chansons et musiques, a été créé pour les chorales scolaires du territoire en collaboration avec deux artistes locaux et le conseiller d'éducation musicale de la DSDEN. En 2020, au vu du contexte sanitaire, la diffusion des paroles et des musiques n'a concerné qu'une école pour 75 élèves.

LE PARCOURS « ECO-CITOYEN DANS MON ÉCOLE »

- 6 animations pour 128 élèves sensibilisés en 2020.

ACCOMPAGNEMENT DES CME / CMJ

Un guide pratique d'accompagnement des projets des jeunes réunis en conseils municipaux est disponible sur le site internet de la Métropole et de la Cop21.

- Animation « ma poubelle au régime » 1 animation pour 8 conseillers sensibilisés.

L'ACCOMPAGNEMENT DES PROFESSIONNELS SOCIAUX

Suite à un travail mené en collaboration avec de nombreux acteurs sociaux du territoire, la Métropole a mis en ligne sur le site internet de la COP21 des outils à destination des professionnels : fiches d'activité, ressources, guides etc. permettant d'accompagner les travailleurs sociaux, sur les sujets environnementaux (eau, déchets, mobilité, air intérieur, alimentation, diffusion de kits « énergie »...) vers une démarche autonome de sensibilisation de leurs publics.

3 modules de formation (2 sessions / an chacune) sont proposés aux travailleurs sociaux :

- Accompagner les usagers, organiser et animer un atelier cuisine éco-responsable ;
- Accompagner les usagers vers une réduction de la facture énergétique ;
- Accompagnement à la mobilité des personnes en difficulté d'insertion.

En 2020, 3 formations sur les 6 initialement prévues ont eu lieu en visio, pour 34 participants.

La Métropole propose également des animations à destination des usagers de ces structures :

- Ateliers eau et déchets précités ;
- Financement d'ateliers réalisés par des associations d'éducation à l'environnement.

Ainsi ont été financés 2 ateliers de cuisine de saison pour 74 personnes sensibilisées ainsi que 5 ateliers « café couture » réalisés. Cela représente 26 personnes sensibilisées.

6 ateliers autour de la réparation / créations de jouets et jeux ont dû être annulés. 6 ateliers de création participative de boîtes à dons pour les structures sociales ont été reportés début 2021.

Par ailleurs la Métropole accompagne l'éco-appartement de Rouen par le financement de 5 animations pour 50 personnes en 2020.

La Métropole a par ailleurs engagé un partenariat avec le Réseau des AMAP de Haute Normandie afin de développer des AMAP sociales dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

La Métropole propose également des temps de conseil aux intervenants sociaux qui le souhaitent afin de les aider à monter leurs projets écoresponsables.

MOBILISATION CITOYENNE / COP21

LE CLUB DE LA COP21



Lancé le 7 avril 2020 en plein confinement, le Club de la COP21 existe aujourd'hui par un groupe Facebook permettant l'échange entre les membres. Au 31 décembre 2020, le Club comptait 1 103 membres. Le lancement des « parcours de la Transition » a été reporté pour cause de la crise sanitaire.

MON P'TIT ATELIER DE LA COP21 / RELAIS COP21

En 2020, en s'adaptant aux contraintes sanitaires, Mon P'tit Atelier de la COP21 a réalisé 53 animations pour 1 370 personnes sensibilisées, dans les lieux de proximité « Relais COP21 » et lors d'événements communaux à destination du Grand Public.

46 animations ont dû être annulées en raison des contraintes sanitaires, dont la programmation Earth Hour, fin mars. Une partie a pu être reportée ou réalisée en visio.

Dans le cadre des semaines du développement durable / et de l'évènement « Rouen, capitale du monde d'après » en septembre 2020, Mon P'tit Atelier de la COP21 a proposé 19 animations concernant 340 personnes, et a organisé des ramassages déchets autour de la Seine :

- Encadrement et sensibilisation par des animateurs Métropole ou associations
- 10 points de RDV en bord de Seine
- 230 participants

APPLICATION WAG



Les données sur 2020 :

Sur le territoire Seine-Maritime :

- 7 691 téléchargements de WAG

- 5 lieux ajoutés sur la carte par des utilisateurs en Seine-Maritime
- 1 188 défis commencés par des utilisateurs en Seine-Maritime
- 9 754 actions cliquées par des utilisateurs en Seine-Maritime

Dans la thématique « Métropole Rouen Normandie » :

- 126 défis de la thématique commencés
- 21 défis de la thématique réalisés
- 19 clics sur "Je fais déjà ce défi"
- En moyenne, la thématique est consultée par 72 utilisateurs chaque mois

L'ACCOMPAGNEMENT AUX CHANGEMENTS D'ORGANISATION DE LA COLLECTE DES DÉCHETS

IMPLANTATIONS DE COLONNES ENTERRÉES

L'objectif est d'informer, sensibiliser et faire adhérer les habitants aux nouveaux dispositifs, afin de garantir la bonne utilisation de matériel, la qualité du tri et encourager les nouvelles pratiques.

1 675 foyers sur 41 points ont été accompagnés par la diffusion d'une communication écrite et/ou orale (porte à porte, pied d'immeuble, animation spécifique dans les quartiers politiques de la ville sur Rouen).

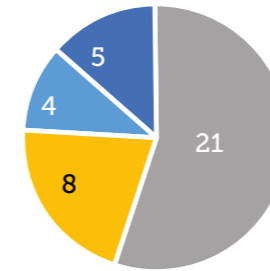
47 suivis qualité ont été réalisés sur 6 communes 94 points de collecte, 267 colonnes.

Constat à retenir :

- Les consignes sont respectées et la qualité de tri s'est trouvée améliorée
- Présence de problèmes d'odeurs dus à des sacs d'ordures ménagères non fermés ou à des déchets jetés en vrac représente 4,6 % du nombre de colonnes OM visitées
- Signalétique dégradée ou non conforme, 1,4 % du nombre total de colonnes visitées
- Dysfonctionnement du matériel (tambour OM bloqué, serrure grippée...) 3 % du nombre total de colonnes visitées
- La présence d'un gardien sur place permet de maintenir le site et le matériel beaucoup plus propre

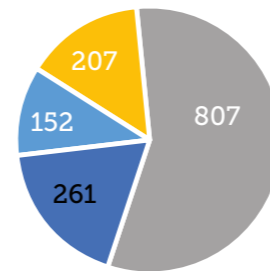
Des actions ont été mises en œuvre sur 8 sites (renouvellement de la signalétique, demande de lavage, de maintenance, rencontre bailleurs).

répartition du nombre de points



■ Rouen ■ PPAC ■ PPVS ■ PPSS

répartition du nombre de foyers



■ Rouen ■ PPAC ■ PPVS ■ PPSS

CHANGEMENT DE MODALITÉS DE COLLECTE

L'objectif est d'informer et faire adhérer les usagers aux nouveaux changements des jours de collecte. En 2020, plus de 20 000 foyers ont été accompagnés (plaquette d'information, rappel des nouvelles consignes) lors des changements de jour de collecte de : Elbeuf, Caudebec les Elbeuf, Tourville la Rivière, Freneuse, Sotteville sous le Val, Oissel, La Bouille, Cléon, La Londe, Moulineaux, Orival, Saint Aubin les Elbeuf, Saint Pierre les Elbeuf, Le Houllme et Houppeville.

Amélioration de l'information des modalités de collecte des Rouennais :

Dans le guide déchet de Rouen, une carte des secteurs de collecte a remplacé la liste des rues. La carte simplifie la lecture des informations liées à la collecte.

AMÉLIORATION DE L'INFORMATION EN DÉCHETTERIE

En 2020, la poursuite de l'installation de la nouvelle signalétique dans 8 déchetteries a été retardée en raison de la crise sanitaire. Le marché a été notifié en décembre 2020 et la pose des panneaux sera réalisée début 2021. Cette signalétique a pour but d'accompagner le travail des gardiens et faciliter le dépôt des usagers.

CRISE SANITAIRE

L'ensemble des mesures liées au Covid 19 a nécessité une communication spécifique dans les déchetteries, pour la distribution des sacs et l'organisation des collectes. Ainsi des panneaux, des affiches, des flyers et des supports pour le web ont été réalisés pour informer le plus rapidement et efficacement possible les usagers.

Le jour de collecte des déchets végétaux a été modifié sur la commune de Belbeuf. Un flyer explicatif a été distribué aux habitants pour les informer.



MISE EN PLACE DU TRI DANS LES BÂTIMENTS MÉTROPOLE

Mise en place du tri sur le site du boulevard du midi (170 postes) uniquement en raison de la crise sanitaire.

Ajout de 37 corbeilles OM et 55 corbeilles DR. Mise en place de matériel dans tous les espaces communs et mise en place de la collecte avec un agent DMD présent sur place.

RAMASSAGES DE DÉCHETS / SEMAINE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE – CAPITALE DU MONDE D'APRÈS

Réalisation d'affiche d'information par point de collecte des déchets et d'affiches expliquant les consignes de ramassage.

3.2.5

ESPACE INFO ÉNERGIE

Le service Espace Info Énergie (EIE) de la Métropole se structure principalement autour de l'accueil (téléphone, courrier, fax, mail, physique) et de l'animation (salons, journées de sensibilisation...).

Afin de favoriser l'accès au service, l'Espace Info Énergie de Rouen propose des permanences à Rouen, Elbeuf et Duclair.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, l'EIE fait partie du réseau « Conseil Habitat Énergie » mis en place par la Région. Dans ce cadre, les Conseillers Info Énergie montent les dossiers de demande de subvention régionale et suivent les particuliers dans la réalisation de leurs travaux de réhabilitation de maisons individuelles.

L'Espace Info-Énergie fonctionne depuis fin 2018 autour d'une équipe de 3 conseillers Info-Énergie, qui a été renforcée fin 2019 avec l'arrivée d'un chargé de développement de la rénovation énergétique dont la mission est d'amplifier la rénovation énergétique sur le territoire.

Le niveau de sollicitation du service, déjà exceptionnellement haut en 2019, s'est maintenu sur l'année 2020 : 2 013 contacts personnalisés en 2020 contre 2 028 en 2019 (augmentation de l'ordre de +60 % par rapport à 2018).

Malgré la situation sanitaire et les 2 périodes de confinement, le service s'est adapté pour rester accessible. La très grande majorité de RDV a ainsi été assurée en distanciel, par téléphone voir par visio-conférence.

Le nombre de personnes sensibilisées (105 en 2020 contre 2 295 en 2019) a logiquement chuté compte tenu de la crise sanitaire empêchant toute manifestation rassemblant du public. De plus, le marché de prestation d'animations n'a pas pu être activé en 2020 compte tenu de la fermeture de l'ALEC27 et du recentrage des missions des conseillers sur l'accompagnement personnalisé des porteurs de projet.

Cette situation exceptionnelle a toutefois permis d'expérimenter de façon convaincante un nouveau format d'animation : une web-conférence autour de la présentation d'un projet de rénovation globale performante.

L'année 2020 a par ailleurs été marquée par la préparation d'un nouveau processus d'accompagnement des particuliers, adossé sur les modalités de financement du SARE (Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique). Ce nouveau dispositif fait appel aux certificats d'économies d'énergie, et se substitue au financement de l'ADEME à compter du 1^{er} janvier 2021, pour financer les Espaces Info-Énergie.

Dans ce contexte évolutif, les Espaces Info-Énergie ont changé de dénomination, pour s'appeler désormais « Espace FAIRE » (Faciliter Accompagner et Informer pour la Rénovation Énergétique). Ils deviennent par la même occasion des guichets uniques de la rénovation énergétique sur leur territoire respectif, vers lesquels convergent tous les profils de public (ANAH et non ANAH).

ACTIONS POUR
LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les objectifs des missions Espaces Info Énergie (EIE) de la Métropole sont :

- ▶ sensibiliser et accompagner les habitants du territoire aux travaux de maîtrise de l'énergie et au développement des énergies renouvelables,
- ▶ améliorer l'attractivité globale du parc de logements,
- ▶ mieux informer sur les logements et répondre aux besoins des populations les plus fragiles,
- ▶ inciter les habitants et autres acteurs du territoire à adopter un comportement éco-responsable et citoyen,
- ▶ développer les activités de la transition énergétique.

3.2.6

DÉVELOPPER LA RÉNOVATION
ÉNERGÉTIQUE DU PARC DE
LOGEMENTS EXISTANTSAMÉLIORATION THERMIQUE DU PARC
SOCIAL

Dans le cadre de son intervention en faveur de la rénovation énergétique du parc social, la Métropole apporte une aide en fonction de la performance énergétique atteinte après travaux : « HPE rénovation » ou « BBC rénovation ».

En 2020, neuf opérations de rénovation thermique représentant 1 046 logements locatifs sociaux ont bénéficié de l'aide de la Métropole Rouen Normandie pour un montant de subvention total de 1 887 500 €. Quatre des neuf opérations financées ayant pour objectif d'atteindre le niveau de performance « BBC rénovation ».

ACTIONS POUR
LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Réhabilitation thermique du parc de logements, lutte contre l'étalement urbain, solidarité et mixité sociale dans l'habitat, solidarité entre les territoires, production de logements proches de transports en commun et des pôles d'emploi, renouvellement urbain sont autant d'éléments inscrits dans le Programme Local de l'Habitat qui répondent aux enjeux de développement durable.

AMÉLIORATION THERMIQUE
DU PARC PRIVÉ

Le territoire de la Métropole présente un enjeu fort de rénovation thermique de l'habitat ancien privé inscrit dans le PCAET.

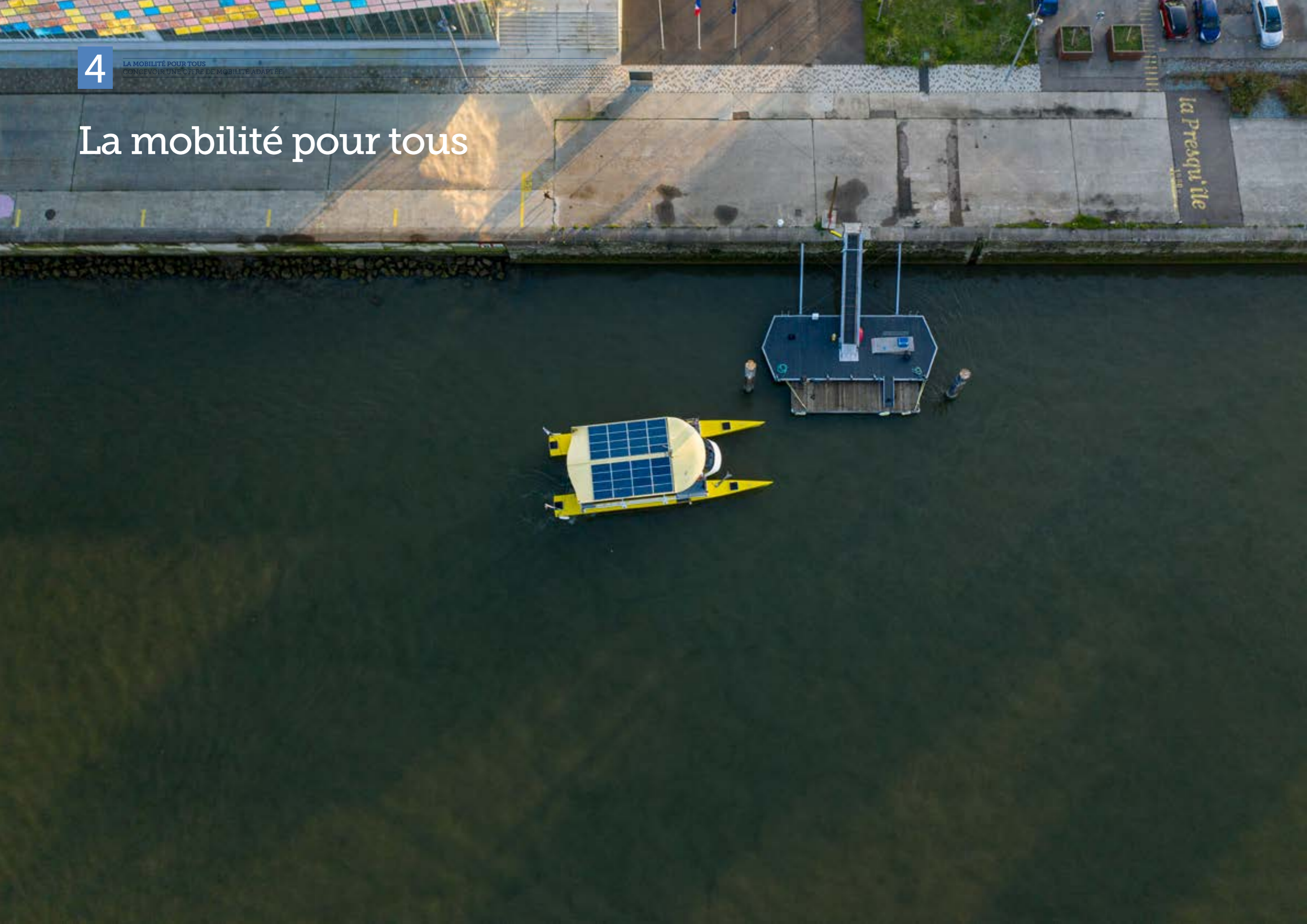
Dans le cadre de la délégation des aides à la pierre de l'Anah, 586 logements privés ont été réhabilités en 2019 dont 96 % des logements réhabilités ont bénéficié de travaux d'économie d'énergie. Il est constaté pour l'année 2019 une forte augmentation des réhabilitations aidées par l'ANAH sur la Métropole.

Cette augmentation est liée majoritairement aux projets Habiter Mieux Agilité en fort développement du fait du dispositif « coup de pouce » mis en place par l'État (419 logements aidés en 2019 contre 60 en 2018). Les projets Habiter Mieux Sérénité (rénovation globale) ont été moins nombreux qu'en 2018 (89 au lieu de 121).

ACTIONS POUR
LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Réhabilitation thermique du parc de logements privé et social, lutte contre l'étalement urbain, solidarité et mixité sociale dans l'habitat, solidarité entre les territoires, production de logements proches de transports en commun et des pôles d'emploi, renouvellement urbain sont autant d'éléments inscrits dans le Programme Local de l'Habitat qui répondent aux enjeux de développement durable.

La mobilité pour tous



La mobilité pour tous

4.1

CONCEVOIR UNE OFFRE DE MOBILITÉ TENANT COMPTE DES DIFFÉRENTS PÔLES DE VIE ET D'ACTIVITÉS

En réponse aux besoins d'une mobilité adaptée à la diversité du territoire de la métropole, dans toutes ses composantes, aussi bien urbaines que périphériques et rurales, le Plan de Déplacement Urbain (PDU) apporte une réponse globale et cohérente et met l'accent sur des projets permettant d'améliorer la situation actuelle tout en tenant compte des projections de développement du territoire, elles-mêmes réfléchies et coordonnées dans le SCOT. C'est ainsi que la Métropole privilégie le développement des modes doux, défend un maillage routier efficace et favorise l'intermodalité par l'amélioration des systèmes d'information à l'utilisateur et par l'amélioration de l'accessibilité ferroviaire, notamment par l'aménagement de pôles d'échange au niveau des gares d'agglomération.

Engagée dans la transition écologique à travers sa COP 21, la Métropole souhaite faire de son territoire un exemple en matière de mobilité intelligente et durable. Réduire l'impact environnemental en accélérant fortement le développement des modes de déplacements doux est une de ces priorités. Dans la continuité des nombreuses actions engagées, la Métropole élabore son Schéma Directeur des Mobilités Actives (SDMA) depuis le printemps 2018, feuille de route pour atteindre les objectifs de transformation profonde de la façon de se déplacer, en assurant la promotion de la marche et du vélo. La part modale consacrée au vélo est aujourd'hui de 1 % sur le territoire (2,5 % dans l'intra-boulevards rouennais), l'objectif affiché est d'atteindre 5 % à 5 ans.



4.1.1

POLITIQUE CYCLABLE

AMÉNAGEMENTS CYCLABLES

LES AMÉNAGEMENTS PÉRENNES

L'année 2020 a permis d'aménager une piste cyclable bi-latérale sur le pont Jean Jaurès entre Elbeuf et Saint Aubin les Elbeuf.

En 2020, un nouveau tronçon du projet Balade du Cailly a été réalisé sur la commune de Maromme.

L'année 2020 a surtout été l'occasion d'étudier la faisabilité de 17 itinéraires express vélos, soit près de 200 km, pour vérifier la possibilité de réaliser des pistes cyclables de qualité, larges, rectilignes et protégées. Ces études devraient aboutir à une programmation des aménagements réalisables.

LES AMÉNAGEMENTS TRANSITOIRES

En préparation du 1^{er} déconfinement et pour éviter la foule dans les transports en commun, la Métropole Rouennaise a voulu limiter le recours à la voiture, comme alternative aux transports en commun. Ainsi une série de mesures a été prise en faveur des cyclistes pour faciliter leur circulation.

Dès le 11 mai 2020, des voies complètes de circulation réservées aux vélos ont été entièrement aménagées sur les grands boulevards rouennais. Le Mont Riboudet, le Boulevard de Verdun et d'autres grands axes du centre-ville, disposent désormais de plusieurs kilomètres de voies de circulation, entièrement reconvertis en pistes cyclables.

Après les grands boulevards, d'autres travaux sur les axes secondaires ont également été réalisés jusqu'en septembre. Ces aménagements, dans un premier temps « temporaires » sont évalués afin d'envisager leur pérennisation.

Au total, ce sont 19 kilomètres de voies réservées aux cyclistes qui ont été déployés en 2020.



2020 RÉALISATIONS

En 2020, le **Pôle Val de Seine** a aménagé les pistes cyclables :

- RD7 – Saint-Aubin-lès-Elbeuf / Cléon
- Rue du Bois du Prince à Cléon
- Rue des Provinces / Lacourt / Blum à Grand Quevilly
- Rue de Verdun à Saint-Aubin-lès-Elbeuf

En 2020, le **pôle Seine Sud** a réalisé la première tranche d'une piste bidirectionnelle sur l'avenue Jean Jaurès à Petit-Quevilly dans le cadre de la requalification de l'avenue.

- Les études de cadrage pour la création d'une piste bidirectionnelle sur la Rue de Paris sur les communes de Sotteville-lès-Rouen et Saint-Étienne-du-Rouvray ont été engagées ainsi que les études projets pour la réalisation également d'une piste bidirectionnelle Chemin de l'allée à Oissel.

Le **Pôle Plateaux-Robec** a aménagé en 2020 les pistes cyclables :

- Piste cyclable unidirectionnelle route de Darnétal à Bois-Guillaume
- Piste cyclable rue Vittecoq à Bois-Guillaume
- Les autres aménagements cyclables ont été réalisés en coronapistes.

Pôle de Rouen :

- Extension des zones 30 sur le sud pour finaliser les aménagements dans ce secteur.
- Marquage au sol des bandes cyclables sur près de 6 km de réseau.

Pôle de Proximité Austreberthe-Cailly :

- Extension piste cyclable le long du Cailly (entre l'église Saint-Martin et rue Duflo) à Maromme
- Création d'une piste cyclable provisoire Avenue du Mont aux Malades à Mont-Saint-Aignan avec pérennisation en cours
- Aménagement d'un double sens-cyclable dans diverses rues de Duclair par le PPAC.

ÉLABORATION DU SDMA

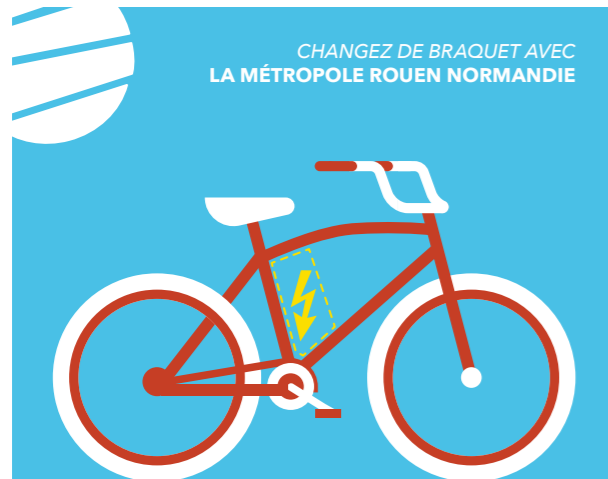
Dans le prolongement du plan de déplacements urbains (PDU) 2014 qui portait l'ambition de développer les modes actifs dans le système de mobilité métropolitain, et en écho aux engagements exprimés dans le plan climat-air-énergie territorial (PCAET), un travail technique a été amorcé afin de poser le cadre stratégique de cette ambition au travers d'un projet de schéma directeur des mobilités actives (SDMA).

Sur la base d'échanges avec les pôles de proximité et les communes, l'année 2020 a donc permis d'aboutir à une première proposition qui s'articule autour de 4 objectifs :

- Aménager un territoire marchable et cyclable en intégrant automatiquement les mobilités actives pour toute intervention sur l'espace public et en créant un réseau cyclable structurant et hiérarchisé ;
- Stationner facilement, partout, tout le temps et en sécurité ;
- Créer une culture métropolitaine de la marche et du vélo ;
- Accompagner, suivre et mesurer le changement de comportement.

Cette proposition a fait l'objet d'un approfondissement technique spécifique, en cours de finalisation, qui permet entre autres de recenser les infrastructures cyclables actuelles et la faisabilité de nouveaux itinéraires cyclables.

Ces expertises doivent être partagées en 2021 avec les acteurs de la mobilité afin de finaliser une feuille de route sur les modes actifs qui trouvera des traductions opérationnelles, via un programme d'aménagements d'infrastructures cyclables et le Plan de Mobilité de la Métropole Rouen Normandie en cours de révision.

AIDE A L'ACQUISITION
DE VÉLOS SPÉCIFIQUESAIDE POUR
L'ACQUISITION DE
VÉLOS SPÉCIFIQUES

Depuis le 1^{er} novembre 2018, la Métropole a fait évoluer son dispositif d'aide à l'acquisition de vélos spécifiques en supprimant les conditions de ressources et en ouvrant à l'achat de vélos pliants ainsi que des vélos cargo. Il est à noter que les premières aides n'ont été versées que début janvier 2019. L'aide correspond à 30 % du montant TTC (dans la limite de 300 € par matériel neuf homologué) vendu par un commerçant professionnel à toute personne physique dont la résidence principale se situe dans l'une des communes membres de la Métropole.

Sur les 2 091 dossiers déposés en 2020, 1 804 dossiers avaient été instruits au 31 décembre 2020 dont 1 646 avaient fait l'objet d'un accord de subvention pour un total de 453 176 euros. Le montant moyen de l'aide accordée s'élève ainsi à 275 euros. L'achèvement de l'instruction des dossiers et du versement des subventions est prévu au cours du 1^{er} trimestre 2021.

La répartition des aides par type de vélos subventionnés souligne l'engouement des bénéficiaires pour l'assistance électrique, que ce soit pour un vélo « classique », pliant ou bien cargo / familial : ils représentent 96 % des vélos subventionnés. Les vélos ont été achetés à 90 % dans une grande surface ou dans un magasin de proximité.

S'agissant du profil des bénéficiaires de l'aide, les femmes représentent 54 % des bénéficiaires (elles constituent 52,5 % de la population totale de la Métropole selon le dernier recensement de la population effectué en 2015).

Une sur-représentation de la catégorie des cadres et professions intellectuelles supérieures est à noter : 23 % (contre 12,7 % de la population des ménages selon la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence en 2017 selon l'INSEE).

Les retraités sont un peu sous-représentés : ils constituent 21 % des bénéficiaires (et 26 % de la population en 2017 selon l'INSEE).

En ce qui concerne l'impact sur les pratiques de mobilité, 10,7 % des bénéficiaires déclaraient ne pas pratiquer le vélo avant l'achat et 26,6 % utiliser la bicyclette de manière seulement occasionnelle (moins d'une fois par mois). Les questionnaires renseignés par chaque bénéficiaire montrent que l'usage quotidien du vélo déclaré et anticipé s'élève à 42 % après l'acquisition d'un nouveau vélo (contre moins de 1 % avant l'attribution de l'aide). Il y a donc un effet d'entraînement significatif à la pratique régulière du vélo comme mode de déplacement à part entière.

ACTIONS POUR
LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le développement des modes alternatifs à la voiture polluante permet de diminuer les émissions de gaz à effet de serre.

4.1.2

DÉVELOPPEMENT DE
L'ÉLECTROMOBILITÉ

Depuis 2011, la Métropole Rouen Normandie mène une politique de promotion de l'électromobilité via notamment le déploiement d'infrastructures de recharge pour les véhicules électriques et hybrides rechargeables sur son territoire.

En effet, le développement du marché de véhicules électriques ou hybrides rechargeables est lié à la qualité du maillage du réseau d'infrastructures de recharge.

Le maillage du territoire se fait en priorité sur :

- ▀ Les centres urbains : Rouen-cœur de Métropole / Elbeuf
- ▀ Les axes routiers les plus fréquentés (Route de Paris, Route de Neufchâtel, Route de Dieppe, Route de Duclair...)
- ▀ Les sites multimodaux (P+R, lignes de TC...)
- ▀ Les pôles d'activités
- ▀ Les équipements et sites majeurs du territoire (Jumièges, Bases de Loisirs...)

2020
RÉALISATIONS

En 2020, 15 nouvelles bornes ont été installées sur 14 communes, soit un total de 28 points de charge. En 2020, le réseau compte 64 stations de recharge, soit 138 points de recharge dont 116 points de charge d'une puissance accélérée de 22 kVA et 22 points de charge d'une puissance lente de 3,7 kVA. Il couvre 50 % du territoire. Le réseau a comptabilisé 2300 usagers et plus de 37000 actes de recharge, soit une hausse par rapport aux années précédentes, et ce malgré le contexte sanitaire COVID du pays. En 2020, une grande avancée a été franchie: les bornes sont interopérables avec plus de 20 opérateurs de mobilité partout en France et en Europe.

Malgré ces résultats encourageants, le taux d'utilisation des bornes reste faible (5 %). Deux tiers des usagers réalisent moins de 10 actes de recharge par an. L'utilisation des bornes est caractérisée par 2 phénomènes : les usagers

réalisent des recharges dites « ponctuelles », la majorité des recharges se réalisant à domicile, d'une part, et d'autre part, plus de 30 % des actes de recharge présentent des durées de stationnement au-delà du temps de recharge nécessaire. Ce phénomène, appelé « véhicules ventouses » est connu.

4.1.3

ACCOMPAGNEMENT
AUX PDE / PDIE

9 conventions de partenariat PDE avec les employeurs, localisés sur le territoire de la Métropole, ont été renouvelées en 2020. Parmi celles-ci, le service développement des mobilités a actualisé et révisé le plan de mobilité d'un partenaire en début d'année. Cette action permet de donner un nouveau souffle aux actions menées auprès des salariés.

Depuis mars 2020, en raison du contexte sanitaire, les actions des plans de mobilité ont été revues sans révision globale du plan. Il n'est pas pertinent de lancer une enquête sur la mobilité auprès des salariés.

14 nouvelles conventions ont été signées.

Le club PDE s'est réuni à deux reprises, le 14 janvier 2020 (80 participants) et le 24 septembre 2020 (50 participants). Pour la première fois, le vice-président en charge des transports, des mobilités d'avenir et des modes actifs de déplacement a introduit la réunion du 24 septembre.

Le service développement des mobilités a animé 4 stands d'information et de conseil en mobilité au sein de plusieurs entités.

Deux nouvelles actions ont été proposées aux partenaires : un service de covoiturage et une balade à vélo pour découvrir le patrimoine rouennais.

Le service covoiturage a été lancé le 24 septembre 2020 lors du club PDE. Fin 2020, le service comptait 2 000 inscrits, 4 200 trajets ont été réalisés pour 63 600 km.

6 groupes de salariés (Pôle emploi, CAF, CARSAT, Port de Rouen, Ville de Mont Saint Aignan, Métropole) ont participé à la balade à vélo le 26 septembre 2020. Cette balade a permis aux salariés de rouler en ville à vélo, de découvrir les nouveaux aménagements cyclables et la signalétique spécifique pour les cyclistes.

4.1.4

ÉVALUATION DU PDU 2014 EN AMONT DU PDM 2022

Conformément à la Loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des Métropoles, la Métropole Rouen Normandie a approuvé en décembre 2014 son Plan de Déplacements Urbains (P.D.U.) pour une période de dix années. Ce document programmatique et stratégique doit faire l'objet d'une évaluation réglementaire à 5 ans.

Cette évaluation, amorcée en 2020, doit aboutir en 2021 afin, en particulier, de poser les bases du diagnostic du futur plan de mobilité (PDM).

L'évaluation du P.D.U. 2014 se construit sur la base de plusieurs étapes successives :

- un rappel des grandes lignes stratégiques du PDU 2014
- un historique de la stratégie de mobilité sur l'agglomération
- un bilan quantitatif et qualitatif par action
- une analyse systémique et globale de la politique de mobilité mettant en exergue :
 - le degré de cohérence du P.D.U. avec les autres politiques publiques et documents de programmation
 - la cohérence interne du document
 - la parole des acteurs du territoire

4.1.5

GRATUITÉ DES TRANSPORTS EN COMMUN LE SAMEDI

La mesure est mise en œuvre depuis le samedi 5 septembre 2020. Elle reste accompagnée d'un geste de validation obligatoire, même si aucun décompte n'est opéré. Un titre spécifique « gratuit le samedi » réutilisable durant 1 an accompagne cette expérimentation pour les usagers qui n'ont pas d'autres titres de transport et veulent voyager spécifiquement le samedi.

La validation systématique permet d'avoir un suivi de la fréquentation associée à cette mesure :

- en septembre et octobre, l'effet de la gratuité n'est pas évident, la chute de trafic le samedi étant de 26 % par rapport à 2019 alors qu'elle n'est que de 20 % en semaine,
- le mois de novembre est inexploitable en lien avec le second confinement,
- en décembre, la chute de trafic le samedi est de 37 % par rapport à 2019 alors qu'elle est de 42 % en semaine (impact des traditionnels des renforcements d'offre).

4.1.5

ÉLABORATION D'UN MODÈLE MULTIMODAL DE DÉPLACEMENTS

La Métropole construit actuellement, en partenariat avec la DREAL et le CEREMA, un modèle multimodal de déplacements. Cet outil informatique d'aide à la décision permet de réaliser des simulations informatiques pour anticiper les conséquences des politiques de mobilité ou projets d'aménagements sur les déplacements.

Le marché relatif à cet outil, prévu initialement sur 36 mois (dont 24 consacrés à la conception de l'outil) a débuté en décembre 2018.

Les attentions et actions de l'année 2019 – dédiées à la mise en place d'enquêtes pour mieux appréhender des mobilités aux faibles taux de pénétration ainsi qu'à la capitalisation des données nécessaires à la construction de l'outil – ont permis d'aborder en 2020 la phase centrale de l'élaboration du modèle, à savoir l'assemblage des données et la mise en place des méthodes pour reproduire la mobilité observée au quotidien par la simulation. Cette reproduction est indispensable puisqu'elle servira de référence pour évaluer les futurs scénarios testés.

Pour ce faire deux principales étapes indispensables ont été menées en 2020 : (a) le traitement des données et (b) la mise en place d'ateliers thématiques afin de recueillir l'expertise des acteurs mobilisés.

Lors de ces échanges avec les partenaires de la Métropole, les caractéristiques du réseau routier (socle indispensable à la construction d'un modèle multimodal), le stationnement ou encore l'élaboration de scénarios prospectifs ont été des thématiques sur lesquelles les collaborations ont affiné l'approche.

Outre ces ateliers mobilisant de nombreux acteurs, d'autres réflexions ont été menées pour l'intégration de certains éléments encore peu pris en compte dans de tels outils de modélisation (i.e. les parcs-relais (P+R)).

Enfin, une collaboration, par le biais d'un stage en cotutelle, a été conduite avec le laboratoire Aménagement Économie des Transports, laboratoire de recherche scientifique situé à Lyon afin de mieux prendre en compte les flux de marchandises.

La crise sanitaire liée à la COVID-19 ainsi que la difficulté à obtenir certaines données-clé ont engendré de légers retards. Ainsi, la livraison du modèle aura lieu mi-mai 2021.

4.1.7

EXPÉRIMENTATION D'UNE NAVETTE FLUVIALE

L'expérimentation d'une navette fluviale, à énergie électro-solaire, reliant la rive droite à la rive gauche entre les ponts Guillaume et Flaubert, a été mise en place après l'Armada à la mi-juillet 2019 pour une durée initiale de 4 mois ; puis a été prolongée jusqu'à fin décembre 2020 afin d'analyser au mieux sa fréquentation et ses usages, et bénéficier d'une année complète de fonctionnement au-delà des périodes de confinement.

En termes de fréquentation, l'année 2020 est marquée par les deux confinements : celui du printemps est caractérisé par une interruption du service durant 2 mois, et celui de l'automne par la fermeture des établissements de restauration sur les quais.

Ceci étant, près de 52 000 personnes et 5 700 vélos ont traversé la Seine en 2020 en empruntant cette navette gratuite, et hors période de confinement la fréquentation 2020 est supérieure à celle de 2019.

Fort poids du week-end : en moyenne 130 personnes / jour de semaine (55 % de la fréquentation totale) et 250 personnes / jour de week-end ou férié (45 % de la fréquentation totale).



4.2

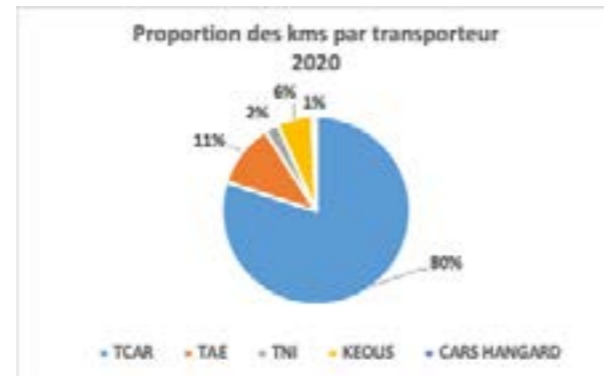
FAVORISER UN AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE PUBLIC
COHÉRENT AVEC LA POLITIQUE DE MOBILITÉ

4.2.1

DÉVELOPPEMENT
DU RÉSEAU ASTUCE

CHIFFRES CLÉ

- ▶ 16,35 millions de kilomètres ont été parcourus en 2020 sur l'ensemble du réseau Astuce.
- ▶ Due à la crise sanitaire, on observe une baisse de 9,5 % des kilomètres par rapport à 2019.
- ▶ Ces kilomètres ont été parcourus à 80 % sur le réseau exploité par TCAR, 11 % par les TAE, 2,3 % par TNI, 6 % par Kéolis et 0,6 % par Cars Hangard.
- ▶ 40 millions de voyages ont été effectués en 2020 sur l'ensemble du réseau Astuce ; soit une baisse de 34,5 % par rapport à 2019.
- ▶ 94 % de ces voyages sont réalisés sur le réseau exploité par TCAR et 4,7 % par le réseau TAE.



LUTTE CONTRE LA FRAUDE

- ▶ TCAR : Le taux de fraude constaté est en hausse en 2020 (4,6 %) par rapport à 2019 (3,6 %). Le nombre de procès-verbaux est en baisse (-9 000) Le nombre de voyageurs contrôlés a diminué de 40 % (-430 000). Cela s'explique :
 - Par la non verbalisation du samedi (gratuité depuis septembre 2020)
 - La crise sanitaire,
 - La modification du mode de comptage.
- ▶ TAE : Le taux de fraude constaté est de 2,6 % en 2020 (contre 2 % en 2019) avec un taux de contrôle de 5,84 % contre 4,94 % en 2019.

ÉVOLUTIONS DE L'OFFRE 2020

L'épidémie de COVID a considérablement impacté le réseau de transports en commun en 2020. Les adaptations de la rentrée de septembre n'ont été faites qu'à la marge, sur des besoins scolaires principalement.

Nouveautés rentrée de septembre 2020

- ▶ Adaptation de l'offre à la demande ligne 9 : suppression de quelques courses
- ▶ Ligne 303 : création d'une course vers le lycée Flaubert
- ▶ Ligne 305 : renforcements
- ▶ Ligne 104 : modification par la rue de la République
- ▶ Ligne 107 : suppression de la desserte du lycée Buisson à 18 et 19h
- ▶ Ligne 212 : suppression du détour par le bac de Yainville
- ▶ Ligne 29 : adaptation aux horaires de sortie de l'école du Trait
- ▶ Filo'r : rabattement de la zone 2 à la Mairie de Darnétal et non aux Canadiens
- ▶ Filo'r : expérimentation de Flexo (retours pré programmés le soir sans réservation) sur la zone 3 à Mesnil Esnard
- ▶ Mise en exploitation de 10 cars supplémentaires (5 sur les lignes scolaires TCAR et 5 sur TAE) afin d'offrir plus de places assises aux élèves

DESSERTES ÉVÈNEMENTIELLES

L'épidémie de COVID-19 s'est traduite par l'annulation de nombreuses manifestations habituellement desservies par des renforts en transports en commun.

Cette année, seules les dessertes suivantes ont été mises en œuvre :

- ▶ Semaine de la Mobilité Durable (septembre) : Navettes de bus électrique entre le terminus Métro et le Zénith
- ▶ Week-ends de décembre : Renforts Métro, TEOR, FAST et lignes 6, 11 et 32
- ▶ Semaine de Noël : Renforts pour accompagner les achats de Noël en centre-ville sur les lignes TEOR, F1 F3 et F4.

AMÉNAGEMENTS FAVORISANT
LA FLUIDITÉ DE LA CIRCULATION
DES BUS

Lignes FAST et BUS : En 2020 a été lancée une opération d'optimisation des demandes de priorité des lignes FAST et bus aux carrefours à feux gérés en mode centralisés par le PCRT de la Métropole.

Pour cela, un lien de communication a notamment été créé entre le Système d'Aide à l'Exploitation et Information Voyageurs (SAEIV) de la TCAR et le Système de Régulation du Trafic (SRT-SEGUR PCRT) de la Métropole.

Le SAEIV transmet toutes les 25 secondes la position et la progression de chaque véhicule de transport en commun et le SRT adapte les phases de feux en conséquence pour faciliter le franchissement des carrefours à feux.

À terme, une centaine de carrefours à feux et une trentaine de lignes de bus (y compris FAST) pourront faire l'objet d'une optimisation.

Actuellement, des tests sont menés sur 5 carrefours localisés sur la route de Paris (RD6015) et concernent la ligne Fast F5 et la ligne de bus 13. Ainsi sur le mois de décembre 2020, 5 616 anticipations et 9 205 prolongations de phases de feux ont été réalisées pour favoriser le franchissement de ces 5 carrefours par ces deux lignes de transport en commun.

TEOR : T1 / T2 / T3 : la priorité VTC repose sur un système de détection par boucles magnétiques implantées sous plateforme, en place et rodé depuis 2010. Les dysfonctionnements éventuels et les optimisations potentielles sont remontés par signalements quotidiens de l'exploitant TCAR ou par des études ponctuelles (système BeeMotion) ou par des campagnes d'observations terrain planifiées régulièrement par la Métropole. Des réunions mensuelles et trimestrielles sont organisées en fonction des sujets afin de planifier les actions d'optimisation de la priorité VTC.

T4 : la priorité VTC repose sur un système de localisation en temps réel par GPS et de délais/courbes d'approche des carrefours à feux. Des statistiques quotidiennes sont enregistrées pour déterminer la qualité de la priorité (% de vert sans attente au feu, temps perdu aux feux, etc). L'optimisation des courbes d'approche est réalisée au cas par cas en fonction des statistiques remontées. De nombreuses optimisations ont été apportées au cours des 3 mois ayant suivi la mise en service de la ligne en mai 2019. Depuis début 2020, le temps de parcours est globalement stable (Boulingrin – Zénith en 23 minutes et 30 secondes).

Des optimisations de fonctionnement (interopérabilité entre le système de priorité T4 et le SRT Métropole) sont prévues courant 2021 et permettront d'améliorer le temps de parcours global.

Métro : La priorité VTC repose sur un système de détection par boucles magnétiques implantées sous plateforme et de télécommandes en liaison radio, en place et rodé depuis les années 2000. Les dysfonctionnements éventuels et les optimisations potentielles sont remontés par signalements quotidiens de l'exploitant TCAR ou par des études ponctuelles (système BeeMotion) ou par des campagnes d'observations terrain planifiées régulièrement par la Métropole.

Des réunions mensuelles et trimestrielles sont organisées en fonction des sujets afin de planifier les actions d'optimisation de la priorité VTC.

LA NOUVELLE LIGNE T4



La ligne T4 propose sur 8,5 km une nouvelle offre de déplacement rapide Nord-Sud dans la Métropole, entre le Boulingrin (Rouen) et le Zénith. Principalement en site propre, cette ligne intègre de nouveaux espaces paysagers et arborés le long de son tracé.

La ligne T4 permet de :

- ▶ Renforcer le réseau Astuce en proposant une alternative pour répondre aux besoins de déplacement sur l'axe Nord-Sud, qui était jusque-là peu ou pas desservi par les transports en commun.
- ▶ Proposer une offre multimodale en optimisant les correspondances (tramway, bus, Fast...).
- ▶ Offrir des stations modernes, performantes et accessibles. Il a 16 stations (y compris les terminus) sur la ligne.
- ▶ Réaliser de nouveaux espaces publics, tels les places Poterat et Cauchoise...
- ▶ Desservir différents équipements tel le Zénith, le stade Diochon, la nouvelle CAF, la gare ferroviaire... mais aussi le parc des Bruyères.
- ▶ Elle facilite la desserte des écoles, collèges et des lycées situés le long de son tracé (tel, lycée de la coiffure, lycée des Bruyères, collège Barbey d'Aurévilly).
- ▶ La réalisation du P+R T4, situé à l'entrée de la métropole, près du Zénith, facilite l'utilisation des transports en commun avec un temps de parcours performant (près de 25 minutes entre le Zénith et la place du Boulingrin).

La ligne T4 a été mise en service le 25 mai 2019, avant l'Armada. Les optimisations des feux et la mise en place du guidage optique vont se poursuivre durant l'année 2020.

4.2.2

UN SERVICE PUBLIC DE LA VOIRIE GÉRÉ EN PROXIMITÉ

LA GESTION EN PROXIMITÉ

Avec le transfert des voiries communales en 2015 et celui des voiries départementales en 2016, chaussées, trottoirs, parcs de stationnement et éclairage constituent l'espace public désormais de la compétence de la Métropole. Au quotidien, la Métropole effectue des centaines d'interventions sur la voirie et l'éclairage public pour le confort et la sécurité de tous. Opérations d'urgence ou d'entretien, les équipes se mobilisent dans les meilleurs délais y compris pour assurer la viabilité hivernale des axes structurants.

Grâce à la mutualisation, importante rationalisation de l'action publique, la force de frappe financière de la collectivité s'accroît pour améliorer la qualité du service rendu au territoire.

2020

RÉALISATIONS

Le Pôle de proximité Val de Seine (PVS) a réalisé, en 2020, plusieurs opérations de rénovation de l'éclairage public (dépose de lanternes énergivores et repose de lanterne LED), conjuguées à l'abaissement de puissance lumineuse de 30 % de 23h00 à 6h00 et une baisse de la consommation énergétique :

- ▶ Route d'Elbeuf à Freneuse pour 71963 €
- ▶ Lotissement quartier Schuman à Saint-Aubin-lès-Elbeuf pour 88345 €
- ▶ Lotissement le Bosc Tard à Saint-Pierre-lès-Elbeuf pour 129449 €
- ▶ ZAE de la Chapelle D'Arblay à Grand-Couronne pour 70000 €
- ▶ Lotissement Quartier du Pommeret à Petit-Couronne pour 102715 €

De même, le pôle a réalisé des travaux de requalification de voirie rue de Strasbourg à Caudebec-lès-Elbeuf et ainsi que la création de 450 ml de piste cyclable pour un montant total de 699 877 €.

Le pôle Val de Seine a également réalisé une piste cyclable en matériaux biosourcés, rue de Verdun à Saint-Aubin-lès-Elbeuf ainsi que la requalification de la place Delacroix à Grand-Quevilly.

Le Pôle de proximité Austreberthe-Cailly (PPAC) a réalisé en 2020 sur diverses communes la régénération de voiries pour 1 500 000 € et des travaux d'éclairage public pour 430 000 €.

Parmi les autres projets du pôle :

- ▶ Réaménagement de la place Churchill à Déville les Rouen pour un montant total de 180 000 € TTC
- ▶ Création d'un parking, rénovation de l'éclairage public, mise en place de mâts solaires sur l'espace Boris Vian à Malaunay pour 17 000 € TTC
- ▶ Création d'un giratoire au carrefour D121/D66 à Houpeville pour 200 000 € TTC
- ▶ Requalification de l'espace public du lotissement les petits saules à Sahurs pour 450 000 € TTC
- ▶ Restructuration de la rue de la république à Yainville pour 440 000 € TTC.

Le pôle de proximité Seine Sud en 2020 a également réalisé plusieurs travaux de rénovation de l'éclairage public permettant le remplacement des anciennes lanternes énergivores par des lanternes en leds :

- ▶ Rue Pierre Corneille à Sotteville-lès-Rouen pour 68305 €
- ▶ Rue Léon Salva à Sotteville-lès-Rouen pour 48752 €
- ▶ Rue Marcel Lechevallier pour 44784 €
- ▶ Rue Jean Henri Fabre à Saint-Étienne-du-Rouvray pour 49160 €
- ▶ Rue Joseph Frossard à Oissel pour 29150 €
- ▶ Rue de Gascogne à Oissel pour 10240 €
- ▶ Rue Saint Martin à Oissel pour 9222 €
- ▶ Place des Vosges et Rue du Jura à Oissel pour 64462 €

Le pôle de proximité seine sud a achevé en 2020 la première phase de travaux de requalification de l'avenue Jaurès à Petit Quevilly entre l'avenue Prévert et Rue de la République comprenant l'aménagement du Parvis Seine Innopolis et son miroir d'eau. La seconde phase des travaux entre Neruda et Prévert a également été engagée en 2020. Le pôle a également réalisé divers travaux de régénération de voirie impasse Ampère, Rue Paul Bert, Rues Jamet et Buée à Saint-Étienne-du-Rouvray, Rue de la république et Rue Victor Hugo à Sotteville-lès-Rouen.

Le Pôle de proximité Plateaux-Robec (PPR) a réalisé les chantiers significatifs suivants :

- ▶ Requalification de la place du Général de Gaulle à Mesnil-Esnard en intégrant la mise en accessibilité de la place, sa végétalisation et la création d'une placette centrale bordée d'assises en bois. L'éclairage public a également été rénové.
- ▶ Requalification de la rue Vittecoq à Bois-Guillaume (tranche 1) avec la création d'une piste cyclable bidirectionnelle qui desservira le collège.
- ▶ Aménagement de la dernière tranche de la route de Darnétal à Bois-Guillaume avec création d'îlots centraux végétalisés et d'une piste cyclable.

- Effacement des réseaux aériens et rénovation de l'éclairage public de la rue de l'Eglise à Isneauville en vue du prochain chantier de requalification.
 - Effacement des réseaux aériens et aménagement de la rue du Château d'Eau à Montmain avec la création d'un cheminement piéton sécurisé vers les commerces du centre bourg.
 - Aménagement du chemin de randonnée à Darnétal à flanc de coteau surplombant la Ville avec création de soutènement pour permettre la sécurisation du tracé, et à Roncherolles sur le Vivier pour permettre de résorber les discontinuités d'itinéraire dans le cadre des projets de territoire.
- Le Pôle a également réalisé des chantiers de régénération de voirie, de sécurisation, d'aménagement de parkings aux abords des écoles dans le cadre des Plan Pluriannuels d'Investissement des communes pour un montant de 3 M€
- 400000 € de travaux de repris des revêtements sur les voiries structurantes ont été engagés et notamment sur la RD 95 afin de sécuriser la circulation sur cet axe pour un montant de 270000 € dans le cadre du projet de territoire.
 - 500000 € de travaux de rénovation de l'éclairage public ont été réalisés.

Le pôle de proximité de Rouen (PRO):

Le pôle a poursuivi son action selon trois axes prioritaires :

La rénovation des voiries et espaces de l'opération « Cœur de Métropole » :

- la finalisation de la requalification de la rue Croix de Fer avec une approche qualitative du point de vue de la lutte contre les îlots de chaleur et d'intégration urbaine et paysagère.
- la finalisation du carrefour Rue aux Ours - Champmeslé avec l'accent mis sur l'emplacement des commerces de proximité.
- La mise en valeur artistique du mur aveugle de la rue des Vergetiers permettant une meilleure intégration paysagère et une animation culturelle de qualité.

Les opérations de rénovation de voirie dans le cadre du programme pluriannuel d'investissement pour un montant global de 1300000 € TTC:

- Rue Bammeville
- Rue MAsseot Abaquesne
- Rue Théophile Meunier
- Rue Grieu (entre Halettes et Paul Helot)
- Rue Louis Bouilhet
- Rampe Saint Hilaire
- Rue Chasselièvre (Voûte et Ridet)
- Rue Colette Yver

ÉCLAIRAGE PUBLIC

Réduire la consommation d'énergie liée à l'éclairage public sur notre territoire est un enjeu majeur, qui s'inscrit pleinement dans la démarche COP 21 dans laquelle la Métropole Rouen Normandie s'est engagée. La volonté d'agir pour limiter ses émissions de gaz à effet de serre en n'éclairant que lorsque cela est nécessaire (modulation de la puissance ou extinction de l'éclairage), s'accompagne d'investissements pour remplacer un éclairage public parfois vieillissant par des nouvelles technologies moins énergivores.

À ce titre, au cours de l'année 2020, la Métropole a poursuivi son action en faveur de la rénovation du parc via des travaux d'investissement sur l'éclairage public Métropolitain : remplacement des consoles et lanternes mercure, des tubes d'éclairage, boules et pose d'éclairage à Leds, pose d'horloges astronomiques dans les armoires équipées en mécanique, remplacement et mises aux normes des armoires, mâts, réseaux vieillissants... La poursuite de l'expérimentation de l'extinction de l'éclairage public autour du jardin des plantes s'inscrit dans cette dynamique de réduction de la consommation d'énergie.

Sur le pôle de proximité de Rouen, les travaux de modernisation et de rénovation de l'éclairage public ont concerné Les petites eaux du Robec, Gros-Horloge, quai bas en rive gauche, modernisation des éclairages sur trémie Saint Paul,...

LA RÉHABILITATION DES OUVRAGES D'ARTS

L'année 2020 a été marquée par la réfection de l'étanchéité et de la chaussée du pont Jean Jaurès entre Elbeuf et Saint Aubin-lès-Elbeuf. À cette occasion, une piste cyclable a été créée.

Les travaux de réhabilitation du parking de l'Hôtel de Ville de Rouen, y compris son renforcement structurel, ont débuté en 2020 et dureront jusqu'à mi 2022.

Le pont Corneille a fait l'objet d'études approfondies en vue de sa réhabilitation en 2022/2023.

Enfin, la Métropole Rouen Normandie a mené avec la SNCF l'enquête publique pour la démolition de la tranchée couverte et les travaux d'aménagement de la tête sud du pont Mathilde. Ce dossier a fait l'objet d'une déclaration de projet fin 2020 pour des travaux en 2021.

	PPAC	PVS	PRO	PPPR
Nombre d'interventions sur la voirie en fonctionnement	1 351	2 662	4 321	5 220
Nombre d'interventions en Éclairage Public/Feux Tricolores	1 631	1 052	2 650	1 476
Nombre d'interventions concernant la signalisation horizontale et verticale	421	239	1 124	1 748
Procédures d'urbanisme en cours	-	1	/	-
Nombre de DICT	3 226	?	5 810	3 664
Nombre de DIA	1 316	1 294	/	1 084
Nombre d'arrêtés	1 057	2 142	3 996	1 820
Nombre de permissions de voirie	423	380	53	456
Nombre d'avis d'urbanisme (PC/CU/PA/DP)	89	246	123	
Nombre de sinistres voirie (toutes voies confondues)	58	23	190	29

4.2.3

GESTION OPÉRATIONNELLE DES TRANSPORTS ET DÉPLACEMENTS

GESTION DES ÉQUIPEMENTS TRANSPORTS ET DÉPLACEMENTS

La Métropole se doit de garantir la qualité des matériels et des infrastructures sur lesquels circule le réseau de transport en commun (bus, métro et TEOR), et d'assurer un bon niveau de service aux usagers.

2020 RÉALISATIONS

Transports :

- Quotidiennement, le service assure la maintenance des infrastructures des lignes de bus et des lignes TEOR en veillant à la propreté, la remise en état, la dépose repose de mobiliers, le ramassage des corbeilles aux arrêts TEOR, l'organisation de la viabilité automnale et hivernale... De plus, le service doit traiter les fiches de signalement transmises par les exploitants de transport pour des problèmes de dégradation de chaussée, d'égagage, de défaut de signalisation, de dégradation d'abris voyageurs..., soit en moyenne près de 300 signalements reçus chaque année. Cette maintenance représente un budget annuel en fonctionnement de 1000000 € TTC.

- Le service assure également l'entretien des espaces verts de la plateforme Métro avec des visites récurrentes et le suivi des opérations de tonte, des élagages et de la taille des haies... soit un budget de fonctionnement de 300000 € TTC.
- Parallèlement à ce travail de maintenance, le service poursuit les travaux d'investissement pour l'amélioration du réseau bus et la mise en accessibilité des arrêts de transport pour un budget annuel de 1200000 € TTC, auquel est venu s'ajouter en 2020 le remplacement de 32 abris voyageurs, sur les communes de Saint-Etienne-du-Rouvray et Grand-Quevilly dans le cadre du renouvellement du contrat de mise à disposition de mobiliers urbains publicitaires. Ce travail de déploiement continuera en 2021 sur la commune de Rouen avec 86 nouveaux mobiliers.
- Le carrefour métro n°23 à Grand-Quevilly a fait l'objet d'un réaménagement pour un budget de 500000 € TTC.
- La modernisation des carrefours à feux s'est poursuivie avec un budget annuel de 200000 € TTC.
- Les travaux réglementaires de sécurisation de traversées métro ont également été réalisés pour un budget de 115000 € TTC.
- 12 stations TEOR ont fait l'objet d'une remise en peinture au RAL 7005, le programme sera poursuivi en 2021.

SYSTÈMES ÉQUIPEMENTS DYNAMIQUES ÉCLAIRAGE PUBLIC

Outre le suivi et les contrôles réglementaires de l'ensemble des équipements spécifiques, l'activité en 2020 a porté sur :

- L'accompagnement technique et financier des pôles de proximité et directions opérationnelles sur les projets : F1 Nord à Isneauville, Avenue Jean Jaurès à Petit-Quevilly, place de l'hôtel de ville à Sotteville-lès-Rouen, Cœur de Métropole à Rouen, et divers projets de pôles, ...
- Le déploiement d'équipements dynamiques sur les sites du PPRT (plan de prévention des risques technologiques) de Petit-Quevilly et Grand-Couronne,
- La mise en service de 2 Panneaux à messages variables et de caméras de trafic,

- Le déploiement de 15 bornes IRVE (infrastructures de recharge des véhicules électriques) et le suivi de la maintenance du parc,
- La réalisation d'études d'éclairage du Zénith et des dépôts des 2 Rivières et Saint Julien.

S'agissant du réseau Astuce, le suivi du contrat de concession (annexes 41 et 42 relatives à la maintenance du système de guidage optique et des systèmes annexes TEOR) s'est poursuivi et il a été procédé aux opérations suivantes :

- La maintenance du patrimoine TEOR, métro, cycle de feux (soit 160 carrefours à feux et des boucles de comptage) et l'intégration du guidage optique T4,
- Le traitement des fiches de demande d'intervention TCAR (TEOR : 199 et Métro : 261),
- La rénovation de carrefours et leur raccordement au PCRT sur la RD 6 014 à Mesnil-Esnard et la RN 31 à Darnétal,
- La rénovation de carrefours TEOR sur les lignes T2 et T3, et la suppression du carrefour à feux du Théâtre des Arts,
- L'aménagement du carrefour Métro CR1023 à Grand-Quevilly et la mise en conformité des installations électriques des carrefours CR1026,1027 et 1028,
- Le suivi de la maintenance des ascenseurs et des escalators,
- L'installation et mise en service des déshydrateurs pour les stations enterrées,
- La pré réception et la mise en service de 32 nouveaux véhicules de transport en commun et la vente de 28 véhicules d'occasion.

MAÎTRISE DES DÉPLACEMENTS

LES DÉPLACEMENTS :

En 2020, le service est intervenu en accompagnement :

- Des projets de transport en commun et d'aménagement d'espace public (optimisation L6, optimisation L32, prolongement T4, T4 place des Bruyères, expérimentations Elbeuf, carrefour Jardin des plantes...),
- Du Schéma directeur des mobilités actives SDMA (enquêtes, études),
- De chantiers divers (tranchée couverte rive gauche, AEP Duclair, pont J. Jaurès, ...)

- Des projets des pôles (Friche Asturienne à Deville-Lès-Rouen, Super U de Bihorel, bac de Duclair, carrefour de la Girafe à Darnétal, site Thalès à Ymare, Malaunay route de Houpeville/Montville, centre commercial Grand-Quevilly...),
- Des pôles sur les thématiques de la vitesse.

L'activité a aussi été consacrée à des projets de pistes cyclables transitoires COVID (enquêtes, propositions, accompagnement, suivi...) et à la réponse à l'appel à projet « résorption des discontinuités cyclables ».

Plusieurs enquêtes et comptages ont été réalisés pour disposer de données relatives à la circulation et à la mobilité. C'est ainsi qu'il a été procédé à la réalisation de 2 enquêtes origine/destination en vue d'une analyse globale des déplacements sur les secteurs de l'intra-boulevard de Rouen et du centre-ville d'Elbeuf.

Le volume financier d'enquête a représenté 243 000 € TTC, dont 103 000 € TTC pour les pôles, valeur dans la fourchette haute malgré le COVID, car en raison d'un grand nombre d'opérations majeures (OD Rouen et Elbeuf, accompagnement SDMA, aménagements cyclables transitoires).

CARREFOUR À FEUX :

Il a été procédé à :

- Des audits de conformité des carrefours,
- Des optimisations de fonctionnement, des suppressions ou créations de carrefours (Métro 1010, TEOR 1218, 1801, 1823...),
- Des adaptations de fonctionnement pour chantiers divers.

LE JALONNEMENT :

Parcs relais, ring des parkings, accompagnement des pôles et projets divers (crématorium, ...).

LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE :

Un bilan de l'accidentologie sur 5 ans a été réalisé. Il a été aussi procédé à la création d'un atlas communal de l'accidentologie. Enfin, le service a participé aux groupes de travail de l'État (suivi local, développement plateforme accident...).

LA SUPERVISION, ORDONNANCEMENT ET COORDINATION DES CHANTIERS :

Organisation des comités de supervision et des chantiers en liens avec le prolongement de T4.

LE POSTE CENTRAL DE RÉGULATION DE TRAFIC (PCRT)

Considérant que les problématiques de gestion de trafic devaient être appréhendées de manière globale et que le Poste Central de Régulation de Trafic était un outil permettant d'améliorer la gestion du trafic et la prise en compte des transports en commun sur l'ensemble du territoire métropolitain, celui-ci a été rattaché à la direction gestion opérationnelle transports et déplacements depuis 2016.

Le PCRT a pour fonction de réguler le trafic en temps réel grâce à des centaines d'informations centralisées, analysées, archivées et traitées en permanence sur des serveurs dédiés.

Au quotidien, les agents du service collectent les informations, surveillent les éventuels dysfonctionnements, informent le public via des dizaines de panneaux, et gèrent également la liaison avec les différents partenaires et les agents sur le terrain. Ils adaptent le fonctionnement de base au regard de l'évolution de la situation.

Toutes les informations sont mesurées et collectées grâce à différents équipements de gestion de trafic déployés chaque année pour permettre la remontée des données au PCRT.

2020 RÉALISATIONS

- Créations de points de comptage de trafic routier sur les principaux carrefours du boulevard de l'Europe;
- Pose d'un nouveau panneau à message variable (PMV) au carrefour 21 du RD18E;
- Pose de caméra de surveillance du trafic Rond-Point des vaches;
- Modernisation et raccordement au PCRT de carrefours sur les communes de Bonsecours, Mesnil-Esnard, Franqueville-Saint-Pierre, Darnétal et Maromme.

4.2.4 LE VÉHICULE AUTONOME

La Métropole, Renault et Transdev ont lancé en 2017 l'expérimentation « Rouen Normandy Autonomous Lab » qui doit aboutir à la mise en place d'un service expérimental de mobilité électrique autonome à la demande sur voie ouverte.

Ce service de véhicules électriques autonomes complètera l'offre de mobilités urbaines et proposera un service de transport partagé assurant la liaison du dernier kilomètre.

En 1^{re} phase, il s'est déployé à partir du terminus Technopôle du Madrillet de la ligne de tramway pour desservir des entreprises, des centres de recherche scientifique, un campus étudiant et à terme un quartier d'habitation.

Ce service a été opéré en circulation urbaine, sur la voie ouverte à la circulation, avec des véhicules Renault ZOE. Les véhicules devant croiser plusieurs passages piétons, partager la voie avec les autres véhicules et franchir des ronds-points, les points stratégiques de l'espace public et la voirie ont été dotés d'une technologie communicante et les véhicules étaient commandés à la demande.

Au total, 3 boucles ont été expérimentées. En 2018, la boucle 2 a été réalisée et la signalisation renforcée. En 2019, la boucle 3 a été ouverte pour une poursuite des tests en 2020.

À partir de 2020, le projet RNAL devait entrer dans une 2^e phase, avec le test de la navette I-Cristal sur les boucles du Madrillet, et une expérimentation de service à la demande qui devait être menée en centre-ville de Rouen avec des véhicules ZOE. La crise sanitaire liée à la COVID19 a engendré des retards dans la mise en œuvre de cette deuxième phase, le calendrier est globalement décalé d'un an. Ces deux projets recevront des financements de l'État via les appels à projet « Territoire d'Innovation » et « Expérimentation du Véhicule Routier Autonome » pour lesquels la Métropole et ses partenaires ont été lauréats en 2019.



IMPACT DE LA CRISE SANITAIRE SUR LA MOBILITÉ

Adaptation de l'offre à la demande et à la situation sanitaire, pratiquement au jour le jour :

- Période « bleue » au 16/03, « jaune » au 18/03
- Service avec horaires spécifiques du 21/03 au 10/05 (offre à 30 % du niveau habituel)
- Accompagnement du déconfinement en douceur le 11/05 avec période « bleue »
- Période « jaune renforcée » en été et renforts T1 les 15 premiers jours de septembre pour respecter la distanciation physique et favoriser le retour dans les TC
- Le second confinement et les couvre-feu de l'automne n'ont pas impacté l'offre (seul le service Noctambus a été suspendu)

Durant le premier confinement, un lien permanent a été maintenu avec les établissements de santé pour bien couvrir les besoins des personnels soignants, et une continuité de service public a été assurée pour les 71 communes de la Métropole.

Sur le réseau exploité par TCAR, lors du premier confinement, la fréquentation a chuté à 6 % de la fréquentation constatée en 2019 pour remonter à 80/90 % au sortir de l'été, et finalement se stabiliser à 50 % lors du second confinement.

Des chiffres du même ordre ont été enregistrés pour les autres exploitants de lignes régulières. Notons la singularité des services de transport à la demande (Allobus et Filo'r) qui dès juillet/août étaient quasiment revenus à la normale et se sont caractérisés par une rentrée 2020 meilleure que celle de 2019.

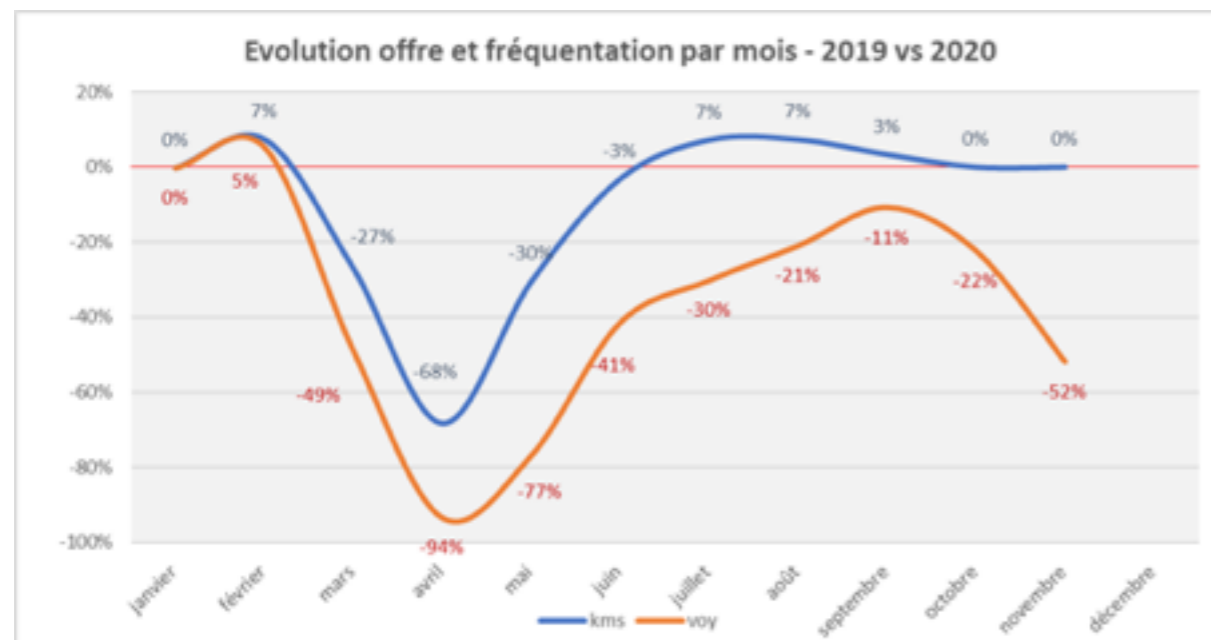
Il a été procédé au remboursement des abonnements annuels à hauteur de 2 mois, correspondant aux 2 mois où l'offre a été très fortement réduite.

MESURES D'ACCOMPAGNEMENT TRANSPORTS

- nettoyage quotidien des équipements
- Fin de la vente à bord (nouveaux déposataires TAE au printemps, achat par SMS du titre unité secteur elbeuvien en septembre, étude du paiement CB sans contact à bord pour début 2021)
- Protection du poste de conduite avec un polycarbonate
- Distributeur de mousse hydroalcoolique dans les véhicules
- Marquage au sol des stations les plus fréquentées : indication de l'emplacement des portes pour éviter le face-à-face des usagers, et faciliter les échanges passagers
- Système « Flowly » permettant de comptabiliser les usagers et informer des charges dans les véhicules (charge théorique), opérationnel début 2021 sur charge temps réel

PROMOTION DU VÉLO

- 20 km de « Corona-pistes » réalisées durant l'été, 10 km réalisés à l'automne
- Gratuité Cy'clic jusqu'à fin 2020
- Aide de 50 € supplémentaires pour les réparations en complément de l'opération nationale « Coup de pouce vélo »
- 2 000 aides à l'achat distribuées





Une cohésion
sociale renforcée,
un territoire solidaire

Une cohésion sociale renforcée, un territoire solidaire

5.1

FAVORISER LA COHÉSION SOCIALE

UN SOUTIEN RENFORCÉ DANS UN CONTEXTE SANITAIRE COVID-19.

UN DISPOSITIF DE SOUTIEN EXCEPTIONNEL AUX ASSOCIATIONS ŒUVRANT DANS LE CHAMP DE LA SOLIDARITÉ - DISPOSITIF PLUS

Ce fonds s'inscrit dans le Plan Local d'Urgence Solidaire (PLUS) qui a été validé en conseil métropolitain du 9 novembre 2020. Cette aide exceptionnelle est à destination des associations intervenant à une échelle pluri-communale, rencontrant des difficultés financières du fait de la crise sanitaire et relevant des champs de compétences de la Métropole : lutte contre les discriminations, jeunesse, insertion, égalité femmes / hommes, violences intrafamiliales, aide à la mobilité, politique de la ville, santé, aide aux migrants, économie sociale et solidaire.

- L'enveloppe financière est de 250 000 € composée de 200 000 € de fonds métropolitain et de 50 000 € de mécénat du groupe MATMUT.
- L'aide attribuée va de 2 000 € à 10 000 € en fonction de l'estimation de la perte financière liée à la crise sanitaire.

Les critères d'éligibilité sont les suivants :

- Le siège de l'association déclarée loi 1901 doit être sur le territoire métropolitain,
- L'association doit intervenir sur au moins 4 communes de la Métropole,
- L'association doit justifier du fait que ses difficultés financières sont liées à la crise sanitaire.

L'aide peut être sollicitée jusqu'au 31 décembre 2021 et le formulaire de demande est en ligne sur le site de la Métropole depuis le 17 novembre 2020.

MISE EN ŒUVRE

Au 31 décembre 2020, la Métropole avait reçu 23 sollicitations et versé 91 000 euros pour 11 associations, soit un montant moyen par aide de 8 273 euros. Cela a permis un soutien aux associations qui interviennent en faveur de l'insertion professionnelle (7, soit 64 %), du recyclage (4, soit 36 %), de l'aide alimentaire (4, soit 36 %) et de la mobilité (2, soit 15 %).

L'aide a principalement bénéficié aux structures dédiées à l'insertion professionnelle et sociale (59 000 euros, soit 65 %), au recyclage des déchets (32 000 euros, soit 35 %), à l'aide alimentaire (40 000 euros, soit 44 %) et à la mobilité (13 000 euros, soit 18 %).

Les 11 subventions ont été attribuées à :

- Solidarité Textiles (insertion/recyclage) 10 000 euros,
- Bouchons 276 (recyclage/aide aux personnes porteuses de handicaps) 2 000 euros,
- Solepi (aide alimentaire) 10 000 euros,
- Le Quotidien (aide alimentaire) 10 000 euros,
- Resiste Ressourcerie (insertion, recyclage) 10 000 euros,
- Restos du cœur (aide alimentaire) 10 000 euros,
- Régie de Quartier Rouen (insertion) 10 000 euros,
- Le Bon créneau (mobilité, insertion) 5 000 euros,
- Solidarauto (mobilité, insertion) 8 000 euros,
- Fer Faire (insertion) 6 000 euros,
- Amicalement Vôtre (insertion, aide alimentaire, recyclage) 10 000 euros.

CRÉATION DU DISPOSITIF SOUTIEN ALIMENTAIRE

Depuis le début de la pandémie, la Métropole a mis en place une veille économique et sociale sur son territoire pour identifier les difficultés rencontrées par ses habitants.

En lien avec les associations et les institutions concernées, elle a notamment créé dès le 1er avril 2020 une plateforme ouverte d'échanges dénommée « Solidarité COVID 19 » qui a permis aux acteurs mobilisés d'accompagner les plus démunis, de faire remonter des informations sur les suivis sanitaires, les distributions alimentaires, les maraudes, l'accueil des victimes de violences intrafamiliales, les actions éducatives disponibles pendant la période de confinement, etc. Ce dialogue avec les associations a facilité l'identification de certaines difficultés : diminution des stocks de denrées alimentaires et difficultés à les reconstituer, émergence d'une population de nouveaux bénéficiaires : étudiants, salariés précaires, jeunes marginalisés par la situation sanitaire...

Au mois de mai 2020, face à ces difficultés (augmentation du nombre de bénéficiaires et recettes manquantes dues au confinement), la Métropole Rouen Normandie a décidé de répondre à l'urgence en créant le dispositif « Solidarité alimentaire ». Elle a ciblé 4 associations (le Secours populaire, la Banque alimentaire, les Restos du Cœur et le Secours catholique) qui distribuent une aide alimentaire destinée notamment aux jeunes âgés de 18 à 25 ans, dont l'action est pluricommunale et qui bénéficient d'une habilitation de l'État pour la mise œuvre de l'aide alimentaire.

La Métropole a doté ce dispositif de 100 000 € et a mobilisé les communes et entreprises volontaires du territoire pour participer à cette initiative.

La répartition de ces 100 000 € a été la suivante : 20 000 € pour le Secours populaire, les Restos du Cœur, le Secours catholique et 40 000 € pour la Banque alimentaire. Les besoins des associations agissant à l'échelle d'un quartier ou d'une commune ont été pris en compte indirectement via l'aide versée à la Banque alimentaire.

Concernant les entreprises, la Métropole a souhaité mobiliser la filière agroalimentaire, en partenariat avec l'Association Régionale des Entreprises Agroalimentaires de Normandie et le MIN de Rouen (Marché d'Intérêt National). Ce fond a été abondé pour un montant de 173 000 € - dont 55 000 € de denrées avec 10 entreprises mécènes directement aux associations.

5.1.1

EMPLOI, ÉCONOMIE ET INNOVATIONS SOCIALES

L'emploi est un axe transversal et majeur de l'action de la Métropole. Elle déploie notamment des démarches socialement responsables et soutient des projets d'utilité sociale portés par des acteurs économiques, en vue du développement de l'emploi et de l'insertion professionnelle des habitants de son territoire.

DÉVELOPPEMENT DE L'ACHAT SOCIALEMENT RESPONSABLE L'INGÉNIERIE DES CLAUSES SOCIALES

La commande publique peut être mobilisée pour lutter contre le chômage. En effet, l'inscription de clauses sociales, des dispositions juridiques du code des marchés publics permettent de favoriser l'insertion sociale et professionnelle de personnes qui rencontrent des difficultés d'accès à l'emploi.

La Métropole coordonne l'intervention des acteurs du dispositif :

- les maîtres d'ouvrage,
- les entreprises,
- les structures d'insertion professionnelle,
- le Service Public de l'Emploi.

En 2020, la « consolidation de l'intervention métropolitaine en faveur des clauses d'insertion » a été appuyée par le financement de l'État dans le cadre de l'appel à projet Fonds d'inclusions dans l'emploi 2020.

LES CHIFFRES CLÉS 2020

- Nombre d'opérations suivies : 70
- Nombre d'entreprises mobilisées : 81
- Nombre d'heures effectuées : 102 372 (64 ETP)
- Nombre de candidats ayant bénéficié d'un contrat de travail : 194
- Nombre de salariés résidant en QPV (Métropole) : 38
- Part des contrats durables (CDD de plus de 6 mois ou CDI) : 54 %

Ont notamment fait l'objet d'une démarche insertion en 2020 les travaux de requalification de voiries rue Corneille Duboc Leclerc, la requalification de l'avenue Jean Jaurès à Petit-Quevilly, le réseau de chaleur la Petite Bouverie, la réhabilitation et l'extension de la patinoire de Rouen, la reconversion des terrains du Champs des bruyères, les travaux du Parc du Manoir à St-Pierre-les-Elbeuf, le marché de collecte des déchets 2016-2024 et l'exploitation du service Fil'or.

Les démarches d'insertion ont été freinées le temps du confinement en mars 2020. L'intervention de la Métropole a conduit les entreprises à maintenir les démarches en faveur des publics en difficultés d'insertion professionnelle dans le respect de leurs obligations contractuelles.

ACTIONS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE



En permettant de favoriser l'accès à l'emploi de personnes en difficulté, le développement de l'achat socialement responsable contribue à la stratégie d'ensemble de développement durable.

ANIMATION DU GROUPE DE TRAVAIL DES ESAT-EA DU TERRITOIRE

Les Établissements et services d'aide par le travail (Esat) et Entreprises Adaptées (EA) agissent en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap. La Métropole Rouen Normandie compte sur son territoire quinze ESAT-EA. Ces établissements proposent une large gamme de services (blanchisserie, espaces verts, restauration, travaux administratifs, communication...) aux entreprises, aux collectivités, aux établissements publics, et aux particuliers.

La Métropole est engagée dans un véritable partenariat avec les établissements implantés sur son territoire et les interroge sur leurs capacités à faire lorsqu'un projet d'achat ou de développement nécessite leur intervention. Ce fut le cas par exemple lorsque la situation sanitaire a conduit la métropole à repérer les acteurs pouvant intervenir dans la fabrication de masques.

Le site internet www.esat-ea.fr élaboré en commun a comptabilisé 8 220 visites en 2020 et 122 sollicitations ont été formulées par ce biais dont 55,7 % relevaient d'une demande de prestations.

5.1.2

ÉGALITÉ ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

ACTIONS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Les actions du Plan territorial de lutte contre les discriminations permettent de renforcer le lien social et la solidarité entre les habitants, notamment en favorisant le sentiment du « vivre ensemble », et en développant des interventions en faveur de la non-discrimination.

Les actions du Plan égalité femmes/hommes contribuent à favoriser la réduction des inégalités entre les femmes et les hommes.

L'action de soutien au Conseil départemental de l'accès au droit favorise un accès égal à la justice.

Les actions menées dans le cadre de la convention avec la Coordination handicap Normandie contribuent à l'intégration des personnes en situation de handicap et à leur non-discrimination.

PLAN TERRITORIAL DE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS (PTLCD)

Le programme d'actions du PTLCD pour la période 2015-2020 porte sur :

- ▶ **Un périmètre ciblé**, les territoires de la politique de la ville (les quartiers prioritaires et les territoires de veille),
- ▶ **Quatre domaines d'intervention**, il s'agit des domaines thématiques du contrat de Ville (le cadre de vie, la cohésion sociale, l'emploi, et la tranquillité publique),
- ▶ **Quatre critères de discriminations**, liés au lieu de résidence (quartiers relevant de la politique de la ville), à l'origine réelle ou supposée, au sexe, et à l'âge (en priorité les discriminations concernant les jeunes).
- ▶ **Quatre orientations**
 - ▶ Sensibiliser les habitants
 - ▶ Qualifier et former les professionnels
 - ▶ Mener/soutenir des initiatives locales en direction des publics potentiellement discriminés
 - ▶ Favoriser l'accès aux droits des victimes.

Le PTLCD a été actualisé par délibération du conseil métropolitain en date du 16 décembre 2019 pour :

- ▶ prolonger jusqu'en décembre 2022 la durée du PTLCD, durée égale à celle du contrat de ville
- ▶ ajouter un critère : les discriminations envers les personnes LGBT+ (lesbiennes, gays, bisexuelles, transidentitaires)

2020 RÉALISATIONS

ORIENTATION 1: SENSIBILISER LES HABITANT.E.S.



Organisation d'actions de sensibilisation et soutien à des initiatives locales autour de la journée internationale de la tolérance: 4 semaines d'actions étaient prévues du 2 au 29 novembre 2020 – soutien financier et/ou appui à la mise en œuvre apporté(s) par la Métropole, dans le cadre du PTLCD, pour 17 des 23 projets du programme. En raison du confinement national mis en place en novembre 2020, plusieurs actions ont dû être annulées, ou reportées en 2021.

ORIENTATION 2 QUALIFIER ET FORMER LES PROFESSIONNEL.L.E.S

En raison du contexte sanitaire les formations envisagées en 2020 n'ont pas pu avoir lieu.

ORIENTATION 3: MENER/SOUTENIR DES INITIATIVES LOCALES EN DIRECTION DES PUBLICS POTENTIELLEMENT DISCRIMINÉS

Théâtre documentaire participatif « Le monde se portera mieux sans toi »:

Dans le cadre de la création en mai 2020 du spectacle « Le monde se portera mieux sans toi » par le Safran Collectif sur les thématiques des discriminations et du harcèlement scolaire entre pairs, les ateliers de création se sont poursuivis de janvier à mars, puis fin août avec 14 jeunes âgés de 12 à 16 ans. Le financement de l'action sur l'année 2020 s'élève à 1440 €. Le spectacle n'a pas pu être programmé dans le cadre du festival Le Curieux printemps 2020, qui a été annulé. Le rendu a eu lieu le 28 août sous la forme d'une lecture publique mise en espace, dans le cadre des Vendredis du Safran.

Ateliers artistiques et culturels sur l'égalité filles-garçons

La Métropole et la Délégation Départementale aux Droits des Femmes et à l'Égalité ont soutenu la compagnie Commediamuse pour la réalisation d'ateliers artistiques et culturels sur l'égalité filles-garçons. Le projet global, prévu sur l'année scolaire 2020-2021, se déroule au total avec 11

classes d'élèves de l'école primaire et 1 classe de collégiens dans le cadre du Contrat de réussite éducative départementale (CRED). Il s'agit de mettre en questionnement, par le théâtre, les représentations genrées collectives et individuelles.

Appel à projets « Égalité et lutte contre les discriminations » :

Objectifs de l'appel à projets 2020 en direction des associations :

La sensibilisation en direction des plus jeunes, sur les thématiques de l'égalité, la prévention et la lutte contre toutes les discriminations, et en particulier les discriminations liées à l'origine, ainsi que les discriminations sexistes.

La mise en place d'outils et de dispositifs permettant de prévenir les processus discriminatoires dans l'emploi et l'insertion professionnelle pour des publics spécifiques.

- ▶ La Métropole a cofinancé 7 projets associatifs en 2020 dans le cadre de cet appel à projets, pour un total de 36200 € :
 - ▶ ASTI (Association de Solidarité avec les Travailleurs Immigrés) : 4000 € pour l'action Bus de la diversité Stop discriminations
 - ▶ Compagnie Le Chat Foin : 6700 € pour l'action Le jour du slip / Je porte la culotte
 - ▶ Ligue de l'Enseignement de Seine-Maritime : 3500 € pour l'action de Sensibilisation à la lutte contre les discriminations
 - ▶ PITOR (Partir à l'Internationale Trouver des Opportunités Réelles) : 2500 € pour l'action
 - ▶ Prévenir la discrimination à l'emploi en permettant l'information et l'accompagnement à la mobilité internationale des publics issus des quartiers prioritaires de la ville
 - ▶ SPARK Compagnie : 7500 € pour l'action Onomatopées
 - ▶ Unis Cité Normandie : 9000 € pour l'action Déployer les Kiosques d'Information et d'Orientation vers le Service Civique (KIOSC)
 - ▶ Anim'Elbeuf : 3000 € pour l'action Le roi est plus fort que la reine?

ORIENTATION 4: FAVORISER L'ACCÈS AUX DROITS DES VICTIMES

Concernant l'objectif de favoriser la visibilité des lieux d'information sur les droits des femmes : la Métropole a renouvelé sa convention avec le Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) (pour la période 2020-2022) qui prévoit notamment la réalisation d'interventions collectives au sein de plusieurs structures du territoire : 124 personnes ont bénéficié des interventions sur le thème de l'accès aux droits des femmes en 2020, ces actions ont concerné 92 femmes et 32 hommes.

PLAN ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES



La Métropole a adopté son second plan d'actions en faveur de l'égalité femmes-hommes, pour la période 2020-2022.

2020
RÉALISATIONS

AXE 1 - DÉVELOPPER UNE CULTURE DE L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

Les actions menées par la Métropole en 2020 concernent :

Assurer une prise en compte de l'égalité femmes-hommes dans nos supports de communication

La communication joue un rôle essentiel en faveur de l'égalité femmes-hommes. Elle permet d'agir, à travers les mots et les images, sur les représentations collectives et ainsi lutter contre les stéréotypes de sexe. En 2020, ont été proposées : la réalisation de programmes pour les temps forts annuels, et des publications ponctuelles dans le Mag et sur les réseaux sociaux. De plus, les relais de messages contre les violences conjugales ont été déployés et diffusés dans un contexte marqué par les confinements dus à la crise sanitaire.

Développer la production et l'analyse de données sur l'égalité femmes-hommes.

La loi du 4 août 2014 sur l'égalité réelle entre les femmes et les hommes (article 61) prévoit que les collectivités territoriales et EPCI de plus de 20 000 habitants présentent annuellement, devant l'organe délibérant, préalablement à la présentation du projet de budget, un rapport sur la situation en matière d'égalité femmes hommes. Ce premier recueil de données a débuté en 2016 (à l'occasion du premier rapport annuel sur la situation en matière d'égalité femmes hommes), et a été complété, lors de l'adoption du plan égalité 2020-2022, par une présentation de données INSEE sur les inégalités femmes-hommes sur notre territoire.

Intégrer l'égalité femmes-hommes dans les conventions avec nos partenaires et associations subventionnées, et dans la commande publique.

Il s'agit de poursuivre l'intégration progressive de l'égalité femmes-hommes dans les conventions avec les partenaires de la Métropole et les associations subventionnées.

AXE 2 - FAVORISER L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES DE LA MÉTROPOLE

Favoriser l'égalité femmes-hommes dans les arts et la culture

Manifestations culturelles

- Visites d'ateliers d'artistes : Exposition à l'Historial Cette année, pour fêter les 10 ans des visites d'ateliers d'artistes, la Métropole a souhaité mettre à l'honneur des artistes féminines. A cette occasion, une exposition a été programmée à l'Historial Jeanne d'Arc, du 18 septembre au 4 octobre 2020, sur le thème de « La Femme ». Les artistes mises à l'honneur étaient : Héléne HAUCHARD (céramiste), Claire LÉZÉ-SCHMITE (sculptrice), LORSA (peintre), Nadiedja MOULY (peintre), Alben VATCHÉVA (peintre) et Armelle NORMAND (sculptrice).

Équipements culturels

- En 2020, l'équipe du Cirque Théâtre se compose de :
 - 28 salarié-es permanent-es dont 13 hommes et 15 femmes ;
 - 42 salarié-es intermittent-es du spectacle dont 33 hommes et 9 femmes ;
 - une équipe de 14 vacataires composée de 6 hommes et 8 femmes ;
 - Une femme occupe, depuis 2020, le poste de directrice technique du cirque-théâtre.
- Le 106 : Une convention 2017 – 2020 a été mise en place entre le 106, la Métropole, la Région Normandie, et l'état – DRAC soutient la promotion de l'égalité professionnelle. Le 106 veille à soutenir et faire connaître la place des femmes dans les musiques actuelles. Sur le volet diffusion, le commissariat artistique du festival RUSH est confié en alternance à une femme ou à un homme. Dans le domaine de l'accompagnement, si la part des femmes stagne depuis quelques années au niveau de la répétition (88% d'hommes / 12% de femmes), elles sont

plus nombreuses dans les strates de pré-professionnalisation et bénéficient automatiquement d'un accompagnement par l'équipe du 106.

Dans le cadre de l'action culturelle, le 106 propose des événements valorisant la place des femmes dans la musique.

Il participe notamment aux journées du matrimoine portées par HF Normandie. En 2020, il a ainsi programmé la projection du documentaire « Les Bad Girls des musiques arabes, du 8^e siècle à nos jours », suivie d'une rencontre avec sa réalisatrice Jacqueline Caux. Plus tôt en 2020, il a également accueilli la conférence de Sophie Rosemont « Girls rock ».

- Zénith et Parc des expositions : ces deux équipements enregistrent une répartition femme-hommes paritaire. Toutefois, les hommes sont plus représentés dans les emplois techniques et les femmes sur les missions d'accueil. En termes d'activité, le délégataire du Parc des expositions s'est engagé à mettre en œuvre une communication moins stéréotypée, en veillant à une représentation plus égalitaire dans les documents et en refondant certains supports.
- Régie des Équipements culturels : La Régie des Équipements Culturels assure la gestion et l'exploitation du Panorama XXL, de l'Historial Jeanne d'Arc et du Donjon de Rouen. De par sa vocation historique et culturelle, l'Historial Jeanne d'Arc accorde une place importante à la valorisation des femmes au sein de sa programmation événementielle. Dans ce cadre, l'établissement participe notamment aux programmations de la journée internationale des droits des femmes et des journées du Matrimoine.
 - En mars 2020, l'Historial a proposé un temps fort autour de la thématique des femmes face à la justice, faisant écho à son exposition temporaire « Procès en revue », avec d'une part, deux représentations dans la crypte gothique, celle du spectacle « Violette » par le collectif TDM (sur la vie de Violette Nozière) et la lecture théâtralisée « Légitime » (procès d'Alexandra Lange), création exclusive pour l'Historial Jeanne d'Arc, par la Compagnie du P'tit Ballon
 - et d'autre part, la visite guidée « 100% Procès » de l'Historial, sur la thématique des procès de Jeanne d'Arc. En septembre 2020, en partenariat avec HF Normandie et dans l'objectif de sensibiliser le public à la question du matrimoine, une représentation du spectacle familial Ariane 2.0 par Calliopée Culture a été programmée à l'Historial.
- ESADHaR: L'École Supérieure d'Art et de Design Le Havre-Rouen est engagée, dans la lutte contre les discriminations et intègre la Charte rédigée par l'Association Nationale des écoles d'art au sein de son règlement intérieur.

Politique patrimoniale

Journées du Matrimoine

En 2020, la Métropole a apporté sa contribution et a participé à la 4^{ème} édition des Journées du Matrimoine (17-20 septembre) : financement à hauteur de 5 000 € à l'association HF Normandie qui organisait ces journées, et propositions de plusieurs événements par nos équipements (Musée des beaux-Arts, Historial Jeanne d'Arc, Musée Pierre Corneille, Musée de la Corderie Vallois, Fabrique des Savoirs, le 106). Ces journées ont permis aux publics de découvrir ou de redécouvrir les grandes figures féminines de notre histoire régionale ou nationale, connues ou méconnues. Cette action a été accueillie dans 55 lieux en Normandie avec 70 propositions au total pour une

fréquentation, malgré la crise sanitaire, de plus de 8 000 spectateurs (programmation adaptée, jauges réduites). 31 propositions étaient programmées sur le territoire de la Métropole.

Réunion des musées métropolitains

Les musées de la métropole rouennaise poursuivent la mise en œuvre de la « charte pour l'égalité femmes-hommes dans les pratiques muséales ». Ils ont notamment participé au projet pédagogique « Détricotier les stéréotypes femmes/hommes dans les musées normands » mené par l'Education Nationale, ainsi qu'aux Journées du Matrimoine.

AMÉNAGER DES ESPACES PUBLICS PLUS ÉGALITAIRES

La réalisation des travaux du Parc des Bruyères a été menée avec un regard « genre et espace public » notamment pour le positionnement des bancs, localisation et nombre de sanitaires, les tapis souples multi-usages et les panneaux de basket dos à dos en remplacement d'un city-stade.

Le contexte sanitaire en 2020 n'a pas permis de mener des concertations.

Lutter contre les violences de genre

La Métropole a établi des conventions de partenariat (2020-2022) avec deux associations afin de contribuer à la lutte contre les violences conjugales :

- CAPS : accompagnement renforcé en matière d'insertion pour les femmes victimes de violences suivies par le CAPS (logements femmes victimes de violences)
- FAS : préfiguration d'un centre interdépartemental de prise en charge des auteurs de violences conjugales, avec une antenne rouennaise portée par l'association Emergence-s (10 000 euros)

Focus sur les transports en commun :

Le déploiement de 2 dispositifs sur le réseau Astuce pour renforcer la sécurité a été réalisé : alerte vidéo en temps réel sur 20 véhicules (avec caméras et capteurs sonores), expérimentation du service de « descente à la demande » sur les lignes Noctambus et T1.

ENCOURAGER L'ÉGALITÉ DANS LE SPORT

Dans le cadre de sa compétence sport, la Métropole subventionne 16 clubs pour leurs équipes premières seniors féminines.

LE KINDARENA

Typologie des événements organisés au Kindarena durant l'année 2020

Événements internationaux

- Perche Elite Tour - Février 2020 – Compétition Mixte

Compétitions nationales

- Aucune

Clubs résidents/utilisateurs

En raison du contexte sanitaire, l'ensemble des matchs des championnats n'a pu avoir lieu

- Rouen Métropole Basket : Masculin – PRO B – 10 matchs + 3 matchs à Huis-clos
- Oissel Rouen Métropole Handball : Masculin – Nationale 2 – 3 matchs

- SPO Rouen tennis de Table : Masculin -PRO A - 3 matchs
- Rouen Handball Masculin – Nationale 2 – 5 matchs
- Rouen Handball Féminin – Nationale 1 – 1 match

Les rendez-vous sports de la Métropole :

- 2 RDV SPORTS ZUMBA – Janvier et Février 2020
- 2 RDV SPORTS CARDIO BOXE – Janvier et février 2020

PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ DANS LA CRÉATION D'ENTREPRISES

- ▶ Participation au Plan d'action régional pour l'entrepreneuriat par les femmes

DÉVELOPPER L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES DANS LE CONTRAT DE VILLE

L'égalité femmes-hommes dans le contrat de Ville est développée à travers deux approches complémentaires.

- ▶ **Une approche intégrée:** sur les 24 orientations du contrat de Ville, neuf déclinent des objectifs en matière d'égalité femmes-hommes. Pour favoriser le développement de cette approche intégrée, ont été réalisées :
 - ▶ la diffusion d'un aide-mémoire égalité femmes-hommes, à destination des porteurs de projets
 - ▶ l'intégration d'indicateurs sexués dans les fiches de suivi-bilan de l'ensemble des actions de la programmation du contrat de ville.
- ▶ **Une approche spécifique:** les discriminations sexistes sont prises en compte dans le cadre du Plan Territorial de Lutte Contre les Discriminations (PTLCD 2015-2020) et également via la fiche-action « politique de la ville » du Plan Égalité Femmes-Hommes.

Plusieurs actions ont été soutenues par la Métropole en 2020 dans le cadre de ces 2 dispositifs :

- Compagnie du Chat Foin : 20 représentations du spectacle «Le jour du slip / Je porte la culotte»
- Commediamuse : recherches collaboratives et ateliers de pratique du théâtre sur le thème de l'égalité filles garçons, auprès de 265 élèves
- Spark Compagnie : spectacle théâtral qui permet de façon ludique, d'appréhender l'acceptation de la différence sous toutes ses formes
- CIDFF de Seine-Maritime : animations pédagogiques sur l'égalité filles garçons auprès de 247 enfants (120 filles, 127 garçons)

Par ailleurs dans le cadre de son partenariat avec le Festival Rouen Normandie du livre de jeunesse, la Métropole a soutenu la mise en place d'ateliers à visée philosophique, et d'ateliers bande dessinée sur les stéréotypes de genre, et en lien avec le Musée National de l'Éducation ainsi que l'association des commerçants de la rue Eau de Robec. L'exposition « Déjouer les clichés » a été présentée en plein air de juin à novembre 2020.

Afin de favoriser la visibilité des lieux d'informations concernant les droits des femmes, la Métropole a soutenu le CIDFF en 2020 pour organiser des interventions collectives d'informations sur les droits des femmes ; ces séances

ont touché 124 personnes (92 femmes et 32 hommes).

La Métropole a participé en 2020 à la création d'un nouvel outil régional de sensibilisation et de mobilisation des jeunes sur l'égalité filles garçons : kit « Je m'engage pour l'égalité filles garçons : et vous ? ».

Enfin, la Métropole anime un réseau des référents et référentes égalité femmes-hommes sur son territoire.

VALORISER LA JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DES FEMMES

En matière de communication : la publication d'un article sur le programme d'actions autour de la Journée Internationale des Droits des Femmes dans le Mag du mois de mars 2020 a été effectué, ainsi que la réalisation d'un programme valorisant les initiatives du territoire et les actions organisées ou soutenues par la Métropole. En raison de la crise sanitaire et du confinement qui a débuté en mars 2020, plusieurs de ces actions ont dû être annulées.



AUTRES SOUTIENS AUX POPULATIONS LES PLUS FRAGILES

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ACCÈS AU DROIT (CDAD)

La Métropole a poursuivi sa participation au Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDAD) – Montant de la subvention annuelle : 16 740 €. Le CDAD est un Groupement d'Intérêt Public (GIP) qui a un rôle de coordination et d'animation des partenaires locaux de l'accès au droit. Cette participation de la Métropole permet de contribuer au financement de permanences juridiques au sein des Maisons de Justice et des Points d'Accès au Droit.

En 2020, la Métropole a renforcé son soutien en attribuant une subvention supplémentaire au CDAD, à hauteur de

6 800 €, afin de contribuer au financement des permanences juridiques sur la thématique « droit des étrangers ». Ces permanences sont mises en place dans le cadre d'un appel à projets dont le cahier des charges est approuvé par l'ensemble des membres du GIP du CDAD. Dans le cadre de cette convention, l'association retenue pour mener ces permanences est le CIDFF76. Ces permanences ont accueilli (chiffre en attente) personnes en 2020.

COORDINATION HANDICAP NORMANDIE (CHN)

Afin de permettre aux personnes handicapées ou en situation de handicap, une pleine participation à la vie citoyenne, la Coordination Handicap Normandie et la Métropole ont renouvelé un partenariat de 3 ans (2018 – 2020) au travers d'une convention définissant les principes d'organisation de leur collaboration et sa mise en œuvre. Le montant de la subvention versé pour l'année 2020 est de 4 000 €. Les actions menées prennent en compte tous les types de handicap et portent sur diverses thématiques telles que l'environnement, la culture et le patrimoine, l'habitat, les transports et les bâtiments.

SANTÉ

MAISONS DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRES (MSP) ET PÔLES DE SANTÉ LIBÉRAUX ET AMBULATOIRES (PSLA)

La Métropole Rouen Normandie a mis en place un fonds de concours intitulé : Fonds de Soutien aux Investissements Communaux (FSIC) permettant de contribuer à l'implantation de maisons de santé pluridisciplinaires et de pôles de santé libéraux ambulatoires. Ce fonds de concours vise à soutenir l'investissement et notamment en matière de santé. Il s'adresse aux communes souhaitant investir pour favoriser l'implantation d'une maison de santé pluridisciplinaire ou d'un pôle de santé libéral et ambulatoire. En 2020 ce fonds a été mobilisé pour soutenir le projet de santé de la Maison de Santé des Sapins, à hauteur de 20 000 €.

Une étude a été réalisée par la Métropole avec des données fournies par l'Agence Régionale de Santé (ARS) et l'Union Régionale des Médecins Libéraux (UMRL). Il a été constaté que plusieurs communes ont une situation préoccupante concernant la densité et l'accès à l'offre de soins.

Les territoires les plus fragiles ont été identifiés sur la base d'une analyse multicritère comprenant notamment le niveau de l'offre de soins et la situation sanitaire de la population.

Les communes de ces territoires sont celles de Cléon, Elbeuf, Le Houllme, Le Petit-Quevilly, Le Trait, Oissel, Petit-Couronne qui cumulent au moins cinq indicateurs de fragilité dont une densité de l'offre de soins de premier recours significativement inférieure à la moyenne métropolitaine.

Rouen et Maromme présentent également des indicateurs de

fragilité mais la densité de l'offre de soins les situe au-dessus de la moyenne métropolitaine.

Un partenariat avec l'ARS et l'URML a été conclu pour mener des études destinées à identifier des solutions susceptibles d'améliorer la densité et l'accès à l'offre de soins sur les territoires identifiés comme prioritaires. En décembre 2020, la Métropole a délibéré afin de renouveler cette convention de partenariat (financement à hauteur de 20 000 €), permettant le démarrage des phases 2 de ces études pour les communes d'Elbeuf, de Petit-Couronne et de Petit-Quevilly, et le lancement d'une étude en phase 1 pour la commune de Oissel, et un territoire supplémentaire qui reste à définir.

RÉSEAU SANTÉ PRÉCARITÉ (RSP)

En 2020 la Métropole a conclu une convention partenariale triennale avec l'ARS, la Ville de Rouen et l'association Emergence-s pour soutenir la coordination du Réseau Santé Précarité. Le RSP rassemble des associations et institutions investies auprès de publics en situation de précarité afin de travailler en réseau à l'échelle de la Métropole sur les problématiques d'accès aux soins pour tous. Le soutien financier est de 30 000 €.

Le RSP a pris un tournant majeur dans son évolution en étendant, en 2020, son territoire d'intervention (précédemment à l'échelle de la Ville de Rouen), et en créant un poste de coordination à temps plein qui a permis d'insuffler une nouvelle dynamique.

En décembre 2020, le Réseau Santé Précarité comptait donc plus de 50 structures membres, regroupant plus de 120 professionnels et bénévoles.

Les groupes de travail du RSP sont les suivants : réduction des risques, lutte contre la précarité menstruelle, parcours résidentiel des personnes prématurément vieillissantes. Un temps d'information régulier dédié aux professionnels a été instauré : Tribune Santé.

PROMOTION DE LA SANTÉ

La Métropole Rouen Normandie présente, sur une partie de son territoire, un profil santé dégradé qui justifie une action concertée avec l'ensemble des acteurs de santé du territoire, en lien avec les réseaux de santé de proximité et les politiques de santé régionales.

Dans le cadre de son contrat de ville, la Métropole, les communes relevant de la géographie prioritaire, et l'Agence Régionale de Santé, ont défini plusieurs orientations stratégiques en matière de promotion de la santé dans les quartiers relevant de la politique de la ville. La priorité est mise sur la promotion de la santé des jeunes.

La Métropole a conclu une convention pluriannuelle d'objectifs et de financement avec l'association l'Instance Régionale d'Éducation et de Promotion de la Santé (IREPS), cofinancée par l'Agence Régionale de Santé, qui a permis de poursuivre jusqu'au 1^{er} trimestre 2020 une animation territoriale ciblée

sur la promotion de la santé des jeunes, dans le cadre du contrat de Ville :

- animation de groupes de travail « référents santé » et « santé des jeunes » (en lien avec les communes du contrat de ville, l'ARS, les associations de prévention spécialisée, et les missions locales du territoire)
- organisation d'une rencontre thématique sur la santé mentale, en mutualisant avec la rencontre annuelle « Parlons Santé » de l'Atelier Santé Ville de Rouen : 170 participants.

L'objectif étant d'outiller les professionnels sur ces différents sujets, puis de proposer un accompagnement pour la mise en œuvre d'actions concrètes.

5.1.3

INSERTION DES JEUNES

AIDE AUX JEUNES EN DIFFICULTÉ

La compétence « Aide aux jeunes en difficulté » consiste à attribuer des aides financières individuelles à des jeunes de 18 à 25 ans destinées à favoriser leur insertion sociale et professionnelle et, le cas échéant, à leur apporter des secours temporaires de nature à faire face à des besoins urgents.

Afin d'exercer cette compétence, un Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) est créé dans le périmètre de la Métropole.

Ce fonds a comme objectif de soutenir financièrement les jeunes les plus en difficulté de notre territoire au moyen de diverses aides directes : aides à la subsistance et aides au projet d'insertion, elles-mêmes déclinées en plusieurs aides selon les besoins particuliers du jeune lors de son parcours d'insertion.

Les demandes d'aides sont présentées à des Comités Locaux d'Attribution (CLA). Les secrétariats de ces Comités sont assurés par la Mission Locale d'Elbeuf pour les jeunes habitants les dix communes de son ressort et par la Mission Locale de l'agglomération Rouennaise pour les jeunes habitants les communes de la Métropole relevant de son aire d'intervention et pour ceux des communes relevant de l'aire d'intervention de la Mission Locale Caux-Seine-Austreberthe située sur le territoire de la Métropole.

2020 RÉALISATIONS

L'enveloppe budgétaire pour le fonds en 2020 était d'un montant de 404405 €. Elle tient compte de la recette venant des contributions communales au FAJ.

En 2020, le FAJ a été mobilisé à hauteur de 275384,64 €, soit 68 % de l'enveloppe globale. 888 jeunes ont bénéficié des aides du FAJ pour 1107 aides accordées (1331 demandes d'aides présentées). Le coût moyen de ces aides

est de 249 € et le financement moyen accordé par jeune est de 310 €.

La répartition des aides à l'insertion et à la subsistance a été complètement inversée vis-à-vis des années précédentes, les aides à l'insertion étaient en effet majoritaires et en progression continue depuis 2018. Pourtant, en 2020, leur nombre ne représente que 38 % des aides accordées alors que celles à la subsistance 62 %. Les montants des financements des aides sont dans des proportions proches (37 % / 63 %). Cette évolution s'explique en grande partie par la crise sanitaire de 2020 qui a fortement perturbé l'attribution des aides du FAJ, en particulier durant la période de confinement du printemps. En effet, pendant cette période les aides à la subsistance du FAJ ont continué à être attribuées au moyen de la procédure d'urgence.

FAJ - 2020 - Répartition des aides à la subsistance et des aides à l'insertion		
	Montant des financements	Nombre d'aides
Aides à l'insertion	36,91 %	37,96 %
Aides à la subsistance	63,09 %	62,04 %

ACTIONS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Depuis 2010 la Métropole finance les missions locales du territoire afin de favoriser l'insertion des jeunes.

Depuis 2017, la Métropole est compétente en matière d'« aide aux jeunes en difficulté » jusqu' alors exercées par le département. Ce choix se situe dans un cadre homogène partant des compétences que la Métropole exerçait déjà : politique de la ville, PLIE et soutien financier aux Missions Locales, dans un souci de cohérence avec l'ensemble des politiques existantes. L'exercice de ces compétences s'inscrit dans les objectifs de lutte contre la pauvreté et toute forme d'exclusion, ainsi que dans celui de rechercher l'inclusion sociale et l'accès à l'emploi.

PRÉVENTION SPÉCIALISÉE

La prévention spécialisée est une action éducative pour les jeunes âgés de 11 à 25 ans en voie de marginalisation et leurs familles. Elle vise à prévenir les risques d'exclusion en favorisant l'accès aux droits, à la santé, à la formation, à l'emploi, au logement, à la culture et aux sports, à prévenir les conduites à risques qui peuvent être liées à des fragilités individuelles, et/ou à la dureté de certains contextes sociaux, à aider à un meilleur dialogue entre jeunes et adultes, à amener la personne ou un groupe à pouvoir se prendre seul en charge et, ainsi, accéder aux dispositifs déjà existants, à contribuer à favoriser l'émergence de réseaux de solidarités locales à partir des potentialités du milieu. Par son intervention, elle veille à prévenir le décrochage scolaire, les conduites à risques et, à faciliter l'insertion professionnelle.

Sur le territoire de la Métropole, six associations : l'Association du foyer de prévention et d'animation Canteleu (AFPAC), l'Association de prévention pour l'est de Rouen (APER), l'Association de prévention pour la région elbeuvienne (APRE), l'Association rouennaise d'éducation de la jeunesse (AREJ), l'Association stéphanaise de prévention individuelle et collective (ASPIC), le Comité d'action et de promotions sociales (CAPS) ont été habilitées pour mener des actions de prévention spécialisées sur les territoires de douze communes : Canteleu, Caudebec-lès-Elbeuf, Cléon, Darnétal, Elbeuf, Grand-Couronne, Oissel, Petit-Quevilly, Rouen, Saint-Étienne-du-Rouvray, Saint-Pierre-lès-Elbeuf et Sotteville-lès-Rouen. Les habilitations délivrées pour quinze ans, à compter du 27 septembre 2007, précisent les territoires d'intervention de chaque association.

Pour la mise en œuvre de ces actions, les associations s'inscrivent dans le maillage partenarial local. Enfin, elles doivent s'assurer que leurs interventions contribuent à une égalité femme/homme.

2020 RÉALISATIONS

L'année 2020, marquée par la crise sanitaire, a nécessité un renforcement de l'intervention de la prévention spécialisée et une adaptation continue au gré des confinements et du besoin croissant de la population. Pendant les confinements, les équipes éducatives ont assuré une présence sur les quartiers en journée et en soirée, notamment, en raison de regroupements de jeunes. Elles ont accompagné des familles pour rédiger les attestations (ne sachant pas écrire), des familles sans nourriture. Au début du premier confinement, les équipes éducatives, souvent seules sur le terrain avec la police, sont intervenues pour effectuer de la médiation pour des familles en tension en raison de l'exiguïté des appartements, de la gestion de l'école à la maison, du désœuvrement. Elles ont également été mobilisées sur la pédagogie en incitant les jeunes à rentrer chez eux, en rappelant les gestes barrières, en aidant à la scolarité par l'édition des devoirs, et en contactant les jeunes et les parents pour inciter les jeunes à poursuivre leur scolarité en lien avec les collèges.

Les associations percevant les difficultés à venir lors du premier déconfinement et pendant la période estivale, ont travaillé avec la Métropole sur les possibilités d'intensifier la présence et les actions sur cette période. Ce travail a été renforcé par la réponse aux appels à projets « Quartiers d'été 2020 » et « Quartiers solidaires » lancés par l'État qui ont permis de financer des moyens humains et des activités supplémentaires.

La Métropole a également accompagné les associations en leur fournissant des masques et du gel hydroalcoolique pour les équipes éducatives mais également pour les jeunes et familles suivis. Un travail avec l'Agence régionale de santé (ARS) a permis la transmission d'outils pédagogiques à destination des équipes éducatives pour inciter les jeunes à respecter les gestes barrières.

Lors de cette période, l'accompagnement soutenu des associations par la Métropole a permis un renforcement du partenariat et a amené les associations à solliciter la réaffirmation du rôle de la Métropole en tant que chef de file de la prévention spécialisée sur son territoire. En effet, la sollicitation accrue de la prévention spécialisée par différents partenaires et acteurs du territoire a nécessité de repreciser le champ d'intervention de la prévention spécialisée, notamment, dans le champ de la protection de l'enfance et de ses modalités d'intervention (le travail de rue, la présence sociale, l'absence de mandat nominatif, la libre adhésion et le respect de l'anonymat).

Durant l'année 2020, les services de prévention spécialisée ont accompagné individuellement 2 795 personnes dont 1 854 jeunes âgés de 11 à 25 ans (66 %) dont 692 jeunes filles (37 %) et 1 162 jeunes hommes (63 %). Les accompagnements de moins d'un an ont concerné 700 jeunes (56 %). Les accompagnements individuels ont porté sur la construction d'un projet de vie (20 %), les relations familiales (13 %), la scolarité (11 %), la formation insertion sociale et professionnelle (13 %), la santé (5 %), l'accès aux droits (8 %), la justice (3 %), le logement (2 %), l'accès à la culture et/ou aux loisirs (15 %) et les compétences psychosociales (10 %).

Les suivis individuels auprès des jeunes ont permis les orientations suivantes :

- 936 jeunes ont été accompagnés dans le cadre de la prévention du décrochage scolaire. Sur ces jeunes, 394 jeunes (42 %) ont poursuivi leur scolarité, 40 jeunes (4 %) ont repris leur scolarité, 24 jeunes (2 %) ont été orientés vers l'Épide ou une école de la deuxième chance, 515 jeunes (55 %) ont été orientés vers l'insertion professionnelle.
- 1144 jeunes ont été orientés vers la formation et/ou l'insertion professionnelle. Sur ces jeunes, 421 jeunes (37 %) ont été accompagnés vers les Missions Locales, 343 jeunes (30 %) ont été accompagnés vers des dispositifs d'insertion, 380 jeunes (33 %) ont été accompagnés vers l'emploi.
- 461 jeunes ont été accompagnés pour prévenir les conduites à risque. Sur ces jeunes, 321 jeunes (70 %) ont été accompagnés pour des problématiques de santé telles que les addictions, la santé mentale, les troubles alimentaires, ..., 52 jeunes (11 %) ont été accompagnés dans le cadre de harcèlement sur les réseaux sociaux pour les victimes et les auteurs, 56 jeunes (12 %) ont été accompagnés pour des problèmes de comportement.

Certains jeunes sont suivis sur deux thématiques en même temps.

REPÉRAGE ET MOBILISATION DES PUBLICS INVISIBLES

Le repérage des publics dits « invisibles » est un enjeu décisif du Plan d'Investissement dans les Compétences (PIC), qui vise à former et accompagner vers l'emploi en France :

- ▶ Un million de jeunes éloignés de l'emploi,
- ▶ Un million de demandeurs d'emploi peu qualifiés.

Le public cible sont les jeunes de 16 à 29 ans ni en emploi, ni en formation, ni en étude et non accompagnés par le service public de l'emploi ou par un acteur de l'insertion sociale et/ou professionnelle.

En 2019, la Métropole Rouen Normandie a répondu à l'appel à projets de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE Normandie) intitulé « Repérer et mobiliser les publics « invisibles » et notamment les plus jeunes d'entre eux » et a proposé d'organiser une réponse collective par un groupement composé de :

- ▶ 15 Communes : Canteleu, Darnétal, Elbeuf, Grand-Couronne, Le Trait, Malaunay, Maromme, Petit-Couronne, le Petit-Quevilly, Rouen, Saint-Aubin-les-Elbeuf, Saint-Étienne-du-Rouvray, Sotteville-Les-Rouen, Sotteville-sous-le-Val, Yainville dont 10 comportent des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV)
- ▶ 4 associations : MEDIA FORMATION, CAPS, EMERGENCE-S, INTER'AIDE EMPLOI
- ▶ La Métropole : dont ses services « Politiques sociales et territoriales », « Insertion », « Jeunesse » et « Lutte contre les Discriminations - Promotion de la Santé »

Le projet est déployé sur 2 années, du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2021.

Ce projet présente une opportunité pour renforcer le réseau des professionnels de terrain en mesure de repérer et d'aller vers ces personnes. Il offre la possibilité d'élaborer et d'expérimenter une organisation collective en mesure de mobiliser les jeunes qui ne bénéficient pas de l'offre de droit commun disponible pour faciliter leur insertion sociale et professionnelle.

Malgré la situation sanitaire liée à la COVID-19 qui n'a pas permis une mise en œuvre optimale de cette expérimentation depuis le début de la pandémie, à la fin de l'année 2020, les équipes pluridisciplinaires de suivi animées par les communes ont repéré et mobilisé 140 jeunes, dont 21 % de femmes, et 44 % de jeunes qui résident dans un QPV.

Par ailleurs, 11 projets ont été sélectionnés par voie d'appels à projets pour mettre en œuvre des actions innovantes de repérage et de mobilisation du public sur les 15 communes concernées.

Le réseau des partenaires impliqués : La DIRRECTE, la DDCS (Direction départementale de la cohésion sociale), Pôle Emploi, les trois Missions Locales du territoire, le Département de la Seine-Maritime et ses Unités Territoriales d'Action Sociale, la Région Normandie, la CPAM (Caisse Primaire d'assurance maladie), les Restos du cœur, des services de Prévention Spécialisée volontaires, Médecins du Monde, la fondation Face, la CAF (Caisses d'allocations familiales) ...

SOUTIEN AUX MISSIONS LOCALES DU TERRITOIRE

La Métropole soutient financièrement depuis 2010 en lieu et place des communes les trois Missions locales du territoire : la Mission Locale de Rouen (45 communes), la Mission Locale d'Elbeuf (10 communes) et la Mission Locale Caux-Seine-Austreberthe (16 communes).

Dans un contexte de crise sanitaire et sociale, qui a durement frappé la jeunesse, les missions locales se sont fortement mobilisées pour soutenir et accompagner les jeunes les fréquentant. Les pratiques professionnelles des conseillers ont évolué pour faire face aux défis des confinements du printemps et de l'automne et pour maintenir le lien et la mobilisation des jeunes pendant cette période.

5.1.4 AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

La Métropole Rouen Normandie en vertu de la loi du 5 juillet 2000 qui exerce cette mission pour le compte des communes membres concernées a inscrit dans ses statuts la compétence « aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage ».

Dans le cadre du schéma départemental d'accueil des gens du voyage de 2020, l'objectif est de réaliser 196 emplacements soit 392 places pour la Métropole. Le taux de réalisation est de plus de 73 % sur la Métropole, ce qui est supérieur à la moyenne nationale qui était d'environ 28 % en 2015.

Durant deux ans, la Métropole Rouen Normandie a participé, alimenté et contribué à des ateliers de travail qui ont permis de présenter les futures orientations issues du diagnostic et des réflexions menées sur le schéma départemental précédent. À l'issue de ce travail, la commission consultative départementale des gens du voyage a émis un avis favorable sur le projet de schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage pour la période 2020-2025.

En 2020, le nouveau schéma départemental met enfin l'accent sur les besoins liés à l'ancrage territorial des ménages. Les gens du voyage sont tous des Normands qui s'installent durablement sur notre territoire.

Les prescriptions préconisent la création de 434 places de terrains familiaux locatifs à l'échelle départementale. Il s'agit de terrains similaires à une aire d'accueil, mais qui constituent la résidence permanente des ménages. L'habitat adapté peut être également envisagé comme une réponse retenue dorénavant.

Par ailleurs, la Métropole a pris part au projet sur scolarisation des enfants du voyage.

43 % des enfants accueillis sont scolarisés en écoles primaires ou maternelles.

23 % des enfants accueillis sont inscrits au CNED.

Suite à la mise en demeure de la Métropole Rouen Normandie par le Préfet de Région, afin de trouver un lieu d'implantation pour un site dédié aux grands rassemblements, un terrain pour aménager cette compétence a été retenu. Les réflexions sont menées afin de vérifier la faisabilité d'un tel projet car les contraintes techniques et urbanistiques sont fortes.

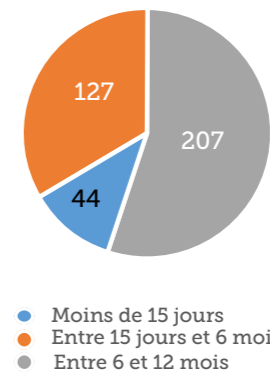
STATIONNEMENTS ILLICITES SUR LE TERRITOIRE DE LA MÉTROPOLE

- ▶ 13 stationnements sur le pôle de Rouen
- ▶ 10 stationnements sur le pôle de proximité Seine-Sud,
- ▶ 41 stationnements sur le pôle de proximité Val-de-Seine,
- ▶ 6 stationnements sur le pôle de proximité Plateau-Robec,
- ▶ 1 stationnement pour le pôle Austreberthe-Cailly.

CHIFFRES CLÉS

- ▶ 11 aires d'accueil
- ▶ 254 places caravanes,
- ▶ 434 places de terrains familiaux locatifs prescrites à l'échelle départementale
- ▶ 293 ménages accueillis,
- ▶ 898 personnes différentes accueillies
- ▶ 10 agents affectés aux sites d'accueil et trois à la coordination administrative,
- ▶ 42 849,44 € de recettes des résidents des aires d'accueil (paiement de l'électricité, eau et de l'emplacement),
- ▶ Des astreintes 24h/24 pour la continuité du service au public

Nombre de personnes en stationnement



Durée de stationnement - nombre de personnes ayant quitté l'aire dans l'année après un séjour de :

Moins de 15 jours : 44 personnes

Entre 15 jours et 6 mois : 127 personnes

Entre 6 et 12 mois : 207 personnes

Taux d'occupation moyen global pour l'année 2020 :

- ▶ Aire d'accueil de Rouen/Petit-Quevilly : 76 %
- ▶ Aire d'accueil de Grand-Quevilly/Petit-Couronne : 74 %
- ▶ Aire d'accueil de Sotteville-Les-Rouen : 92 %
- ▶ Aire d'accueil d'Elbeuf : 69 %
- ▶ Aire d'accueil de Notre-Dame-De-Bondeville : 100 %
- ▶ Aire d'accueil du Trait : 70 %
- ▶ Aire d'accueil de Darnétal : 100 %
- ▶ Aire d'accueil d'Oissel : 100 %
- ▶ Aire d'accueil de Bois-Guillaume/Bihorel : 79 %
- ▶ Aire d'accueil Grand-Couronne : 100 %
- ▶ Aire d'accueil Saint-Pierre-Les-Elbeuf/Caudebec-Les-Elbeuf : 76 %

5.2**DÉVELOPPER LE SOUTIEN
AUX POPULATIONS LES PLUS FRAGILES****5.2.1****TARIFICATION SOCIALE
ET SOLIDAIRE**

Afin de permettre un meilleur accès aux publics en difficulté, la Métropole applique des tarifications spécifiques. Il en va ainsi des transports publics, mais aussi de tous les équipements métropolitains, qu'ils soient sportifs, liés à la culture ou aux loisirs.

TRANSPORTS EN COMMUN

Concernant les transports en commun, les jeunes de moins de 26 ans, les seniors de plus de 65 ans, les familles nombreuses, les bénéficiaires du CMUC ou RSA ou AAH (Allocation Adulte Handicapé), les demandeurs d'emploi et les personnes à mobilité réduite (invalidité d'au moins 80 %) bénéficient de tarifs préférentiels, tels que Moderato, Senior, Demi-Tarif, Jeunes et Contact.

LES CHIFFRES CLÉS

- ▶ 13 % des voyages du réseau Astuce sont réalisés au moyen d'un titre gratuit qui répond à une logique de tarification sociale (gratuité liée au statut et/ou ressources = logique de solidarité)
- ▶ 9 % des voyages du réseau Astuce sont réalisés au moyen d'un titre réduit qui répond à une logique de tarification sociale (réductions liées au statut et/ou ressources = logique de solidarité)
- ▶ 56 % des voyages du réseau Astuce sont réalisés au moyen d'un titre réduit qui répond à une logique de tarification commerciale (réductions liées au statut = logique de fidélisation)
- ▶ Seulement 22 % des voyages du réseau Astuce sont réalisés au moyen d'un titre « tout public » (plein tarif).

**UN ACCÈS FACILITÉ À LA CULTURE
200 000 VISITEURS GRÂCE À LA
GRATUITÉ**

La Réunion des Musées Métropolitains (RMM) a été créée au 1^{er} janvier 2016, donnant libre accès aux collections permanentes tout au long de l'année de neuf sites dans quatre communes (Musée des Beaux-Arts, Musée du Secq des Tournelles, Musée de la Céramique, Muséum d'Histoire naturelle, Musée des Antiquités, Tour Jeanne d'Arc à Rouen ; Corderie Valois à Notre-Dame-de-Bondeville, Maison Pierre Corneille à Petit-Couronne, Fabrique des savoirs à Elbeuf-sur-Seine). Le patrimoine commun des habitants du territoire revient ainsi en libre accès puisqu'il est désormais possible d'aller et venir à sa guise dans les allées des musées. Cette mesure symbolique va également dans le sens d'une démocratisation de l'accès à la culture.

Celle-ci se retrouve d'ailleurs dans tous les établissements métropolitains culturels et artistiques où sont pratiqués des tarifs solidaires (Le 106, le Panorama XXL, l'Historial Jeanne d'Arc, la Tour Jeanne d'Arc, l'Opéra de Rouen Normandie, le Cirque Théâtre d'Elbeuf, l'ESADHAR).

5.2.2 POLITIQUE DE LA VILLE

LE NOUVEAU CADRE CONTRACTUEL

La politique de la ville est une politique de cohésion sociale et urbaine envers les quartiers et les populations les moins favorisées. Elle vise à améliorer les conditions de vie des habitant.e.s, et à réduire les inégalités avec le reste du territoire.

Éducation, emploi, santé... la politique de la ville mobilise l'ensemble des politiques de droit commun et des services publics. Elle dispose aussi de moyens d'intervention spécifiques – les crédits politiques de la ville – pour répondre au cumul de difficultés que rencontrent les habitant.e.s des quartiers.

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine promulguée, dite loi Lamy du 21 février 2014, a réformé de manière importante la politique de la ville.

La réforme met en avant trois principes :

- Définir les quartiers prioritaires selon un critère unique (le niveau de revenu) ;
- Inscrire le développement des quartiers prioritaires dans la dynamique métropolitaine ;
- Associer les habitants et les acteurs locaux au contrat de ville.

Le Contrat de ville constitue une convention-cadre structurée autour de trois piliers : la cohésion sociale, le développement de l'activité économique et de l'emploi ainsi que le cadre de vie et le renouvellement urbain.

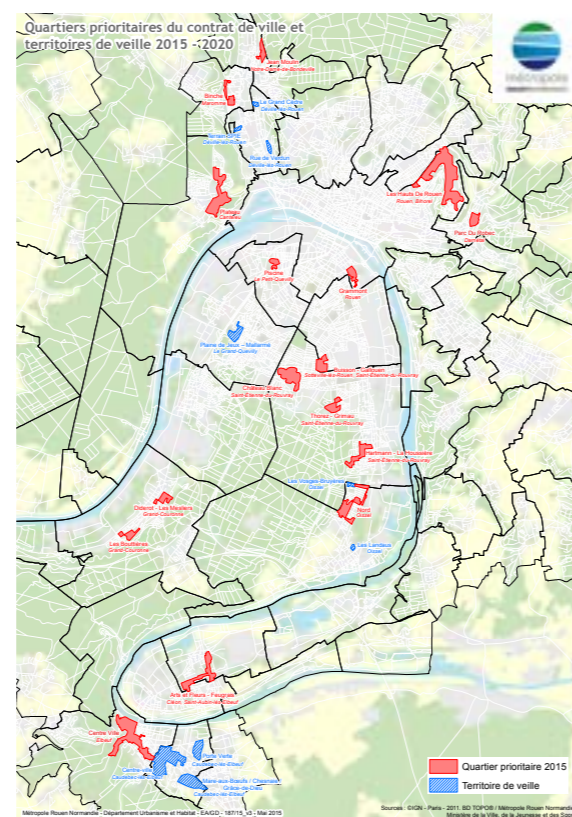
La Métropole a également souhaité ajouter un quatrième pilier au Contrat de ville : la tranquillité publique ainsi que trois principes transversaux, qui doivent se traduire dans les projets inscrits dans le Contrat de ville :

- L'égalité femmes-hommes et la lutte contre les discriminations ;
- La jeunesse ;
- Le développement durable

Le contrat de ville est porté par la Métropole et a été signé le 5 octobre 2015 par 45 partenaires pour six ans (l'État, la Région, le Département, les Communes disposant d'un quartier prioritaire ou d'un territoire de veille, Pôle emploi, Caisse d'allocations familiales, Agence Régionale de Santé, Missions Locales, bailleurs sociaux...).

Il mobilise les financements de droit commun de l'État et des autres signataires. Chacun, dans ses compétences, doit être en mesure de cibler ses politiques au bénéfice des habitants des quartiers identifiés dans le contrat de ville.

LE PÉRIMÈTRE DU CONTRAT DE VILLE



Les périmètres de la géographie prioritaire ont été définis par l'État en se référant à un critère unique : être inférieurs au seuil de bas revenus de l'unité urbaine qui s'élève à 11 500 € par an et par unité de consommation sur le territoire de la Métropole.

Seize quartiers répartis sur quatorze communes ont été retenus ; trois d'entre eux sont intercommunaux ; leur population s'élève à 47 781 habitants.

LE PROTOCOLE D'ENGAGEMENTS RENFORCÉS ET RÉCIPROQUES

En 2018, suite aux évaluations à mi-parcours, à la signature du pacte de Dijon par les intercommunalités ainsi qu'à la publication du « plan de mobilisation nationale pour les habitant.e.s des quartiers », les Contrats de ville ont été repensés.

Ainsi, les nouvelles orientations inscrites dans la circulaire du 22 janvier 2019 ne remettent pas en cause les Contrats de ville tels que définis par la loi du 21 février 2014 mais viennent, au contraire, renforcer la dynamique autour de 3 axes :

- Les Contrats de ville sont prolongés jusqu'en 2022,
- La géographie prioritaire est conservée,
- La mobilisation du droit commun est renforcée.

La circulaire relative à la mise en œuvre de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers du 22 janvier 2019, engageait également l'État et les intercommunalités à opérer une rénovation de leur Contrat de ville en adoptant un protocole d'engagements renforcés et réciproques d'ici l'été 2019.

Le protocole d'engagements renforcés et réciproques, validé en conseil métropolitain du 16 décembre 2019 constitue une synthèse de la mobilisation des politiques sectorielles en direction des quartiers prioritaires ainsi que la feuille de route de la Politique de la ville pour la période 2020-2022 à l'échelle métropolitaine. L'année 2020 a donc été consacrée à la mise en œuvre des actions permettant de répondre aux objectifs ciblés dans le protocole d'engagements renforcés et réciproques. Malgré la crise sanitaire et la mobilisation de tous les partenaires pour subvenir aux besoins urgents des populations, les rencontres partenariales ont eu lieu en juin et en novembre sur chaque quartier prioritaire pour veiller à la mise en œuvre des actions inscrites dans le protocole d'engagements renforcés et réciproques.

ACTIONS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Favoriser l'épanouissement de chacun et développer la cohésion sociale, la solidarité entre les êtres humains et les territoires sont au cœur du contrat de ville.

Le contrat de ville s'appuie sur les conseils citoyens comme outil de démocratie participative présents dans chaque quartier prioritaire.

Le pilier cadre de vie du contrat de ville s'intéresse à l'ensemble des questions d'organisation spatiale du territoire, de la circulation dans l'espace et de l'existence de parcours résidentiels ascendants. Pour les quartiers prioritaires, l'amélioration du cadre de vie repose en grande partie sur le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU). Néanmoins, comme pour le territoire métropolitain dans son ensemble, le développement durable des quartiers prioritaires passe par les politiques générales d'aménagement du territoire et la stratégie de peuplement. À l'échelle métropolitaine, le programme local de l'habitat, le schéma directeur des énergies, la charte partenariale de relogement des ménages et la convention intercommunale d'attributions des logements sociaux constituent des leviers essentiels pour le développement vertueux des quartiers prioritaires.

L'amélioration durable du cadre de vie des habitants des quartiers prioritaires repose également sur la Gestion Urbaine et Sociale de proximité (GUSP) qui regroupe des actions visant à améliorer le fonctionnement urbain et social des quartiers prioritaires de la politique de la ville, par une gestion concertée et coordonnée des services (voirie, signalétique, mobilier urbain, éclairage public, déchets, propreté, stationnement, gardiennage...) au plus près des habitants et des acteurs des territoires. Cela se traduit notamment par la réalisation de diagnostics en marchant associant l'ensemble des acteurs et permettant d'apporter les solutions techniques les mieux adaptées aux besoins du quartier.

Certaines communes développent également des actions

spécifiques de sensibilisation au respect de l'environnement, notamment la biodiversité, le tri des déchets... C'est le cas par exemple à Rouen, Sotteville-lès-Rouen et Saint-Étienne-du-Rouvray qui développent des projets de sensibilisation aux écogestes en lien avec les bailleurs.

CHIFFRES CLÉS DE LA PROGRAMMATION

- Les éléments de bilan de la programmation 2020 du contrat de ville ne sont pas disponibles au moment de la rédaction du présent document. Le contrat de ville fait l'objet d'un rapport d'activités annuel spécifique qui est établi au second semestre de l'année.
- Le tableau ci-dessous indique la répartition des projets financés dans le cadre de la programmation 2020 du contrat de ville, tel que validée en comité des financeurs du 11 mars 2020. Par ailleurs, comme la Métropole s'y était engagée, 11 conventions triennales ont été signées pour la période 2019-2022, soit 43 % des financements.

Les bilans 2020 sont encore en cours de collecte, ces données sont donc à compléter mais à ce jour, 324 filles et 569 garçons ont été accompagnés dans le cadre des Programmes de réussite éducative dont 616 issus des quartiers prioritaires. Malgré les efforts de coordination renforcée de la part des référents de parcours pour maintenir le lien avec les familles et favoriser la reprise d'école dès que cela a été possible, la crise sanitaire a intensifié les besoins d'accompagnement des familles sur les quartiers prioritaires que ce soit en matière de scolarité, de savoir-être ou de soutien parental. En 2020, 50 enfants sont tout de même sortis du dispositif car leurs difficultés ont été totalement résolues et 187 enfants ont vu leurs difficultés se résoudre partiellement.

En matière de santé, la Métropole contractualise avec 4 ateliers santé ville communaux. Bien que l'ensemble des actions n'ait pas pu être mis en œuvre en 2020, 169 ateliers et actions de formation ont été mis en place principalement en distanciel et ont pu bénéficier à 120 personnes.

Actions métropolitaines

Mobilisation d'étudiants bénévoles	AFEV	17 000 €
Ateliers de pédagogie personnalisée	CAPS	48 691 €
Ateliers de pédagogie personnalisée	Média Formation	30 485 €
Création d'entreprises et d'emplois via le microcrédit social	ADIE	25 000 €

Répartition des projets financés (2020)

Axe	Thème	Nombre de projets	CGET (prévisionnel)	Métropole (crédits spécifiques)	Métropole (droit commun)	Communes (crédits spécifiques)	Communes (droit commun)
Transversal	Ingénierie	4	105 365	0	0	0	324 872
	Participation	3	24 185	0	0	0	65 278
	TOTAL	7	129 550	0	0	0	390 150
Cadre de vie	Habitat	1	4 500	0	0	0	1 500
	Peuplement	0	0	0	0	0	0
	Aménagements et équipements	3	14 000	0	0	0	11 450
	Mobilité	0	0	0	0	0	0
	Gestion urbaine et sociale de proximité	1	10 000	0	0	0	21 100
	TOTAL	5	28 500	0	0	0	34 050
Cohésion sociale	Valeurs républicaines, citoyenneté et laïcité	11	72 470	0	0	0	71 349
	Éducation, réussite scolaire	51	793 047	244 517	17 000	83 007	902 231
	Accès au droit	12	76 264	83 983	0	0	404 346
	Équipements et services sociaux de proximité	8	83 121	0	0	44 045	113 779
	Promotion de la santé	10	104 212	42 204	0	33 250	76 891
	Accès à la culture, au sport et aux loisirs	30	172 898	0	0	83 948	210 246
	TOTAL	122	1 302 012	370 704	17 000	244 250	1 778 842
Emploi - création d'activités économiques et commerciales - ESS	Accompagnement vers l'emploi	33	447 295	146 470	79 176	34 500	801 822
	Création d'entreprises, artisanat, commerces et services, économie sociale et solidaire	2	10 000	0	25 000	10 000	0
	TOTAL	35		146 470	104 176	44 500	801 822
Tranquillité publique	Tranquillité publique	2	457 295	0	0	0	94 130
	TOTAL	2	26 150	0	0	0	94 130

5.2.3

NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE RENOUVELLEMENT URBAIN

La Métropole Rouen Normandie et les villes de Rouen, Petit-Quevilly, Cléon, Saint-Aubin-lès-Elbeuf, (Projets d'intérêt national) Saint-Etienne-du-Rouvray, Canteleu, Darnétal, Elbeuf et Oissel (Projets d'intérêt Régional) sont engagées dans le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU).

Neuf, parmi les seize quartiers prioritaires de la Politique de la Ville, ont un projet de renouvellement urbain validé par l'ANRU visant à améliorer le cadre de vie de plus de 35 000 habitants.

En 2020, la Métropole a poursuivi la mise en œuvre de la convention-cadre métropolitaine signée le 19 octobre 2018 avec l'ANRU. Cette convention prévoit la reconstruction des 1 665 logements sociaux démolis dans les quartiers NPNRU. Ces logements sont prioritairement reconstruits dans des communes ou quartiers en déficit de logements sociaux, conformément à la Convention Intercommunale d'Attributions approuvée par la Métropole en juin 2019. Chaque année, l'ANRU valide sur proposition de la Métropole, les opérations neuves répondant à cette reconstitution de l'offre de logements sociaux démolie. En 2020, 5 opérations totalisant 53 logements sur Rouen ont été inscrites dans l'avenant à la convention-cadre signé le 4 décembre 2020.

Les démarches de relogement entreprises ont permis de reloger 533 ménages grâce à un accompagnement individualisé mis en œuvre par les bailleurs sociaux en lien avec des associations et les communes. La Métropole accompagne et coordonne les acteurs à l'échelle du territoire métropolitain dans le cadre de la charte partenariale de relogement.

LA MISE EN ŒUVRE OPÉRATIONNELLE DES PROJETS DE RENOUVELLEMENT URBAIN

La Métropole accompagne les communes dans la conduite de leurs projets et au titre de ses compétences propres (politiques de l'habitat, développement économique, voirie et d'espaces publics, insertion). Elle cofinance également les projets d'équipements communaux.

Les projets NPNRU dans les 9 quartiers totalisent un plus de 400 millions d'euros de travaux auxquels la Métropole contribue à hauteur de 52 millions d'euros en investissements (hors subventions) et 27 millions d'euros en subventions.

Les projets de renouvellement urbain déclinant les programmes opérationnels de travaux, les plannings et les tableaux financiers liés aux opérations ont donné lieu à la signature de conventions opérationnelles pluriannuelles pour les 9 quartiers, entre octobre 2019 et avril 2020.

Au dernier trimestre 2020 se sont tenues les neuf premières revues de projet établissant le bilan de l'avancement de chaque projet ainsi que celle de la convention cadre métropolitaine.

CHIFFRES CLÉS

Le NPNRU (2018-2024) sur la Métropole c'est :

- La démolition de 1 669 logements locatifs sociaux et de 140 logements en copropriété
- La réhabilitation de 3 600 logements sociaux
- La résidentialisation de près de 3 000 logements sociaux
- La reconstitution de 1 669 logements sociaux sur la Métropole, dont 95 % hors site
- La construction de 640 logements neufs en accession à la propriété abordable
- La création ou la rénovation de 38 équipements scolaires, petite enfance, sociaux, culturels ou sportifs
- Des espaces publics intégralement repensés et restructurés pour améliorer les mobilités et la desserte du quartier
- La restructuration de 5 centres commerciaux.

ACTIONS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE



La stratégie métropolitaine décrite dans la convention-cadre relative au NPNRU affirme les principes d'un meilleur cadre de vie, d'une mixité sociale et fonctionnelle et d'une attractivité urbaine retrouvée permettant l'épanouissement des habitants des quartiers qui connaissent aujourd'hui le plus de dysfonctionnements socio-économiques.

La politique de peuplement de la Métropole répond à une exigence de solidarité et d'équilibre social sur l'ensemble du territoire.

Le développement de réseaux de chaleur et de systèmes d'optimisation du chauffage sont à l'étude pour plusieurs quartiers, et, plus spécifiquement, accompagnent la réhabilitation des logements dans les quartiers NPNRU en vue d'améliorer le confort de ces logements et baisser les charges pour les locataires. À ce titre, la Métropole apporte son financement pour les rénovations énergétiques des logements sociaux avec une exigence d'atteindre le niveau BBC « rénovation 2009 ».

Les projets de renouvellement urbain viseront l'inscription dans la démarche éco-quartier.

5.2.4 L'HABITAT POUR UNE MÉTROPOLÉ INCLUSIVE : RÉPONDRE AUX BESOINS SPÉCIFIQUES

FAVORISER L'ACCÈS AU LOGEMENT DES MÉNAGES À FAIBLES RESSOURCES ET EN INSERTION

Les politiques nationales visent le « logement d'abord » pour l'accès des personnes défavorisées à du logement adapté. Dans ce cadre, la Métropole accompagne les projets de logements répondant aux besoins des personnes isolées et en insertion sociale, de type pensions de famille. La Métropole a agréé en 2020 la création d'une résidence accueil de 24 logements très sociaux à Saint-Etienne-du-Rouvray réalisée par l'association La Clé, spécialisée dans l'accompagnement de personnes souffrant de problématiques psychiques.

La Métropole renforce son partenariat avec la CAF dans la mise en œuvre des actions pour l'accès au logement des ménages défavorisés en particulier des jeunes, des familles gens du voyage et des personnes rencontrant des difficultés.

Une nouvelle action visant à mobiliser les logements du parc privé à des fins sociales, a été retenue dans la convention entre la Métropole et l'État pour la lutte contre la pauvreté et l'accès à l'emploi.

FACILITER LES DÉMARCHES DE DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL

Dans le cadre de son Plan partenarial de Gestion de la Demande de logement social et d'information du demandeur (PPGD) la Métropole anime le réseau des lieux d'accueil et d'information sur la demande de logement social sur son territoire.

Des outils ont été mis en place en 2020 pour faciliter les missions d'information des publics :

- l'élaboration et la diffusion dans les lieux d'accueil d'un « guide de l'accueil du demandeur de logement social », destiné aux professionnels des communes, bailleurs sociaux, travailleurs sociaux du Département et autres acteurs du logement.
- Une réunion d'information sur la demande de logement social pour les agents des communes en charge de l'accueil afin qu'ils disposent d'un 1er niveau de connaissances sur le logement social et les attributions permettant de mieux renseigner les usagers.
- Le site internet de la Métropole relaie ces informations sur sa page dédiée à la demande de logement social.

METTRE EN ŒUVRE UNE POLITIQUE DE PEUPEMENT GARANTE DE LA MIXITÉ SOCIALE ET DE L'ACCÈS DES MÉNAGES MODESTES À L'ENSEMBLE DU PARC SOCIAL

La Métropole a approuvé sa Convention Intercommunale d'Attributions le 27 juin 2019. Elle a été signée en décembre 2020 par le Préfet, les maires des communes disposant de logements sociaux, les bailleurs sociaux, le Département et Action Logement.

Ce document partenarial définit la stratégie de peuplement de la Métropole et vise le rééquilibrage social du territoire et la réduction des écarts de peuplement. La convention fixe des objectifs d'attribution des logements sociaux en faveur des ménages les plus modestes en tenant compte de la fragilité sociale et financière des habitants des communes et des quartiers de la politique de la ville.

FAVORISER L'ACCÈS DES JEUNES AU LOGEMENT

Un suivi global de l'offre de logements dédiés aux jeunes et aux étudiants est assuré régulièrement et a été pris en compte dans l'élaboration du nouveau PLH.

Près de 300 logements dédiés aux jeunes sont recensés dont 234 labellisés Foyers de Jeunes Travailleurs (FJT) et 65 logements en résidences pour jeunes salariés

Près de 6 700 logements étudiants maillent le territoire dont environ 5 000 en résidences CROUS et 1 700 en résidences privées

PRENDRE EN COMPTE LES BESOINS INHÉRENTS AU VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION ET FAVORISER LA PRISE EN COMPTE DES BESOINS LIÉS AU HANDICAP ET À LA PERTE D'AUTONOMIE

Le territoire de la Métropole dispose de 35 résidences autonomie d'une capacité de 2 152 places. Un suivi de cette offre est assuré ainsi que les projets de nouvelles résidences privées pour personnes âgées. Le concept d'habitat inclusif précisé par la loi ELAN se développe et plusieurs projets sont à l'étude dans la Métropole.

5.2.5 PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI (PLIE)

La Métropole s'est engagée aux côtés de l'État, de la Région Normandie et du Département de la Seine-Maritime dans la mise en œuvre d'un Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) et en assure l'animation, la mise en œuvre et la gestion. Le PLIE permet d'améliorer l'accès à l'emploi des femmes et des hommes confrontés à une exclusion du marché de l'emploi en mettant en œuvre des parcours individualisés visant leur insertion professionnelle durable.

Le dispositif offre un double service d'accompagnement des publics en grandes difficultés et de mise en cohérence des interventions publiques sur le plan local.

ACTIONS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Accompagnement des personnes éloignées du marché du travail de la Métropole favorisant leur accès ou leur retour à l'emploi: le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi répond aux enjeux d'inclusion sociale et d'accès à l'emploi par l'élaboration de parcours d'insertion professionnelle personnalisés et adaptés aux besoins des personnes et des entreprises.

Le P.L.I.E. est co-financé par le Fonds Social Européen et son cadre d'intervention est décrit dans son protocole d'accord signé le 28 novembre 2014.

D'une durée de sept ans, le dispositif a concerné 2 505 personnes résidant sur l'ensemble des communes de la Métropole.

Ce plan se veut complémentaire des politiques de lutte contre l'exclusion menées sur le territoire de l'agglomération.

Objectifs

Par son action, le PLIE a pour objectif de permettre à au moins 50 % de ses adhérents :

- L'accès à l'emploi durable,
- L'obtention d'un diplôme ou titre.

LES LIEUX DE RÉSIDENCE DES PUBLICS ACCOMPAGNÉS AU COURS DE L'ANNÉE 2019

La répartition géographique des personnes accompagnées est conforme au cadre fixé au protocole d'accord.

Territoires	Nombre adhérent.e.s		
		Réalisé en 2020	Prévu au protocole
Duclair/Le Trait	41	5,37 %	7,20 %
Elbeuf	216	28,27 %	28,60 %
Rouen	507	66 %	64,20 %
Total	764		

25,3 % des personnes résident dans des quartiers prioritaires de la politique de la ville (le nombre de demandeurs d'emploi des quartiers représente 16,9 % de la demande d'emploi du territoire de la Métropole pour les catégories A, B et C au 3^e trimestre 2019).

LES SORTIES DU PLIE

LE TAUX D'INSERTION DURABLE À FIN 2020

Globalement, le taux d'insertion des femmes est légèrement inférieur à celui des hommes, excepté sur le territoire de Duclair/Le Trait, où il est nettement supérieur.

L'analyse des sorties est détaillée dans le rapport d'activité du P.L.I.E. qui sera réalisé à la fin du 1^{er} semestre 2021.

Le taux d'insertion est calculé sur l'ensemble des sorties du dispositif, quel que soit le motif, y compris les sorties pour fin de dispositif au 31/12/2020.

PERSPECTIVES 2021

Le Comité de Pilotage réuni le 29 septembre 2020 a décidé de reconduire l'action du P.L.I.E. pour la période 2021/2027 sur le territoire de la Métropole Rouen Normandie.

Par son action, le P.L.I.E. (6^e génération) aura pour objectif d'accompagner 2 500 à 2 700 personnes et de permettre à 50 % de ses adhérent.e.s, une sortie positive de l'exclusion.

5.2.6

**COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE
ET RELATIONS INTERNATIONALES****LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE**

La Métropole Rouen Normandie soutient des coopérations décentralisées avec des collectivités locales de Madagascar, du Burkina-Faso, du Sénégal, des associations, des organisations non gouvernementales (ONG) et communes de son territoire. Ces coopérations touchent à plusieurs domaines avec un impact immédiat et durable sur l'amélioration de la vie des populations locales, notamment pour l'accès à l'eau potable, à l'assainissement, à la santé, à l'éducation, à l'égalité femme/homme et pour la préservation de l'environnement. L'engagement de la Métropole se veut pérenne grâce au volet maintenance et entretien des équipements réalisés et à l'implication des habitants, dans les travaux et dans les comités de gestion locaux.

La Métropole promeut depuis plusieurs années dans ses coopérations décentralisées les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) pour la planète adoptés par l'organisation des Nations Unies constituant l'agenda 2030, et les actions de lutte pour le climat.

L'année 2020 est marquée par un contexte international lié à la pandémie du coronavirus impliquant la fermeture de frontières et le retard de projets déjà engagés. En 2020, les projets de 2019 soutenus par la Métropole à Fort Dauphin à Madagascar et à Ramongo au Burkina Faso ont été prolongés pour tenir compte des effets induits par la crise sanitaire.

Pour mémoire, en 2019, la Métropole a subventionné à hauteur de 25 000 € une coopération avec la Commune Urbaine de Fort-Dauphin à Madagascar pour l'adduction d'eau potable, l'accès à l'assainissement, l'extension et l'entretien des réseaux d'évacuation des eaux usées et pluviales pour limiter les risques sanitaires et la construction de sanitaires dans les écoles primaires publiques et dans plusieurs quartiers.

En 2019, la Métropole a apporté son soutien pour un montant de 10 000 euros dans le cadre de la coopération au Burkina-Faso avec la commune de Ramongo et l'association Codegaz. Cette aide permet l'équipement de l'école primaire et du collège d'enseignement général public du village de Ramonkodogo avec quatre systèmes d'assainissement et la réhabilitation d'un forage pour l'accès à l'eau potable des élèves, des enseignants et de l'équipe administrative. L'opération menée en 2017 et 2018 de construction d'un nouveau collège avait déjà permis la scolarisation de 175 élèves, filles et garçons.

Ces deux projets n'ont pas pu s'achever au cours de l'année 2020 en raison du contexte sanitaire lié au COVID 19, ils ont été prolongés pour une durée d'un an.

Au cours de l'année 2020, la Métropole a versé le solde du soutien pour un montant de 15 000 euros dans le cadre de la

coopération avec la région Atsimo Atsinanana dans le sud-est de Madagascar et l'association Inter Aide pour la réalisation de 20 points d'accès à l'eau potable et 600 équipements sanitaires dans 6 communes rurales. Le montant versé en 2019 était de 10 000 euros, le soutien total est de 25 000 euros.

Par ce projet, 8 000 nouveaux habitants bénéficient d'un accès à l'eau potable améliorant des conditions sanitaires

En 2020 la Métropole a également accordé un soutien de 10 000 euros à la Commune de Diembéring au Sénégal pour permettre de mettre à niveau les infrastructures d'assainissement dans 4 établissements scolaires pour 1 830 élèves, un commerce social pour vendre 150 sanitaires, améliorer le service de collecte et de traitement des boues existant, équiper et renforcer les vidangeurs manuels et former les intervenants locaux et sensibiliser la population. Ce projet résulte d'une étude de la Commune en lien avec l'ONG Groupe de Recherche et d'Échange Technologique (le GRET) et en associant la Commune de Saint-Pierre Les Elbeuf suite au constat que le taux d'accès à l'eau potable était de 52 % pour une population de 24 000 habitants répartis dans 16 localités et au niveau de l'assainissement un tiers des lieux n'avait pas d'ouvrage.

**ACTIONS POUR
LE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Lutte contre le changement climatique: inscription dans le Plan Climat Air Énergie de la Métropole

Préserver la biodiversité et protéger les milieux et ressources: Protection de la ressource en eau, de l'environnement (forêt, cours d'eau), gestion des eaux usées

Épanouissement de tous les êtres humains: Accès à l'eau et à l'assainissement, diminution des déplacements pour l'accès à l'eau, amélioration de l'hygiène et de la santé

Cohésion sociale et solidarité entre territoire et génération: Participation des habitants au comité de gestion, maintenance et entretien

Dynamique de développement: intervention d'entreprises locales

Autre coopération en 2019, la Métropole a soutenu à hauteur de 30 000 euros une coopération avec la région Atsimo Atsinanana dans le sud-est de Madagascar et l'association Inter Aide pour la réalisation de 20 points d'accès à l'eau potable et 600 équipements sanitaires dans 6 communes rurales. Ce programme de plus de 250 000 euros de travaux a d'autres partenaires l'Agence Française de Développement et l'Agence de l'Eau Seine-Normandie. Une coopération similaire menée entre 2017 et 2018 permet aujourd'hui à 11 000 personnes de bénéficier durablement d'un accès à l'eau potable et à l'assainissement. Ce nouveau programme lancé en 2019 se poursuivra en 2020 avec un objectif de 8 000 nouveaux bénéficiaires.

ÉGALITÉ FEMME / HOMME

- Diminution de 25 % des déplacements des femmes et jeunes filles pour l'accès à l'eau 1 heure en moyenne/jour dans des seaux plastiques non couverts ;
- Gain de temps, allègement du fardeau, plus de temps pour les femmes et enfants pour des activités productives ou de formation.

**AIDE HUMANITAIRE
D'URGENCE EN 2020**

La Métropole a apporté en 2020 une aide d'urgence de 10 000 € au Fonds de solidarité Liban mis en place par Cités Unies France (CUF) suite à la double explosion à Beyrouth le 4 août 2020 du stock de nitrate d'ammonium située dans le port. Ce fonds permet d'agir aux côtés des partenaires libanais et au service d'une action en aval de l'urgence humanitaire et complémentaire de l'aide internationale de la compétence des États.

**RELATIONS INTERNATIONALES :
DÉVELOPPEMENT SOLIDAIRE ET
LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS**

La Métropole reste active dans un contexte où la crise sanitaire prend une dimension internationale et un projet de loi sera proposé.

La loi 2014-773 du 7 juillet 2014 dite loi d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale prévoit en son article 5 une révision obligatoire de ses dispositions après une période de 5 ans. Un projet de loi n°3699 intitulé projet de loi de programmation relatif au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales a pour objectif de réviser les objectifs, les moyens et les modalités d'intervention de la France pour le développement international.


5.2.7

**ACTIONS MISES EN PLACE DANS
LE CADRE DU CONTRAT LOCAL DE
SÉCURITÉ DANS LES TRANSPORTS**

Depuis 20 ans, les transporteurs, les autorités judiciaires et policières, la Préfecture, la Métropole et les communes travaillent ensemble pour veiller à la sécurité des usagers et personnels des transports en commun. Tous ces acteurs sont réunis au sein du Contrat local de sécurité des transports en commun, et prennent les mesures nécessaires pour renforcer la sécurité dans les transports.

Dans le cadre du CLST, quelques actions menées en 2020 :

- Mise en place de la vidéo en temps réel dans 20 bus pour la rentrée de septembre 2020, prioritairement sur la desserte nocturne.
- Expérimentation de la descente à la demande sur la ligne Noctambus et le T1 à partir de 00 h 30, pour tous les usagers dès septembre 2020.
- Ce dispositif sera étendu sur les lignes TEOR et Fast en mars 2021.
- Des partenariats ont été mis en place avec TCAR et les Polices Municipales de Saint-Étienne-du-Rouvray, Rouen, Grand-Quevilly, Sotteville-lès-Rouen pour des opérations de contrôles de titres de transport.
- Mise en place d'une convention de superposition d'affectation entre la Métropole et la SNCF afin que cette dernière puisse mener des opérations de sûreté sur la totalité du parvis (en cours de réflexion).
- Mise en place d'une convention relative à la sécurisation des transports entre la Gendarmerie et la Métropole. Cette convention permettrait aux militaires d'actives et de réserves d'intervenir également sur le réseau (en cours de réflexion).
- Face à la fréquentation grandissante de la base de Jumièges et aux risques d'actes d'incivilités en sortie de confinement, des navettes spécifiques ont été créées sur la ligne 30 avec réservation obligatoire via une plateforme sur le site Astuce.



Un aménagement
cohérent et une répartition
territoriale équilibrée

Un aménagement cohérent et une répartition territoriale équilibrée

6.1

PLANIFICATION URBAINE ET URBANISME RÉGLEMENTAIRE

La cohérence et l'équilibre s'expriment au travers de politiques d'intensification urbaine et d'émergence d'une ville apaisée : toutes les composantes de l'aménagement urbain et territorial se trouvent prises en compte et participent de la mutation des principes d'aménagement d'un territoire vers de nouvelles formes urbaines et un rapport équilibré et complémentaire entre les centres urbains et leurs périphéries.

La prise de compétence « voirie – espaces publics », du fait métropolitain, devient un levier d'actions important pour un aménagement équilibré du territoire et ainsi consolide l'intervention de la métropole dans ce domaine.

6.1.1

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (SCOT) : MISE EN ŒUVRE ET ÉVALUATION



Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) a été approuvé le 12 octobre 2015. Il présente quatre grands objectifs :

- Améliorer le cadre de vie pour tous
- Renforcer le rayonnement et l'attractivité économique du territoire
- Préserver l'environnement et les ressources naturelles du territoire
- Garantir un développement cohérent et maîtrisé du territoire.

La mise en œuvre du SCOT passe par la déclinaison de ses orientations dans des documents thématiques et sectoriels : PLH, PCAET, PDU-PDM, PLUi, qui traduit finement les orientations du SCOT au niveau territorial.

La mise en œuvre du SCOT passe également par l'examen de la compatibilité de certains projets avec ses orientations : permis de construire et permis d'aménager de plus de 5 000 m² de surface plancher.

Projets soumis à l'avis de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) :

En 2020, six dossiers d'implantation, d'extension ou de modification substantielle d'activités commerciales sur le territoire de la Métropole ont été examinés :

- Extension de l'Intermarché à Saint Pierre de Varengueville ;
- Extension du centre commercial Leclerc à Canteleu ;
- Changement de secteur d'activité commerciale aux Docks 76 à Rouen ;
- Extension de l'Intermarché à Darnétal ;
- Création d'un ensemble commercial à Déville-lès-Rouen ;
- Extension du Kiabi au Clos aux Antes à Tourville-la-Rivière.

Tous les projets ont reçu un avis favorable de la CDAC. Le projet d'extension du centre commercial Leclerc à Canteleu, a fait l'objet d'un recours et reçu un avis défavorable de la Commission Nationale de l'Aménagement Commercial.

Au total 2 520 m² de surface de vente ont été autorisés dans le cadre de la CDAC sur le territoire métropolitain.

Le SCOT doit faire l'objet d'une « Analyse des résultats de l'application du schéma » au terme des 6 années suivant son approbation. L'évaluation du SCOT de la Métropole Rouen Normandie donnera lieu à un débat et une délibération sur son maintien en vigueur ou sa révision partielle ou complète en Conseil Métropolitain au plus tard le 12 octobre 2021.

Calendrier prévisionnel de l'évaluation du SCOT

L'évaluation du SCOT à 6 ans permettra de se prononcer sur le maintien ou la mise en révision du SCOT. Cette décision dépendra notamment :

- Des résultats du bilan ;
- Des freins à la mise en œuvre de certaines orientations du SCOT dans les projets et documents de rang inférieur (PLUi notamment) ;
- Des objectifs politiques des élus ;
- De la volonté et/ou opportunité d'élargir le périmètre du SCOT.

En 2020, la méthode de travail pour conduire cette évaluation a été construite et validée. Elle repose sur des analyses quantitatives (mobilisation d'indicateurs) et qualitatives (échanges avec les élus, partenaires, services internes MRN...).

Un travail transversal a été mené avec l'ensemble des services et Directions concernées au sein de la Métropole pour :

- stabiliser les indicateurs à analyser au vu des données disponibles ;
- identifier les sources de données mobilisables quand elles étaient manquantes ;
- commencer le travail de traitement des données.

Les modalités d'association des communes ont été définies :

- Présentation de la démarche et des enjeux dans le cadre des 4 CTM qui se sont déroulées en novembre 2020 ;
- Envoi d'un courrier aux 71 maires afin de présenter la démarche, obtenir la désignation d'un élu référent pour chaque commune qui sera associé à toute la démarche d'évaluation et notamment aux ateliers ;



- Organisation d'un webinaire des élus en janvier 2021 ;
- Un Bureau d'études a été recruté fin 2020 sur le volet environnement pour renseigner les indicateurs environnementaux et co-animer les ateliers participatifs avec les élus programmés en 2021.

Par ailleurs, une analyse de la pertinence du périmètre du SCOT devra être réalisée et donner lieu à un débat au sein de l'exécutif métropolitain, quant au maintien ou à l'élargissement de son périmètre, à l'occasion de ce bilan.

- Une mission a été confiée à l'AURBSE pour accompagner le travail technique de la Métropole sur l'analyse de la pertinence du périmètre qui doit permettre d'associer les EPCI mitoyens et alimenter l'atelier composé d'élus sur ce thème qui doit avoir lieu en mai 2021 ainsi que le débat devant le conseil métropolitain.

ACTION POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Le SCOT par essence est un outil au service du développement durable et notamment de la maîtrise de l'étalement urbain par l'organisation multipolaire du territoire qu'il fédère, la fixation d'enveloppes maximales de consommation foncière par territoire et par nature d'activité, la densité qu'il préconise par nature de polarités urbaines.

Le SCOT est une déclinaison des objectifs de lutte contre le réchauffement climatique via la rationalisation de l'occupation du territoire permettant de mieux maîtriser, canaliser les déplacements.

En agissant sur la maîtrise du développement urbain, il est aussi un outil pertinent de préservation de la biodiversité et de protection des espaces sensibles et des ressources, .

Par les avis donnés sur les CDAC et les permis de construire et d'aménager, il permet de décliner les objectifs environnementaux des constructions, de lutte contre l'imperméabilisation et de veiller à la cohérence de la structuration urbaine en lien avec la lutte contre l'étalement urbain.

6.1.2

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL (PLUi)APPROBATION DU PLAN LOCAL
D'URBANISME DE LA MÉTROPOLE

Le plan Local d'Urbanisme de la Métropole a été approuvé par le Conseil Métropolitain le 13 février 2020 clôturant ainsi cinq années de travail de collaboration entre les élus et les techniciens communaux et métropolitains et de concertation avec la population.

La délibération était accompagnée, outre le dossier complet du PLU et de ses annexes, des tableaux présentant l'ensemble des réponses aux remarques et demandes formulées pendant l'enquête publique et détaillés commune par commune.

Au terme de la réalisation de l'ensemble des formalités d'affichage au siège de la Métropole et des 71 communes, et de l'insertion d'un avis dans un journal d'annonces légales, le PLU de la Métropole Rouen Normandie est devenu opposable le 13 mars 2020.

Les 71 communes ont par ailleurs été destinataires des fiches dites de liaison qui présentent les réponses et suites apportées à chaque demande formulée sur leur territoire.

MISE EN ŒUVRE DU PLAN LOCAL
D'URBANISME DE LA MÉTROPOLE

Afin de faciliter l'information et la mise en œuvre du PLUi des travaux de méthode et d'information ont été menés en 2020.

La définition d'outils pour expliquer et faciliter l'utilisation au quotidien du PLUi à l'échelle de 71 communes avec des guides méthodologiques doublés d'un travail d'amélioration de l'application de consultation en ligne du PLU de la Métropole.

La définition des modalités de travail sur « l'interprétation des règles » visant à assurer une lecture et donc une application homogène des dispositions réglementaires du PLUi à l'échelle des 71 communes.

Les travaux d'interprétation et d'homogénéisation, réalisés avec l'ensemble des services instructeurs réunis en « Atelier Technique d'Application de la Règle », ont été retranscrits au sein de fiches explicatives, partagées ayant vocation à être accessibles à un public plus large (professionnels de la

construction et de l'aménagement voire particuliers).

De plus, les règles mal formulées inefficaces ou inappropriées ont été identifiées en vue de modifications dans le cadre des évolutions du PLUi.

Cinq ateliers ont été organisés en 2020 et ont traité des règles inscrites aux articles 3 (volumétrie et implantation des constructions), 3.1 (implantation par rapport aux voies et emprises publiques), 5 (traitement des espaces libres et paysagers), 4 (qualité urbaine architecturale et environnementale des constructions).

Une instance d'échange plus large le « Réseau Urbanisme Services Techniques » a été mise en place. Elle permet de rendre compte aux communes des modalités de mise en œuvre du PLUi, des processus d'évolution du PLUi, des fiches d'interprétation réalisées et d'échanger sur les contentieux du PLUi et des autorisations d'urbanisme liées mais aussi d'identifier des thématiques de travail en vue des évolutions du PLUi.

La définition des modalités d'évolution du PLUi :

Celles-ci reposent sur un système annuel récurrent et à deux niveaux qui a été présenté en Conférence Territoriale des Maires en novembre et décembre, et en Commission Urbanisme et Habitat le 18 novembre ;

Chaque année, seront organisées :

5 évolutions du PLUi par voie de modification pour prendre en compte les demandes de modification qui ne concernent que des règles de territoire communal, notamment graphiques. Ces modifications sont conduites à l'échelle de chaque pôle de proximité, et soumises à l'approbation du Conseil métropolitain en décembre de l'année N+1

une évolution à l'échelle de la totalité du territoire de la Métropole, pour prendre en compte les demandes de modification qui relèvent de règles intercommunales qui doivent faire l'objet d'échanges entre communes. Cette modification est soumise au vote des élus en décembre de l'année N+ 2

La clarté de ce calendrier doit permettre aux communes et aux professionnels de l'aménagement et de la construction d'améliorer l'anticipation de leurs besoins d'évolution et le phasage avec leurs calendriers opérationnels.

Les premières évolutions du PLUi ont été lancées selon ces modalités dès l'automne 2020 :

Procédure de modification simplifiée d'échelle métropolitaine pour rectifier des erreurs matérielles et préciser des formulations ou des définitions dont l'approbation est programmée en juin 2021 ;

Procédures des 5 modifications afin de prendre en compte les évolutions demandées lorsqu'elles ne concernaient que des règles notamment graphiques à l'échelle d'une commune.

Calendrier prévisionnel modification n° 1 du PLUi : modification simplifiée à l'échelle de la Métropole



Calendrier modification n° 2 du PLUi : 5 procédures de modifications à l'échelle des Pôles de Proximité

GESTION DES CONTENTIEUX DU
PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA
MÉTROPOLE

18 recours contentieux et 18 recours gracieux ont été déposés en 2020.

Les recours ont tous fait l'objet de réponse et les recours contentieux sont traités en lien avec l'AMO juridique qui accompagne spécifiquement la Métropole dans les recours contentieux du PLUi.

La période d'urgence sanitaire a prorogé de manière significative les délais de recours ce qui a sans doute entraîné une augmentation de leur nombre.

ACTION POUR
LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le PLUi est un outil pour répondre aux enjeux du développement durable. Il permet de prendre en compte un ensemble cohérent de politiques sectorielles à l'échelle du territoire :

La lutte contre le changement climatique et la réduction d'émission de gaz à effet de serre par la mise en cohérence de l'urbanisation avec les modes de transport économes en énergie (densification autour des gares et Transports en Commun en Site Propre), par la lutte contre l'étalement urbain, ...;

La préservation de la biodiversité et la protection des milieux naturels par l'interdiction de l'urbanisation des milieux naturels exceptionnels (Natura 2000, ZNIEFF, parc naturel) mais aussi par l'utilisation de nouveaux outils de protection de la nature au travers de zonages spécifiques (No-ca, milieux aquatiques, ...), des outils de protection nouveaux (arbres, mares, haies, secteur de biotope, cœurs d'îlot / coulée verte, protection des lisières, ...) et par la réduction des espaces potentiellement urbanisables (50 % pour l'habitat notamment);

L'épanouissement de tous les êtres humains grâce à la prise en compte et la valorisation du cadre de vie par des zonages adaptés au plus près des spécificités de chaque bourg, ville et village, grâce à la protection du patrimoine tant « ordinaire » qu'identitaire;

La cohésion sociale et la solidarité entre territoires et générations, en incitant à la création d'une diversité de typologies d'habitat répondant à la diversité des populations et de leurs besoins, en assurant à toutes les communes du territoire la possibilité de se développer de façon maîtrisée pour continuer à être attractives, en promouvant une répartition équilibrée du logement sur le territoire, et notamment le logement social, en protégeant les habitants par un recensement fiabilisé et le plus exhaustif possible des risques, l'établissement de mesures de prise en compte de ces risques et de protection adaptées.

6.1.3

ÉLABORATION DU RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ INTERCOMMUNAL (RLPI)



La Loi du 12 juillet 2010 portant engagement National pour l'environnement ainsi que le décret du 12 janvier 2012 ont codifié dans le code de l'Environnement le Règlement National de Publicité (RNP) qui régit la publicité extérieure.

La loi prévoit également que les Collectivités peuvent adapter localement les règles nationales via un Règlement Local de Publicité (RLP).

Par délibération du 4 novembre 2019 la Métropole a prescrit l'élaboration de son Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) et défini les modalités de collaboration avec les communes pour ce faire.

L'élaboration d'un RLPi est calquée sur la procédure d'élaboration d'un PLUi :

- Délibération de prescription de l'élaboration comprenant la description des modalités de collaboration avec les communes membres de l'EPCI et les modalités de la concertation publique ;
- Débat en conseil métropolitain sur les orientations (équivalent du PADD du PLU) ;
- Délibération d'arrêt du projet (aux mêmes conditions qu'un PLUi) comprenant le bilan de la concertation ;
- Transmission aux PPA-PC pour avis ;
- Enquête publique ;
- Délibération d'approbation.

Le RLPi comporte trois documents principaux :

- Le diagnostic publicitaire et paysager du territoire ;
- Les orientations, projet porté par la Métropole en matière de protection de l'environnement et du cadre de vie au regard de la problématique de la publicité extérieure ;
- Le règlement écrit et graphique.

Calendrier prévisionnel d'élaboration du RLPI de la Métropole



23 communes du territoire de la Métropole sont dotées au 1^{er} janvier 2020 d'un RLP communal, dont un RLP « nouvelle génération (Le Trait / Yainville / Malaunay / Le Petit Quevilly / Tourville la Rivière / Saint Pierre Les Elbeuf). Parmi les RLP en vigueur, 17 sont antérieurs à la Loi Grenelle et deviendront caducs au 13 juillet 2022. 48 communes relèvent du RNP.

2020
RÉALISATIONS

En 2020, la Métropole a structuré l'élaboration du RLPi avec :

- La définition des modalités d'élaboration du RLPi (calendriers, gouvernance technique et politique),
- Le recrutement des bureaux d'études en charge d'assister la Métropole dans cette élaboration,
- La réunion des instances techniques et politiques de pilotage de la démarche.

La gouvernance technique a été stabilisée et installée. Les modalités de travail en transversalité ont été définies avec les directions sectorielles concernées (action économique, environnement/énergie, urbanisme réglementaire, fiscalité, communication, participation citoyenne, ...).

Par ailleurs, un travail spécifique a été mené en lien avec les pôles de proximité pour définir précisément les missions, la charge de travail et les périodes préférentielles de mobilisation des pôles de proximité.

Les grands enjeux et objectifs, les éléments de procédure et de calendrier ont été présentés aux Maires fin 2020 dans le cadre des Conférences Territoriales des Maires.

De plus, certaines communes ont fait l'objet d'un accompagnement spécifique :

- Rouen: rendez-vous avec les afficheurs;
- Le Petit-Quevilly: suite à l'annulation par le Tribunal Administratif d'une partie des dispositions de son RLP.

ACTION POUR
LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le RLPi participe à la mise en œuvre de la stratégie nationale de développement durable en favorisant la préservation de la biodiversité la protection des milieux et ressources, la lutte contre le changement climatique, la préservation des paysages, la limitation de l'exposition de la population aux nuisances visuelles et lumineuses.

6.1.4

INSTRUCTION DES
AUTORISATIONS D'URBANISME

Le service commun du droit des sols a été créé au 1^{er} janvier 2015 pour anticiper les dispositions de la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (loi ALUR du 24 mars 2014) mettant fin à la mise à disposition gratuite des services de l'État pour l'instruction des autorisations d'urbanisme des communes de moins de 10 000 habitants à compter du 1^{er} juillet 2015. Il assure le service pour 54 communes de la Métropole et la Ville de Rouen.

2020
RÉALISATIONS

L'activité des services a été particulièrement soutenue en 2020 notamment dans le contexte de crise sanitaire où les premiers mois de confinement ont perturbé le fonctionnement des dépôts et le recueil des avis des autres services nécessaires à l'instruction. Les mesures en matière de report de délai d'instruction des dossiers ont été mises en œuvre quand cela était nécessaire.

Le service instruction de la Ville de Rouen a traité :

- 929 dossiers enregistrés :
- 13 Certificats d'urbanisme opérationnel (CUB)
- 616 Déclarations préalables
- 242 Permis de construire
- 6 Permis d'aménager
- 52 Permis de démolir
- 3521 Certificats d'Urbanisme de simple information (CUa).
- 14 dossiers « Enseigne – Publicité »
- 45 arrêtés de numérotage

Un léger infléchissement de la demande, réparti sur l'ensemble des dossiers, est constaté: 100 dossiers de moins qu'en 2019.

- 16 recours gracieux, 11 recours contentieux (dont 1 appel et 5 au Conseil d'État); 4 référés suspension (déférés préfectoraux) et 1 référé mesure-utile soit 3.34 % des dossiers délivrés.

- 7 courriers ont été envoyés spécifiquement pour répondre à des problématiques de travaux en infraction.

- Et de nombreuses conformités

959 décisions ont été signées par les Élus.

Le service instruction « Autres communes » :

En 2020, 2745 dossiers ont été enregistrés pour les 55 communes :

- 273 Certificats d'urbanisme opérationnel (CUB)
- 1545 Déclarations préalables
- 857 Permis de construire
- 39 Permis d'aménager
- 31 Permis de démolir

L'activité globale a été adaptée au cadre sanitaire contraint et a pu être maintenue et de surcroît absorber l'augmentation des demandes: 175 dossiers de plus qu'en 2019.

À l'issue de la démarche d'instruction, 2690 décisions ont été proposées aux maires des 55 communes.

L'augmentation des contentieux déjà constatée en 2019 se poursuit. Il s'agit principalement de problèmes relevant du droit privé, à replacer dans un contexte d'opposabilité du PLUi et de règles nouvelles depuis mars 2020: notamment, problèmes de circulation ou de stationnement, d'encombrement de la voirie, de perte d'ensoleillement ou de vue.

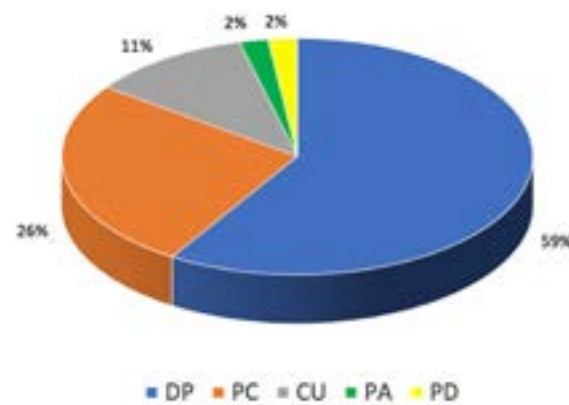
Toutefois, cela représente à peine 2 % du nombre de dossiers délivrés.

Le service d'instruction des 55 communes a assisté les élus dans le cadre de la gestion de 45 recours dont 11 contentieux devant le Tribunal Administratif (TA).

La répartition territoriale des 3649 dossiers instruits par l'ensemble de la Direction de l'Urbanisme Réglementaire est la suivante :

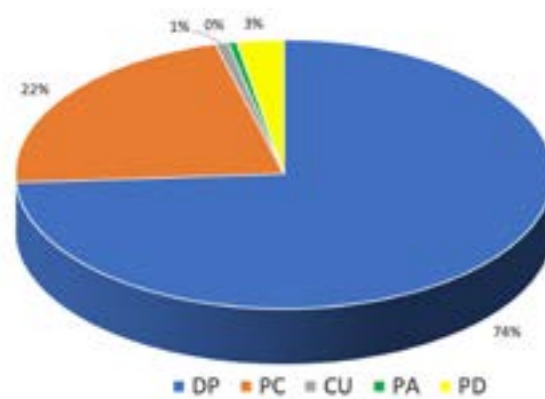
- Pôle de proximité Austreberthe-Cailly : 985
- Pôle de proximité Val-de-Seine : 412
- Pôle de proximité Plateaux-Robec : 1290
- Pôle de proximité Rouen : 959

Données sur l'ensemble des dossiers reçus



■ DP ■ PC ■ CU ■ PA ■ PD

Données sur l'ensemble des dossiers reçus



■ DP ■ PC ■ CU ■ PA ■ PD

6.2.1

GESTION DES RISQUES

MOUVEMENT DE TERRAIN : CAVITÉS ET FALAISES FLUVIALES

Les compétences et responsabilité en matière de prise en compte de traitement et prévention du risque sont complexes, à l'image du cadre légal afférent :

- l'article L563-6 du code de l'environnement : il impose aux communes ou leurs groupements compétents en matière d'urbanisme l'élaboration de cartes délimitant les sites porteurs de cavités souterraines et de marnières susceptibles de provoquer l'effondrement des sols,
- L'article R123-11 b du Code de l'Urbanisme impose l'inscription dans le règlement graphique des PLU des secteurs où « l'existence de risques naturels [...] justifie que soient interdites ou soumises à conditions spéciales les constructions et installations de toute nature ». Sur le territoire, ce champ concerne les éboulements de falaise,

- Par ailleurs, l'État reste le principal responsable de la connaissance des risques et les Maires ont en charge la prévention des accidents et fléaux calamiteux (article L2212-2 5° du Code général des collectivités territoriales).

La Métropole Rouen Normandie doit l'élaborer et mettre à jour des cartes de risques, intégrées au PLUi et identifier les conséquences qui en découlent en matière d'aménagement du territoire. Un poste de chef de projet « Mouvements de terrains » a été créé en 2019 pour assurer les missions suivantes :

- Fiabilisation et actualisation permanente de la connaissance du risque ;
- Intégration de l'évolution de la connaissance du risque dans le cadre des évolutions du PLU ;
- Accompagnement des acteurs du territoire (particuliers, communes, aménageurs publics et privés) dans la connaissance et la prise en compte de ce risque ;
- Information sensibilisation du grand public sur ces risques ;
- Développement d'un processus normé et fiabilisé de prise en compte et traitement de ce risque en cas de survenue d'un mouvement de terrain ;
- Assurer par un avis technique la sécurité juridique des autorisations d'urbanisme en cas de présence d'un tel risque.

2020 RÉALISATIONS

Connaissance du risque

- Finalisation du marché d'actualisation de la connaissance des risques cavités passé dans le cadre de l'élaboration du PLU Métropolitain;
- Lancement d'un nouveau marché pour l'actualisation du Recensement des Indices de Cavités Souterraines pour 6 communes et pour la définition des périmètres de risques des indices de 2 communes;
- Mise à jour de l'annexe informative n° 3 du PLU pour prendre en compte l'évolution des connaissances en matière de risque cavités.

Accompagnement des acteurs du territoire

Accompagnement des Maires et/ou des pôles de proximité de la Métropole lors des effondrements pour apporter un appui technique, méthodologique et administratif et mise à jour de la base de données Métropolitaine. Communes concernées:

- Mont-Saint-Aignan : 2 effondrements rue de la Croix Vau-bois et rue des Fougères
- La Neuville-Chant-d'Oisel : 1 effondrement à proximité du château d'eau
- Rouen : 2 effondrements rue Jean Lecanuet
- Franqueville-Saint-Pierre : 1 effondrement dans une noue le long de la RD94
- Houpeville : 2 effondrements rue Paul Langevin et dans un champ au nord-est de la commune

- Réponse à 93 demandes d'information sur les risques cavités émanant de communes, de particuliers, de professionnels de l'immobilier ou de bureaux d'études.
- Transmission de 23 avis à la Direction de l'Urbanisme Réglementaire sur la prise en compte des risques cavités dans le cadre de l'instruction des Autorisations Droit du Sol.

Soit un total de 124 demandes d'information ou suivi spécifique en 2020.

Information sensibilisation des acteurs

- Développement d'une application web dédiée à l'information actualisée sur les risques cavités (ouverture prévue en 2021);
- Information spécifique sur les risques cavités d'un nouvel agent au service urbanisme d'une commune;
- Sensibilisation des Directeurs Généraux des Services des communes de la Métropole lors d'une présentation en COTECH;
- Organisation d'une formation interne sur les risques cavités.

Mise au point d'un processus de traitement en cas de survenance d'un mouvement de terrain

Rédaction d'un livret d'information et d'une procédure de mise à jour des données en matière de risque cavités pour harmoniser les échanges avec les communes et les pratiques à l'échelle de la Métropole.

Lancement d'une réflexion sur la création d'une aide de la Métropole aux reconnaissances géotechniques des indices de cavités souterraines.

CHIFFRES CLÉS

- Environ 4 400 indices de cavités souterraines recensés sur le territoire de la Métropole, dont 1 700 générant un périmètre de risque
- Couvrant 5 000 ha (75 % du territoire).
- Impactant 5 500 bâtiments, dont 4 600 en Zone d'habitat

PLANS DE PRÉVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (PPRT)

La Métropole est partenaire avec l'État, la Région, le Département, les communes et les industriels concernés de la mise en place d'un dispositif de financement et d'accompagnement des travaux sur l'habitat prescrits par les PPRT.

Dans ce cadre, la signature de deux conventions avec les communes de Saint-Pierre-lès-Elbeuf et Petit-Quevilly a permis d'accompagner une cinquantaine de ménages afin de réaliser les travaux prescrits par les PPRT :

- 37 diagnostics depuis le début du dispositif dont 3 en 2020,
- 16 dossiers de financements dont 11 en 2020,
- 9 dossiers finalisés au total, dont 4 en 2020, soutenus à hauteur de 14 464 € par la Métropole.

En 2019, l'accompagnement, hors travaux pour l'instant, d'une vingtaine de propriétaires de logements situés sur la commune du Grand Quevilly a démarré :

- 10 diagnostics finalisés, dont 5 en 2020,
- 2 dossiers de financements validés tous deux en 2020.

En 2020 a été engagé l'accompagnement d'environ 80 ménages dans la Zone Industrielle et Portuaire de la Petit-Couronne (40 ménages sur la commune de Val-de-la-Haye et sur 40 autres ménages dans la commune de Petit-Couronne), prévu sur 3 ans.

Cependant, sur les communes de Saint-Pierre-lès-Elbeuf et Petit-Quevilly une prorogation de 15 mois a été mise en place.

En 2020, un diagnostic a été réalisé au Val de La Haye.

ACTION POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Une approche durable du territoire nécessite de prendre en compte ses spécificités notamment en matière de risque afin de mieux intégrer cette dimension dans l'aménagement du territoire.

Elle participe d'un territoire plus résilient :

- en permettant d'anticiper le risque et non plus le subir;
- mais aussi la mise en œuvre de la démarche « éviter, réduire, compenser » au cœur d'une approche durable de l'aménagement;
- et par sa dimension pédagogique: informer sur les risques pour mieux vivre avec et savoir quoi faire en cas de survenance du risque.

6.2

HABITAT

6.2.1

MISE EN ŒUVRE PLH 2020-2025

La Métropole a adopté le 16 décembre 2019 son nouveau Programme Local de l'Habitat 2020-2025.

Il est composé des documents suivants : un diagnostic, des orientations, un programme d'actions, des fiches communales et un règlement d'aides.

Il comprend 4 grandes orientations :

- ▶ Produire un habitat de qualité et attractif : produire moins mais mieux,
- ▶ Une offre d'habitat pour améliorer les équilibres territoriaux et sociaux,
- ▶ Renforcer l'attractivité résidentielle du parc existant,
- ▶ L'habitat pour une Métropole inclusive : répondre aux besoins spécifiques.

Ces orientations sont déclinées en 22 fiches actions qui constituent la feuille de route « Habitat » de la Métropole pour les années 2020 à 2025 et dont différentes actions ont été mises en œuvre en 2020.

6.2.2

RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DU PARC DE LOGEMENT EXISTANT

Sur les 279 logements subventionnés en 2020, par l'ANAH au titre de la délégation des aides à la pierre de l'État, 176 concernaient des propriétaires occupants dont les 2/3 avec des ressources très modestes.

- ▶ 2,5 % des logements réhabilités concernent des logements indignes,
- ▶ 14 % des logements très dégradés,
- ▶ 31 % des logements visant l'autonomie de la personne.

Ces logements ont bénéficié d'une subvention complémentaire de la Métropole pour un montant de 278 000 €.

À Elbeuf, l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH RU) mise en place en 2018, pour une centaine de logements du centre ancien, s'est poursuivie en 2020 par la réhabilitation de 16 logements (4 dossiers propriétaires bailleurs et 6 dossiers propriétaires occupants).

Un avenant à l'OPAH RU d'Elbeuf a été signé en 2020. Il porte sur l'accompagnement prioritaire de 14 copropriétés, pour lesquelles un prestataire a été missionné.

Le PLH (2020-2025) comprend un volet important relatif à l'amélioration de la connaissance des copropriétés, à leur accompagnement et à leur traitement.

Un pote de chef de projet copropriétés a été créé et pourvu en juillet 2020, afin de mettre en place une Veille et Observation des Copropriétés (VOC) sur le territoire métropolitain et un Programme opérationnel de prévention et d'accompagnement des copropriétés (POPAC) pour 48 copropriétés de Rouen (7), Elbeuf (37) et Petit-Quevilly (4).

Le quartier du Château Blanc à Saint-Etienne-du-Rouvray fait partie des 14 quartiers inscrits au Plan National Initiatives Copropriétés.

Un poste spécifique a été pourvu en janvier 2020, pour mettre en œuvre l'ensemble des actions relatives au traitement des copropriétés de ce quartier.

L'étude pré-opérationnelle sur le plan de sauvegarde de la copropriété Robespierre, lancée en 2018, a conduit l'État à engager en mai, avec le soutien de la Ville et de la Métropole, une procédure de carence en vue du recyclage foncier de la copropriété. La Métropole a mobilisé une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage en vue du recrutement d'un concessionnaire qui sera chargé d'acquérir les logements, de reloger les occupants et de démolir la copropriété.

Le projet Cœur de Métropole comprend un volet de ravalement de façades d'immeubles adjacents aux espaces publics rénovés, mis en œuvre sur 42 immeubles.

Par arrêtés du Maire de Rouen du 1er octobre 2019 et du 19 juin 2020 et par délibération du Conseil Métropolitain respectivement du 4 novembre 2019 et 20 juillet 2020, la campagne de ravalement a été prorogée de 18 mois au total, reportant la date de fin de la phase incitative au 31 juillet 2021, pour tenir de la crise sanitaire et donner un délai supplémentaire aux propriétaires intéressés.

Fin 2020, 33 propriétaires ont terminé leurs travaux ou ont déposé une demande de subvention. Pour 7 dossiers, la réalisation des travaux a pris du retard. Seuls 2 propriétaires n'ont pas démarré leur chantier.

La dernière prorogation de 6 mois a permis à environ 10 propriétaires de déposer un dossier de subvention tandis que 10 autres ont terminé leurs travaux.

Enfin, le Programme Local de l'Habitat prévoit la mise en place à titre expérimental le permis de louer (autorisation préalable de mises en location) pour les communes volontaires. La Métropole a mis en place le permis de louer sur 4 communes en 2020 (Caudebec-lès-Elbeuf, Elbeuf, Oissel et Saint-Étienne-du-Rouvray) et leur en a délégué la gestion.

ACTION POUR
LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Réhabilitation thermique du parc de logements privé et social, lutte contre l'étalement urbain, solidarité et mixité sociale dans l'habitat, solidarité entre les territoires, production de logements proches de transports en commun et des pôles d'emploi, renouvellement urbain sont autant d'éléments inscrits dans le Programme Local de l'Habitat qui répondent aux enjeux de développement durable.

6.2.3

CRÉER UNE OFFRE POUR AMÉLIORER LES ÉQUILIBRES TERRITORIAUX ET SOCIAUX

LE LOGEMENT SOCIAL

En 2020, 408 logements locatifs sociaux ont été agréés dans le cadre de la délégation des aides à la pierre de l'État pour un montant de subvention de 783 600 €. Parmi ces logements, 65 sont situés sur les communes déficitaires en logement social au sens de la loi SRU.

La Métropole a mobilisé 46 000 € de subventions sur ses crédits propres pour l'acquisition-amélioration de 10 logements vacants. Il s'agit d'une nouvelle aide inscrite dans le règlement d'aide du Programme Local de l'Habitat (2020-2025) pour développer ce type d'opération qui permet de remettre sur le marché des logements vacants.

En 2020, dans le cadre de la reconstruction de l'offre démolie dans les quartiers NPNRU, 214 logements sociaux ont obtenu une décision attributive de subvention (DAS) de la part de l'ANRU. Ces 10 opérations représentent 951 600 € de subvention de la part de l'ANRU et 2 338 500 € de prêt d'Action Logement

L'ACCESSION À COÛT MAÎTRISÉ

En 2020, 119 logements ont fait l'objet d'une décision d'agrément PSLA.

Dans le même temps, 45 accédants ont levé l'option d'achat concrétisant ainsi leur accession à la propriété. À ce titre, la Métropole a mobilisé un montant annuel de subventions de 225 000 € pour aider ces ménages à financer leur projet.

L'INTERVENTION FONCIÈRE AU TITRE DE L'HABITAT

En 2019, la Métropole a apporté un financement de 129 401 €, minorant l'achat par les bailleurs sociaux d'emprises foncières portées par l'EPF Normandie sur deux communes : 33 logements sociaux et 4 logements en accession sociale ont été construits.



6.3

GRANDS PROJETS D'AMÉNAGEMENT

6.3.1.

STRATÉGIE ET ACTION FONCIÈRES

STRATÉGIE FONCIÈRE (DONT
OBSERVATOIRE DU FONCIER
ÉCONOMIQUE ET HABITAT)

FONCIER

Les actions menées par la Métropole dans le cadre de sa politique foncière contribuent à la réalisation du projet de territoire.

À travers la mobilisation des outils dont elle dispose (droits de préemption et de priorité, programme d'action foncière...), la Métropole assure une veille foncière et la constitution des réserves foncières nécessaires aux opérations de recyclage foncier, de traitement des friches et de renouvellement urbain.

Prenant appui sur le PLUi, la démarche d'élaboration d'une nouvelle stratégie foncière pour la Métropole a été engagée.

Elle vise notamment à redéfinir les secteurs d'enjeux, les priorités d'intervention, le partage des rôles avec les différents acteurs du foncier, ainsi qu'à identifier les outils (planification urbaine, veille et maîtrise foncières, leviers financiers, partenariats à constituer...) et les moyens à mobiliser selon les thématiques (habitat, développement économique, environnement, mobilités et équipements).

En 2020 une démarche a permis de délibérer au conseil métropolitain de décembre 2020 sur les objectifs et moyens de la stratégie foncière au service du Développement Économique.

Dans ce domaine l'action de la Métropole vise à assurer la mise à disposition des fonciers nécessaires pour répondre aux besoins des entreprises dans le but de soutenir l'activité,

l'emploi et l'attractivité économique. Ce développement se veut ambitieux tant sur le plan urbain qu'environnemental (réduction de la consommation foncière, transition écologique et de respect des grands équilibres du territoire).

La stratégie foncière économique vise à :

- Maintenir et produire une offre foncière diversifiée, accompagner la mutation des espaces,
- Identifier les priorités et les secteurs d'intervention,
- Anticiper et échelonner son intervention dans le temps,
- Diversifier les modes d'intervention,
- Dégager des marges de manœuvre dans un contexte d'intervention contraint.

Afin de définir les axes opérationnels de cette stratégie, une démarche de programmation foncière a été menée. Elle a pour objet l'observation régulière et actualisée de l'offre et de la demande, ainsi que l'analyse prospective des besoins fonciers économiques par secteurs d'activité, à l'échelle de la Métropole.

La réalisation de cette démarche est assurée par l'AURBSE et menée en partenariat avec RNI, RNA, l'OBAN, Haropa-Port de Rouen, auprès de qui sont collectées les données.

ACTION POUR
LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

En donnant la priorité au recyclage foncier et à la reconversion de friches urbaines, l'action foncière métropolitaine s'inscrit pleinement dans la lutte contre l'étalement urbain, et la préservation d'espaces naturels ou agricoles.

DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN (DPU)
ET DROIT DE PRIORITÉ

Dans le cadre de la gestion des droits de préemption (Droit de préemption urbain - DPU, et en Zone d'aménagement différé - ZAD) et droits de priorité dont elle est titulaire, la Métropole assure une veille foncière, en rapport avec les enjeux d'aménagement du territoire, et procède le cas échéant à des acquisitions directes ou à des délégations au profit de tiers (les communes le plus souvent).

DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

En lien avec le Plan Local d'Urbanisme approuvé en février 2020, le périmètre du DPU couvre désormais l'ensemble des 71 communes de la Métropole.

Au total, 6 599 Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) ont été traitées en 2020 dans le cadre du DPU, soit un nombre global de DIA en légère baisse (- 7 %) par rapport à l'année 2019.

Sur l'ensemble du territoire métropolitain, 29 Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) ont donné lieu à une instruction approfondie, car elles représentaient un enjeu pour un projet métropolitain ou communal. Cette instruction approfondie a débouché sur des préemptions directes par la Métropole (quatre décisions) ainsi que sur des délégations du droit de préemption, soit au bénéfice des communes (9 décisions) soit au bénéfice de l'EPF Normandie (16 décisions).

DROIT DE PRIORITÉ

La Métropole dispose d'un Droit de priorité susceptible d'être exercé lors des cessions de biens immobiliers réalisées par l'État et certains établissements publics (SNCF par exemple). Dans le cadre de l'instruction des saisines effectuées au titre de ce droit de priorité, une acquisition a été mise en œuvre en 2020, par l'Établissement Public Foncier de Normandie pour le compte de la Ville de Mont-Saint-Aignan.

ACTION POUR
LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le droit de préemption urbain est mobilisé en application des documents d'urbanisme et de planification, et contribue de ce fait à la lutte contre l'étalement urbain.

ANTICIPATION FONCIÈRE ET
CONSTITUTION DE RÉSERVES
FONCIÈRES

La constitution des réserves foncières nécessaires à la mise en œuvre des projets d'aménagement d'intérêt métropolitain ou en anticipation est assurée principalement via le Programme d'action Foncière (PAF) liant l'Établissement Public Foncier (EPF) de Normandie à la Métropole. La Métropole dispose par ailleurs d'un budget propre pour des acquisitions en

opportunité hors PAF.

Le PAF en vigueur, conclu le 10 février 2015, comporte actuellement seize périmètres d'intervention.

Dans ce cadre, la maîtrise foncière de la ZAC Rouen Flaubert a été poursuivie avec le versement d'une indemnité d'éviction pour la libération du site Volvo.

Sur le secteur Seine Sud, l'EPF a procédé à l'acquisition de l'ensemble des terrains nécessaires à la réalisation de la Zone d'activités économiques (ZAE) de la Sablonnière (25 hectares), dont l'aménagement a ainsi pu démarrer à l'automne 2020.

Enfin, en tête nord du Pont Flaubert, une acquisition par voie de préemption a été enclenchée afin de compléter la maîtrise foncière de l'îlot Nétien.

Au 31 décembre 2020, le stock porté par l'EPF Normandie pour le compte de la Métropole s'élevait à près de 18,80 M€.

Parallèlement aux réserves foncières constituées via l'EPF, la Métropole a procédé directement à l'achat auprès de l'État d'un bien immobilier à Boos, dans le cadre du projet de ZAE autour de l'aéroport, et poursuivi par voie de préemption la maîtrise de l'îlot dit des « Stations », situé à Rouen, à proximité du Pôle d'échanges du Mont Riboudet.

ACTION POUR
LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

En donnant la priorité à la reconversion de friches urbaines, la constitution de réserves foncières s'inscrit pleinement dans la lutte contre l'étalement urbain, et peut contribuer à limiter les déplacements, notamment automobiles, générateurs de gaz à effet de serre.

TRAITEMENT DES FRICHES

Le recyclage des friches industrielles ou urbaines constitue une priorité pour conjuguer développement du territoire et réduction de l'artificialisation des sols.

En lien avec l'EPF Normandie, la Métropole initie et assure le suivi de différentes actions (études et travaux) tendant au traitement et au recyclage des friches.

Des opérations de développement économique (ZAE Elisa Lemonier, La Sablonnière, le Hallage notamment), mais aussi de quartiers mixtes comme le quartier Rouen Flaubert de maîtrise d'ouvrage métropolitaine sont en phase de réalisations concrètes.

Le volet foncier du Plan de relance mobilise un fonds de l'ordre de 300 M€ au niveau national pour accélérer les opérations

Déclarations d'intention d'aliéner

2020	ROUEN	PPAC	PPPR	PP2S	PPVS	TOTAL MRN
Nombre DIA	1 469	1 183	1 258	1 402	1 287	6 599

PPAC : Pôle de proximité Austreberthe Cailly

PPPR : Pôle de proximité Plateau Robec

PP2S : Pôle de proximité Seine Sud

PPVS : Pôle de proximité Val de Seine

de recyclage foncier à travers un dispositif d'appels à projets. Un travail a été engagé dès la fin de l'année 2020, en lien avec l'EPF Normandie et RNA, pour permettre à la Métropole de bénéficier de ce Plan pour ses friches.

LES FRICHES ELBEUVIENNES

Dans le cadre de la mise en place de la nouvelle stratégie globale de redynamisation du territoire elbeuvien, les friches ont été identifiées comme de bonnes opportunités pour porter des projets structurants et expérimenter de nouveaux outils de production urbaine. Dans ce contexte, l'année 2020 a permis d'identifier une méthodologie générale pour la reconversion des friches industrielles elbeuviennes et notamment des 3 friches dites « Schocher » localisées au sud-est du centre-ville (Cousin Corblin, Chanzy, Saint-Amand) situées en cœur de ville.

Par ailleurs, l'EPFN a procédé aux travaux de démolition et de dépollution du site Cousin Corblin, préalables au rachat du site par la Métropole Rouen Normandie. Ces travaux ont ainsi permis de livrer un site libéré de toute construction pour envisager un nouveau projet de reconversion et de réutilisation, initié à partir de 2021 avec la réalisation de nouveaux aménagements et le lancement d'une consultation.

LA RECONVERSION DU SECTEUR SEINE SUD À SAINT-ÉTIENNE-DU-ROUVRAY ET OISSEL

Aménagement d'ensemble à l'échelle de Seine-Sud :

Le secteur de Seine-Sud a été identifié au SCOT (2015-2030) comme un secteur de projet qui, sur les 960 ha de besoins fonciers nécessaires au développement économique du territoire, fait partie des 560 ha qui seront à développer en régénération.

L'élaboration du plan guide, menée en lien avec l'État, a été finalisée début 2020 et présentée en comité de pilotage en décembre afin d'identifier les priorités d'action à conduire notamment en matière de maîtrise foncière.

En termes d'études, la définition de plusieurs scénarios de gestion de la pollution des sols a été réalisée sur le site Orgachim à Oissel, afin d'évaluer la faisabilité de sa réutilisation au regard de plusieurs vocations potentielles (habitat, activité économique, autre...).

Le projet de reconversion du secteur « Seine-sud » fait partie du dispositif « territoire d'industries » qui vise à identifier les pistes pour faciliter et accélérer la reconversion des friches à l'échelle nationale.

ACTION POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Le traitement et le recyclage des friches urbaines contribuent à améliorer la qualité de l'environnement (dépollution des sols en particulier) et s'inscrivent pleinement dans la lutte contre l'étalement urbain, en permettant la remise sur le marché d'espaces urbains plus centraux, favorisant ainsi la préservation d'espaces naturels ou agricoles.

Par sa localisation, son envergure, ses potentialités et son passé, le site « Seine-sud » constitue un secteur de régénération essentiel dans la stratégie métropolitaine (attractivité, emploi).

La séquence « ERC » est à valider avec les services de l'État mais le nouveau plan guide laisse une place importante au maintien ou à la restauration des milieux naturels dotant la zone d'un écriin écologique qui rend possible le développement économique en cœur de zone. Le projet dessine des continuités écologiques Nord-sud et redonne une épaisseur aux rives de Seine, entre Seine et espaces remblayés. Une meilleure appréhension des enjeux écologiques forts du site (PPRI, espèces et habitats naturels protégés) a permis de consacrer environ 100 ha au maintien ou à la reconversion de milieux naturels soit près de 44 % des emprises de l'opération.

6.3.2 SEINE-CITÉ

Le projet Seine Cité, qui regroupe trois sites (Rouen Flaubert, Luciline et Saint-Sever Nouvelle Gare), prévoit le développement d'une ville polyfonctionnelle : habitations, activités tertiaires, services, espaces libres et de nature.

ROUEN FLAUBERT



ROUEN
FLAUBERT

Le projet d'écoquartier situé sur les communes de Rouen et Petit-Quevilly s'étend sur 90 ha. Sa transformation en un quartier urbain central s'appuie sur la réalisation des accès routiers définitifs du pont Flaubert, et poursuit les objectifs suivants :

- La résorption de friches industrialo-portuaires et ferroviaires en cœur d'agglomération et la reconquête des bords de Seine ;
- La structuration et la reconnexion des quartiers de la rive Sud avec la Seine et la requalification d'espaces majeurs localisés à l'entrée du cœur d'agglomération ;

- La définition d'une programmation équilibrée entre l'activité économique, l'habitat, les équipements et les espaces publics répondant à de multiples usages.



Les travaux se sont poursuivis en 2020 avec la finalisation de la première phase des remblais, la mise en place de la plateforme de gestion des terres et la réalisation d'un biotertre, ainsi que l'achèvement des travaux d'aménagement du boulevard Béthencourt.

La cession du foncier de l'opération Linkcity située sur l'avenue Rondeaux (îlot Rondeaux B), qui prévoit 16 000 m² de bureaux et commerces et plus de 250 logements, est lancée.

L'année 2020 est également marquée par le lancement d'une grande concertation permettant, dans un dialogue citoyen, de recueillir les attentes, besoins et ressentis des futurs usagers du nouveau quartier, afin d'actualiser et d'améliorer le projet suite à l'incendie du 26 septembre 2019 et aux évolutions sociétales de la crise sanitaire du Covid.



ACTION POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE



À l'interface entre le Port, le centre-ville et la Seine, l'aménagement d'un écoquartier de 90 ha relève d'un enjeu environnemental, économique et sociétal. Il est une réelle opportunité de reconquête d'espaces délaissés, en friches, liés au glissement des activités portuaires vers l'aval et à la désindustrialisation.

Des ambitions environnementales et architecturales fortes sont prescrites et s'imposeront aux futurs constructeurs. L'organisation urbaine du futur quartier assure l'intégration de la voie rapide menant au Pont Flaubert. Sa desserte en transport en commun en site propre avec la ligne T4 puis dans un second temps la création de la ligne T5 le reliera de manière optimale aux quartiers existants. Il en est de même

des cheminements piétons et cycles irriguant tout le quartier. Il est enfin pleinement intégré à son environnement et en lien direct avec la Seine grâce à l'aménagement des bords de Seine et à la trame verte et bleue pénétrante au sein du quartier. Aménager cet écoquartier de 90 ha, c'est également lutter contre l'expansion urbaine et offrir aux habitants un véritable quartier agréable à vivre, à travailler et à pratiquer dans un cadre urbain et paysager privilégié.

Une réflexion environnementale a été engagée concernant les remblais compte tenu notamment de leur volume extrêmement conséquent (290 000 m³). Ainsi, une filière courte et vertueuse a été développée. Ils proviennent de la région de Dieppe (projet routier de la DREAL) et ont été acheminés par train.

Le cahier des prescriptions architecturales, urbaines, environnementales et paysagères (CPAUEP) de la ZAC impose aux opérateurs des prescriptions spécifiques relatives par exemple à l'emploi de matériaux biosourcés, de végétalisation ou d'aménagement de locaux vélo.

Plusieurs actions ont déjà été mises en œuvre en termes d'ambitions environnementales. Par exemple, le parc de la Presqu'île Rollet a été renaturé (une forêt en ville); les matériaux historiques présents sur site – pavés, rails ont été réutilisés pour donner du caractère aux aménagements et faire référence à l'histoire du lieu.

Le quartier Rouen Flaubert est labellisé EcoQuartier étape 2 – Ecoquartier en chantier.

BORDS DE SEINE



L'aménagement des bords de Seine sur 3 km constitue, avec les quais bas rive gauche, la Grande promenade rive gauche.

En 2020, la presqu'île Rollet a été fermée au public en raison d'une part de la gestion des conséquences de l'incendie du 26 septembre 2019 (opérations de dépollution) et d'autre part des mesures sanitaires de la COVID-19. Le parc côté Seine a été réouvert au public à l'issue du premier confinement en mai 2020.

D'importants travaux de reprise des végétaux et plantations ont débuté fin 2020 sur la butte et du côté du bassin aux bois.

Du fait de la crise sanitaire, l'avancement des projets et opérations de réaménagement des Bords de Seine a pris du retard au niveau du Hangar 105 (prospects n'ayant plus de visibilité financière pour investir notamment).

QUARTIER SAINT-SEVER
NOUVELLE GARE - ROUEN

Le quartier Saint-Sever Nouvelle Gare vise à accueillir la nouvelle gare centrale de Rouen, dans le cadre de la Ligne Nouvelle Paris Normandie (LNPN), projet d'intérêt national sous maîtrise d'ouvrage SNCF Réseau, dans un quartier redynamisé au cœur du centre d'agglomération élargi.

Le cadre pour une programmation pluriannuelle des espaces publics et de nature du centre-ville Rive gauche a été réalisé en 2020 et sert de socle au plan de renaturation de la Ville de Rouen dans ce secteur.

Concernant la rénovation des immeubles de bureaux du cœur tertiaire du quartier, des fiches de préconisation de rénovation d'immeubles ciblés ont été rédigées et un col-laborathon (en ligne) sur le financement de la rénovation a été organisée en décembre 2020 avec le WWF.

Parallèlement, l'appel à projet lancé avec la Ville de Rouen et France télévisions pour donner un nouvel usage au site de l'ancienne direction régionale de France 3 a été attribué au groupe Kapital pour un programme de loisirs à destination des enfants, adolescents et jeunes adultes.

Le processus d'études de la Ligne Nouvelle Paris Normandie (LNPN) a été relancé en vue de la préparation d'une enquête d'utilité publique portant sur la nouvelle gare et le tronçon Rouen-Barentin à l'horizon 2025.

En termes de co-construction, la redynamisation du quartier Saint-Sever (premier quartier d'affaires de la Métropole) a fait l'objet d'une balade urbaine lors de la semaine du développement durable. Par ailleurs un atelier urbain de proximité de la ville de Rouen a validé le programme et l'esquisse du réaménagement du jardin Saint-Sever, permettant de redonner de l'attractivité et de la place à la biodiversité au cœur du quartier Saint-Sever.

ACTIONS POUR
LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet Saint-Sever Nouvelle Gare s'est doté, dès le début des réflexions d'une stratégie en matière de développement durable qui fixe un cap aux études, régulièrement évaluées.

La démarche est évaluée au regard du RFSC (Référentiel européen des villes durables – Reference Framework for Sustainable Cities) et valorisée à l'échelle européenne.

Ces défis sont à relever à différentes échelles allant du quartier au territoire normand et portent sur les enjeux d'attractivité d'une centralité (desserte multimodale optimale, cadre de vie sain et espaces de respiration, offre culturelle et de loisirs, mixité fonctionnelle), de son intégration dans le tissu existant (paysagère ou relevant d'une solidarité territoriale) et ses capacités d'adaptation (tendre vers la neutralité énergétique et carbone et mettre en œuvre les conditions de la création d'un écosystème urbain innovant et évolutif pour le développement d'un pôle tertiaire supérieur durable).

6.3.3

QUARTIERS OUEST DE ROUEN

Les quartiers Ouest de Rouen font l'objet d'une réflexion multi thématique. La mutation de ce secteur, historiquement marqué par la présence de l'industrie et des activités portuaires, s'est engagée depuis plusieurs années.

Au sein de Seine Cité, l'aménagement du quartier de la Luciline (écoquartier labellisé étape 3 – mené par la Ville de Rouen) est en cours de réalisation. À fin 2020, un peu plus de la moitié des logements et des espaces publics sont livrés.

La dynamique amorcée par l'aménagement du quartier de la Luciline se diffuse dans les quartiers Ouest, où de nombreux projets d'habitat notamment sont en cours d'étude et de réalisation. Cependant, la dynamique de mutation des quartiers Ouest engendre une forme urbaine et un afflux de population peu compatibles avec les nouveaux enjeux de développement social et environnemental. Aussi, la Ville de Rouen en lien avec a Métropole, a instauré fin 2020, un périmètre d'étude permettant de surseoir à statuer sur les autorisations d'urbanisme dans l'attente de la définition précise des projets d'aménagements de ces quartiers en lien avec les aménagements de la tête nord du Pont Flaubert et le schéma directeur des mobilités sur le secteur.

Le GPMR a décidé d'abandonner toute occupation portuaire sur le terre-plein de la presqu'île Saint Gervais, à l'exception du terminal croisière, pour privilégier une occupation urbaine (tertiaire, loisirs (Foire Saint-Romain), culture (musée maritime)). La métropole et la Ville de Rouen ont contribué aux réflexions.

ACTIONS POUR
LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les études intègrent des questionnements qui restent à préciser sur la manière de réduire la place de la voiture au profit des modes actifs:

- ▶ pérenniser les barreaux d'accès aux quais,
- ▶ apaiser l'ambiance trop routière des deux avenues (Riboulet / Lesseps),
- ▶ retravailler l'échangeur pour permettre des accès simplifiés au bassin Saint Gervais et aux communes limitrophes (Canteleu, Déville, Maromme),
- ▶ compléter le maillage et améliorer le confort des espaces publics du quartier Constantine

Les études et projets intègrent également des questionnements qui restent à préciser pour améliorer la qualité environnementale du site:

- ▶ prendre en compte le caractère inondable et les sources
- ▶ augmenter la présence végétale très déficitaire dans le quartier
- ▶ favoriser la biodiversité et l'infiltration des eaux de pluie
- ▶ lutter contre les îlots de chaleur, le bruit et la pollution de l'air.

7

Une organisation au service d'une relation privilégiée aux usagers



Une organisation au service d'une relation privilégiée aux usagers

7.1

UNE RELATION AUX USAGERS EFFICACE ET DE QUALITÉ

7.1.1

MA MÉTROPOLE

Ma Métropole
metropole-rouen-normandie.fr
0 800 021 021
Service & appel gratuits

Ma Métropole est un numéro d'appel unique (0800 021 021) permettant aux usagers de nous contacter. Ce numéro d'appel gratuit, 24h/24 a pour objectif de simplifier la prise de contact des usagers vers la Métropole et de pouvoir donner une information directe aux habitants ou de transmettre en temps réel les demandes d'intervention.

Dans le même objectif, ce système est également accessible aux communes, aux usagers via le site internet de la métropole, ou aux agents de la Métropole. Une fois la demande correctement renseignée dans le logiciel dédié, elle arrive automatiquement à l'interlocuteur en capacité de répondre.

2020 - FICHES CRÉÉES PAR MOIS TOUS VECTEURS CONFONDUS

Janvier	19163
Février	17799
Mars	15590
Avril	12417
Mai	14686
Juin	19591
Juillet	20751
Août	19227
Septembre	22990
Octobre	22762
Novembre	23396
Décembre	21983

FICHES CRÉÉES PAR MOIS CATÉGORISÉES PAR COMPÉTENCE

COMPÉTENCES	JANV.	FÉV.	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL.	AOÛT	SEPT.	OCT.	NOV.	DÉC.
ASSAINISSEMENT	381	427	275	250	330	415	442	458	453	427	412	454
DECHETS	4 646	4 158	4 683	4 814	5 255	5 046	4 794	4 818	4 950	4 778	5 301	4 367
EAU	11340	10435	8 802	6 337	7 489	12015	12994	11665	14383	14235	15016	14593
DIVERS	651	769	586	438	607	657	722	663	1 021	962	836	827
VOIRIE / ESPACES PUBLICS	1 300	1 403	771	265	542	783	882	870	1 118	1 311	1 285	1 071

Le tableau ci-dessus évoque les fiches créées en 2020 par mois et par compétence. Ici sont répertoriées les compétences qui recensent le plus grand nombre de fiches. La compétence eau crée le plus grand nombre de fiches suivie de la compétence déchets.

Focus sur les fiches créées par les usagers sur internet – comparatif 2019-2020



Le graphique compare les fiches créées sur internet entre 2019 et 2020. Il est constaté que les fiches créées sur internet ont considérablement augmenté entre 2019 et 2020. Cela est dû notamment à une mise en évidence sur le site internet du moyen d'accès à la création des fiches.

Focus sur les fiches créées par les communes – Comparatif année 2019 – année 2020



Le graphique montre une comparaison des fiches créées par les communes entre 2019 et 2020. Il est constaté une forte baisse en début d'année qui est due au confinement lié au COVID. La création de fiches est ensuite revenue à la hausse.

7.1.2

OUTILS DE COMMUNICATION EXTERNE

Pour accompagner les nombreux services fournis aux habitants, la Métropole édite des documents d'informations pratiques relatives à ses compétences et services techniques déchets, eau, énergie, mobilité... à destination des usagers. Il s'agit également d'accompagner les travaux de voirie, dans le cadre de chantiers d'envergure et d'opérations courantes, mais aussi les politiques de planification (PLH, PLUi, PCAET).

Des campagnes lancées dans le cadre de dispositifs de concertation ont donné lieu également à des opérations dédiées à la planification urbaine (projet d'élaboration du PLUi), aménagement des gares rive droite et de la nouvelle gare Saint-Sever, du centre-ville de Rouen dans le cadre du programme Cœur de Métropole, du parc Champ des Bruyères, de la ligne de bus à haut niveau de service T4.



Riche de ses équipements et des manifestations qu'il organise, l'établissement veille à diffuser son offre et à promouvoir ses programmes culturels (dans le cadre des animations Villes et Pays d'art et d'histoire et de la programmation de la Réunion des Musées Métropolitains, première édition du festival du cirque contemporain Spring, Journées européennes du patrimoine, Visites Ateliers d'artistes), ludiques et pédagogiques (programmation annuelle des Maisons des forêts, week-end

Bivouac sous la lune) mais aussi les agendas et actualités du Kindarena, du Panorama XXL et de l'Historial Jeanne d'Arc.

En 2020, la Métropole a particulièrement axé sa communication sur la proximité et sa COP21 locale, depuis l'engagement de sa démarche collective « Vers les Accords de Rouen pour le climat » en décembre 2017.

Dans le cadre du lancement de sa démarche de la COP21 et de l'ouverture de l'Atelier de la COP21, information et sensibilisation à destination des habitants, communes, entreprises en été développées, entre programmations et nouveaux outils numériques (site web www.notrecop21.fr).

La Métropole s'est également inscrite dans l'opération mondiale Earth Hour portée par le WWF. Elle invitait chacun à éteindre ses lumières le samedi 28 mars 2020 à 20 h 30, sensibilisant ainsi aux enjeux des initiatives de tous au quotidien pour le climat.



Des campagnes de communication traditionnelles ont été organisées dans le cadre des manifestations culturelles annuelles – néanmoins adaptées à la situation sanitaire (Cathédrale de lumière l'été, Visites ateliers d'artistes et journées européennes du patrimoine en septembre) ; mais également autour de l'ouverture de l'Aître Saint-Maclou et d'une programmation estivale adaptée aux cibles touristiques ultra-locale compte tenu du contexte sanitaire.

ACTIONS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Pour l'impression de ses supports de communication, la Métropole s'attache à utiliser du papier recyclé et fait imprimer le Mag mensuel sur du papier composé de fibres recyclées combinées à des fibres vierges PEFC issues de forêts gérées durablement.

Dans le cadre de son marché « Prestation traiteur », La Métropole impose l'utilisation de produits locaux et/ou bio et de saison. La vaisselle fournie par le traiteur ne doit pas être jetable à l'exception de vaisselle produite à partir de matériaux recyclés et/ou recyclables (exemples: gobelets en carton, couverts en bois).

COMMUNICATION DE CRISE

En termes d'information et de communication externe, l'année 2020 et son contexte sanitaire ont été particulièrement impactant, entre adaptation des outils et des messages liés aux confinements et déconfinements, report et-ou annulations de manifestations / d'évènements et mise en place d'une communication de crise durable.

Des communications ad hoc COVID ont été lancées :

- ▷ spécifiques aux services de collecte des déchets et des déchetteries, de leur adaptation, de leur accessibilité variable au printemps ont été régulières auprès des habitants et des communes ;
- ▷ consacrées à la fermeture et offres de substitution des lieux culturels et équipements de la Métropole ;
- ▷ relatives aux aides de la Métropole destinées aux entreprises, aux associations et aux jeunes.



PUBLICATIONS

Un supplément « Guide été » a été inséré dans le Mag de juillet-août : spectacles, loisirs, visites ; tous les bons plans et les bonnes adresses de la Métropole y étaient recensés.



COMMUNICATION DIGITALE : WEB ET RÉSEAUX SOCIAUX

WEB

En 2020, le site web de la Métropole a notamment vu la création de pages spécialement dédiées à l'actualité Covid, entre information relative à l'adaptation des services métropolitains pendant le confinement et suivi des réouvertures – changements d'horaires – fermeture temporaire de ses équipements culturels, pédagogiques et sportifs.

Une évolution nette de sa fréquentation et des changements d'habitude des consultations au profit du site mobile a été constatée, avec 2 pics de consultations aux annonces Covid de 30 000 et 35 000 pages vues.

Le site web a aussi été enrichi d'un formulaire de prise de rendez-vous de collecte des encombrants pour les particuliers des 71 communes ou encore d'une nouvelle page widget d'itinéraires de randonnée professionnel permettant d'optimiser la recherche et la présentation des sentiers et points d'intérêt touristiques du territoire.

L'intérêt pour les pages randonnées a été confirmé au cours de l'année avec ces 2 pics de fréquentation : plus de 1 100 en août suite à un post Facebook de la Métropole valorisant ses parcours et près de 1 000 en novembre à l'annonce des nouvelles règles de déconfinement (autorisation des sorties de plein air de proximité).

Les pages les plus consultées du site de la Métropole en 2020 : abonnement-facture d'eau (131 000 pages soit 5.3 % des pages vues), offres d'emploi du territoire métropolitain (77 800 pages vues), Ma Métropole (60 000 pages vues), aide pour l'acquisition de vélos spécifiques (51 500 pages vues).

Un nouveau site d'information a également été créé par la Métropole, dédié à son Plan Local d'Insertion par l'Emploi : <http://www.pliedelametropole.fr/> ; qui s'ajoutent aux sites Notre COP21, Forêt Monumentale et autres sites des petites communes développés en interne.

RÉSEAUX SOCIAUX

L'année 2020 a été marquée par une grande sollicitation des abonnés des réseaux sociaux et un dialogue d'hyper-proximité avec les habitants particulièrement riches, via les comptes de la Métropole Facebook et Twitter.

En effet, la période de confinement de mars à mai et la multiplication des informations pratiques qu'elle a suscité (organisation et accès aux services publics notamment, et plus particulièrement au sujet de la collecte des déchets) a vu doubler le nombre d'abonnés de ses comptes Facebook et twitter.

Un dialogue intense s'est instauré, entre questions-réponses et messages de soutien et de remerciements aux rieurs par exemple.

Le compte Instagram de la Métropole, ouvert en 2019, a également dépassé les 10 000 abonnés en 2020 tandis qu'a été créé son compte Pinterest.



Quant à son compte professionnel LinkedIn, il s'inscrit désormais dans la stratégie de communication de la Métropole, mais également dans sa stratégie RH de diffusion de ses offres d'emplois.

ÉVÉNEMENTIEL

Initialement programmé fin mai, le festival annuel Graines de jardin, qui attendait 100 000 visiteurs, s'est vu reporté à 2021, conformément à la réglementation sanitaire due à la Covid-19.

Septembre a néanmoins pu voir organiser :

- l'inauguration du Parc naturel urbain du Champ des Bruyères, ouvert après plusieurs années de chantier et de la stèle Déclaration des droits de l'humanité, à la presque île Rollet, dans le cadre de sa signature par la Métropole.
- l'évènement Rouen, capitale du Monde d'après : plus de 200 évènements et de rencontres consacrés à la transition sociale-écologique. Mondialisation, réchauffement climatique, mobilisation citoyenne... ; autant de thèmes qui ont mobilisé près de 3 000 participants, entre personnalités et experts, acteurs locaux et citoyens le temps d'une semaine responsable.

CONCERTATION

Plusieurs concertations ont été organisées en 2020 autour de projets d'aménagement d'envergure : le prolongement de la ligne T4, entre les stations Boulingrin et Saint-Hilaire à Rouen ; ainsi que l'aménagement du quartier Rouen Flaubert, au pied du pont Flaubert.

Des enquêtes publiques réglementaires ont également été menées dans le cadre de transferts de voirie dans plusieurs communes et de projet de requalification de la tranchée ferroviaire à Rouen.

CONSEILS MÉTROPOLITAINS

Suite au 2nd tour des élections municipales organisé en juin 2020, l'ensemble du nouveau conseil métropolitain s'est réuni à 2 reprises en juillet, au Parc des expositions, pour procéder notamment à l'élection du Président, des vice-présidents et du Bureau de la Métropole.

Ces 2 conseils métropolitains ont été retransmis en direct par un live sur le compte Facebook de la Métropole, avec modération des remarques et des questions des internautes en direct.

Depuis, tous les conseils de la Métropole – organisés en visio-conférence compte tenu du contexte sanitaire – font l'objet d'un live également.

Les séances intégrales sont également en ligne sur la chaîne You Tube de la Métropole : <https://www.youtube.com/c/lacrea/featured>

7.1.3

CONSEIL CONSULTATIF DE DÉVELOPPEMENT (CCD)



Le renouvellement du Conseil Consultatif de Développement (CCD) devait avoir lieu au cours de l'année 2020 suite aux élections municipales et à l'installation du conseil métropolitain. Cependant, la crise sanitaire liée au COVID-19 a retardé le calendrier électoral et a reporté au premier semestre 2021 le renouvellement du CCD.

Par délibération du Conseil métropolitain en date du 9 novembre 2020, la commission n°12 dédiée à la démocratie participative et composée d'une trentaine d'élus, s'est vu confier la mission de préfiguration du Conseil Consultatif de Développement (CCD). Pour définir la composition, l'organisation, les conditions et modalités de consultation du CCD de la Métropole, 7 élus ont souhaité se mobiliser dans un groupe de travail spécifique qui devra livrer ses propositions fin mars 2021. Des auditions d'anciens membres du CCD seront menées pour dresser le bilan de cette instance et de son fonctionnement. Des réflexions devront également avoir lieu afin de tenir compte d'autres instances consultatives existantes et à créer.

ACTIONS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Gouvernance et démocratie participative, participation des forces vives et des usagers, participation de tous aux décisions collectives, développement de la responsabilité environnementale et sociale des organisations, actions visant la modification des comportements de consommation (pédagogie, information...), autant d'éléments de notre future démarche d'animation du Conseil de Développement qui répondent à trois enjeux du développement durable (épanouissement de tous les êtres humains, assurer la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et générations, dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables).



DIVERSIFICATION DES OUTILS ET MÉTHODES D'ASSOCIATION CITOYENNE

En plus des outils classiques et descendants (consultations, enquêtes et réunions publiques), se sont poursuivis l'utilisation et l'essaimage d'autres méthodes plus participatives (néanmoins en moindre mesure à cause du COVID) : ateliers participatifs et d'innovation, balades métropolitaines, chantiers participatifs, questionnaires et votes en ligne, sondages Facebook, appel à projets je participe, ... Une expertise a été également acquise dans l'animation de dispositifs participatifs à distance.

7.1.4

SERVICE PARTICIPATION ET CITOYENNETÉ

En 2020, le dispositif d'association citoyenne et d'animation territoriale de la Métropole mené par le service participation et citoyenneté a pu être renforcé dans un contexte sanitaire contraignant selon les modalités qui suivent :

DÉFINITION ET MISE EN ŒUVRE DES STRATÉGIES DE PARTICIPATION CITOYENNE EN LIEN AVEC LES SERVICES DE LA MÉTROPOLE

Pour les projets suivants : Quartier Rouen Flaubert, extension TEOR-CHU, Plan des Mobilités (PDM), Balade du Cailly, Zone à Faibles Émissions Mobilité (ZFE), Recomposition du réseau TC, Avenue des Martyrs - F1, Nouveau projet Hangar 2, RLPi (Règlement Local de Publicité intercommunal), Living-Lab (TIGA), Saint Sever-Nouvelle gare, Plan d'accompagnement des changements de la transition écologique (PACTE), Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA), politique forestière, politique de la ville, ...



RENFORCEMENT DES LIENS TERRITORIAUX

Cet aspect se traduit par l'animation d'un réseau intercommunal de référents de la participation citoyenne (14 communes mobilisées). Un référentiel de la participation citoyenne a pu être élaboré de manière collaborative avec les communes mobilisées. Un accompagnement a été effectué par le service participation et citoyenneté pour la définition de stratégies de participation citoyenne dans le cadre des projets Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) de 8 communes, en lien étroit avec 4 pôles de proximité.

CONSOLIDATION D'UNE COMMUNAUTÉ NUMÉRIQUE DE PARTICIPATION CITOYENNE



L'objectif est de permettre à la plateforme « je participe » de devenir le site de référence de la participation citoyenne métropolitaine. Cet outil, portail de toutes les démarches participatives métropolitaines, a été utilisé lors des démarches participatives à distance et a permis de continuer à mobiliser les habitants dans un contexte de crise sanitaire.

DÉFINITION DES ORIENTATIONS MÉTROPOLITAINES EN MATIÈRE DE DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE ET CO-CONSTRUCTION CITOYENNE

La Métropole a souhaité se doter d'une délégation spécifique, dédiée à la démocratie participative et à la co-construction citoyenne pilotée par une Vice-Présidente en charge de ces sujets, ainsi que de l'animation d'une commission d'élus dédiée (commission n°12). Les travaux de cette commission sont animés par le service participation et citoyenneté et doivent conduire à associer plus largement et encore plus efficacement les citoyens et la société civile à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques et des projets de la Métropole.

ACTIONS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Gouvernance et démocratie participative, accueil individualisé sur le territoire et administration de proximité, participation des habitants et des usagers, participation de tous aux décisions collectives, solidarité intercommunale, promotion de l'économie solidaire, actions favorisant le recours à l'emploi local, développement de la responsabilité environnementale et sociale des organisations, actions visant la modification des comportements de consommation (pédagogie, information...), autant d'éléments de notre démarche en faveur de la participation citoyenne et qui répondent à trois enjeux du développement durable, (épanouissement de tous les êtres humains, assurer la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et générations, dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables).

ANIMATION DE L'APPEL À PROJETS « JE PARTICIPE »

L'appel à projets « Je participe » a pour objectif de permettre à tous les acteurs du territoire qui souhaitent concrétiser des actions citoyennes, collaboratives, solidaires, durables d'obtenir un soutien financier via une campagne de financement participatif organisée par la Métropole Rouen Normandie en partenariat avec la plateforme KisskissBankbank. Outre la collecte de fonds, ce mode de financement innovant permet :

- d'inciter les citoyens à contribuer au choix des projets pouvant être soutenus par la collectivité au travers d'une subvention complémentaire,
- de donner une légitimité aux porteurs de projet, par un soutien populaire appuyé,
- d'augmenter les chances de succès et d'appropriation par la population des actions projetées.

Au regard de l'intérêt suscité durant sa première année, en 2018, cet appel à projets a été renouvelé pour la période 2019/2020 et a permis à ce jour de soutenir la concrétisation de 12 projets citoyens. Plus de 83 000 € ont pu être collectés sur la plateforme de financement participatif KisskissBankbank, sur ces deux premières éditions. La Métropole a apporté son complément en versant 42 100 € de subvention aux différents porteurs de projets, conformément au règlement de l'appel à projets.

Pour la période couvrant l'année 2020, les montants collectés sur la plateforme KisskissBankbank et le nombre de donateurs et donatrices mobilisés ont été en nette hausse. Toutefois, il est à noter que la seconde édition s'est déroulée sur une période plus longue que la première édition, notamment en raison de la crise sanitaire et que l'un des projets (Le XXI) a été particulièrement plébiscité.

L'année 2020 a marqué ainsi la fin de trois années d'expérimentation de ce dispositif innovant. Ayant fait ses preuves, une délibération du Conseil métropolitain du 14 décembre 2020 a permis d'acter le renouvellement du dispositif pour une période de 3 ans. Une enveloppe annuelle de 20 000 € sera ainsi dédiée à cet appel à projets, ce qui permettrait de soutenir 7 à 8 projets citoyens en moyenne chaque année.

Enfin, il convient de mentionner que cet appel à projets est lauréat de l'édition 2020 des Trophées de la Participation & de la concertation. Organisés par Décider ensemble et la Gazette des communes, les Trophées de la participation & de la concertation visent à soutenir et promouvoir les actions innovantes de concertation et participation citoyenne réalisées par des collectivités, des collectifs citoyens, des associations ou encore des entreprises publiques et privées.

7.1.5

COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

Conformément à l'article L1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la Commission Consultative des Services Publics Locaux est chargée d'examiner sur le rapport de son Président :

- les rapports annuels établis par les délégataires de services publics,
- les rapports sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, sur les services d'assainissement et sur les services de collecte, d'évacuation ou de traitement des ordures ménagères,
- un bilan d'activité des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière,
- le rapport mentionné établi par le co-contractant d'un contrat de partenariat.

Elle est consultée pour avis par le Conseil de la Métropole sur :

- tout projet de délégation de service public, avant que le Conseil ne se prononce dans les conditions prévues par l'article L1411-4 du CGCT,
- tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière, avant la décision portant création de la régie.

L'année 2020 a été marquée par le renouvellement de la composition de la CCSPL faisant suite à l'installation du Conseil de la Métropole.

La Commission s'est réunie trois fois et a rendu trois avis relatifs aux projets de délégation de service public pour l'exploitation :

- de la boutique-librairie du Musée des Beaux-Arts (avis favorables rendus le 3 février et le 25 juin),
- du parc de stationnement Franklin (avis favorable rendu le 25 juin),
- de la base de loisirs de Bédanne (avis favorable rendu le 25 juin).

Elle a également examiné les rapports annuels 2019 des délégataires de service de :

- la base de loisirs de Bédanne (réunion du 7 décembre 2020),
- des piscines-patinoire de la Cerisaie et des Feugrais (réunion 7 décembre 2020),
- du Kindarena (réunion 7 décembre 2020).

Elle n'a pas émis d'avis défavorable à leur rencontre, mais a formulé un certain nombre d'observations figurant dans les comptes-rendus des réunions. Ces comptes-rendus sont annexés à la délibération, présentée en mars 2020, portant état annuel des travaux de la Commission.

L'examen des autres rapports des délégataires de 2019 par la CCSPL s'est déroulé au 1er trimestre 2021.

7.1.6

CRÉMATORIUMS

Le nouveau crématorium implanté à Petit-Quevilly a été mis en service le 13 janvier 2020.

Son exploitation est confiée à la Société des Crématoriums de France par voie de délégation de service public. Le périmètre de la délégation de service public comprend également le crématorium situé à Rouen, sur la rive Nord. Le Conseil de la Métropole a approuvé le choix de ce titulaire, le 27 juin 2019, à l'issue de la procédure de mise en concurrence initiée en 2018.

Pour 2020, le délégataire prévoyait dans son offre environ 2 400 crémations hors pièces anatomiques. Cet objectif est dépassé : 2 993 crémations ont été réalisées hors pièces anatomiques. Cela représente une augmentation de 41 % par rapport à l'année 2019, lorsque seul le crématorium de rive droite fonctionnait (2 128 crémations hors pièces anatomiques).

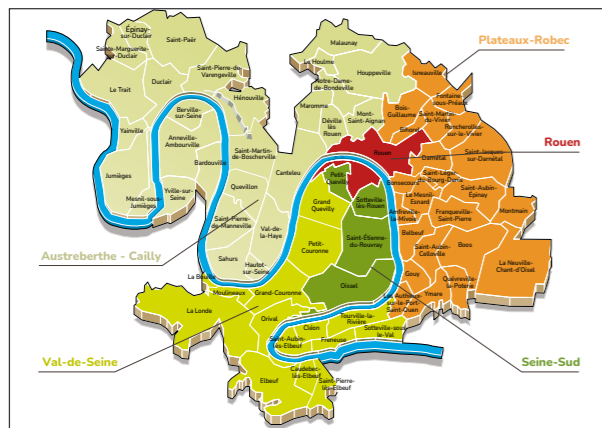
Le délai de crémation reste désormais compris dans les 6 jours réglementaires.



7.2

UNE ORGANISATION TERRITORIALISÉE
ET DES RESSOURCES MAÎTRISÉES

7.2.1

ORGANISATION
EN PÔLES DE PROXIMITÉ

Pour que la Métropole reste proche des communes et des usagers, cinq pôles de proximité couvrent chacun un territoire d'environ 100 000 habitants.

L'action de la Métropole est donc déployée en proximité de façon déconcentrée. Les pôles, porte d'entrée pour les Maires, garants de la prise en compte des problématiques locales et de l'équité de traitement sur l'ensemble du territoire, ont pour mission d'accompagner les communes dans l'élaboration de leurs projets d'aménagement en offrant des services de conseil et d'expertise sur des sujets variés : gestion énergétique des bâtiments, conseils en matière d'achat public et de projets d'aménagement...

Ils assurent au quotidien, la gestion de la voirie (2 700 km), la conception d'espaces publics, l'éclairage public, le Service public d'assainissement non collectif, la gestion des déchetteries, les modifications des PLU, la gestion de certains espaces verts (Bédanne, les Marais du Trait...).

D'autre part, dans sa charte métropolitaine, le Conseil de la Métropole a institué une conférence locale des maires pour chaque pôle de proximité. Le rôle des conférences locales des maires est multiple : prioriser, programmer et suivre les opérations de proximité, contribuer à la concertation sur les grands projets de la Métropole, améliorer la qualité des prestations rendues et la plus-value des services des pôles de proximité.

7.2.2

FONDS DE CONCOURS
FINANCIERS AUX COMMUNES

Solidaire des communes, la Métropole propose un Fonds d'aide à l'aménagement (FAA) pour les 45 communes de moins de 4 500 habitants.

Elle soutient les aménagements portés par ces communes pour financer des travaux de sécurité, d'entretien du patrimoine, de réhabilitation de bâtiments, d'aménagement de chemins piétonniers, de réhabilitation de commerces et du soutien aux écoles.

FONDS D'AIDE AUX GRANDS
INVESTISSEMENTS SUR LES PISCINES
(FAGIP)

Mis en place lors du Conseil Métropolitain du 26 juin 2017, le FAGIP contribue à subventionner les investissements dans les piscines communales dont les coûts liés aux rénovations sont élevés pour une commune. Il permet d'apporter une aide spécifique à ces communes du territoire possédant une piscine et qui ont besoin de procéder à des investissements afin de répondre à un réel besoin qui va au-delà du strict espace communal. Ces piscines sont généralement fréquentées par des scolaires qui sont situés dans les communes voisines.

Ce fonds de Concours est donc une aide financière précieuse pour adapter les bâtiments nautiques aux nouvelles contraintes liées à la sécurité, l'accessibilité et moderniser ces espaces mais, son but initial est de développer, pour les plus jeunes, l'apprentissage de la natation.

Aucun nouveau dossier n'a été traité en 2020.

Le montant de la subvention métropolitaine est de 30 % du montant HT des travaux prévus, il est plafonné à 2 millions d'euros.

FONDS D'AIDE À L'AMÉNAGEMENT

Solidaire des communes, la Métropole propose un Fonds d'Aide à l'Aménagement (FAA) pour les 45 communes de moins de 4 500 habitants.

Le Fonds de concours soutient les aménagements portés par les communes de moins de 4 500 habitants pour financer des travaux de sécurité, d'entretien du patrimoine, de réhabilitation de bâtiments, d'aménagement de chemins piétonniers, de réhabilitation de commerces et du soutien aux écoles.

795 994,82 €	65 projets
--------------	------------

FONDS DE SOUTIEN AUX
INVESTISSEMENTS COMMUNAUX
(FSIC)

Sur la période 2016 – 2020, la Métropole a créé un Fonds de Soutien aux Investissements Communaux (FSIC).

Dès sa mise en place, le dispositif concernait quatre domaines : l'accessibilité, les bâtiments communaux, les espaces publics (parcs et jardins, cours d'école, aires de jeux...) et le renouvellement urbain.

Très rapidement, le FSIC est apparu un outil précieux au service des communes du territoire afin de leur permettre d'accélérer le développement de leurs investissements. Ce dispositif a donc connu rapidement un franc succès puisqu'il contribuait aussi à favoriser la croissance économique et l'emploi.

Initialement, les différentes enveloppes n'étaient pas fongibles et les taux de financement constituaient des plafonds par thématiques de projets. Du fait de son succès, en particulier concernant l'enveloppe consacrée à subventionner les investissements dans les bâtiments communaux, il a fallu rendre le dispositif encore plus accessible.

La Métropole a décidé la fongibilité des trois principales enveloppes, seule la quatrième enveloppe consacrée au renouvellement urbain dans le cadre de l'ANRU (Agence Nationale pour le Renouvellement Urbain) est restée indépendante avec une enveloppe de 15 M€ mais elle ne concerne que 6 communes du territoire métropolitain.

FSIC Total 2020		
FSIC	8 048 229,53 €	65 projets
Enveloppe ANRU	15 000 000,00 €	

7.2.3

MUTUALISATION ET SERVICES
COMMUNS

Les deux services communs constitués entre la Métropole et la Ville de Rouen et entre la Métropole, la Ville de Rouen et 55 autres communes (instruction des autorisations d'urbanisme) font l'objet de rapports d'activités 2020 spécifiques.

DÉPARTEMENT URBANISME ET
HABITAT

Dans le contexte des lois Maptam et Alur, les élus de la Métropole Rouen Normandie et de la Ville de Rouen ont décidé de mutualiser les équipes en charge de l'urbanisme et de l'habitat, afin de rationaliser et optimiser les ressources humaines et les moyens budgétaires, partager les outils et les moyens de fonctionnement des deux collectivités tout en développant le savoir-faire des techniciens au bénéfice de la Métropole, de la Ville de Rouen et des Communes qui faisaient le choix d'adhérer au service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme. Les objectifs visent également l'amélioration de la qualité de service pour les usagers.

Deux services dont les périmètres sont circonscrits au sein du Département urbanisme et habitat (DUH) ont été mis en place :

- Un service commun qui rassemble les directions administration, stratégie et action foncière (Asaf), aménagement et grands projets (AGP) et habitat pour partie.
- Un service commun qui correspond à la Direction de l'urbanisme réglementaire (DUR) responsable de l'instruction des autorisations d'urbanisme.

Deux conventions, approuvées au conseil communautaire du 15/12/2014 et au conseil municipal de la Ville de Rouen du 26/01/2015, régissent les modalités de mise en œuvre des services communs.

MISSIONS GÉNÉRALES
DU SERVICE COMMUN :

La **Direction générale adjointe** du Département DUH décline et organise les missions des directions du service commun dans le respect des orientations décidées par les exécutifs de la Ville de Rouen et de la Métropole.

La **Direction de l'administration de la stratégie et de l'action foncière** (Dasaf) contribue à la définition et met en œuvre la stratégie foncière de la Métropole Rouen Normandie (MRN) en lien avec l'Établissement public foncier de Normandie (EPFN) et la stratégie foncière et immobilière de la Ville de Rouen (VdR) avec ou sans l'EPFN.

La **Direction de l'habitat** (DH) exerce les missions suivantes pour le compte de la compétence Ville de Rouen (seules ces missions relèvent du service commun) :

- Gestion des procédures des édifices menaçant ruine, périls, biens sans maîtres, etc.
- Campagnes de ravalement,
- Garantie d'emprunts aux bailleurs sociaux,
- Suivi et expertise auprès des élus sur les politiques « habitat » conduites sur le territoire de la Ville.

La **Direction aménagement et grands projets** (DAGP) est chargée de la conduite et de la mise en œuvre des projets urbains métropolitains ou portés par la Ville de Rouen (en régie ou par le biais de mandat ou concession à la Société publique locale Rouen Normandie aménagement (RNA)) parmi lesquels :

- Métropole Rouen Normandie :
 - Quartier Rouen Flaubert en concession publique d'aménagement (CPA) et en mandat (pour la partie située le long des quais) confiée à RNA,
 - Saint-Sever Nouvelle gare,
 - Aménagements des quais bas rive gauche,
 - Aménagement du parc du Champ des Bruyères,
 - Aménagement des zones d'activités dont les études préalables sont effectuées en régie et l'aménagement confié par traité de concession à RNA.
- Ville de Rouen :
 - Écoquartier Luciline en concession à RNA,
 - Projets de renouvellement urbain des Hauts de Rouen et quartier Grammont.

Pour le compte des deux collectivités, la DAGP réalise également des études urbaines, accompagne et apporte son expertise aux élus dans le cadre des relations avec les acteurs de l'immobilier et de l'aménagement.

Elle assure le rôle de référent urbanisme pour le pôle de proximité de Rouen (notamment en ce qui concerne les modifications du PLU de la commune avant l'approbation du PLUi) et apporte aux élus communaux son expertise sur les travaux du PLUi conduits par la Direction de la planification urbaine du DUH.

La **Direction de l'urbanisme réglementaire** (DUR) est un service commun de la Ville de Rouen et de la Métropole Rouen Normandie auquel adhèrent également 54 autres communes.

La DUR instruit les autorisations d'urbanisme et établit des propositions d'arrêtés à la signature des maires des communes-membres adhérentes, ces derniers étant compétents pour attribuer les autorisations d'urbanisme.

INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME DES COMMUNES

Le service commun des autorisations d'urbanisme a été créé au 1^{er} janvier 2015 pour anticiper les dispositions de la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (loi ALUR) mettant fin à la mise à disposition gratuite des services de l'État pour l'instruction des autorisations d'urbanisme des communes de moins de 10 000 habitants à compter du 1^{er} juillet 2015. Il assure le service pour 54 communes de la Métropole et la Ville de Rouen.

Les réalisations 2020 de ce service sont présentées dans la partie VI.1.4 du présent rapport.

SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE (SIG)

Missions

Il s'agit du service Géomatique et Connaissance des Territoires. Il est mutualisé entre la Métropole Rouen Normandie et la Ville de Rouen. Il porte également quelques actions sur les données de référence et applications géomatiques vers les autres communes de la Métropole.

Les missions sont :

- Pilotage de l'information géographique qui assure un rôle d'animation interne des ressources concernées par l'information géographique et d'information/formation des agents métropolitains, dans ce domaine.
- Gestion des données socle (géographiques et statistiques) dont un Plan Corps de rue Simplifié image -PCRS et aide aux usages,
- Exploitations de l'information géographique, notamment production cartographique,
- Intégration et organisation de l'infrastructure informatique InfoGéo (logiciels, utilisateurs et bases de données) en lien avec la DSI,
- Géomatique : paramétrage des applications, expertise,
- Gestion du RIL Répertoire des Immeubles Localisés de la Ville de Rouen (dans le cadre du recensement de la population de l'Insee),
- Topographie et contrôle de classe de précision.

Le service assure la représentation de la Métropole au sein des instances nationales et régionales d'informations géographiques. La Métropole est membre signataire de la coordination régionale, CRIGE Normandie et de sa plateforme GéoNormandie.

Budget annuel

Investissement 2020 : 67 000 € sur le budget principal.

Fonctionnement 2020 : 82 000 € sur le budget principal et 55 000 € (HT) liés aux régies d'eau et d'assainissement, dont 86 % pour la maintenance logiciel et matériel.

Projets

Mise en perspective du projet de service 2020 au regard des axes de la nouvelle mandature (nb : le projet de service a été révisé sur le second semestre 2020 pour actualiser l'organisation, les missions et activités par rapport au premier projet de service de 2014) :

- migration de la plateforme SIG,
- accompagnement du lancement du nouveau marché transversal de prestations topographiques,
- lancement du projet de refonte de la cartothèque et des outils l'accompagnant,
- lancement du projet vers un Plan Corps de Rue Simplifié 2022.

SERVICE COMMUN REPROGRAPHIE

Dans un souci de bonne organisation et d'optimisation des services, la Ville de Rouen et la Métropole Rouen Normandie se sont rapprochées afin d'envisager la mise en commun de leur reprographie respective en créant à cet effet, à l'échelon métropolitain un service commun reprographie.

Cette mutualisation a vocation à diversifier l'offre de service des deux collectivités, tout en leur garantissant davantage de sécurité et de continuité, maintenir et améliorer la qualité de service aux utilisateurs, partager des ressources variées (techniques, logicielles, accès Internet, sauvegardes, postes de travail) tout en les rationalisant, les valorisant et les optimisant, proposer une nouvelle offre de services à terme aux communes et rationaliser les moyens dans un contexte de réduction des ressources et dans une recherche de meilleur respect environnemental.

DIRECTION DU PÔLE DE PROXIMITÉ DE ROUEN

La Ville de Rouen et la Métropole Rouen Normandie se sont rapprochées afin d'envisager la mise en commun de moyens respectifs en créant à cet effet, un service commun « Direction du pôle de proximité de Rouen ».

La création de ce service commun permet d'assurer la gestion et l'organisation fonctionnelles du pôle de proximité de Rouen et la Direction des espaces publics et naturels y compris l'accueil des usagers via « Allo Rouen espace public ». Cela permet également de mettre en commun les moyens affectés par la ville de Rouen et la Métropole Rouen Normandie aux mêmes missions au sein du pôle de proximité de Rouen.

Le Pôle de Proximité de Rouen a été constitué de trois services concernés par le transfert de la compétence voirie :

- Service voirie mobilité,
- Service technique et réalisations (SETR – bureau d'études)
- Service régie municipale

Il est complété par une Direction adjointe « Ressources » chargée du suivi administratif, budgétaire, comptable, juridique et des ressources humaines de la DEPN et du Pôle de Proximité. Le Service « Relations usagers » est également intégré au service commun.

Le Pôle de Proximité de Rouen est désormais organisé en 4 Directions adjointes :

- Direction adjointe « Voirie »
- Direction adjointe « Espaces verts »
- Direction adjointe « Propreté et espaces verts de proximité »
- Direction adjointe « Ressources »

À noter que les responsables des 4 directions adjointes en cours de constitution font partie du service commun de la direction.

Les réalisations 2020 de ce service sont présentées dans la partie 4.2.2 du présent rapport.

7.2.4

UNE ALLOCATION DES MOYENS EFFICIENTE

GESTION DE LA FLOTTE AUTOMOBILE

Au 31 décembre 2021, tous budgets confondus, la composition du parc véhicules de la Métropole est de 543 véhicules, dont 44 véhicules électriques, 2 hydrogènes et 2 hybrides. 91 % du parc automobile est thermique, soit 496 véhicules sur les 543 véhicules du parc.

ACTIONS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Jusqu'en 2019, le choix d'acquisition des véhicules neufs par la Métropole se faisait par le biais de l'UGAP. Au regard des délais de livraison (plusieurs mois) influant fortement sur les coûts de location et d'acquisition, il a été décidé, à titre expérimental sur le budget 2020, d'acquérir des véhicules d'occasion sous forme d'un marché subséquent (intégrant le prêt de véhicule en cas de panne).

Le choix de l'acquisition d'occasion s'est porté sur deux types de véhicules:

- Lot 1: les véhicules thermiques (twingo, clio...).
- Lot 2: les véhicules électriques (Zoé).
- La plus-value constatée de ce choix est multiple:
 - Un coût d'achat en deçà du neuf,
 - Un délai de livraison plus court,
 - Une participation au développement du tissu économique local.

Afin de répondre au défi posé par la transition écologique, il a été convenu d'opter, dès 2021, pour un choix radical d'acquisition systématique de véhicules propres, à l'exception des véhicules thermiques techniques spécifiques n'ayant pas d'équivalent en électrique.

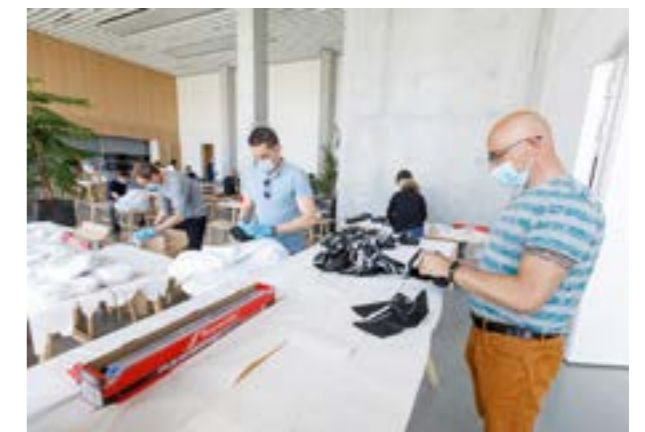
Répartition du parc Automobile par Budget	LÉGERS THERMIQUES	LÉGERS ÉLECTRIQUES	PETITS UTILITAIRES THERMIQUES	PETITS UTILITAIRES ÉLECTRIQUES	GROS UTILITAIRES	TOTAL
Budget Principal	115	20	51	21	44	251
Budget Eau	40	0	65	2	28	135
Budget Assainissement	19	0	45	1	25	90
Budget Déchets	29	1	18	0	17	65
Budget RNC	0	1	0	0	0	1
Budget Régie publique énergie calorique	0	0	0	1	0	1
TOTAL	203	22	179	25	114	543

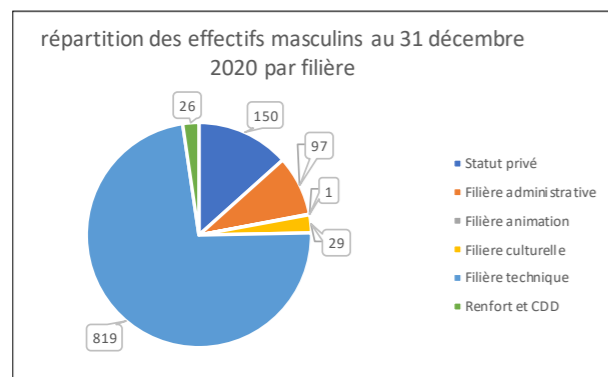
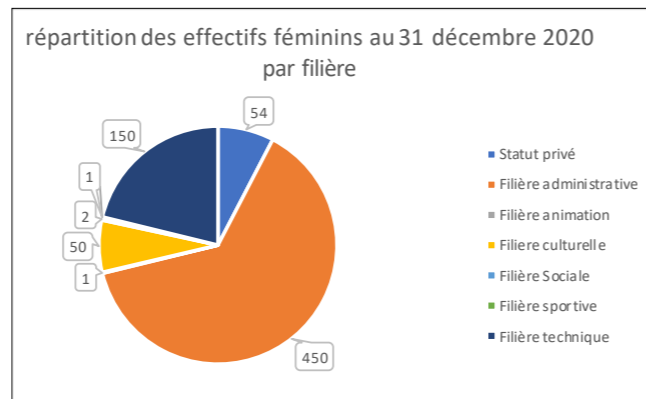
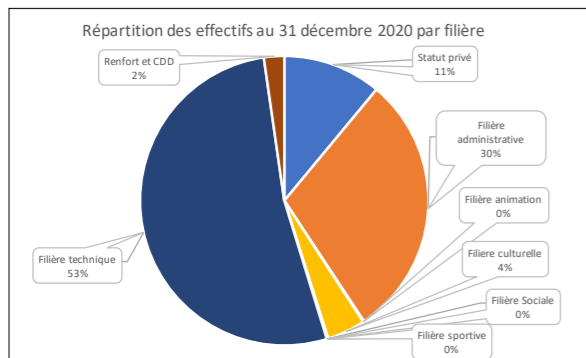
LES RESSOURCES HUMAINES

Effectifs globaux de la Métropole et ses régies au 31 décembre 2020

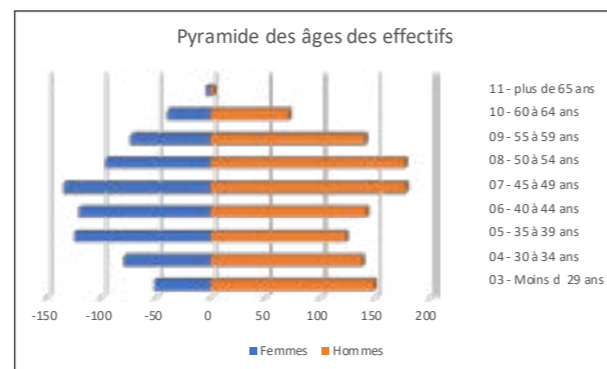
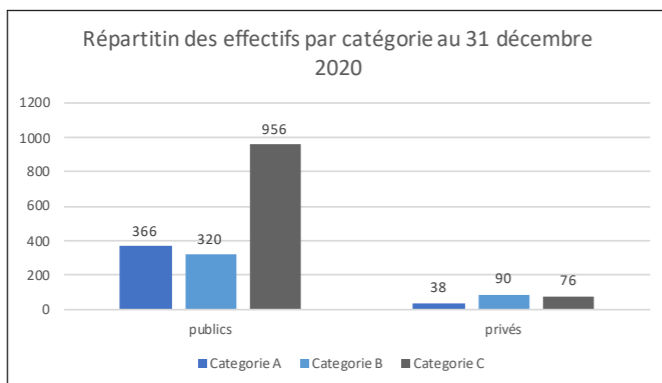
Nombre d'agents présents au 31 décembre 2020 (public et privé)

	Femmes	Hommes	Total général
Statut privé	54	150	204
Sans catégorie	54	150	204
Filière administrative	450	97	547
Catégorie A	127	57	184
Catégorie B	144	17	161
Catégorie C	179	23	202
Filière animation	1	1	2
Catégorie C	1	1	2
Filière culturelle	50	29	79
Catégorie A	8	6	14
Catégorie B	21	4	25
Catégorie C	21	19	40
Filière Sociale	2		2
Catégorie A	2		2
Filière sportive	1		1
Catégorie B	1		1
Filière technique	150	819	969
Catégorie A	65	101	166
Catégorie B	33	100	133
Catégorie C	52	618	670
Renfort et CDD	16	26	42
Sans catégorie	16	26	42
Total général	724	1 122	1 846





	public	privé	
Catégorie A	366	38	404
Catégorie B	320	90	410
Catégorie C	956	76	1 032
Total général	1 642	204	1 846



2020	administrative	technique	médico sociale	sportive	culturelle	animation	total
Cat A public	176	162	2		14 (-5)		359 (-5)
Cat B public	152 (+8)	128 (-6)		1	19 (-7)	0 (-1)	300 (-6)
Cat C public	192 (-3)	598 (-6)			40 (+10)	2	832 (+1)
Cat "A" privé		34 (+3)					34 (+3)
Cat "B" privé		86 (+11)					86 (+11)
Cat "C" privé		73 (-1)					73 (-1)
Total	520 (+5)	1 081 (+1)	2	1	73 (-2)	2 (-1)	1 679 (+3)

LES POLITIQUES CONTRACTUELLES

L'année 2020 a vu la poursuite des contractualisations dans laquelle la Métropole était engagée depuis quelques années.

LES PARTENARIATS AVEC L'ÉTAT

Depuis novembre 2016, la Métropole s'est engagée avec l'État dans un pacte métropolitain d'innovation précisant les domaines stratégiques d'innovation autour de la Seine (« réinventer la Seine ») qu'ils souhaitent investir ensemble. Une enveloppe de plus de 8 M€ a été allouée par l'État à la Métropole dans le cadre de ce pacte. Fin 2020, toutes les actions sont engagées et près de 7,60 M€ ont déjà été perçus.

Avec la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), l'État soutient également des actions portant sur le développement de la mobilité durable (Arc Nord-Sud et son prolongement jusqu'au CHU Charles Nicolle, fourniture de bus électriques...) pour un montant de subventions de 7,40 M€ dont près de 4,50 M€ ont déjà été perçus. En 2020, l'État a accordé au titre de la DSIL une subvention de 981 K€ pour la rénovation du parking de l'Hôtel de Ville.

Par ailleurs, un montant de subventions de 9,70 M€ a été contractualisé avec la Caisse des Dépôts et Consignations dans le cadre d'Ecocité du Programme d'Investissement d'Avenir – Ville de Demain, en cours depuis 2013. L'année 2020 a été consacrée aux demandes de versement et plus de 80 % des subventions ont d'ores et déjà été perçues.

La Métropole est également lauréate, depuis septembre 2019, de l'AMI « Territoires d'Innovation » du PIA 3. Ce dossier présente des actions dans le domaine de la mobilité intelligente, accessible, accommodante et inclusive.

LES PARTENARIATS EUROPÉENS

Depuis 2017, la Métropole est engagée avec de nombreux partenaires régionaux, et sous l'égide de la Région Normandie, dans une Task Force normande auprès de l'Union européenne. Cette Task Force s'appuie sur l'Antenne de Région à Bruxelles et a pour objectif de promouvoir les projets normands au niveau européens et de chercher de nouvelles sources de financements européens via des appels à projets de la Commission européenne. Pour assurer sa mise en œuvre, la Métropole finance aux côtés du Havre Seine Métropole et de Caen la Mer un poste de chargé de mission Agglomération à l'Antenne de Région.

Grâce au soutien de la Task Force, la Métropole Rouen Normandie a été retenue en juin 2019, pour un projet européen Urbact. Il s'agit d'un réseau de 8 villes européennes engagées dans une démarche de neutralité carbone à horizon 2050. Le partenariat « Urb-en Pact », mené par Clermont Auvergne Métropole, rassemble 7 villes en plus de la Métropole : Galati (Roumanie), Bialystok (Pologne), Alto Minho (Portugal),

Palma (Italie), Elefsina (Grèce), Tampere (Finlande). Les 8 partenaires vont pouvoir travailler ensemble pour définir des plans d'action locaux afin d'atteindre leur objectif de devenir des territoires neutres du point de vue de l'énergie. À travers ce réseau, la Métropole pourra développer des propositions d'actions concrètes en lien avec sa démarche « COP 21 ».

La phase 1 du partenariat Urbact permettant à chacun des acteurs de se connaître, de préciser leur projet propre et de définir les contours de leur projet collectif s'est achevée en mars 2020. Le réseau a été retenu en mai 2020 par la Commission européenne pour la phase 2 : cette phase d'une durée de deux ans, consiste en la définition et la mise en œuvre des plans d'actions. Le travail du réseau se poursuit malgré la pandémie par des meetings virtuels avec l'ensemble des partenaires.

La Métropole a également été lauréate en juillet 2020 de l'appel à projets européen smart city « Intelligent Cities Challenge ». Le dispositif vise à accompagner le développement de stratégie smart city locale pour 100 villes. Les lauréats bénéficient d'une expertise technique pour développer une stratégie locale, des liens avec les autres lauréats peuvent être créés et une reconnaissance européenne des travaux effectués dans le domaine peut être obtenue.

Enfin, la Métropole a adhéré en novembre 2019 au réseau européen POLIS. Créé en 1989, POLIS est un réseau de villes et régions européennes œuvrant ensemble au déploiement de technologies et de politiques innovantes dans le domaine du transport local. Ce réseau favorise notamment les échanges d'expériences et les transferts de connaissances entre les autorités locales et régionales d'Europe. Acteur incontournable pour la Commission européenne sur les sujets mobilité, il compte actuellement environ 80 membres.

Ce travail en réseau à l'échelle européenne permet à la Métropole d'enrichir et de promouvoir son projet « Rouen Normandie Mobilité Intelligente pour Tous », POLIS donne une visibilité européenne à ce projet innovant de mobilité urbaine. Il permet également la participation de ses membres à des projets européens avec les financements correspondants.

Dans le cadre de l'axe 4 du programme opérationnel régional FEDER/FSE/IEJ 2014-2020, la Métropole gère, en lien avec la Région, une enveloppe de 14,10 M€ afin de financer des projets structurants sur le territoire. L'année 2020 a effectivement été marquée par l'augmentation de l'enveloppe FEDER attribuée à la Métropole : initialement de 9,90 M€, elle est passée à 14,10 M€. Les rythmes de programmation et de demandes de paiement se sont accélérés : l'enveloppe a été programmée à 99 % et seul un reliquat de 664 000 € sur les friches devrait être programmé en 2021.

LES PARTENARIATS LOCAUX

L'avenant au contrat de Métropole conclu avec la Région Normandie détaille un programme de 57 actions à engager d'ici 2021. Il a été signé le 10 septembre 2018 pour un montant total de coût de projets de l'ordre de 536,38 M€ HT et un montant de l'ordre de 141,76 M€ de subventions de la Région Normandie.

41 projets sont engagés totalement ou partiellement à hauteur de 89,70 M€ représentant :

- ▶ 22 projets MRN pour 63,60 M€ dont 41,40 M€ encaissés et 8,40 M€ en attente de paiement.
- ▶ 19 projets des autres MO pour 26,10 M€ dont 8,60 M€ encaissés et 1,60 M€ en attente de paiement.

Le taux de réalisation du contrat atteint 63,25 % du montant conventionné.

Suite à l'annonce faite lors du séminaire organisé par la Région Normandie le 15 septembre 2020 de prolonger les contrats de territoire d'un an, une actualisation du contrat va être engagée pour compléter les projets déjà inscrits, projets abandonnés ou retardés et les nouveaux projets à intégrer qui devront être opérationnels rapidement. Les projets du contrat actuel devront être soldés au 31 décembre 2022.

Les premiers engagements pour les contrats futurs se feront en 2023.

Le contrat de développement métropolitain 2015-2020 conclu avec le Département de Seine-Maritime a été avenanté le 24 février 2020 afin de faire évoluer le programme d'actions prévisionnel en adéquation avec les projets du territoire jusqu'en 2021. Il porte sur 13 actions pour un montant prévisionnel de 87,60 M€ HT, pour lesquelles le Département mobilise un financement de 24 M€. Un deuxième avenant a été signé le 19 août 2020 pour intégrer au contrat une action en faveur des réseaux, de la transition énergétique et de l'électromobilité dans le cadre de la démarche COP21 conduite par la Métropole, suite à la prise de compétence de la Métropole en matière de gestion des réseaux d'énergie, sur le périmètre de 41 communes pour un montant de subvention départementale de 4,75 M€, sur un total prévisionnel de travaux de 15,80 M€ HT.

Le contrat porte sur 14 actions pour un montant total de coût de projets de 103 M€ HT et une subvention attendue de 28,75 M€. 15 conventions sont engagées à fin 2020 pour un montant de subvention de 20,30 M€. Les travaux sont en cours ou achevés pour certaines opérations et les paiements se portent à 17 M €, représentant un taux de réalisation de 86,44 % du montant conventionné. Au vu du contexte de la crise sanitaire et économique, le Département propose un allongement du terme du contrat d'un an, à enveloppe budgétaire constante, ce qui permettra d'engager les projets qui n'ont pas fait l'objet d'un dépôt de dossier auprès du Département jusqu'au 31/12/2022. Un avenant sera signé d'ici l'été 2021 pour acter ces dispositions.

LE CONTEXTE PARTICULIER DE 2020 : DES PLANS DE RELANCE SPÉCIFIQUES

Cette année marquée par les crises sanitaire et économique, a vu la mise en œuvre de plans de relances nationaux et européens instaurant le cadre de nouvelles contractualisations. Tout d'abord, pour répondre à l'urgence sanitaire, l'Europe a mis en place des mesures d'urgence permettant notamment le financement des achats de masques par les fonds européens : une subvention FSE de plus 1,18 M€ a ainsi été attribuée à la Métropole pour l'achat de masques à destination des habitants de son territoire. L'État a également financé ces achats à hauteur de 222 000 €.

La Métropole participe pleinement à la relance économique, écologique et sociale de son territoire et a entamé en 2020 les négociations avec la Région et l'État pour financer son action à travers :

- ▶ React-Eu ;
- ▶ Le Fonds de Transition Juste et le Programme Opérationnel 2021-2027 ;
- ▶ Le CPER 2021-2027 ;
- ▶ Le Contrat de Relance et de Transition Écologique.

L'année 2021 devrait voir l'aboutissement de toutes ces négociations.

La Métropole a également répondu à des appels à projets lancés par l'État dans le cadre du plan de relance :

- ▶ Second AAP État du fonds de mobilité active afin de pérenniser des pistes cyclables temporaires et résorber des discontinuités d'itinéraires cyclables sur le territoire ;
- ▶ AAP ADEME Ecosystèmes territoriaux d'hydrogène : cet AAP vise à faire émerger des consortiums réunissant sur un même territoire collectivités et industriels pour porter des écosystèmes de grande envergure favorisant des économies d'échelle ;
- ▶ AMI Petites Villes de Demain avec les communes de Duclair et Le Trait : l'objectif est de renforcer l'action locale en faveur des petites centralités et de simplifier l'accès aux différentes aides existantes. La candidature groupée des deux communes a été retenue par l'État.

7.2.5

UN CONTRÔLE ET UN CONSEIL ORGANISÉ AU MEILLEUR NIVEAU

LE CONTRÔLE DES SATELLITES

Les organismes subventionnés par la Métropole Rouen Normandie font l'objet d'un contrôle pour les plus importants. L'analyse porte sur la « santé » financière de l'organisme et sur le respect des obligations conventionnelles.

Ainsi, les contrôles effectués constituent un outil d'aide à la décision pour la Métropole dans ses relations avec ses partenaires, avec l'objectif, in fine, de proposer aux services opérationnels un compte rendu synthétique mais aussi de poser des alertes nécessaires et de retravailler les problèmes soulevés.

Les organismes ci-dessous ont été contrôlés en 2020 :

- ▶ Opéra de Rouen : contrôle de l'année 2018
- ▶ ESADHAR : contrôle de l'année 2019
- ▶ Cirque Théâtre d'Elbeuf : contrôle de l'année 2019
- ▶ Festival Viva Cité organisé par la ville de Sotteville-Lès-Rouen : contrôle de l'année 2019
- ▶ Rouen Normandie Invest : contrôle de l'année 2019
- ▶ APRM (Association du Personnel de la Métropole) : contrôle de l'année 2019
- ▶ ATMO Normandie : contrôle de l'année 2019
- ▶ Rouen Normandie Tourisme et Congrès : contrôle de l'année 2019
- ▶ Relais d'Accueil des Gens du Voyage : contrôle de l'année 2019

Le travail sur les satellites se concrétise également par la publication annuelle de l'ensemble des soutiens financiers alloués par la collectivité.

Un recensement est effectué à partir des délibérations des Bureaux et Conseils Métropolitains et aussi des décisions du Président. Une base de données est complétée au fur et à mesure, puis des listes sont ensuite réalisées en fonction des différentes catégories.

La publication annuelle a été mise en ligne sur le site Internet de la Métropole Rouen Normandie le 26 mars 2020.

Ce recensement catégorisé fait état de 640 dossiers d'aides financières et de subventions allouées pour un montant total de 37 401 174,70 € et de 496 107,40 € d'avantages en nature.

Perspectives 2021 :

Plusieurs contrôles des organismes relatifs à l'année 2019, seront réalisés lors du premier trimestre 2021, notamment concernant les clubs sportifs suivants :

- ▶ Rouen Hockey Elite 76
- ▶ Rouen Normandie Rugby
- ▶ SPO Rouen Tennis de Table
- ▶ CMSO Handball
- ▶ SPO Rouen Basket Ball
- ▶ Rouen Handball
- ▶ USQRM Football

La date de transmission des documents permettant d'effectuer les contrôles des clubs sportifs, n'a pas permis de les réaliser avant la fin d'année 2020.

Un nouveau satellite fait l'objet d'une analyse : l'Agence de l'Urbanisme de Rouen et des Boucles de Seine et Eure. Le contrôle 2019 sera réalisé également lors du premier trimestre 2021 à la suite de la réception des documents en début d'année 2021.

Afin d'améliorer la gestion et le suivi de ses soutiens financiers, la Métropole va disposer d'un logiciel de gestion des subventions et des aides métropolitaines.

Les objectifs du logiciel sont de :

- ▶ mettre en place un portail Internet permettant aux futurs bénéficiaires de déposer leur demande de financement par voie dématérialisée et de suivre l'avancement de leur dossier,
- ▶ suivre et gérer l'ensemble des subventions et aides allouées,
- ▶ mettre à disposition des outils statistiques pour avoir une vision financière plus globale par dispositif,
- ▶ faciliter le recensement annuel des subventions et aides.

Ce projet a débuté en 2019 par la constitution d'un groupe de suivi qui a réalisé le recensement des besoins ainsi qu'un sourcing, puis en 2020, a rédigé le cahier des charges techniques particulières.

La consultation sera engagée en 2021, pour une mise en production prévue pour le début du second semestre 2021.

Cet instrument permettra de répondre de façon adaptée aux besoins des associations et organismes soutenus par la Métropole avec plus de réactivité et permettra une analyse plus fiable.

L'OPTIMISATION FISCALE

Dans un contexte de diminution des dotations de l'État et de contractualisation sur la hausse des dépenses des collectivités locales, la fiscalité directe locale constitue le principal levier de recettes de fonctionnement sur lequel les élus ont encore une latitude d'action. La loi leur permet d'intervenir, selon des modalités adaptées, au niveau du taux d'imposition, de la politique d'abattement et d'exonération, mais également de l'optimisation des bases.

L'étude approfondie des bases d'imposition permet de maintenir une progression des produits en évitant une hausse de la pression fiscale et de tendre vers une plus grande équité fiscale.

Dans le système fiscal actuel les bases d'impositions peuvent manquer de fiabilité, notamment en raison du système déclaratif et de l'insuffisance des moyens des services fiscaux pour exercer un contrôle exhaustif. Or, les anomalies de taxation peuvent représenter jusqu'à 20 % des bases d'imposition. L'optimisation du recouvrement des recettes constitue donc un enjeu majeur tant pour l'établissement que la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) qui partagent le même objectif de fiabilisation et d'équité.

La solution est de participer aux côtés des services de l'État, à la fiabilisation de nos bases d'imposition ce qui permettra en outre de rétablir une certaine équité fiscale entre les contribuables devant l'impôt local.

Dans un contexte de contraintes sur la dépense, l'optimisation des recettes fiscales de la Métropole permet :

- De contribuer au maintien du niveau de recettes fiscales suffisant pour la MRN et ses communes membres,
- d'éviter une hausse inutile de la pression fiscale,
- De tendre vers une plus grande équité fiscale,
- Pour les services de la DGFIP, d'obtenir un plus haut niveau de fiabilisation des bases d'imposition.

Afin d'atteindre cet objectif à partir des rôles d'imposition, le croisement de données permet de détecter des anomalies potentielles de manière à rehausser nos bases d'imposition et celles des communes.

Deux grandes phases sont donc engagées :

- une phase de diagnostic mettant en évidence ces anomalies,
- une phase d'échange et de contrôle en lien avec les services fiscaux permettant de confirmer les anomalies et l'émission effective de rôle rectificatif.

LE CONTRÔLE INTERNE

Avec l'élargissement de ses compétences, la Métropole Rouen Normandie s'appuie sur le contrôle interne afin de mieux suivre et maîtriser les dispositifs et actions mises en place.

Celui-ci se matérialise chaque mois par la réalisation d'un recueil d'indicateurs répartis en cinq thématiques :

- Développer l'attractivité du territoire,
- Aménager et développer le territoire durablement,
- Renforcer la cohésion sociale et territoriale,
- Garantir la qualité des relations et des services rendus à la population, aux communes et aux partenaires,
- Assurer une gestion performante et sécurisée des ressources de la Métropole.

En parallèle, des missions ponctuelles de contrôle sont mises en place pour accompagner les changements organisationnels que connaît l'EPCI ces dernières années. Ainsi, en 2019/2020, une étude financière de la Direction des Musées a été menée 3 ans après l'intégration de 8 musées au sein de la collectivité.

De même, un diagnostic des dépenses de téléphonie a été réalisé. Les dépenses sont maîtrisées ; les variations constatées sont principalement liées au numéro vert proposé par la Métropole ainsi qu'aux évolutions technologiques (changement d'autocom, frais de liaison Internet...).

Enfin, le contrôle interne accompagne le contrôle et le suivi de l'ensemble des contrats en lien avec ses délégations de service public.

En appui des Commissions Consultatives des Services Publics Locaux, des audits et études sont menés pour sécuriser et développer la stratégie partenariale.

En 2020, une étude sur le mode de gestion de la piscine-patinoire des Feugrais et de la piscine de la Cerisaie a été réalisée. Un audit de la délégation de service public de la Base de Loisirs de Bédanne a été mené, en vue du renouvellement de la DSP en 2021.

En 2021, une étude sur le Palais des sports Kindarena est prévue, après son passage en régie en 2019. Un audit de la prévention spécialisée sera également mené.

7.2.6

LA DÉMARCHÉ GÉNÉRALE DE PRÉVENTION ET SÉCURITÉ

Assurées en coordination par différents services de la Métropole, les missions de prévention et de sécurité sont tournées vers les agents de la Métropole et vers les prestataires de services réalisant les 20 000 prestations annuelles, essentiellement sur l'espace public métropolitain. Elles s'organisent autour des axes de travail suivants :

- assister et conseiller l'autorité territoriale dans la définition, la mise en place et le suivi d'une politique de prévention des risques professionnels,
- uniformiser la prévention des risques au sein des 6 départements de la Métropole,
- définir, impulser et mettre en œuvre des actions en matière de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail et élaborer un plan pluriannuel de prévention,
- organiser une veille accidentologique et la définition des actions correctrices, proposer une analyse dynamique des risques,
- participer à la stratégie de la formation en santé et sécurité au travail,
- développer et animer une culture de la prévention auprès de la ligne managériale,
- contribuer à la démarche de prévention de lutte contre les absences liées aux accidents du travail et aux maladies professionnelles.

CHIFFRES CLÉS 2020 :

Après 2 années de diminution de l'ordre de 10 % par an, le nombre d'accidents de travail a augmenté en 2019 (149) pour revenir à son niveau de 2016/2017.

Le nombre de jours d'arrêt a cependant diminué de 2 % en 2019, malgré une augmentation des jours d'arrêt dus à des accidents antérieurs à 2019.

En 2019 on a donc constaté une augmentation de la fréquence des accidents, mais une diminution de leur gravité. Les accidents concernent en grande majorité les hommes (86 % en moyenne entre 2016 et 2019), en raison de la forte proportion d'hommes sur les métiers opérationnels générateurs d'accidents.

Le Taux d'absentéisme Accidents (travail + trajet) Métropole est établi à 1,27 pour 2019, contre 1,4 au niveau national (source Sofaxis 2018).

L'utilisation des fiches de prévention est en forte hausse en 2019, en partie liée aux 66 fiches de prévention rédigées suite à l'incendie de Lubrizol.

Les principaux objectifs pour 2020-2021 en matière de prévention et de sécurité sont les suivants :

- Travailler avec la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé Au Travail
- Développer un outil de gestion des plans de prévention
- Développer un outil de management Qualité Sécurité environnement
- Participer à la gestion des risques technologiques
- Optimiser la prévention des travailleurs Isolés.

7.2.7

DES DÉMARCHES STRATÉGIQUES STRUCTURANTES

LE SDSI ET LA STRATÉGIE NUMÉRIQUE

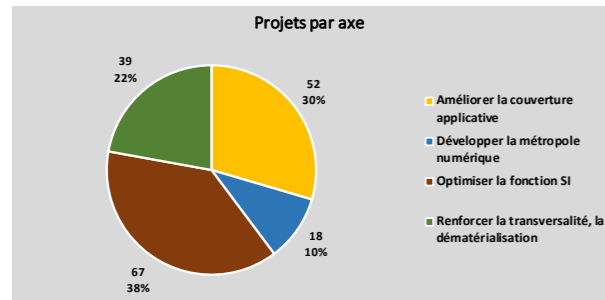
La Métropole de Rouen Normandie a connu une évolution rapide ces dernières années de ses compétences et de ses effectifs qui ont largement impacté ses systèmes d'information. Pour lui permettre de mieux planifier et anticiper les futures évolutions dans ce domaine, l'élaboration d'un Schéma Directeur a été engagée dès la fin 2017.

Sur l'année 2018, plusieurs grandes étapes ont été franchies dans cette démarche pour disposer d'un Schéma Directeur des Systèmes d'Information (SDSI) et d'une vision prospective de leur évolution.

Suite à la démarche de consultation interne, un portefeuille de projets complet a été constitué issu de 400 attentes exprimées lors de 40 entretiens. Il comptait 172 projets. Le choix de la Métropole a été de s'engager sur un scénario dit ambitieux retenant 108 projets en cohérence avec les ressources disponibles. Cela représente 2 900 jours/homme pour les chefs de projets dans les directions métier, 6 800 pour la DSI pour un budget de 3,35 M€ en investissement et 1,35 M€ en fonctionnement sur la durée du schéma (3 ans).

Le Schéma Directeur des Systèmes d'Information a été validé en mars 2019 avec 108 projets organisés autour de 4 axes :

- Améliorer la couverture applicative des métiers pour optimiser les moyens et les usages,
- Développer la métropole numérique et les services vers les usagers,
- Renforcer la transversalité, la dématérialisation et l'information géographique,
- Optimiser la fonction Système d'Information et son infrastructure.



Répartition des projets par axe – décembre 2020

Pour suivre et piloter ce schéma, la gouvernance SDSI a été mise en place à partir de juin 2019. Elle est pleinement effective depuis septembre 2019.

Elle est basée sur l'organisation suivante :



Afin de suivre chaque projet et le portefeuille, une plateforme de gestion de projets a été déployée de juin à novembre 2019 autour de l'outil « Project Monitor ».

Le SDSI est désormais suivi sur cette plateforme. Les comités de coordination, les cotech se font à partir de celle-ci.

L'outil « Project Monitor » a vocation à devenir le principal équipement pour gérer tous les portefeuilles des projets de la Métropole.

La mise en place du suivi du portefeuille de cet outil s'est accompagnée des formations adéquates et d'un approfondissement des méthodes (équipe projet, cycle de vie d'un projet, etc...).

Situation à fin décembre 2020 :

Le portefeuille comporte désormais 155 projets. Cette augmentation (+40 %) est due à de nouveaux projets et la transformation de fiches SDSI en plusieurs projets pour plus de clarté.

Sur ces 155 projets, près de 20 % sont terminés. Plus de 40 % sont en cours de réalisation.

Les projets non démarrés (au statut Demandé, En analyse, à démarrer) représentent près de 40 % du portefeuille.

L'année 2021 sera la dernière année du premier schéma. Ceci explique aussi l'accroissement des nouveaux projets à gérer.

L'utilisation de l'outil Project Monitor a poursuivi son essor durant l'année 2020. Le déploiement de cet outil a été effectué pour la ville de Rouen pour son portefeuille de projets de la DSI.

Perspective 2021 :

Le suivi du SDSI se poursuivra.

La gestion des ressources (humaines) affectées aux projets reste à améliorer. La mise en place du suivi budgétaire n'a pas été réalisée en 2020. Ce suivi est prévu pour 2021, en coopération avec la Direction des Finances.

L'outil Project Monitor continuera d'être déployé pour d'autres portefeuilles : en priorité celui des projets stratégiques de la Direction Générale de la Métropole.

2021 sera l'année du bilan du premier schéma directeur des systèmes d'information de la Métropole Rouen Normandie. Viendra ensuite l'élaboration d'un deuxième SDSI qui couvrira la période 2022-2024.

LA STRATÉGIE IMMOBILIÈRE

Au sein de la Métropole, le patrimoine immobilier et foncier représente un potentiel énorme et enjeu stratégique. Comme l'endettement ou la fiscalité, une stratégie active de gestion de ce patrimoine doit permettre de retrouver des marges de manœuvre financières, et d'optimiser et de rationaliser. C'est également un moyen de mise en œuvre des politiques publiques.

Le Schéma Directeur Immobilier est une réelle opportunité pour mettre en place une doctrine intégrant l'ensemble des problématiques auquel est confrontée la Métropole.

Les objectifs de ce Schéma Directeur Immobilier, outil dédié à la gestion dynamique du patrimoine, sont les suivants :

- ▶ Mettre en place une méthodologie pérenne d'analyse, de gestion et de pilotage du parc mieux articulée avec la programmation budgétaire des opérations (PPI à 10 ans)
- ▶ Renforcer la coordination entre les différentes directions intervenant sur le bâti pour un meilleur partage de l'information et identifier les synergies/convergences possibles
- ▶ Disposer d'une vue d'ensemble des besoins immobiliers et des projets en cours ou à venir
- ▶ Disposer d'un outil de pilotage permettant d'éviter les décisions d'investissement au coup par coup
- ▶ Mettre en place un cadre commun et de référence pour guider l'action des services et disposer d'orientations pour le pilotage du parc immobilier

- ▶ Evaluer l'organisation de la fonction immobilière de la métropole et proposer des pistes d'amélioration

Les enjeux et les objectifs du Schéma Directeur Immobilier

- ▶ Optimiser les implantations et avoir des bâtiments adaptés à la fonction
- ▶ Optimisation et rationalisation des surfaces
- ▶ Réorganisation des services et amélioration l'environnement travail
- ▶ Pérennisation du bâti et diminution des coûts de fonctionnement
- ▶ Valorisation du patrimoine de la MRN
- ▶ Orientations territoriales, anticipation des besoins, etc.
- ▶ Réflexion des nouveaux modes de travail

Pourquoi se doter d'un Schéma Directeur Immobilier ?

- ▶ une progression importante du patrimoine des collectivités : décentralisation, la modification de l'organisation territoriale et transferts de compétences successifs
- ▶ des capacités d'investissement immobilisées
- ▶ des dépenses de fonctionnement plus élevées
- ▶ retrouver des marges de manœuvre financière
- ▶ disposer d'une stratégie structurante à long terme.

Comment ? en se dotant d'une stratégie globale et transversale

- ▶ Axe n° 1 : Répondre à une demande de la DG « en élaborant une stratégie immobilière transparente des bâtiments administratifs de la Métropole Rouen Normandie » → indispensable au fonctionnement de l'administration
- ▶ Axe n° 2 : Répondre aux besoins actuels et futurs des directions opérationnelles - par la mise en place d'une procédure claire et transparente s'inscrivant dans un schéma immobilier cohérent → indispensable à l'action politique publique de la Métropole Rouen Normandie
- ▶ Axe n° 3 : Développer la collaboration entre les différents services de la Métropole Rouen Normandie = mutualiser les besoins et favoriser les opportunités en interne → indispensable pour une optimisation patrimoniale performante.

LE PLAN DÉPLACEMENT ADMINISTRATIF (PDA)

Il a été proposé aux agents de la Métropole Rouen Normandie deux sessions de formations dispensées par Avélo. Elles consistaient en une séance pour actualiser le code, et savoir se positionner dans le trafic (quiz et parcours pédagogique dans le trafic). Il y a eu 8 participants.

2 groupes d'agents de la Métropole Rouen Normandie ont participé à la balade à vélo le 26 septembre 2020. Cette balade a permis aux salariés de rouler en ville à vélo, de découvrir les nouveaux aménagements cyclables et la signalétique spécifique pour les cyclistes.

Un challenge vélo intersites a été organisé le 22 septembre 2020. On a compté environ 40 participants. Ils seront récompensés très prochainement, le contexte sanitaire n'ayant pas favorisé l'obtention des récompenses choisies par le PDA.

Des actions de sensibilisation au bon usage du parking du Norwich ont été mises en place tout au long de l'année par le PDA, grâce à une communication individualisée, à la création de procédures synthétiques à destination des agents, à l'évolution constante de l'application SI-AGENTS (outil de gestion du parking).

12 contrôles pédagogiques ont été effectués en 2020 par la DIMG et le constat de trop nombreuses infractions a été fait.

Sa gestion a été évoquée au cours d'une réunion le 2 décembre 2020, avec les DGAs présents sur le site. Il a été décidé de mettre en place un système d'autocollants informatifs pour les plus récalcitrants.

7.2.8

**SITUATION FINANCIÈRE
DE LA MÉTROPOLE****L'ANNÉE 2020 EN SYNTHÈSE :**

L'année 2020 est marquée par la crise sanitaire et économique liée au Covid 19. Cette crise a eu des conséquences sur les comptes de l'État, mais touche également les particuliers, les entreprises et les collectivités publiques.

À ce titre, la Métropole Rouen Normandie a mis en place divers dispositifs afin de protéger la population, soutenir le milieu associatif et venir en aide aux entreprises locales. La Métropole a subi des pertes de recettes importantes en 2020 notamment sur la mobilité :

- ▶ Perte de recettes tarifaires,
- ▶ Perte de versement mobilité,

et une partie de l'impact est attendue en 2021-2022 en matière de fiscalité. Plus généralement, la situation des grandes collectivités et notamment urbaines est préoccupante car elles n'ont pas de visibilité et de fiabilité sur leur situation financière à terme. Elles souhaitent être un acteur majeur dans la relance et veulent engager un programme d'investissement important sans certitude sur certaines recettes telle que la CVAE sur 2021 et 2022 et en engageant des dépenses de fonctionnement nouvelles immédiates liées à la crise. Les nombreux appels à projets lancés de manière autonome par les différents ministères ne pouvaient pas anticiper l'autofinancement futur.

Pour autant, sur l'exercice 2020, la Métropole dégage une CAF brute consolidée satisfaisante, 112,40 M€, démontrant sa capacité à préserver de l'autofinancement avec pour objectif de rembourser sa dette et investir.

Ce niveau d'épargne a été entre autres obtenu par :

- ▶ Une certaine maîtrise des dépenses de fonctionnement (hors charges liées à la crise sanitaire) ;
- ▶ Une dynamique des produits de fiscalité et certains produits des services.

Le taux d'épargne brut reste élevé, 18,4 % et proche de la moyenne des Métropoles (20,5 %).

Ce niveau d'épargne a permis à la Métropole d'investir 151,10 M€ en 2020, tout en se désendettant de près de 16 M€. Sa capacité de désendettement s'élève aujourd'hui à 4,08 années. L'encours de la dette est constitué à 90 % de taux fixe, ce qui implique une quasi-absence de risque et une vraie performance. Le coût moyen de la dette de la Métropole ressort à 2,29 % pour l'exercice 2020.

Le résultat net global s'élève au 31 décembre 2020 à 31,49 M€.

La Métropole Rouen Normandie présente à fin 2020 des équilibres financiers satisfaisants. Toutefois, l'enjeu essentiel, pour les prochaines années, résidera dans la capacité à maintenir cette adéquation entre endettement et autofinancement disponible tout en tenant compte des conséquences de la crise sur les recettes de la Métropole. En effet, les mesures prises par L'État restent insuffisantes, pour pallier aux surcoûts imposés et aux nouvelles réglementations

Le rapport financier 2020 (compte administratif) de la Métropole, réalisé par FCL, est consultable en annexe 1 du présent rapport.

7.3

**RECHERCHER UNE COMPLÉMENTARITÉ
DE NOS STRATÉGIES AVEC CELLES
DES TERRITOIRES PROCHES**

Le bassin de vie rouennais, place portuaire maritime et fluviale et pôle urbain majeur de la vallée de la Seine, dépasse les périmètres administratifs, renforçant les défis autour de l'organisation d'un territoire qui pèse un quart des emplois en Normandie. Les coopérations interterritoriales de la Métropole Rouen Normandie montent ainsi en intensité et s'expriment sur plusieurs niveaux. L'action combinée de l'agence de développement économique, de l'agence d'urbanisme et du Pôle métropolitain Rouen-Seine-Eure consolide les stratégies de développement et construit le fait métropolitain.

7.3.1

**LE PÔLE MÉTROPOLITAIN ROUEN
SEINE-EURE**

Dès 2012, la Communauté d'agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe, aujourd'hui Métropole, a fait le choix de s'associer à la Communauté d'Agglomération Seine-Eure, aujourd'hui Agglo Seine-Eure, à travers la création d'un Pôle Métropolitain. Celui-ci rassemble désormais, depuis la fusion en 2019 de l'Agglo Seine-Eure avec sa voisine, la Communauté de communes Eure-Madrie-Seine, près de 600 000 habitants et 131 communes rurales et urbaines dans une structure dédiée, dotée d'une assemblée de 32 élus, qui renforce les actions communes dont les deux EPCI conviennent.

Limitrophe de la Métropole, dans le Département voisin de l'Eure, l'Agglo Seine-Eure propose un cadre de vie d'une grande richesse (la forêt de Bord, la Seine, l'Eure) et des potentialités économiques de premier plan à une heure de Paris. Son histoire industrielle et sa proximité immédiate aux grands axes routiers lui permettent de porter aujourd'hui plus de 40 000 emplois dont de nombreux emplois industriels de pointe et tertiaires (pharmacie, cométique, logistique ...). Le Pôle Métropolitain regroupe ainsi la 1ère et la 6ème intercommunalité de Normandie sur un territoire représentant 266 548 emplois et 8 487 entreprises.

La vocation du Pôle métropolitain Rouen – Seine – Eure est simple : favoriser par le dialogue les synergies et les projets communs, permettre la mutualisation des réflexions et des perspectives sur des sujets choisis d'un commun accord. Il concentre notamment ses travaux sur le développement économique, le soutien aux pôles de compétitivité et clusters du territoire, le tourisme-nature et les mobilités. Pour animer ce syndicat mixte, des référents ont été nommés dans chacun des EPCI concernés. Il a été présidé de septembre 2019 à septembre 2020 par Bernard Leroy, Président de l'Agglo Seine-Eure. A l'issue de l'élection des nouveaux exécutifs intercommunaux, les élus membres du Pôle Métropolitain ont désigné Nicolas Mayer-Rossignol, Président, et Bernard Leroy, Vice-Président.

**2020
RÉALISATIONS**

Sur le champ du développement économique, le Pôle Métropolitain est compétent pour les secteurs des biotechnologies, de la santé, de la cosmétique, de l'automobile et de la logistique, ainsi que pour la mise en place d'actions de promotion et de prospection économique. Il apporte en particulier un soutien public aux pôles de compétitivité présents sur le territoire : NextMove (ex Mov'éo, pôle dédié aux mobilités du futur), Cosmetic Valley (industrie de la parfumerie et cosmétique) et Pôle TES (Transactions Électroniques Sécurisées, innovations haute technologie et numérique). Ces pôles accompagnent l'innovation et la recherche, chacun dans leurs domaines, en fédérant entreprises, laboratoires de recherche et projets stratégiques. En 2017, l'intervention a été étendue au cluster Polepharma, soulignant l'importance de l'industrie pharmaceutique pour le territoire, ainsi, en 2020, qu'à l'association de filière Logistique Seine Normandie. L'ensemble de cette action a représenté en 2020 une dépense de 184 098 €, concrétisée par des conventions-cadres pluriannuelles et des plans d'actions avec chacune des structures, financés par des crédits des EPCI assimilés à des « transferts de compétence ». Dans le domaine du tourisme, le Pôle Métropolitain peut intervenir dans la création et la gestion de produits, services ou équipements touristiques d'intérêt métropolitain, valorisant le patrimoine naturel, historique et culturel autour de la Seine et de ses affluents, en lien notamment avec les offices de tourisme. Dans le domaine des mobilités, il est un acteur pertinent pour les études et actions visant l'amélioration des liaisons entre les différents périmètres de transport urbain. Le Pôle peut mettre en

œuvre des actions relatives à l'éco-mobilité. Le budget du Pôle Métropolitain, qui s'est établi en 2020 à 311 506 €, est également financé par chaque EPCI à travers une contribution définie sur la base démographique.

La crise liée à la pandémie de COVID-19 a contribué à lisser un nombre d'opérations, dont les financements complémentaires seront assurés pour tout ou partie au cours de l'année 2021 par des reports. A noter, outre les actions récurrentes du Pôle (financement des pôles de compétitivité et clusters, participation commune à des salons « tourisme-nature »), la prise en charge d'un programme d'action proposé à l'occasion du lancement de la Seine à vélo : étude (diagnostic et préconisations) pour accompagner la mise en tourisme de l'itinéraire, animation spécifique reconductible dans le cadre du Festival ZigZag porté par la Maison de l'Architecture en Normandie, préparation et lancement d'un concours pour une « résidence artistique » itinérante sur le parcours. Sur le champ des mobilités, l'Agence d'urbanisme de Rouen et des boucles de Seine et Eure a réalisé une analyse croisée de l'Enquête Ménages Déplacements de 2017 sur « les pratiques de mobilité des habitants de l'aire urbaine de Rouen et de l'Agglo Seine-Eure », prise en charge par l'Etat dans le cadre du Plan Métropolitain d'Innovation de la Métropole Rouen Normandie. Enfin des crédits spécifiques ont été mobilisés en investissement (clôture de la convention financière pour les travaux dédiés au terminal fluvial Alizay-Seine-Andelle, études de trafic préalables à la réalisation de l'échangeur de Criquebeuf). Les services de l'Agglo Seine-Eure et de la Métropole ont renforcé leur coopération, notamment dans le cadre de la labellisation du dossier Territoire d'Innovation Grande Ambition, déposé par la Métropole, en vue d'une action commune pour le développement d'une application consacrée aux outils de mobilité à l'échelle du Pôle Métropolitain (Mobility As A Service).

Au-delà de ces champs d'intervention traditionnels, les équipes des deux EPCI ont exploré des espaces nouveaux de coopération dans le prolongement de la Charte agricole du territoire, adoptée par la Métropole, en vue d'une action commune permettant de valoriser les ressources maraichères et fruitières du Pôle régional d'agriculture biologique des Hauts Prés à Val de Reuil. La Métropole et l'Agglo Seine Eure ont poursuivi leurs travaux, élargis à l'ensemble des Intercommunalités et Départements de la vallée de la Seine, sur la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations), en vue de la création d'un « syndicat mixte de gestion de la Seine Normande » et se sont également engagées, sur le même périmètre, dans la démarche « Territoires d'Industrie », initiée par l'Etat sur la vallée de la Seine.

Le Pôle Métropolitain n'est toutefois qu'un outil parmi d'autres d'une structuration progressive du bassin de vie, à laquelle participent également l'agence de développement économique et l'Agence d'urbanisme de Rouen et des Boucles de Seine et Eure (AURBSE), outil d'études et de dia-

logue inter-territorial dont le périmètre est plus large. Tous construisent un fait métropolitain qui s'impose de plus en plus comme une réalité vécue par une même population qui vit et se déplace au sein d'un espace urbain cohérent, le long de la Seine.

7.3.2

INTERTERRITORIALITÉ – ALLIANCE DES TERRITOIRES

La Métropole Rouen Normandie est engagée depuis bientôt 10 ans dans un travail de plus en plus dense autour du développement de la vallée de la Seine, débouché maritime et fluvial naturel et corridor portuaire de Paris à la mer, doté d'un réel potentiel économique, touristique et paysager. Apparue dans le cadre des travaux de l'AIGP, au travers des propositions de l'architecte-urbaniste Antoine Grumbach, qui projette « la vallée de la Seine comme le cadre d'une grande métropole mondiale, où l'urbain et la nature seraient réconciliés, Paris, Rouen, Le Havre enrichissant cette région capitale de leurs identités propres », cette séquence nouvelle de développement a été consolidée par la nomination d'un Délégué Interministériel au développement de la vallée de la Seine et la conclusion d'un Contrat de Projet Interrégional confortant une série d'investissements d'infrastructures stratégiques (900 M€) indispensables aux Ports de Rouen et du Havre en particulier et préfigurant la fusion des 3 Ports de l'Axe Seine, opérationnelle à compter du 1er juin 2021. La construction de cette action publique a permis également de renforcer de nombreuses collaborations, notamment celle des agences d'urbanisme, de fédérer des initiatives et un discours partagés, esquisses d'une collaboration plus profonde qui paraît maintenant indispensable entre les EPCI le long de la Seine et que commencent à envisager conjointement pour la partie « normande » le Pôle Métropolitain de l'Estuaire de la Seine et le Pôle Métropolitain Rouen-Seine-Eure. L'année 2020 apparaissant comme une année de conclusion du CPIER, avant la préparation d'une nouvelle programmation, a été l'occasion d'un premier bilan concrétisé par un travail prospectif des agences d'urbanisme « Seine Visions 2040 » qui s'est achevé en mars 2021.



Par ailleurs, les récentes révisions des périmètres des EPCI, à travers les Schémas Départementaux de Coopération Intercommunale, facilitent les potentialités de coopération, en structurant le maillage intercommunal de part et d'autre de la Métropole. Celle-ci a ainsi entamé un dialogue avec les EPCI limitrophes en première couronne pour construire des collaborations et échanges sur des thèmes de coopération et de travail qui dépassent naturellement les frontières physiques institutionnelles (environnement, tourisme, déplacement...). Ce dialogue devrait se concrétiser par des conventions de coopération nouvelles en 2021, à l'issue du renouvellement des exécutifs intercommunaux.

L'année 2020 a enfin donné lieu à la publication par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires des travaux engagés à sa demande sur le territoire de la métropole rouennaise dans le cadre de la Fabrique coopérative des coopérations territoriales (associant les métropoles de Rouen, Toulouse, Nantes et Brest). La fabrique s'est concrétisée localement par 4 ateliers associant l'ensemble des intercommunalités limitrophes (élus ou techniciens) et partenaires du territoire et concentrée sur des enjeux identifiés comme porteurs de coopération (mobilités, alimentation, énergie). Ce travail a fait l'objet d'une synthèse générale en 2020 et d'un livrable sur le territoire de la Métropole, transmis à l'ensemble des partenaires participants, esquissant des modalités de structuration et de gouvernance de la coopération interterritoriale et des pistes d'action sur 4 enjeux principaux (planification et observation, transports et mobilité avec, en particulier, l'impact de la Loi d'Orientation sur les Mobilités (LOM), tourisme, paysages et culture, problématiques environnementales et notamment ressources alimentaires et énergie).

Ce travail sur « l'espace vécu » et le fait métropolitain est concomitant d'une approche volontariste visant à « faire Normandie » : dès 2010, l'ancienne CREA fédérait les soutiens et les énergies des différentes collectivités normandes pour créer le festival « Normandie Impressionniste », dont elle est toujours avec la région Normandie la principale cheville ouvrière, et qui a donné lieu à une nouvelle édition en 2020. En 2015, la Métropole faisait également le choix de recruter comme directrice artistique d'un EPCC culturel majeur du territoire – le Cirque Théâtre d'Elbeuf – la Directrice du Pôle National du Cirque de Cherbourg afin de créer une plateforme à l'échelle régionale permettant de proposer lieux de résidence, de création et de diffusion et d'élargir à l'ensemble du territoire régional un festival des nouvelles formes du cirque, unique en Europe. Ces démarches culturelles, récemment enrichies par le projet Rouen, Capitale Européenne de la Culture 2028, auquel de nombreux territoires de la Vallée de Seine ont adhéré, sont aujourd'hui complétées par des approches plus institutionnelles depuis la création de la région Normandie. Ainsi la Région, la Métropole, la Communauté Urbaine Caen-la-Mer et la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole se retrouvent régulièrement au sein d'un G4 informel permettant d'arbitrer des approches partagées. En septembre 2020 la Métropole Rouen Normandie et la Communauté Urbaine Le Havre Seine – Métropole annonçaient par un

courrier commun au Premier ministre leur volonté d'ouvrir une démarche commune dans le cadre du Plan de Relance. La Métropole a par ailleurs conclu en 2018 un partenariat avec la Communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel Normandie pour le développement patrimonial, culturel et touristique des deux territoires à travers une déclaration commune et un programme de travail.

Toutes ces démarches participent d'une même conviction : les coopérations peuvent sur certains thèmes renforcer les politiques publiques et participent ce faisant à part entière au projet métropolitain.



7.3.3

LA PLATEFORME D'OBSERVATIONS DES PROJETS ET STRATÉGIES URBAINES (POPSU)

La Métropole Rouen Normandie est engagée depuis 2019, à l'instar de 14 autres métropoles françaises (hors Paris), dans le programme de la Plateforme d'Observations des Projets et Stratégies Urbaines POPSU – Métropoles, programme partenarial de recherche entre l'Etat et chacun des territoires engagés, co-financé par eux (coût recherche 100 000 € par territoire pris en charge à parité par l'Etat et chaque Métropole) sur les « systèmes métropolitains » sous l'intitulé générique « la Métropole et les autres ». C'est la première fois que la Métropole Rouen Normandie rejoint ce programme original, caractérisé par la solidité de l'accompagnement technique et

scientifique, l'attachement à un dialogue équilibré et constant entre scientifiques, élus et techniciens, dans une pratique privilégiant les restitutions et publications in itinere, plutôt que la production d'une somme conclusive parfois éloignée de la réalité vécue par la collectivité. L'équipe de recherche du programme POPSU – Rouen associe plusieurs chercheurs et établissements (Sorbonne-Universités, Paris 1 – Panthéon Sorbonne, Université de Rouen, Université du Havre, Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Normandie) et est pilotée par Xavier Desjardins, professeur des Universités en aménagement de l'espace et urbanisme, spécialiste des questions de mobilités. Elle articule son travail de recherche autour de plusieurs thèmes (la construction de la métropole et la fabrication des outils du récit métropolitain, les mobilités, à travers l'appropriation historique de ses enjeux à Rouen, un travail de terrain sur les centralités du territoire et une modélisation prospective, le prolongement des accords de Rouen et de la COP21 locale, en particulier par un travail thématique sur les éco-matériaux dans le territoire). Le travail de la Plateforme Popsu-Rouen a permis en juin 2019 la publication du premier cahier d'acteur de la collection Popsu-Métropoles (« la métropole performative : récits et échelles de la fabrique institutionnelle métropolitaine de Rouen » par Xavier Desjardins et Jean Debrie), rendu public à l'occasion d'un colloque organisé sur les quais rive gauche, pendant l'Armada de Rouen, le 12 juin 2019 : « la Seine à Rouen : une nouvelle centralité métropolitaine ». Elle a fait l'objet d'une publication « grand public » aux éditions Flammarion en fin d'année 2020. En septembre 2020, la plateforme Popsu organisait par ailleurs une table-ronde à Rouen, dans le cadre de l'évènement « Rouen Métropole, capitale du Monde d'après », sous l'intitulé « Résilience du territoire : adapter le territoire à la multiplication des crises » avec la participation de Nathalie Roseau, Directrice de recherche à l'Ecole des Ponts – ParisTech. D'autres publications et évènements de la plateforme Popsu-Rouen sont programmés en 2021.



7.3.4

INTERSCOT – CONFÉRENCE DES TERRITOIRES

Dans le cadre de l'Inter-SCOT, l'agence d'urbanisme de Rouen et des boucles de Seine et Eure (AURBSE) anime une conférence des territoires qui regroupe l'État, les collectivités territoriales, les établissements publics de coopération intercommunale et autres acteurs institutionnels de Normandie.

Une rencontre animée par l'AURBSE s'est tenue le 6 mai 2019 sur le thème de l'évolution des périmètres de SCoT et sur l'identification de thématiques par essence trans-EPCI que l'inter SCoT pourrait porter.

L'Agence s'est proposé de mener en 2019 une analyse des différents indicateurs de suivi et d'évaluation inscrit dans les documents de planification actuels et de produire parallèlement une note d'accompagnement mettant en exergue les corrélations existantes entre les différents territoires.

L'agence a également assuré le suivi du Mode d'usage de l'espace 2009-2015 et la mise à jour des indicateurs de suivi de l'inter SCoT.

ACTIONS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE



L'interSCot est une action au service du développement durable dans la mesure où elle participe à gommer les effets de frontière entre territoire administratifs pour appréhender et intégrer à une échelle élargie plus pertinente les incidences des choix de nature à avoir un impact sur les grandes thématiques très impactante en termes de développement durable que sont les déplacements en lien avec la maîtrise des émissions de GES, la maîtrise de la consommation foncière donc la préservation des ressources et de la biodiversité ainsi que la cohésion sociale et la solidarité entre territoires.

Métropole Rouen Normandie

Le 108
108, allée François Mitterrand
CS 50589
76 006 Rouen Cedex

Tél. : 02 35 52 68 10

metropole-rouen-normandie.fr



@MetropoleRouenN
rouen_normandie_s_illustre

Crédits photos :
Alan Aubry
Thomas Boivin
Jean-François Lange
Métropole Rouen Normandie
Graphisme : Perroquet bleu -
www.bleu.net

Mise en page :
Métropole Rouen Normandie
mai 2021

